Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
33

PROCÈS-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le onze du mois de décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur le Maire, KLEITZ Francis.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Présents :

M. MULLER Claude - Mme GRAWEY Claudine - Mme SCHROEDER Isabelle - M. TOGNI César - Mme DEHESTRU Anne - M. LOSSER Didier - Mme CORNEC Hélène - M. CAUTILLO Dominique - Adjoints au Maire.

Mme CHRISTMANN Anny - M. ROST Jean-Marie - Mme BRENDER-SYDA Josiane - M. REIBEL Claude - Mme BOLLECKER Nathalie - M. PLACET Claude - Mme LOTZ Muriel - Mme FRIDMANN-PAWLOW Nathalie - Mme HEBERLE Laurence - M. ABTEY Olivier - Mme CLERGET-BIEHLER Karine - M. DAYA Khalid - M. KELLER Yann – Mme MASSON Dominique - M. FACCHIN Christian - Mme FRANÇOIS-AULLEN Hélène - M. MERTZ François - Conseillers Municipaux.

Absents : M. LATRA Fabrice - Mme PIZZULO Anna- M. STICH Grégory

Absent excusé : M. SIMLER Guy

Ont donné procuration :
M. BRAUN Daniel, Adjoint au Maire à M. KLEITZ Francis, Maire
Mme HASSENFORDER Estelle, Conseillère Municipale à Mme GRAWEY Claudine, Adjointe au Maire
Mme CLERGET-BIEHLER, Conseillère Municipale à Mme LOTZ, Conseillère Municipale (à partir du point n°17)
Mme WIESSER Perrine, Conseillère Municipale à M. FACCHIN Christian, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Mme MASSON Dominique– Conseillère municipale

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

Décès :

- **André BINGERT ancien Maire de Guebwiller né à Mulhouse le 22 Mai 1927 nous a quitté à l'âge de 96 ans.**

Fils d'Édouard BINGERT et de Marie Mathilde MULLER et frère de Raymond (décédé en avril 2023) et de Bernard.

André BINGERT se marie le 16 août 1958 avec Alice ZINK, institutrice, et aura 3 enfants : Philippe, Françoise et Benoît (décédé en 2014).

Il effectue ses études secondaires à Mulhouse avant d'être embrigadé de force dans l'armée allemande à l'âge de 16 ans. Il nous avait fait l'honneur d'être présent avec son frère Raymond lors de la cérémonie en hommage aux Malgré-Nous en août 2022.

André BINGERT est entré dans l'enseignement en 1946 comme instituteur à Cernay après avoir fréquenté l'École Normale de Grenoble.

Après quinze années au service de l'Éducation Nationale il reprend le cabinet d'assurances de son père en partenariat avec son frère.

Il entre dans la vie politique en mars 1965 comme conseiller municipal sur la liste du Maire François THROO.

Réélu comme Conseiller Municipal en mars 1971, il devient Adjoint au Maire sous le mandat de Joseph STORCK en 1971.

Il succède à Joseph STORCK comme Maire de Guebwiller de 1973 à 1977.

Parallèlement à son activité politique André BINGERT s'est investi dans le monde associatif notamment en faveur des enfants en situation d'handicap en tant que Membre de l'Association Tutélaire d'Alsace depuis 1977, il en devient vice-président jusqu'en 2002.

Membre du conseil de fabrique de l'église Notre-Dame de Guebwiller pendant des décennies il en devient le Président en 1993.

Il avait comme souci de restaurer cet édifice qui constitue un des ouvrages les plus importants de l'art religieux du 18eme siècle en Alsace.

C'est un chantier que nous avons bien entamé et nous continuerons, en sa mémoire, de veiller à ce que l'église Notre-Dame retrouve toute sa splendeur.

Au nom du Conseil Municipal, je présente à son épouse, Alice, à ses enfants, à son frère Bernard ainsi qu'à tous ses proches, toutes mes sincères condoléances.

Une minute de silence a été observée en sa mémoire.

- **M. Aloïse VELTEN,** père de Claude VELTEN, Policier Municipal de la Ville de Guebwiller, est décédé le 26 novembre 2023 à l'âge de 91 ans.

➢ **Collecte des boîtes de Noël pour les plus démunis**

Cinq cadeaux dans une boîte à chaussure, c'est le concept des boîtes de Noël de Guebwiller. Cette initiative citoyenne relayée par la municipalité, le Centre Communal d'Action Sociale et plusieurs associations, permettra aux plus isolés d'avoir droit, eux aussi, à des cadeaux à l'occasion des fêtes.

➢ **Label Communes et Villes Sportives**

La commune a obtenu le « Label Communes et Villes Sportives Grand Est 2024-2028 ». Une cérémonie de remise du panneau aura lieu le samedi 16 décembre à Tomblaine.

➢ **Don de La Guebwilleroise**

Vendredi 24 novembre, Sylvette EHRHARDT, Présidente de l'association La Guebwilleroise, a remis un chèque de 10 000 € à Nicole WEISHAUPT, Vice-Présidente du Comité de la Ligue contre le Cancer du Haut-Rhin. Trois autres chèques, l'un de 3 000 € est destiné à l'hôpital de Guebwiller, et deux, de 2 000 € chacun, ont été remis à l'association « En avant les Amazones » de Mulhouse et à l'association « Les Anges de passage ». Ce montant de 17 000 € représente le bénéfice généré par La Guebwilleroise qui s'était déroulée le 24 septembre dernier, et a enregistré la participation de 1 400 personnes qui ont marché et couru pour soutenir la recherche, les soins et le confort des malades du cancer.

➢ **Gendarmerie**

Lors d'une cérémonie organisée dans l'enceinte de la Gendarmerie Nationale à Guebwiller, la Lieutenant-Colonelle Noémie COLAS, Commandant de Compagnie, a officiellement installé, mardi 28 novembre, le capitaine Arnaud ALEXANDRE à la tête de la Brigade de Guebwiller.

➢ **L'amitié et la fraternité franco-italienne réaffirmées**

Une délégation de la ville italienne de Castelfiorentino, jumelée avec Guebwiller, a été accueillie le 1er décembre à la Mairie pour une visite de quatre jours. L'occasion, pour le Comité de Jumelage fraîchement élu, de marquer les douze ans d'amitié entre les deux villes.
Nos amis italiens ont été enchantés par le manteau blanc qui a recouvert notre cité.

➢ **Sainte-Barbe des pompiers**

La cérémonie de la Sainte-Barbe des unités du Bassin du Florival a eu lieu samedi 9 décembre.

➢ **Visite du recteur**

Le Recteur de l'Académie de Strasbourg est venu à l'école Bucher de Guebwiller le 21 novembre pour présentation du dispositif de soutien aux enseignants.

Événements festifs

Noël bleu

Noël bleu a débuté samedi 25 novembre à 15 h. Une foule immense s'est retrouvée en soirée, notamment lors de la déambulation nocturne « Fantasia céleste ». Des spectacles sont prévus tous les samedis et dimanches soirs jusqu'au 17 décembre.

Marché de Noël

Marché Saint-Léger : ouvert tous les mercredis, samedis et dimanches du 25 novembre au 24 décembre.
Marché Place de l'Hôtel de Ville : ouvert tous les mercredis, samedis et dimanches du 25 novembre au 31 décembre.
Villages des enfants (patinoire, manège) ouvert jusqu'au 07 janvier.
(*Horaires consultables sur le site Internet de la Ville*)

Un repas de Noël pour les seniors à l'Écomusée

Plus de 270 aînés de Guebwiller s'étaient inscrits pour participer à la traditionnelle fête de Noël organisée par le centre communal d'action sociale (CCAS). Cette journée conviviale a eu lieu ce samedi 2 décembre à l'Écomusée d'Alsace, à Ungersheim.

Foire de la Saint-André : des visiteurs sous les flocons

Une petite centaine de commerçants s'étaient installés, lundi 4 décembre, dans la rue de la République à l'occasion de la traditionnelle foire commerçante de la Saint-André. Cette année, la foire a été copieusement saupoudrée de neige.

« Tous en Cuisine » au marché de Noël

L'émission télévisée *Tous en Cuisine*, diffusée par M6, a fait étape à Guebwiller jeudi 30 novembre et a été tournée sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Jérôme ANTHONY, l'animateur et acteur, et Élodie GOSSUIN, ancienne Miss France et animatrice, étaient aux fourneaux. L'émission sera diffusée sur M6, mercredi 27 décembre à 18h20.

Téléthon

La 37ème édition du Téléthon intitulée « Muscle ton Téléthon » a eu lieu vendredi 8 et samedi 9 décembre au Parc de la Neuenbourg et des nocturnes inédites ont eu lieu au Musée DECK.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance

01 Rapport d'activité 2022 du CCAS

02 Renouvellement de la convention post-stationnement

03 Avenant Action Cœur de Ville – Opération de revitalisation du territoire

04 Ravalement de façade – Attribution de subventions

05 Concession CITIVIA : Approbation du CRAC 2022

06 Zone d'accélération du développement des énergies renouvelables

07 Taux d'impôts locaux 2024

08 Droits et tarifs 2024

09 AP/CP – Modifications

10 Budget général – Budget primitif 2024

11 Budget annexe de la gendarmerie – Budget primitif 2024

12 Budget annexe de la réhabilitation des friches – Budget primitif 2024

13 Budget général 2023 – Décision modificative n°1

14 Budget annexe de la réhabilitation des friches 2023 – Décision modificative n°1

15 Créances irrécouvrables en non-valeurs

16 Forêt communale – Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2024

17 Forêt communale – Etat d'assiette 2025

18 Révision des taux de cotisation pour la protection sociale complémentaire risque « Prévoyance »

19 Tableau des effectifs – Création de poste

20 Divers

N°01-12/2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2022

Rapporteur : Mme Hélène CORNEC, Adjointe aux actions solidaire

Cette année, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Guebwiller s'engage à la publication annuelle d'un rapport d'activités rédigé et présenté de façon accessible au plus grand nombre.

Ce document répertorie et illustre de façon synthétique le service et l'ensemble de son activité. Il met en exergue le contexte socio-économique dans lequel évolue le CCAS, les grands lignes budgétaires et les données chiffrées relatives à son activité.

Au travers des orientations prises à l'issue de l'Analyse des Besoins Sociaux 2016-2018, ce rapport 2022 revient particulièrement sur les modalités d'intervention du CCAS en matière d'action sociale et de solidarité.

En apportant une vision transversale et globale des actions et du fonctionnement de l'établissement public administratif à l'échelle de l'année civile, ce rapport d'activité s'adresse à la fois aux agents.tes, aux élus.es, aux administrateurs.trices, aux partenaires, aux financeurs ainsi qu'aux Guebwillerois.

M. FACCHIN demande à quoi correspond le taux de 16% de pauvreté ?

Mme CORNEC répond qu'il s'agit du taux des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

M. FACCHIN demande quel taux de seuil de pauvreté est pris en compte ?

Mme CORNEC répond qu'il s'agit des chiffres de l'INSEE.

M. FACCHIN répond que l'INSEE prend 60% du niveau de vie moyen et qu'en-dessous de ce niveau médian, les personnes sont considérées comme, vivant sous le seuil de pauvreté. A titre d'information, en France en 2020, pour une personne seule il s'agissait de 1 112 €, de 1 180 € pour un couple sans enfant et de 2 360 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. L'INSEE a publié qu'il s'agit de 339 000 ménages dans le Grand Est, soit 14,5% de la population régionale et a expliqué que, s'il n'y avait pas d'aide, ils seraient trois fois plus nombreux.
Ce qui l'étonne avec ces chiffres c'est que cela concernerait environ 1 763 personnes alors que le CCAS n'a reçu que 934 personnes.
Il dit que ce rapport explique qu'il y a 42 foyers qui ont été aidés, ce qui représenterait selon le taux de 16%, 928 foyers et ne comprend donc pas l'écart, qui signifie qu'on s'occupera de 22 fois moins de foyers que ce que l'INSEE indique.
Il demande si de nouvelles démarches étaient envisagées pour avoir des contacts avec ces personnes, avant qu'elles ne soient en difficultés.

M. le Maire répond que ce n'est pas parce que les gens sont sous le seuil de pauvreté qu'ils ne touchent pas d'aides. Le rôle du CCAS n'est pas de verser des aides mais de les accompagner dans l'accès aux aides et c'est la Collectivité européenne d'Alsace qui est chargée de leur verser des aides. C'est d'ailleurs l'objectif de la Maison des Solidarités, à savoir de rapprocher le CCAS des services de la CeA pour faciliter et accélérer les accès aux aides.
Le but de la Ville de Guebwiller est de les accompagner pour qu'ils puissent bénéficier de toutes les aides auxquelles ils ont droit. Les services de la CeA renvoient les personnes pour lesquelles ils estiment qu'il y a un problème vers le CCAS et à ce moment-là, soit une aide d'urgence est donnée, soit des bons alimentaires sont remis par le biais de l'épicerie solidaire et de l'association Conférence St Vincent de Paul qui sont financées par des subventions de la Ville. Tous les dispositifs sont mis en place pour aider les personnes en difficulté.

M. FACCHIN dit avoir été informé en commission, que Guebwiller était malheureusement la ville dans laquelle il y avait le plus de violences intrafamiliales dans le Haut-Rhin et souhaiterait savoir si le CCAS agit également dans ce domaine ?

M. le Maire répond que c'est la Gendarmerie qui est présente en première intervention et qu'il est envisagé d'avoir un psychologue qui accompagnerait la Gendarmerie sur ce type d'intervention. Le problème de violence se répercute également dans les écoles dans lesquelles il y a tout un dispositif d'aides aux enseignants.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que le soutien aux associations est de 24 400 € en 2022. Comme il n'y avait pas de rapport les années précédentes, elle souhaiterait savoir si cette enveloppe a augmenté ou est restée stable.

M. le Maire répond que l'enveloppe est restée stable mais qu'une subvention a été créée pour aider l'association Conférence St Vincent de Paul. Les subventions sont de 12 000 € pour l'épicerie solidaire, de 4 000€ pour les Restaurants du Cœur et de 3 000€ pour la Conférence St Vincent de Paul.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que depuis 2 ans, les associations sont en difficultés d'une part parce que les demandes sont en hausse, surtout aux Restaurants du Cœur et d'autre part, des collectes ont été faites mais ne fonctionnent pas aussi bien qu'il y a quelques années. Elle demande s'il ne serait pas envisageable d'augmenter les soutiens aux associations.

M. le Maire répond que la ville et le CCAS sont à l'écoute des besoins des associations.

Mme CORNEC dit que le CCAS reçoit les associations tous les trimestres pour savoir si elles s'en sortent et qu'aucune demande n'a été faite dans ce sens-là. L'épicerie solidaire travaille avec les arboriculteurs, surtout en été, pour récupérer des produits frais.

Mme FRANÇOIS-AULLEN répond qu'un certain nombre de Guebwillerois vont aux Restaurants du Cœur.

M. le Maire répond qu'ils vont aux Restaurants du Cœur parce qu'il est souvent plus facile de se rendre dans la commune voisine quand on a besoin d'aide que dans un lieu où l'on peut être reconnu. De plus les Restaurants du Cœur sont soutenus par la Ville de Guebwiller pour que les Guebwillerois puissent y aller.
Concernant le budget du CCAS, les dépenses réelles entre 2013 et 2022 sont passées de 135 000 € à 273 000 €, il n'est donc pas resté stable et la subvention était de 147 000 € en 2013 alors qu'en 2022 elle est de 222 000€.

Le conseil municipal, après l'exposé :

PREND **connaissance du rapport d'activité 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Guebwiller.**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Ville de Guebwiller

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
SOLIDARITÉ, COHÉSION & PRÉVENTION

EDITO

Bien vivre dans sa ville : c'est l'axe central de la politique sociale que nous mettons en œuvre chaque jour au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Guebwiller.
Le CCAS, en tant que service public de proximité, est l'outil privilégié de la ville pour répondre aux besoins sociaux des Guebwillerois.

Notre équipe est pleinement mobilisée pour accueillir les publics les plus fragiles.
Les préoccupations de nos concitoyens sont l'objet de toutes nos attentions. Le CCAS composé de 4 agents est là pour répondre au mieux à leurs attentes, il les accompagne dans leurs demandes de logement, les informe, les conseille et les oriente pour favoriser leur accès aux droits sociaux.

Un travail de coordination est assuré avec les associations caritatives, les partenaires du territoire et les services sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour accompagner au mieux l'ensemble des Guebwillerois.
A cet effet, Le CCAS s'est lancé cette année dans la construction d'un répertoire social réunissant dans un seul outil les coordonnées des partenaires de l'action sociale à partager avec les acteurs du territoire dans le but de structurer un réseau de professionnels ressources.

Le CCAS est en train d'établir une cartographie des quartiers de la ville de Guebwiller. Cette photographie nous permettra entre autres choses de définir les orientations en matière de cohésion sociale.

Nous nous attachons également avec le CCAS à accompagner et répondre aux préoccupations et difficultés rencontrées par nos ainés, pour que chacun trouve sa place dans notre cité. Le nombre de nos ainés augmente.
Leur disponibilité, leur mémoire, leur expérience au travers de leur engagements tant associatifs que personnels, contribuent de manière décisive à l'harmonie de la vie collective. Il est donc essentiel de proposer aux personnes âgées les moyens de continuer à être acteur à part entière de leur vie personnelle et de notre vie commune, c'est aussi pour cette raison que nous nous attachons à proposer chaque trimestre un programme d'activités leur permettant de rester dans cette dynamique.

Enfin, nous tenons à remercier chaleureusement le personnel du CCAS et l'ensemble de nos partenaires associatifs et institutionnels qui, quotidiennement, se mobilisent pour garantir la réussite de notre action.

Francis KLEITZ
Maire de Guebwiller
Président du Centre Communal d'Action Sociale
Conseiller d'Alsace

Hélène CORNEC
Adjointe au Maire déléguée aux actions solidaires
Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale

SOMMAIRE

1. Observatoire social – Guebwiller chiffres INSEE 2019 ____ 4
2. Le CCAS de Guebwiller, acteur incontournable de la solidarité de proximité ____ 6
3. Soutenir les publics en situation de fragilité ____ 10
4. Accompagner le vieillissement ____ 13
5. Cultiver la solidarité ____ 18



OBSERVATOIRE SOCIAL

GUEBWILLER • CHIFFRE INSEE 2019

1. La population

11 020 habitants

soit **-5 %** sur les 10 dernières années

Ville de Guebwiller

29 % de retraités

16 % de la population a moins de 15 ans

42 % des ménages sont composés d'une personne avec une forte représentation des 65 ans et plus

10 % de familles monoparentales avec une surreprésentation des femmes cheffe de famille

21 % de couple avec enfant(s)

Page 19

2. Les indicateurs sociaux

55 % de la population est locataire dont
26 % dans le parc social soit près de 3 000 personnes

13 % de chômeurs avec une surreprésentation des moins de 25 ans

32 % des actifs sont non diplômés

19 % de temps partiel avec une surreprésentation des femmes soit 1/5 des salariés guebwillerois

16 % de taux de pauvreté avec une forte représentation des 30 à 49 ans

7 % des ménages fiscaux perçoivent des prestations sociales dont 3,5 % sont bénéficiaires d'un minima social soit environ 1800 personnes

3. Observation des dynamiques sociales : un outil de pilotage

Le CCAS a débuté une cartographie des quartiers de la Ville de Guebwiller selon le découpage INSEE en IRIS. L'objectif est :

- d'avoir une photographie des quartiers en matière d'équipements (scolaires, sportifs, administratifs, santé), d'espaces commerciaux, de transports structurants et d'espaces publics/jardins/parcs,
- d'apporter un éclairage chiffré sur la dynamique démographique et de territoire, le logement, la précarité, l'emploi et la mobilité sociale,
- de construire des orientations en matière de cohésion sociale en collaboration avec les services éducation, citoyenneté-jeunesse et culture de la Ville de Guebwiller pour apporter une cohérence de territoire, limiter les inégalités sociales et appréhender les besoins à venir
- d'assurer le suivi et l'évaluation de l'activité du CCAS.



LE CCAS DE GUEBWILLER,
ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ

Le conseil d'administration

Le Président de droit du CCAS est le Maire de la Ville de Guebwiller. Un conseil d'administration assure le bon fonctionnement du CCAS. Il est le garant de la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville. Le conseil d'administration est composé de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire. Les membres élus sont au nombre de 5, de même que les membres nommés.

Les membres nommés sont des personnes investies dans le champ de l'action sociale et du développement social local. Ainsi, on compte parmi l'assemblée des représentants :

- de l'Union Départementale des Associations Familiales
- des associations de retraités et de personnes âgées
- des associations de personnes handicapées
- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Composition

Francis KLEITZ ▪ Président du CCAS , Maire et Conseiller d'Alsace

Membres Elus

Hélène CORNEC ▪ vice-présidente du CCAS ▪ adjointe en charge des actions solidaires
Jean-Marie ROST ▪ conseiller municipal délégué
Khalid DAYA ▪ conseiller municipal délégué
Nathalie ANGELINI ▪ conseillère municipale
Perrine WIESSER ▪ conseillère municipale

Membres nommés

Christophe BIANCHI ▪ familles
Claude TATESSIAN ▪ aînés
Anne -Marie MASTICARD ▪ handicap
Catherine STILL ▪ lutte contre les exclusions
Philippe DUBY ▪ logement

Ville de Guebwiller

Ressources humaines du CCAS

4 agents mobilisés au quotidien :

1 directrice
1 référente accès aux droits
1 référente logement
1 référente seniors

Missions

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. C'est une personnalité morale de droit public distinct de la Ville. Il dispose d'un conseil d'administration et d'un budget qui lui sont propres.

Il anime une action générale de prévention et de développement social. Il aide et accompagne les personnes fragiles : personnes âgées, handicapées, isolées, les enfants et familles en difficulté.

Les missions du CCAS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). On distingue deux champs d'intervention : d'une part, l'aide sociale légale et les missions obligatoires, d'autre part, l'action sociale extra-légale et les interventions dites « facultatives ».

Les missions obligatoires dites « légales » sont :

- procéder à la domiciliation des personnes sans résidence stable
- participer à l'instruction de différents dossiers dits d'aide sociale légale
- conduire une Analyse des Besoins Sociaux de la population Guebwilleroise

Les missions volontaristes décidées par le Conseil d'Administration dites « extra-légales » sont :

- attribuer des aides financières sous forme de bons d'achat, de soutien financier non remboursable ou de prêt
- développer des actions de prévention : manifestation de la semaine bleue, ateliers numériques...
- contribuer au développement de services à visée sociale : épicerie solidaire, permanences d'accès aux droits, subventions aux associations...
- mettre en œuvre la politique sociale relevant des compétences de la ville en matière de salubrité et sécurité publique : enquête expulsion domiciliaire, signalement de logements indignes et/ou insalubres, hospitalisation d'office...

Orientations

Suite à l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée sur la période 2016/2018, le Conseil d'Administration a retenu comme axes prioritaires :

- Soutenir les publics en situation de fragilité
- Accompagner le vieillissement



Budget annuel

4 900€ d'investissement

269 000€ de fonctionnement

Une subvention communale de **222 200€** soit 83 % du budget total du CCAS.

Recettes de fonctionnement 2022

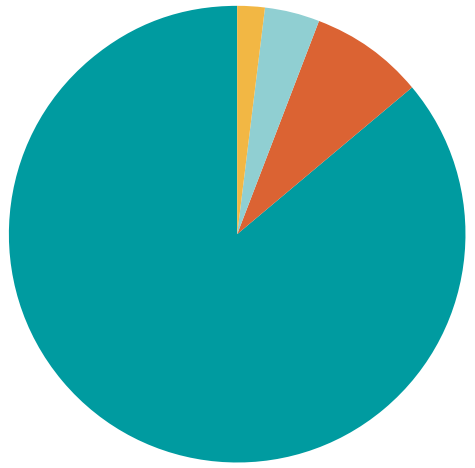

- Subvention ville
- Autres subventions
- Loyer
- Don

Dépenses de fonctionnement 2022

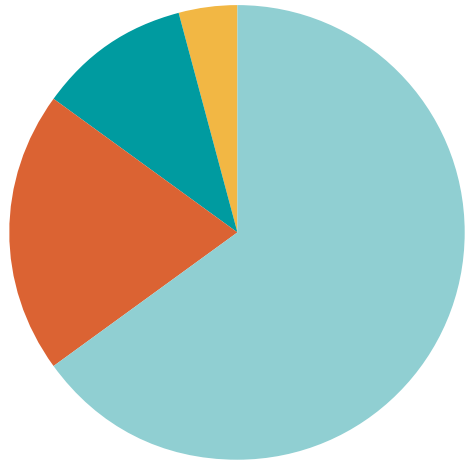

- Aides sociales/soutien aux associations
- Actions/prévention seniors
- Charges de personnel
- Fonctionnement

Partenaires

Le CCAS de Guebwiller s'inscrit dans un réseau partenarial dense, difficile à appréhender en raison de la multitude des acteurs sociaux et de la grande diversité des aides ou des dispositifs.

En 2022, pour renforcer la collaboration et développer la connaissance du réseau partenarial, le CCAS s'est lancé dans la construction d'**un répertoire social réunissant dans un seul outil les coordonnées des partenaires de l'action médico-sociale.** L'objectif final est de le partager avec les acteurs du territoire et de construire un réseau de professionnels ressources.

Par ailleurs, pour mieux comprendre les enjeux du territoire, depuis 2022, le CCAS participe au Comité Local de l'Habitat Indigne (CLHI) et à la Commission de Coordination des Action de Prévention des Expulsions (CCAPEX). Il a également instauré tous les semestres une réunion de coordination de l'aide alimentaire avec les associations caritatives du territoire et l'action sociale de proximité de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Chiffres-clés du CCAS

- **1 242** appels à l'accueil
- **925** rendez-vous au bureau
- **934** habitants accueillis pour un accès aux droits
- **468** personnes accueillies pour une demande de logement social
- **582** seniors accueillis pour une action sociale d'animation et/ou de prévention

SOUTENIR LES PUBLICS
EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Lutter contre le non-recours aux droits

934 personnes reçues

1/ Proposer un accueil social inconditionnel de proximité

Le CCAS offre un accueil social inconditionnel de proximité à la population Guebwilleroise. Autrement dit, il reçoit, gratuitement, tout habitant rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre sociale et lui garantit une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui apporter une information immédiate, une ouverture de droits et/ou une orientation vers un partenaire de l'action sociale. C'est la mission première du CCAS.



56 % pour un **accès aux droits**

44 % pour une **orientation vers un partenaire** intervenant principalement dans le domaine du logement (22%) ou de la lutte contre la pauvreté/exclusion (16%)

13 % vers les services de l'**action sociale de proximité de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)**

2/ Développer les permanences d'accès aux droits

Le CCAS s'inscrit dans une démarche d'« aller-vers » : rapprocher les Guebwillerois les plus fragiles des institutions ou acteurs sociaux absents du territoire au travers de permanences d'accès aux droits.



13 partenaires permanents

20 permanences

28 mises à disposition de locaux dans le cadre d'accompagnements sociaux

4 nouveaux accueillis dont le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) de l'association Argile, le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) « l'Aubriète » de l'association Sainclair et Urbanis en charge de l'OPAH-RU.

Ville de Guebwiller

Apporter des aides financières facultatives

Les aides financières facultatives accordées par le CCAS sont de 3 types : les secours d'urgence, les aides financières non remboursables et les prêts sans intérêt.



42 foyers soutenus soit **89** bénéficiaires

48 bons alimentaires dont **31** instruits par une assistante sociale de la CeA

11 aides non remboursables dont **9** instruites par la CeA dans les domaines de l'accès aux soins, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès à l'égalité des chances par l'éducation et la culture et l'exercice de la citoyenneté et l'accès à l'emploi

Aucun prêt sans intérêt

Au total **5 047,55 €** d'aides accordées

Faciliter l'accès et le maintien dans le logement

1/ Accompagner le parcours résidentiel des locataires du parc social

Le CCAS accueille, aide à la constitution des dossiers de demande de logement social et à leurs mises à jour, propose des candidats respectant les critères d'attribution et prépare les commissions en partenariat avec les bailleurs sociaux et en étroite relation avec Mme CORNEC, adjointe en charge des actions solidaires.



122 demandes ont été soutenues.

Le demandeur type est âgé de 30 à 60 ans, il est en situation de monoparentalité ou vit seul. En procédure de séparation ou de divorce, il recherche un logement de type T3.

2/ Proposer une domiciliation

Le CCAS propose aux habitants, ayant un lien avec la commune, qui n'ont pas de domicile stable d'être domiciliés à l'adresse du CCAS. La domiciliation permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier. Ce dispositif a pour fondement de permettre l'accès aux droits et prestations.

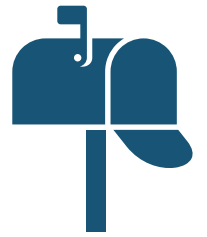

5 personnes domiciliées

13 courriers reçus

3/ Réaliser les enquêtes « expulsion domiciliaire »

Lorsque le locataire en défaut de paiement refuse de quitter son logement après en avoir été condamné par la justice, l'huissier qui en fait le constat peut solliciter la Préfecture pour demander le concours de la force publique. Autrement dit, l'huissier demande à être assisté de la gendarmerie pour procéder à l'expulsion. Dans ce contexte, pour prendre une décision éclairée, la Préfecture fait appel à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la gendarmerie et le CCAS pour réaliser 3 enquêtes « expulsion domiciliaire » distinctes. C'est alors que le CCAS invite l'habitant concerné, rend une évaluation de la situation et tente de le mobiliser dans la résolution de sa situation.

- **20 enquêtes réalisées**
- **25 rendez-vous fixés**
- **12 rendez-vous honorés**

4/ Organiser des médiations locatives

Lors de conflits de voisinage, selon les cas, en lien avec la police municipale et le bailleur social, le CCAS propose des médiations locatives pour tenter de trouver une résolution amiable au différend.

- **7 rencontres de médiation locative**

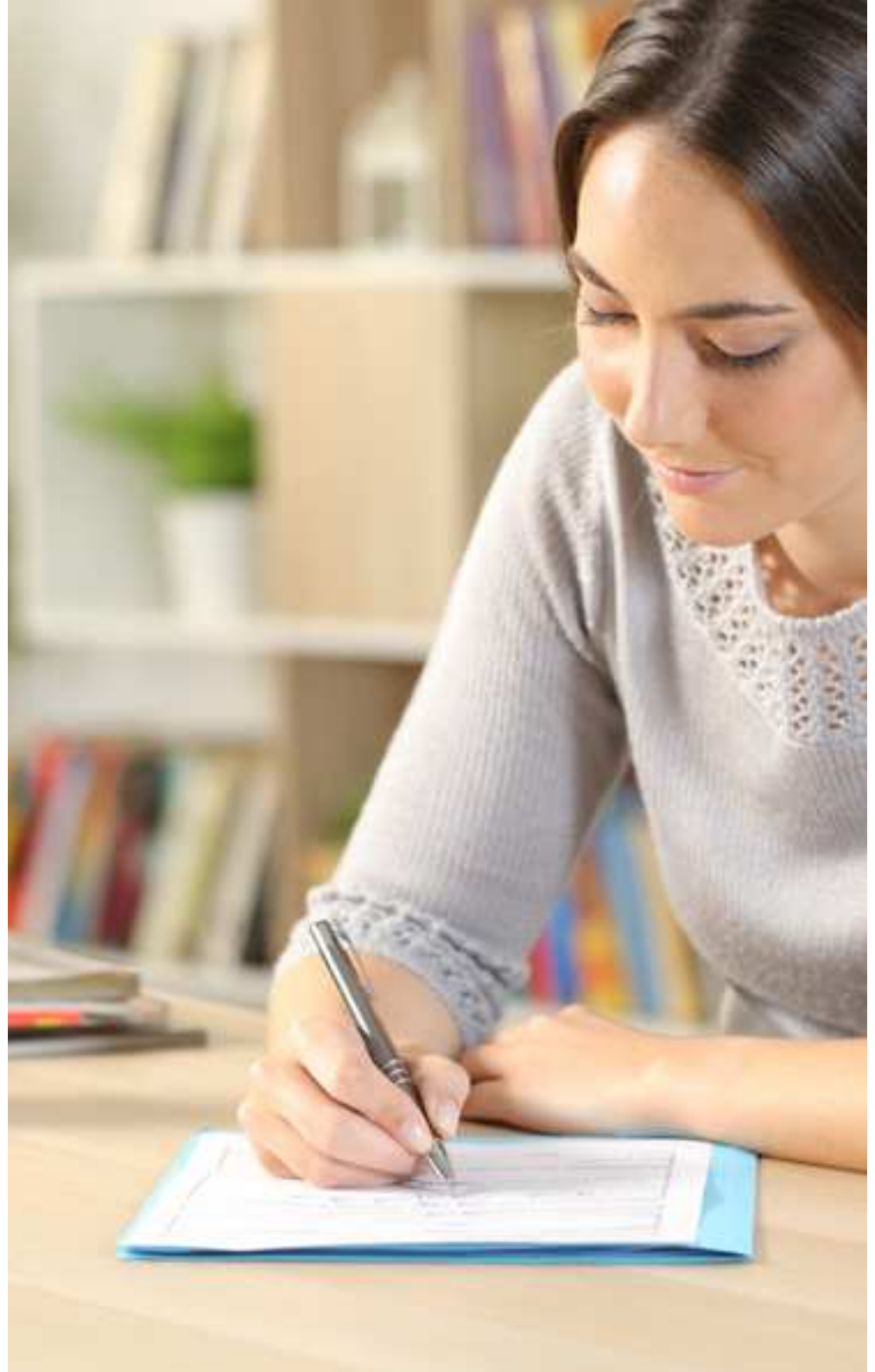

ACCOMPAGNER
LE VIEILLISSEMENT

Lutter contre l'isolement

1/ Informer les retraités de l'existence d'animations et d'activités

Depuis 2022, le CCAS publie un programme trimestriel d'activités à destination des retraités Envoyé par courrier, il répertorie toutes les actions de prévention du territoire tels que les animations sociales de lutte contre l'isolement, les formations numériques, les ateliers bien-être…

- **2 programmes trimestriels**
- **2 738 courriers**

2/ Proposer des temps de rencontre

Le CCAS propose des temps de rencontre pour favoriser l'échange et la création de lien. . Ils aident aussi à repérer les situations de fragilité. Il s'agit des anniversaires du grand'âge, du Noël des Aînés et, depuis 2022, des temps conviviaux mensuels.

- **70 visites « anniversaire du grand'âge »**
- **215 participants au repas de Noël**
- **1 410 colis de Noël**
- **5 temps conviviaux**



3/ Tenir le registre nominatif du plan d'alerte et d'urgence dit « plan canicule »

Le CCAS tient à jour le registre communal et nominatif des personnes vulnérables dans le cadre du plan canicule.

Avec le service de communication de la ville, il informe la population sur les recommandations à tenir en cas de fortes chaleurs.

Prévenir et soutenir la perte d'autonomie

1/ Repérer les besoins : le collectif de retraités

Pour être au plus proche des besoins des seniors, le CCAS a créé un collectif de retraités en lien avec le conseiller municipal délégué à la présidence du conseil des aînés. Constitué de 4 personnes, il se réunit tous les mois depuis septembre 2022, sa mission est de représenter les seniors, de donner un avis sur les actions menées et d'en proposer.

2/ Développer des actions de prévention et en informer les seniors

Des partenaires de l'action sociale ou du secteur médico-social proposent régulièrement d'animer sur le territoire de la commune des actions de prévention à destination des plus de 60 ans tels que des ateliers numériques, mémoire, équilibre... S'inscrivant totalement dans les missions du CCAS, le service, en collaboration avec la ville, met à disposition des locaux et soutien les campagnes de communication.

C'est dans cette dynamique que le CCAS publie, depuis mars 2022, un programme trimestriel d'activités qui répertorie les activités sportives, numériques, manuelles, de loisirs et de bien-être organisées par des partenaires spécialisés et dédiés au public âgé : la conférence des financeurs, Atout'âge, Amaëlles, Rivage-aide aux aidants et l'âge du Florival.

- **7 associations bénéficient d'une mise à disposition hebdomadaire d'une salle multi-activités**
- **3 actions de prévention proposées**
- **2 programmes publiés**



Pour compléter l'offre, le CCAS a mis en place, en 2022, des formations d'initiation à l'utilisation de tablettes numériques et acquis 10 tablettes.

2 formations d'initiation de 12 personnes

Le CCAS a également reconduit la manifestation de la semaine bleue et le salon des seniors sur la thématique « bien vieillir chez soi ».

Semaine bleue

- 1 repas croisière
- 1 ciné-débat
- 1 visite guidée du musée T.Deck
- 1 concert participatif

Salon des seniors

- 40 exposants
- 2 tables rondes
- 1 bal musette





3/ Faciliter l'accès aux droits et les démarches administratives

Dans le cadre de ses missions obligatoires, le CCAS constitue, à la demande du service d'instruction d'aide sociale de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), les dossiers d'aides sociales à l'hébergement en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

- **22 aides sociales légales à l'hébergement**



De même, le CCAS soutient les personnes de 60 ans et plus à faire valoir leurs droits en matière de retraite, de compensation de la perte d'autonomie et d'entrée en EHPAD.

- **9 dossiers retraite/Allocation Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)**
- **1 Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)**
- **1 orientation EHPAD**





CULTIVER
LA SOLIDARITÉ

Soutenir la vie associative

Le CCAS fait le choix chaque année de soutenir financièrement des associations différentes associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité, qu'elles soient Guebwilleroises ou non. L'objectif est d'encourager la solidarité locale, de favoriser l'inclusion numérique et sociale, la mobilité solidaire, les actions de prévention et de promotion de la santé.

- **24 400€ versés aux associations**
- **9 associations financées**

Relayer des campagnes

En 2022, le CCAS a relayé plusieurs campagnes.

Lors de la collecte nationale de la Banque Alimentaire, en collaboration avec les ateliers de la ville, les denrées ont été stockées durant le week-end dans leurs locaux et transportées le lundi suivant par les services à l'entrepôt.

De même, pour la collecte nationale des restaurants du coeur, un véhicule de la ville a été mis à disposition du vendredi au samedi pour assurer le transport des denrées entre les commerces et leur local.



L'initiative citoyenne « une boîte de Noël pour les plus démunis » portée par une habitante guebwilleroise a été reconduite et soutenue par le CCAS. Les associations caritatives du territoire sont parties prenantes de la redistribution des boites et de la mise à disposition de bénévoles pour la collecte.





Contribuer à la solidarité internationale

Suite au mouvement des personnes déplacées en raison de la guerre en Ukraine, la Ville de Guebwiller s'est mobilisée et à mis à disposition un logement. Une convention a été établie entre l'association Aléos pour assurer un accompagnement social spécifique des hébergés et le CCAS joue le rôle d'interface entre les services de la ville, le ménage et l'association.

Ville de Guebwiller

Ville de Guebwiller

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

SOLIDARITÉ, COHÉSION & PRÉVENTION

CCAS DE LA VILLE DE GUEBWILLER

73 rue de la République - BP 159 - 68503 GUEBWILLER CEDEX



N° 02-12/2023

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT

Rapporteur : M. Dominique CAUTILLO, Adjoint au Maire, délégué à la sécurité et à la tranquillité publique.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générale, en date du 4 décembre 2023

Depuis 2018, l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) accompagne au quotidien les collectivités dans la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant. Désignée par le législateur comme l'autorité en charge de l'émission des titres exécutoires pour le recouvrement des forfaits de post-stationnement (FPS) majorés par les trésoreries locales, l'Agence propose également aux collectivités une prestation d'édition et d'envoi des avis de paiement de FPS constatés par leurs agents.

Pour bénéficier de ces prestations, la commune avait signé une convention avec l'ANTAI qui expirera le 31 décembre 2023.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du forfait de post-stationnement initial ou rectificatif au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ou au domicile du locataire de longue durée ou de l'acquéreur du véhicule, dans le cadre de l'article L. 2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convention a également pour objet :

- de régir l'accès au système informatique du Service du forfait de post-stationnement de l'ANTAI et d'en définir les modalités et conditions d'utilisation ;
- de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à traiter en phase exécutoire les Forfaits Post-Stationnement impayés.

Pour continuer à bénéficier de ces prestations, il y a lieu de renouveler la convention avec l'ANTAI pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

APPROUVE **le renouvellement de la convention avec l'ANTAI ;**

AUTORISE **M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANTAI Agence Nationale Traitement Automatisé Infractions

Convention relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu le décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 modifié portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 modifié fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R. 2333-120-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 relatif aux mentions et modalités de délivrance du titre exécutoire et de l'avertissement émis en cas de forfait de post-stationnement impayé ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Service FPS-ANTAI ».

Entre,

L'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), représentée par Le Préfet Laurent FISCUS, agissant en qualité de Directeur,

D'une part,

Et

La ville de Guebwiller COMMUNE

, sis

73, RUE DE LA REPUBLIQUE 68500 GUEBWILLER

représentée par, FRANCIS KLEITZ, MAIRE

agissant en qualité de personne, dûment habilitée à cet effet par la délibération n°

du CONSEIL MUNICIPAL en date du

Ci-après désigné « la collectivité »

D'autre part,

Ci-après désigné « les Parties »

Il a été convenu ce qui suit.

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS) initial ou rectificatif au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ou au domicile du locataire de longue durée ou de l'acquéreur du véhicule, dans le cadre de l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales.

La convention a également pour objet de régir l'accès au système informatique du Service du forfait de post-stationnement de l'ANTAI (SWA-PART FPS) et d'en définir les modalités et conditions d'utilisation.

La présente convention a également pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à traiter en phase exécutoire les FPS impayés.

2. Liste des documents conventionnels

Les documents conventionnels comprennent la présente convention et ses annexes.

Sont annexés à la présente convention, les documents suivants :

- Annexe 1 : Conditions financières ;
- Annexe 2 : Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ;
- Annexe 3 : Confidentialité et données personnelles.

Les annexes font partie intégrante de la convention et ont une valeur conventionnelle. Les annexes précisent et complètent la convention. Toute référence à la convention inclut ses annexes.

A titre informatif, les modèles de documents envoyés par l'ANTAI sont joints à la présente convention.

2.1 Législation et normes applicables

Il appartient à chacune des Parties de prendre connaissance et de respecter l'ensemble de la législation en vigueur relative à la présente convention et de suivre ses évolutions tout au long de la durée d'exécution de la convention.

2.2 Article réputé non écrit

Si une ou plusieurs stipulations conventionnelles sont considérées non valides en application d'une disposition de la législation ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elle(s) est/(sont) réputée(s) non écrite(s) sans entraîner pour autant la nullité de la convention.

3. Absence de renonciation

Le fait qu'une partie n'exige pas l'exécution d'une condition de la présente convention ou renonce à exercer un droit ou un privilège conventionnel n'est pas réputé constituer une renonciation définitive à cette condition ou à l'exercice de ce droit ou de ce privilège ou toute autre disposition en relation avec ces derniers.

4. Engagements des parties

4.1 Engagements de la collectivité

La collectivité s'engage à :

- Transmettre à l'ANTAI par voie électronique sécurisée tous les FPS n'ayant pas fait l'objet d'un règlement dans le délai de 5 jours calendaires consécutifs à la constatation de l'absence ou de l'insuffisance de paiement immédiat de la redevance de stationnement ;

- Transmettre à l'ANTAI par voie électronique sécurisée, dès qu'elle en a connaissance, tous les éléments nouveaux susceptibles d'avoir une incidence sur l'exécution de la présente convention, notamment s'agissant des données issues des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) et des décisions de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP) ;

- Assumer la responsabilité pleine et entière du contenu de l'ensemble des éléments transmis à l'ANTAI en particulier ceux nécessaires à l'établissement des avis de paiement initiaux et rectificatifs des FPS ;

- Utiliser exclusivement les canaux de paiement mis en place par l'ANTAI une fois le FPS transmis à l'agence ;

- Informer l'ANTAI dans les meilleurs délais en cas de suspension, d'interruption ou de reprise de son activité en matière de stationnement payant ;

- Appliquer les Conditions Générales d'Utilisations décrites à l'annexe 2 et en particulier respecter la politique de sécurité des échanges qui y est précisée ;

- Déposer un symbole/logotype de la collectivité au format TIFF qui sera présent en haut au centre de la première page de l'APA ;

- Envoyer, si elle le souhaite, le texte ou infographie libre prévu au dos de la première page de l'APA au format TIFF, étant entendu que toutes les informations y figurant sont de son entière responsabilité ;

- Si la collectivité adopte le paiement minoré des FPS, la page sus-mentionnée devra obligatoirement être présente et préciser les modalités de mise en œuvre de celui-ci ;

- Renseigner rigoureusement toutes les informations présentes au paragraphe « Comment envoyer votre recours ? » du feuillet intitulé : « Comment contester cet avis de paiement », qui sont entièrement de la responsabilité de la collectivité.

4.2 Engagements de l'ANTAI

L'ANTAI s'engage à :

- Traiter l'ensemble des informations nécessaires à l'émission des avis de paiement initiaux et rectificatifs des FPS reçus par voie électronique conformes aux spécifications définies avec l'ANTAI ;

- Editer les avis de paiement initiaux et rectificatifs des FPS ainsi que tous les documents prévus dans le cadre du traitement d'un avis de paiement par l'ANTAI ;

- Affranchir les avis de paiement et procéder à leur expédition au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ou au domicile du locataire ou de l'acquéreur du véhicule ;

- Assurer, à la demande de la collectivité, la personnalisation des avis de paiement initiaux et rectificatifs à envoyer en y faisant figurer, aux emplacements prévus, les éléments de personnalisation transmis par la collectivité (symbole/logotype de la collectivité et texte libre pour personnaliser l'avis de paiement) ;

- Assurer un service de centre d'appels téléphonique auprès de la collectivité et/ou de son ou ses tiers-contractant(s) dans le déploiement de certificat(s) de chiffrement ;

- Assurer un service de centre d'appels téléphonique auprès des redevables des avis de paiement leur permettant d'avoir une information générale et d'identifier leurs différents interlocuteurs ;

- Mettre à disposition de la collectivité et/ou de son ou ses tiers-contractant(s) un environnement de tests de ses échanges avec l'ANTAI et délivrer un rapport de tests ;

- Mettre à disposition de manière informatique toutes les informations permettant aux collectivités de faire le suivi quantitatif relatif au traitement par l'ANTAI des FPS, y compris l'imminence d'un titre exécutoire suite à la fin du délai de paiement ;

- Informer la collectivité des évolutions majeures de ses règles de traitement ;

- Informer la collectivité en cas d'incident technique majeur, et lui communiquer un calendrier indicatif de mise en œuvre d'actions adaptées pour y répondre ;

- Présenter à une échéance régulière, au moins annuelle, une synthèse de son activité en matière de stationnement payant ;

- Utiliser les coordonnées d'un locataire de longue durée du véhicule lorsqu'il est ainsi déclaré dans le système d'information des véhicules pour envoyer le FPS ;

- Rechercher une adresse alternative des usagers concernés pour les avis de paiement de FPS retournés par La Poste au CNT avec la mention « pli non distribué » (PND) ;

- Fournir les canaux de paiement permettant aux usagers de régler leur FPS ;

- Fournir à un redevable qui le demande un justificatif de paiement ;

- Assurer, pendant trois ans, l'archivage électronique de l'ensemble des données des avis de paiement initiaux, rectificatifs et majorés, des justificatifs de paiement des FPS dont la gestion lui a été confiée, sauf en cas de recours à la CCSP ou en cas de force majeure.

5. Mise en place d'un paiement minoré

La collectivité qui souhaite proposer aux redevables de payer leur FPS à un montant minoré dans un délai qu'elle détermine à deux possibilités :

- Le notifier par ses propres moyens aux usagers avant la transmission par voie électronique des FPS à l'ANTAI ;

- L'indiquer à l'ANTAI pour mettre en place cette fonctionnalité. Les informations de minoration seront alors transmises informatiquement à l'ANTAI afin qu'elles soient prises en compte dans les traitements de l'ANTAI, en particulier sur les canaux de paiement de l'Agence. L'information sur la minoration devra obligatoirement être portée à la connaissance des

redevables par la page de personnalisation fournie par la Collectivité, figurant au verso de la première page de l'avis de paiement. Le FPS minoré doit alors obligatoirement et exclusivement être payé par le redevable sur les canaux de paiement fournis par l'ANTAI. Lorsque la collectivité sollicite l'ANTAI à cette fin, elle doit également lui faire parvenir la délibération autorisant la mise en place d'un paiement minoré.

6. Durée de la convention - renouvellement

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2024 ou, si elle est signée postérieurement, à partir de la date de sa signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée se terminant le 31 décembre 2026. Une nouvelle convention est nécessaire pour prolonger l'adhésion au service.

7. Droit applicable - Règlement amiable - Juridiction compétente

7.1 Droit applicable

La présente convention est régie par le droit français.

7.2 Règlement amiable

La présente convention est conclue et exécutée de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble dans le plus grand esprit de concertation les éventuelles difficultés qui peuvent survenir lors de son exécution.

En cas de différend entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir aux fins de conciliation dans un délai de quinze (15) jours suivant l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance de l'autre au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Dans les cas où les parties n'arrivent pas à trouver un accord, elles ont la possibilité de désigner un expert d'un commun accord.

L'expert propose une solution au litige. A défaut d'accord intervenu entre les parties sur cette solution dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la communication du rapport de l'expert aux parties, celles-ci peuvent saisir les tribunaux.

7.3 Juridiction compétente

A défaut de règlement amiable, tout litige portant sur la conclusion, l'entrée en vigueur, l'interprétation, l'application, la résiliation et les suites de la convention est porté devant le tribunal administratif de Paris même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

8. Force majeure

Est entendue par force majeure les événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux Parties. Aucune des deux Parties ne peut être tenue responsable du retard constaté en raison des événements de force majeure.

En cas de force majeure, constatée par l'une des Parties, celle-ci en informe l'autre par écrit dans les meilleurs délais.

Les délais prévus pour la livraison sont décalés en fonction des circonstances et de la durée de la force majeure. Si une Partie constate un cas de force majeur, elle en informe l'autre et lui

communique toute information utile sur l'évolution envisagée de son activité et les délais de mise en œuvre ctions prévues pour y faire face.

Fait à GUEBWILLER, le

en exemplaires originaux

Pour l'ANTAI, Le Préfet Laurent FISCUS, Directeur, Date, cachet, signature	Pour la Collectivité, Le Maire Francis KLEITZ Date, cachet, signature

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Conditions financières

Annexe 2 : Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

Annexe 3 : Confidentialité et données personnelles

Annexe 1 : Conditions financières

1. Prix des prestations réalisées par l'ANTAI

a) La collectivité verse pour les prestations réalisées par l'ANTAI les montants suivants :

Prestations	Prix unitaire pour l'année 2024
1. Traitement, impression et mise sous pli d'un avis de paiement	
1.1 Traitement, impression et mise sous pli d'un avis de paiement initial	0,98 € par pli envoyé
1.2 Traitement, impression et mise sous pli d'un avis de paiement rectificatif	0,98 € par pli envoyé
2. Traitement d'un avis de paiement dématérialisé	
2.1 Traitement d'un avis de paiement initial dématérialisé	0,83 € par envoi dématérialisé
2.2 Traitement d'un avis de paiement rectificatif dématérialisé	0,83 € par envoi dématérialisé

b) L'affranchissement est refacturé pour chaque courrier envoyé :

Les courriers envoyés sont :

- Un avis de paiement initial ;
- Un avis de paiement rectificatif ;
- Un nouvel envoi d'un avis de paiement lorsqu'une adresse alternative a été retrouvée ;
- Un justificatif de paiement ;
- Tout autre envoi dans le cadre du traitement d'un avis de paiement par l'ANTAI.

L'affranchissement est refacturé pour chaque courrier envoyé selon le tarif en vigueur à La Poste.

A titre indicatif, le coût d'affranchissement est au 1er janvier 2023 de 0,65 € par courrier envoyé. Ce prix peut être réévalué selon les évolutions tarifaires de La Poste. Par exemple, pour l'année 2024, le coût de l'affranchissement peut être réévalué sous réserve d'éventuelles évolutions tarifaires de La Poste d'ici le 1er janvier 2024.

2. Révision annuelle des prix unitaires

Les prix unitaires des prestations réalisées par l'ANTAI et exposées dans le paragraphe 1. a) de cette annexe 1, sont révisés annuellement pour une entrée en vigueur au 1er janvier de chaque année (N) en application de la formule exposée ci-après :

$$P = P0 \times \left(0{,}30 + 0{,}40 \times \frac{CPF}{CPF0} + 0{,}30 \times \frac{S}{S0}\right)$$

Dans laquelle :

- P : prix révisé ;
- P0 : prix contractuel d'origine ;
- CPF0 : valeur de l'indice arrêté CPF18 « travaux d'impression et de reproduction » base 2015, identifiant INSEE 010534151 publié au 30 septembre 2023 ;
- CPF : valeur de l'indice arrêté CPF18 « travaux d'impression et de reproduction » base 2015, identifiant INSEE 010534151 publié au 30 septembre N-1 ;
- S0 : dernier indice SYNTEC publié au 30 septembre 2023 ;

- S : dernier indice SYNTEC publié au 30 septembre N-1 ;

Où :

- Si le dernier indice connu à la date de la révision est un indice provisoire, on utilisera le dernier indice arrêté ;
- La valeur des indices SYNTEC, correspond aux valeurs initiales telles que publiées à la date concernée sur le site de la Fédération SYNTEC. A titre d'exemple, le dernier indice SYNTEC publié le 30 septembre 2022 est celui d'août 2022 pour un total de 286,4.

Dans le cadre de la révision annuelle des prix, l'augmentation annuelle ne peut pas être supérieure à 3 %.

De nouvelles prestations peuvent être ajoutées lors de la révision annuelle des prix dans le cas où un besoin nouveau apparaîtrait. Un avenant à la présente convention est alors conclu.

L'ANTAI communique sur l'espace internet dédié (SWA-PART) aux collectivités au plus tard le 30 novembre N-1 les prix unitaires applicables à compter du 1er janvier N.

Afin de respecter les conditions de révision de prix exposées ci-avant, la révision des prix est effectuée entre le 1er octobre N-1 et le 30 novembre N-1 pour une entrée en vigueur au 1er janvier N.

3. Modalités de facturation

Les prestations réalisées par l'ANTAI sont payables mensuellement.

Les avis des sommes à payer sont transmis mensuellement aux collectivités via le portail Chorus Pro.

L'avis des sommes à payer comporte les mentions suivantes :

- L'indication exacte du nom ou de la raison sociale de l'ANTAI ;
- Le nom et le numéro SIRET de la collectivité locale ;
- Le code service et /ou le numéro d'engagement juridique transmis par la collectivité ;
- Les quantités pour chaque prestation ;
- Les frais d'affranchissement pour chaque prestation.

Le paiement est effectué par virement net à trente (30) jours calendaires à compter du statut de mise à disposition du destinataire de l'avis des sommes à payer sur le portail Chorus Pro.

Concernant le(s) changement(s) de code service et/ou de numéro d'engagement juridique, il convient de transmettre cette(s) demande(s) avant le cinq (5) du mois suivant à facturer. Exemple : pour une facturation au titre du mois de janvier 2023, les changements doivent être communiqué à l'ANTAI avant le 5 février 2023. Ces données doivent être complété dans le SWA-PART, rubrique Facturation.

Par ailleurs, si la collectivité territoriale souhaite être facturée sur un SIRET annexe ou secondaire, cette option est possible. Dans ce cas, la collectivité devra renseigner sur le SWA-PART (rubrique Facturation) son SIRET secondaire sur lequel elle souhaite être facturée.

Annexe 2 : Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

1. Objet

Les présentes CGU régissent l'accès du SWA-PART FPS et ont pour objet d'en définir les modalités et conditions d'utilisation. Tout accès et toute utilisation du SWA-PART FPS sont subordonnés au respect des présentes CGU.

2. Mentions légales

Le SWA-PART FPS est géré par l'ANTAI. Les droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété relatifs aux informations proposées sur le SWA-PART FPS appartiennent à l'ANTAI. L'ensemble des éléments graphiques du SWA-PART FPS est la propriété de l'ANTAI, exception faite des symboles/logotypes des Utilisateurs qui restent leur propriété.

3. Définitions

Les termes présents dans les CGU et définis ci-dessous auront la signification suivante :
Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) : Établissement public administratif chargé d'envoyer les avis de paiement des FPS au domicile des titulaires du certificat d'immatriculation quand la collectivité a fait le choix de recourir à cette prestation. L'ANTAI agit également en tant qu'ordonnateur de l'État pour l'émission des titres exécutoires permettant le recouvrement forcé des FPS impayés.

Avis de Paiement ou APA d'un forfait de post-stationnement : document initial ou rectificatif adressé à tout usager redevable d'un forfait de post-stationnement.

CNT : Centre National de Traitement des infractions, basé à Rennes.

Cycle complet : ce cycle correspond au cas d'une collectivité qui a fait le choix de l'ANTAI pour assurer le traitement des messages FPS et l'édition des APA. Les conditions et engagements respectifs de la collectivité et de l'ANTAI pour le cycle complet sont décrits dans une convention FPS *ad hoc*.

Cycle partiel : ce cycle correspond au cas d'une collectivité qui n'a pas fait le choix de l'ANTAI pour assurer le traitement des messages FPS. La collectivité a ainsi choisi de gérer elle-même la phase amiable (3 mois). Ses messages FPS (mFPS) impayés au terme de la phase amiable ne seront transmis à l'ANTAI que pour leur traitement en phase exécutoire.

eAPA : avis de paiement électronique, envoyé de manière dématérialisé.

FPS : Forfait de post-stationnement.

FPS minoré : une collectivité peut décider de minorer le montant d'un FPS s'il est réglé dans un délai qu'elle détermine.

mFPS : messages FPS (données informatiques nécessaires à l'édition d'un FPS).

SWA-PART FPS: Interface mise à la disposition des collectivités leur permettant d'accéder à un onglet Convention, Facturation, Messagerie. L'onglet messagerie remplace l'adresse mail service-fps@antai.fr et antai-facturation-fps@interieur.gouv.fr.

Utilisateur : est considéré comme Utilisateur toute collectivité signataire de la convention qui gère du stationnement payant. Sont également considérés comme Utilisateurs les tiers contractants éventuels de ces collectivités.

4. Acceptation

L'accès et l'utilisation du SWA-PART FPS sont soumis à l'acceptation et au respect des présentes CGU. En adhérant au SWA-PART FPS, quels que soient les moyens techniques d'accès et les terminaux utilisés, l'Utilisateur, personne dûment habilitée à cet effet par la collectivité, est présumé connaître les présentes CGU et en accepter les termes sans réserve.
Les CGU peuvent faire l'objet d'évolutions sous réserve d'un préavis de 3 mois, notamment par la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités, ou en supprimant ou modifiant certaines fonctionnalités. Les CGU modifiées se substituent *de facto* à l'annexe. En cas de désaccord avec les CGU, aucun usage du SWA-PART FPS ne saurait être effectué par l'Utilisateur.

5. Accès aux services

Les CGU du SWA-PART FPS concernent toute collectivité qui gère du stationnement payant dans le cadre de la réforme de la dépénalisation du stationnement payant entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Elles s'appliquent tant aux collectivités ayant choisi le cycle complet qu'aux collectivités ayant choisi le cycle partiel.
Pour accéder au SWA-PART FPS, l'Utilisateur doit créer un compte en s'enregistrant sur le portail de l'ANTAI dans l'espace dédié aux collectivités et entrer les informations suivantes :

- nom de compte (ou login) ;
- mot de passe ;
- adresse e-mail.

Le nom de compte (ou login) et le mot de passe permettent à l'Utilisateur d'accéder au SWA-PART FPS. L'adresse e-mail permet à l'ANTAI de communiquer avec l'Utilisateur dans le cadre de la gestion et du suivi du compte et d'envoyer des informations relatives au SWA-PART FPS. A ce titre, l'ANTAI recommande que cette adresse soit la plus pérenne possible et consultée régulièrement afin d'éviter toute perte de contact due à des changements de poste ou absence plus ou moins prolongée.

L'adresse courriel de contact de la collectivité est la suivante :

police-municipale@ville-guebwiller.fr

L'utilisation de serveurs mandataires (également appelés proxy), autres que ceux éventuellement mis en place par la collectivité dans son infrastructure, tant pour la création de compte que pour la connexion au compte est interdite. La création de compte de façon automatisée et/ou avec une identité fausse ou frauduleuse est interdite.

5.1. Communications

La communication entre l'Agence et la Collectivité se fera par la messagerie du SWA-PART FPS sauf exception. En cas de dysfonctionnement de ce dernier, l'adresse de messagerie fournie à l'inscription sera utilisée.

6. Obligations et engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur du SWA-PART FPS s'engage à :

- Faire appel exclusivement à des agents assermentés pour l'établissement des FPS. En cas de marché(s) confié(s) à des tiers-contractants pour l'établissement des FPS, l'Utilisateur s'engage à veiller à ce que les personnels de ces tiers-contractants soient assermentés pour être conforme aux textes réglementaires ;

- Utiliser la connexion sécurisée vers le CNT dédiée aux seules fins de transmission des messages FPS vers l'ANTAI ;

- Veiller à la transmission sécurisée des messages FPS destinés à l'ANTAI en utilisant les certificats de chiffrement obtenus auprès de Prestataires de Services de Confiance référencés par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (http://www.ssi.gouv.fr/) ;

- Ne pas tenter de modifier ou d'extraire les éléments de sécurité relatifs à l'authentification d'origine de la connexion entre la collectivité et le CNT de l'ANTAI ou relatifs à l'émission des messages FPS vers l'ANTAI. En particulier, ne pas altérer ni modifier ni tenter d'extraire les certificats ou les clés d'authentification fournis par le CNT et utilisés pour authentifier l'origine des messages FPS ainsi que l'origine de la connexion ;

- Utiliser une solution logicielle de gestion des FPS conforme aux spécifications techniques pour les échanges de données entre une solution logicielle de gestion de FPS et l'ANTAI ;

- S'assurer que la solution logicielle retenue par la collectivité, ou par chacun de ses tiers-contractants FPS, a passé avec succès l'ensemble des tests de conventionnement avec l'ANTAI (la solution logicielle est attestée par un rapport de tests) ;

- Communiquer à l'ANTAI, dès qu'elle en a connaissance, toute modification relative à l'identité de la collectivité ou à l'organisation de son stationnement payant (fusion de collectivités, modification de l'entité en charge du stationnement, etc.) susceptibles d'avoir une incidence sur les prestations en cours auprès du SWA-PART FPS.

7. Disponibilité et évolution

Tous les frais supportés par l'Utilisateur pour accéder au SWA-PART FPS (matériel informatique, logiciels, connexion Internet, certificats, etc.) sont à sa charge. Le SWA-PART FPS est disponible 7 jours sur 7, 24h sur 24h. En cas de force majeure ayant pour conséquence un dysfonctionnement du SWA-PART FPS, celui-ci peut être interrompu sans délai. L'ANTAI peut faire évoluer, modifier pour tout motif nécessaire au bon fonctionnement du SWA-PART FPS, ou suspendre, pour des raisons de maintenance, le SWA-PART FPS. En ce cas il lui appartient d'en informer l'Utilisateur en respectant un délai de prévenance d'au moins quinze (15) jours franc. L'ANTAI s'engage également à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au rétablissement du service dans les meilleurs délais. L'Utilisateur s'oblige à ne réclamer aucune indemnisation suite à l'interruption, à la suspension ou à la modification des présentes CGU.

8. Responsabilité

L'Utilisateur s'engage à ne fournir que des informations exactes, vérifiables, à jour et complètes. Dans l'hypothèse où l'utilisateur ne s'acquitterait pas de cet engagement, l'ANTAI se réserve le droit de suspendre ou supprimer son compte dans le SWA-PART FPS, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à son encontre.

9. Propriété intellectuelle et données

Les marques, logos, et créations du SWA-PART FPS font l'objet d'une protection par le code de la propriété intellectuelle et plus particulièrement par le droit d'auteur et le droit des marques. L'Utilisateur sollicite l'autorisation préalable du SWA-PART FPS pour toute reproduction, publication ou copie de ces éléments.
L'ANTAI et l'Utilisateur s'engagent à une utilisation des données du SWA-PART FPS détenues, produites ou fournies par l'ANTAI ou par l'Utilisateur) conformément au cadre strictement limité de la mise en œuvre du FPS. Une utilisation des données à des fins commerciales est interdite.

10. Droit applicable

Les CGU sont soumises au droit français. En cas de contestation éventuelle, et après l'échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, les tribunaux français seront seuls compétents pour connaître de ce litige. Pour toute question relative aux présentes CGU du SWA-PART FPS de l'ANTAI, l'Utilisateur a la possibilité de contacter le SWA-PART FPS à l'onglet « messagerie » ou par messagerie électronique à l'adresse service-fps@antai.fr.

Annexe 3 : Confidentialité et données personnelles

La présente annexe à la convention a pour objectif de préciser les règles de confidentialité ainsi que les conditions d'utilisation des données personnelles.

1. Règles de confidentialité

L'ANTAI est tenue de prendre toutes mesures nécessaires, afin d'éviter que les informations, documents ou éléments qui lui sont communiqués ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Dans le cadre de son obligation de confidentialité, l'ANTAI s'engage à n'utiliser les documents transmis que pour la seule exécution de la présente convention. L'ANTAI s'engage à ne pas divulguer les documents, informations et données détenus à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, après l'échéance ou la résiliation de la présente convention.

Les données confidentielles sont :

- L'ensemble des données transmises pour la notification par voie postale ou par voie dématérialisée des avis de paiement initiaux et rectificatifs ;
- Les coordonnées des titulaires des certificats d'immatriculation (identité, à savoir, nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, type de pièce d'identité) ;
- Les données sur le paiement des FPS.

L'ANTAI s'engage à :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la sécurité notamment matérielle, et assurer la conservation et l'intégrité des données et informations traitées pendant la durée du présent contrat et pendant la durée d'archivage des données ;
- Prendre toutes les mesures permettant d'éviter l'accès et l'utilisation détournée ou frauduleuse par des tiers des informations confidentielles et toutes précautions utiles afin que celles-ci ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées ;
- Avertir immédiatement par écrit la collectivité de tout élément pouvant laisser présumer une violation des obligations découlant du présent paragraphe.

Les dispositions de la présente convention sont valables pendant toute la durée de celle-ci ainsi que les cinq années qui suivent son expiration.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R. 2333-120-10 du code général des collectivités territoriales, les données des avis de paiement du forfait post-stationnement, initiaux ou rectificatifs délivrés par l'ANTAI sont conservées par l'Agence de manière à garantir l'intégrité, l'intelligibilité et l'accessibilité des données pendant une durée de trois (3) ans. Les données sont enregistrées dans un format pérenne et répliquées sur un site distant.

L'ANTAI s'engage à ne pas conserver ces données au-delà de la durée citée et procède à leur élimination en fin de période.

L'obligation de confidentialité est une obligation essentielle de la présente convention et sa violation est de nature à entraîner la résiliation de la présente convention pour faute grave. Il est rappelé que la révélation intentionnelle d'une information à caractère secret par une personne qui en est le dépositaire à titre professionnel est passible de poursuites pénales, conformément à l'article 226-13 du code pénal.

2. Conditions d'utilisation des données personnelles

L'ANTAI s'engage à traiter les données à caractère personnel confiées par la collectivité aux seules fins mentionnées en objet de la présente convention et à respecter ses obligations au regard de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, et, de son décret d'application n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, ainsi qu'au regard du règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

L'ANTAI s'engage à informer la collectivité en cas de :

- Violation des données personnelles identifiées dans le cadre du traitement, et concernant la collectivité ;
- Demande de droit d'accès, de rectification ou de limitation, qui lui seraient adressée.

L'ANTAI atteste qu'elle dispose des moyens techniques présentant les garanties suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité des données, pour empêcher toute destruction fortuite ou illicite, perte fortuite, divulgation ou accès non autorisé d'un tiers, toute forme illicite de traitement, et pour empêcher que les données ne soient déformées ou endommagées.

L'ANTAI s'assure que l'ensemble de ses sous-traitants ou prestataires pouvant intervenir dans le cadre de la convention présentent les mêmes garanties et obligations sur les données personnelles traitées.

La collectivité s'engage à mener les analyses d'impact nécessaires et mener pour son traitement l'ensemble des mesures nécessaires à garantir la sécurité des données personnelles.

Les points de contacts de la collectivité pour la gestion des données personnelles sont les suivants :

police-municipale@ville-guebwiller.fr

Le point de contact de l'ANTAI pour la gestion des données personnelles est le suivant :

donnees-personnelles-antai@interieur.gouv.fr

L'ANTAI déclare tenir un registre des données personnelles qui précise l'encadrement du traitement et les moyens mis en œuvre pour protéger ces données

Modèles de documents envoyés par l'ANTAI

Les modèles de documents envoyés par l'ANTAI sont l'avis de paiement de FPS, l'avis de paiement rectificatif de FPS et le justificatif de paiement de FPS. Ces modèles de documents pourront faire l'objet de modifications.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Avis de paiement
Forfait de post-stationnement (FPS)

ANTAI Agence Nationale de traitement Automatisé des Infractions

VILLE DE PARIS

V16.00.01.01.01360146 21750001600019183006050157 51 APA FRFR

Numéro de l'avis de paiement :
21750001600019 | 18 | 3 | 006 | 050 | 157

Z00 F002qdsvfi2hg5z3zii50

M NEBDRRA RRYITEH
23 PASSAGE NTRIHAO
92400 COURBEVOIE

Date d'envoi de l'avis de paiement :
18/01/2018

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est à votre nom a stationné le **06/01/2018** sur le territoire de **PARIS**, sans que soit réglée totalement la redevance de stationnement prévue. A ce titre, vous êtes redevable d'un forfait de post-stationnement (FPS) dont le détail est décrit ci-dessous.

Etablissement de l'avis de paiement du forfait de post-stationnement

COLLECTIVITÉ AYANT INSTITUÉ LA REDEVANCE

Nom de la collectivité :
PARIS

Autorité dont relève l'agent assermenté :
MOOVIA
69-73 BD VICTOR HUGO
93400 SAINT-OUEN

N° d'identification de l'agent assermenté :
050

INFORMATIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT

Date et heure de constatation de l'absence ou de l'insuffisance de paiement immédiat de la redevance :
Le 06/01/2018 à 15h28.

Lieu :
47 RUE DE LIEGE
75008 PARIS
48.87913833 2.32413333 38.7 1.5

N° d'immatriculation du véhicule :
-1DDB1-V0

Marque du véhicule :
SMART

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVOI DE L'AVIS DE PAIEMENT

Date d'envoi de l'avis de paiement :
18/01/2018

Identité et adresse du redevable :
M NEBDRRA RRYITEH
23 PASSAGE NTRIHAO
92400 COURBEVOIE

Le montant du FPS dû est égal à : 50 euros.

Ce FPS a cessé de produire ses effets le **06/01/2018** à **20h00**. A partir de cette heure, vous pouvez être redevable d'un nouveau FPS si vous avez continué à stationner au lieu indiqué.

« Signé »

Numéro de l'avis de paiement : 21750001600019 | 18 | 3 | 006 | 050 | 157

Pour plus de renseignements sur cet avis et vos démarches, appelez le 0820 538 123 (0,05 €/min + prix d'un appel normal).

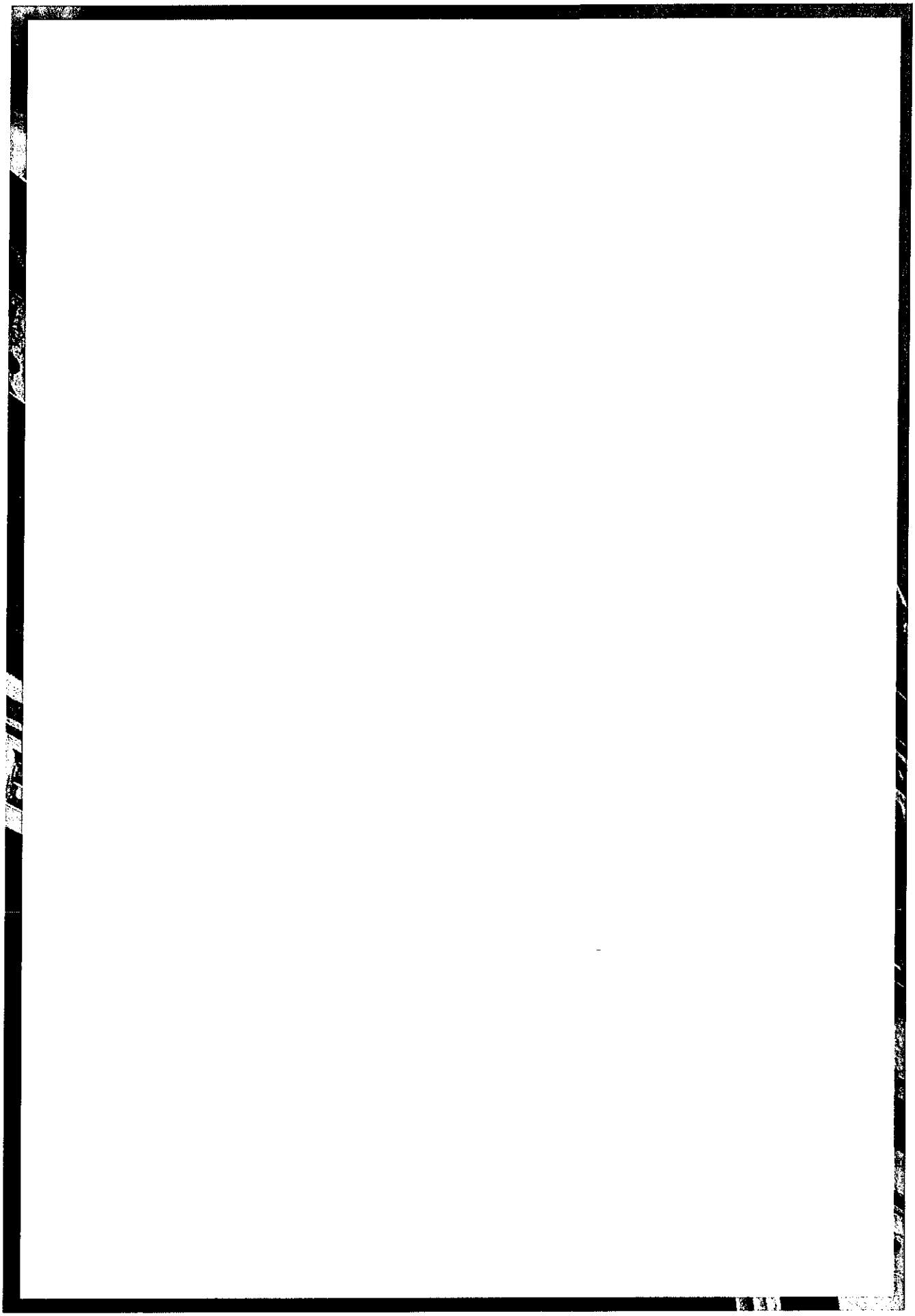

V16.00.01.01.01360146 21750001600019183006050157 51 APA FRFR

MODALITÉS DE PAIEMENT ET CONTESTATION

Comment régler votre FPS ?

Vous devez régler votre FPS auprès de la Direction Générale des Finances Publiques aux coordonnées figurant ci-dessous. S'il vous est demandé, le numéro de télépaiement de votre FPS est le suivant :

21750001600019	18	3	006	050	157	Clé	51

Paiement par smartphone ou par Internet

Scannez le flashcode ci-contre ou saisissez l'URL suivante dans le navigateur de votre smartphone : **www.stationnement.gouv.fr**

Paiement par téléphone (serveur vocal interactif)

Par carte bancaire au 0811 10 10 10 (0,05 €/min + prix d'un appel normal).

Paiement par courrier

Par chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public (adresse mentionnée sur la carte de paiement).
Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence sans l'agrafer ni la coller.
Envoyez le tout dans l'enveloppe retour à affranchir. **Ne joignez aucun autre document.**

Paiement au guichet d'un centre des finances publiques

Uniquement par carte bancaire, muni du présent avis.

Paiement chez un buraliste ou partenaire agréé*

En lui présentant le flashcode se trouvant *sur la carte de paiement ci-dessous*
** identifié par le logo ci-contre, liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite*

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

ATTENTION
Date limite de paiement de votre FPS : 23/04/2018

En cas de non-paiement ou de paiement insuffisant à cette date, un titre exécutoire assorti de la majoration prévue à l'article R. 2333-120-16 du code général des collectivités territoriales sera émis à votre encontre. Cette majoration est fixée à 20% du montant du FPS impayé sans pouvoir être inférieure à 50 euros.

CARTE DE PAIEMENT
Date de l'avis : 18/01/2018

M NEBDRRA RRYITEH
23 PASSAGE NTRIHAO
92400 COURBEVOIE

5000 *

CENTRE D'ENCAISSEMENT
TSA 69089
35908 RENNES CEDEX 09

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

543219000176 04002711830060501570350401962806 5000

Comment contester cet avis de paiement ?

Si vous souhaitez contester cet avis de paiement, **vous devez former un recours administratif préalable obligatoire (RAPO)** avant toute saisine de la juridiction compétente, à peine d'irrecevabilité de cette saisine.

Conditions de recevabilité de votre recours (RAPO)

✔ **Comment envoyer votre recours (RAPO) ?**

- Par **voie électronique** à l'adresse suivante :

  https://www.paris.fr/fps

- Par **lettre recommandée** avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante :
  CENTRE DE NUMÉRISATION RAPO FPS
  6 AVENUE DE LA PORTE D'IVRY
  75013 PARIS

✔ **Dans quel délai ?**

- Ce recours (RAPO) est à adresser dans le délai d'un mois, soit avant le : **23/02/2018**
  Vous êtes réputé avoir reçu le présent avis 5 jours francs à compter de la date d'envoi.

✔ **Quelles pièces transmettre ?**

Pièces à transmettre obligatoirement sous peine d'irrecevabilité du recours :

- Un exposé des faits et des arguments expliquant le recours.
- Une copie de l'avis de paiement contesté.
- Une copie du certificat d'immatriculation ou de la déclaration de cession du véhicule et de son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules.

Pièces à transmettre selon votre situation :

- Le cas échéant, les pièces permettant d'apprécier le bien-fondé de votre recours.
  En tant que titulaire du certificat d'immatriculation, locataire ou acquéreur du véhicule concerné, vous pouvez habiliter toute personne pour former le recours administratif en votre nom et pour votre compte. Dans ce cas, le mandat d'habilitation doit être transmis avec le recours.

Délai de réponse de l'autorité administrative ou de son délégataire

- L'absence de réponse écrite reçue dans le mois suivant la date de l'avis de réception postal ou électronique du recours vaut rejet du recours.
- La décision de rejet peut être contestée dans le délai d'un mois devant la commission du contentieux du stationnement payant, sous réserve du respect des conditions de recevabilité du recours.

DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Le ministère de l'intérieur est responsable du traitement de données « Services FPS - ANTAI » qui a pour finalité, conformément à l'article L2333-87 du CGCT, la notification des avis de paiement de FPS et l'émission des titres exécutoires et d'annulation prévus à cet article.

Les données personnelles recueillies dans ce cadre (état civil, informations d'ordre économique et financier, données de connexion ou de localisation) sont conservées pendant 3 ans et destinées à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions ainsi qu'à la direction générale des finances publiques en charge de leur recouvrement.

Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification ou d'opposition pour motifs légitimes relatifs aux renseignements vous concernant et ayant fait l'objet d'un traitement automatisé (art. 70-18 à 70-20 de la loi du 6 janvier 1978). Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de : Données personnelles CNT - CS 74 000 - 35094 Rennes Cedex 9.

Vous pouvez également exercer ce droit auprès de l'autorité dont relève l'agent assermenté ayant établi cet avis de paiement et dont l'adresse figure sur la première page du présent avis. En cas d'absence de réponse, vous pourrez adresser une réclamation auprès de la CNIL par voie électronique ou par courrier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Avis de paiement rectificatif
Forfait de post-stationnement (FPS)

ANTAI Agence Nationale de traitement Automatisé des Infractions

PARIS

V16.00.01.01.01360146 21800019800018171113000901 37 APA FRFR

Numéro de l'avis de paiement rectificatif :
21800019800018 | 17 | 1 | 113 | 000 | 901

Numéro de l'avis de paiement initial :
21800019800018 | 17 | 1 | 113 | 000 | 900

Z00 F002qly3ec3yqduho05h0

M DUPONT MICHEL
12 RUE DES ECOLES
59000 LILLE

Date d'envoi de l'avis de paiement rectificatif :
13/11/2017
Date d'envoi de l'avis de paiement initial :
08/09/2017

Madame, Monsieur,

Vous avez formé un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) à l'encontre de l'avis de paiement de forfait de post-stationnement (FPS) n°**21800019800018171113000900** en date du **06/09/2017**.

A la suite de ce recours, un avis de paiement rectificatif a été établi. Vous en trouverez le détail ci-dessous.

Etablissement de l'avis de paiement rectificatif du forfait de post-stationnement

COLLECTIVITÉ AYANT INSTITUÉ LA REDEVANCE

Nom de la collectivité :
AMIENS

Autorité dont relève l'agent assermenté :
SERVICE DE CONTROLE DU STATIONNEMENT PAYANT
22 RUE DU NORD
80010 AMIENS

N° d'identification de l'agent assermenté :
2468013579

INFORMATIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT

Date et heure de constatation de l'absence ou de l'insuffisance de paiement immédiat de la redevance :
Le 06/09/2017 à 09h37.

Lieu :
12 RUE D'ARTOIS
AMIENS 80

N° d'immatriculation du véhicule :
99999996

Marque du véhicule :
BMW

INFORMATIONS RELATIVES AU RECOURS ADMINISTRATIF (RAPO)

Identité et adresse du redevable :
M DUPONT MICHEL
12 RUE DES ECOLES
59000 LILLE

Date de réception du recours (RAPO) :
06/09/2017

Identité de la personne habilitée pour agir au nom et pour le compte du redevable :
SERVICE D'AIDE A LA CONTESTATION POLONAISE

Date d'établissement de l'avis de paiement de FPS rectificatif : 13/11/2017

Le montant rectifié du FPS dû est égal à : 21,55 euros.

« Signé »

Numéro de l'avis de paiement rectificatif : 21800019800018 | 17 | 1 | 113 | 000 | 901

Pour plus de renseignements sur cet avis et vos démarches, appelez le 0820 538 123 (0,05 €/min + prix d'un appel normal).

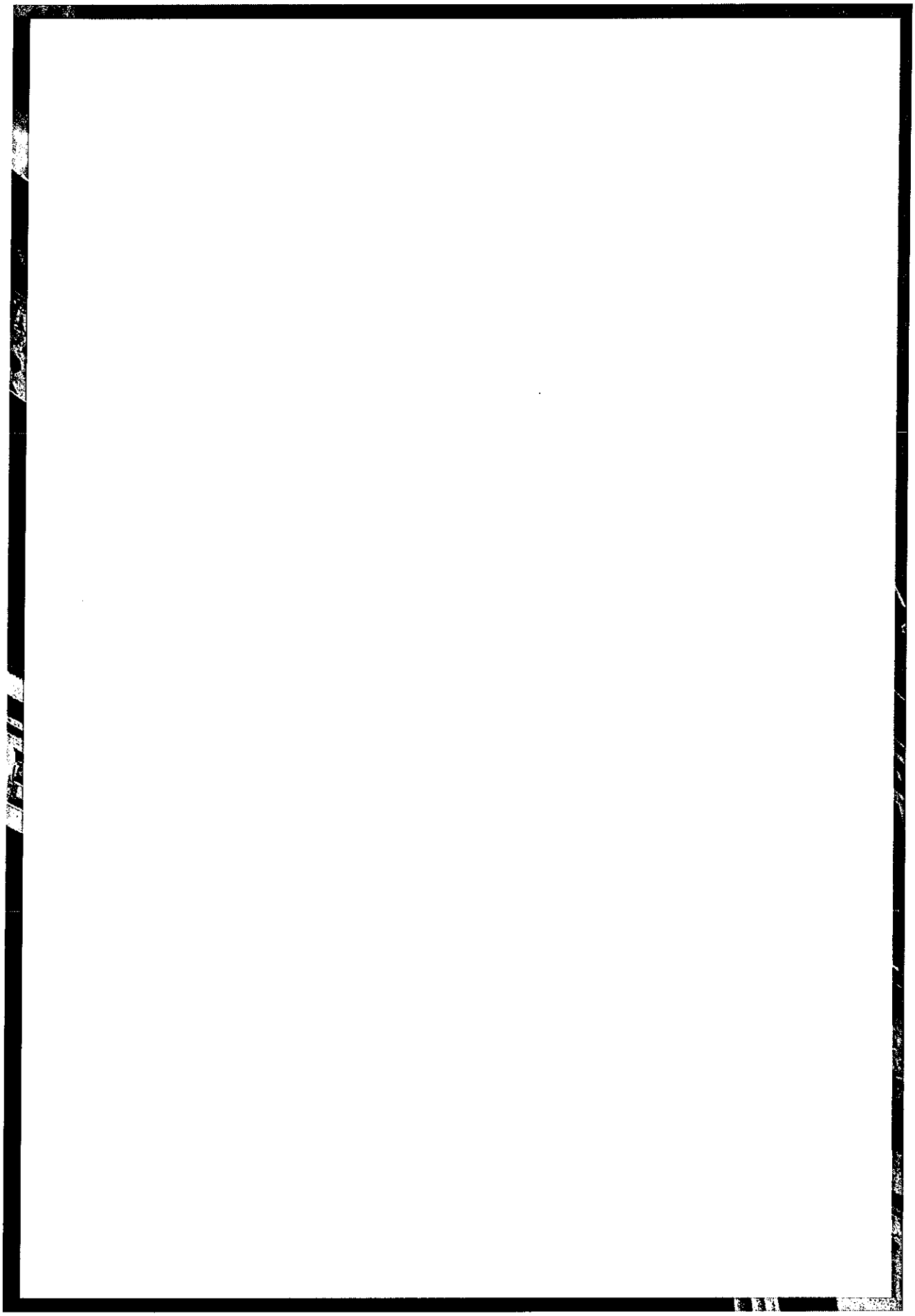

V16.00.01.01.01360146 21800019800018171113000901 37 APA FRFR

MODALITÉS DE PAIEMENT ET CONTESTATION

Comment régler votre FPS ?

Vous devez régler votre FPS auprès de la Direction Générale des Finances Publiques aux coordonnées figurant ci-dessous. S'il vous est demandé, le numéro de télépaiement de votre FPS est le suivant :

21800019800018	17	1	113	000	901	Clé	37

Paiement par smartphone ou par Internet

Scannez le flashcode ci-contre ou saisissez l'URL suivante dans le navigateur de votre smartphone : **www.stationnement.gouv.fr**

Paiement par téléphone (serveur vocal interactif)

Par carte bancaire au 0811 10 10 10 (0,05 €/min + prix d'un appel normal).

Paiement par courrier

Par chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public (adresse mentionnée sur la carte de paiement). Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence sans l'agrafer ni la coller. Envoyez le tout dans l'enveloppe retour à affranchir. **Ne joignez aucun autre document.**

Paiement au guichet d'un centre des finances publiques

Uniquement par carte bancaire, muni du présent avis.

Paiement chez un buraliste ou partenaire agréé*

En lui présentant le flashcode se trouvant *sur la carte de paiement ci-dessous*

** identifié par le logo ci-contre, liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite*

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

ATTENTION

Date limite de paiement de votre FPS : 15/12/2017

En cas de non-paiement ou de paiement insuffisant à cette date, un titre exécutoire assorti de la majoration prévue à l'article R. 2333-120-16 du code général des collectivités territoriales sera émis à votre encontre. Cette majoration est fixée à 20% du montant du FPS impayé sans pouvoir être inférieure à 50 euros.

CARTE DE PAIEMENT

Date de l'avis : 13/11/2017

M DUPONT MICHEL
12 RUE DES ECOLES
59000 LILLE

2155 *

CENTRE D'ENCAISSEMENT
TSA 69089
35908 RENNES CEDEX 09

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

543219000176 650004217111300090103504019688O6 2155

Comment contester cet avis de paiement rectificatif de FPS ?

Si vous souhaitez contester cet avis de paiement, **vous devez former un recours auprès de la commission du contentieux du stationnement payant (CCSP).**

Conditions de recevabilité de votre recours

✔ **Comment envoyer votre recours ?**

- Par **voie électronique** à l'adresse suivante : **www.ccsp.fr**
- Par **courrier simple** envoyé à l'adresse suivante :

CCSP
TSA 51544
87021 LIMOGES CEDEX 9

- Par **télécopie** au numéro suivant : **05 44 24 80 51 (appel non surtaxé)**

✔ **Dans quel délai ?**

- Ce recours est à adresser à compter de la date de réception du présent avis de paiement rectificatif, soit avant le : **20/12/2017**

✔ **Quelles pièces transmettre ?**

- Le formulaire de recours disponible à l'adresse suivante : **www.ccsp.fr**
- Une copie de l'avis de paiement du FPS initial
- Une copie du recours administratif (RAPO) formé auprès de la collectivité
- Une copie de l'accusé de réception postale ou électronique du RAPO
- Une copie du présent avis de paiement rectificatif
- Le justificatif de paiement du FPS rectificatif

Informations utiles

La Commission du contentieux du stationnement payant peut infliger à l'auteur d'une requête qu'elle estime abusive une amende dont le montant peut s'élever jusqu'à 2 000 euros.

DROITS D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Le ministère de l'intérieur est responsable du traitement de données « Services FPS - ANTAI » qui a pour finalité, conformément à l'article L2333-87 du CGCT, la notification des avis de paiement de FPS et l'émission des titres exécutoires et d'annulation prévus à cet article.

Les données personnelles recueillies dans ce cadre (état civil, informations d'ordre économique et financier, données de connexion ou de localisation) sont conservées pendant 3 ans et destinées à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions ainsi qu'à la direction générale des finances publiques en charge de leur recouvrement.

Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification ou d'opposition pour motifs légitimes relatifs aux renseignements vous concernant et ayant fait l'objet d'un traitement automatisé (art. 70-18 à 70-20 de la loi du 6 janvier 1978). Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de : Données personnelles CNT - CS 74 000 - 35094 Rennes Cedex 9.

Vous pouvez également exercer ce droit auprès de l'autorité dont relève l'agent assermenté ayant établi cet avis de paiement et dont l'adresse figure sur la première page du présent avis. En cas d'absence de réponse, vous pourrez adresser une réclamation auprès de la CNIL par voie électronique ou par courrier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

JUSTIFICATIF DE PAIEMENT DU FPS

ANTAI
Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions

N° de l'avis de paiement

11111111111111	22	3	444	555	666

Z00 MI2301F0000000006k2s6u914600

Date de mise à disposition du justificatif de paiement
25/07/2017

M MARTIN JEAN MICHEL
RDC AU FOND DU COULOIR
20 BIS RUE DES PEUPLIERS
59000 LILLE

V01.00.02.01.135ag" 1111111111111122344455566 JP FRFR

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de régler votre Forfait de Post-Stationnement (FPS) par chèque et nous vous en remercions.
Veuillez trouver le justificatif de paiement dont le détail est décrit ci-dessous.

Justificatif de paiement du FPS

DATE DE CONSTATATION DU FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS) :	**24/05/2017**
DATE D'ÉMISSION DE L'AVIS DE PAIEMENT :	**26/05/2017**
MONTANT RÉGLÉ :	**15300.50 euros**
DATE DE RÈGLEMENT :	**20/07/2017**

Justificatif à conserver

Pour plus de renseignements sur ce justificatif et vos démarches, appelez le 0 820 538 123 (0,05 €/min + prix d'un appel normal).

N°03-12/2023

AVENANT ACTION CŒUR DE VILLE 2 – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1er adjoint au maire délégué au développement durable du territoire, à l'urbanisme et au commerce.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 04 décembre 2023.

La Ville de Guebwiller, avec l'accompagnement de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, a été retenue parmi les 222 Villes du programme Action Cœur de Ville.

Une convention-cadre ACV a été signée le 8 septembre 2018 entre la Ville de Guebwiller, la CCRG, l'Etat et l'ensemble des partenaires institutionnels.
La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a fait évoluer le cadre national « Action Cœur de Ville » en introduisant la procédure d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), nouvel outil à disposition des collectivités visant à lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

Ainsi, les communes de Soultz, Issenheim et Buhl ont été intégrées à la convention Action Cœur de Ville évoluant en Opération de Revitalisation de Territoire le 4 février 2021.
Cette convention-cadre permet d'agir sur le périmètre des centres-villes à travers cinq axes : l'habitat, le commerce, la mobilité, le cadre de vie et le patrimoine ainsi que les équipements.

La convention initiale Action Cœur de Ville étant échue au bout de 5 ans, un avenant de projet se substituant à l'avenant précédent a été établi pour la période 2023-2026.

Cet avenant de projet (joint en annexe) dresse à la fois le bilan de la convention, actualise l'état d'avancement des dossiers et de leur planning ainsi que propose de nouvelles actions : rénovations énergétiques de bâtiments communaux (Guebwiller), extension du périscolaire (Issenheim).

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

VALIDE **l'avenant de projet « Action Cœur de Ville 2 » en annexe ;**

HABILITE **M. le Maire à signer l'avenant « Action Cœur de Ville 2 » en annexe et tout document s'y rapportant ;**

ENGAGE **financièrement la collectivité dans la mise en œuvre d'actions dans les périmètres définis dans la convention.**

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
Liberté
Égalité
Fraternité

Action Cœur de Ville

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER
www.cc-guebwiller.fr

OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
AVENANT 2023-2026

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Ville de Guebwiller, Ville de Buhl, Ville d'Issenheim, Ville de Soltz

VILLE DE Guebwiller

Buhl

ville d' Issenheim

VILLE DE SOULTZ

La Région Grand Est

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts

ActionLogement

ALSACE Collectivité européenne

CCI ALSACE EUROMÉTROPOLE

Agence nationale de l'habitat Anah

Habitats de Haute-Alsace

epf Alsace ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Avec le soutien de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON
TERRITOIRE DE PROJETS

CMA Chambre de Métiers d'Alsace

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

AVENANT DE PROJET 2023-2026

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Ville de GUEBWILLER – Ville de BUHL – Ville de ISSENHEIM – Ville de SOULTZ
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

ENTRE

ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

- La Ville de GUEBWILLER, représentée par son maire M. Francis KLEITZ,
- La Ville de BUHL, représentée par son maire M. Yves COQUELLE,
- La Ville de ISSENHEIM, représentée par son maire M. Marc JUNG,
- La Ville de SOULTZ, représentée par son maire M. Marcello ROTOLO,
- La Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, représentée par son président M. Marcello ROTOLO,

d'une part,

ET

ci-après, les « **Partenaires financeurs** » ;

- L'État représenté par M. le Préfet du Haut-Rhin, M. Thierry QUEFFELEC,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représenté par sa Directrice Régionale, Mme Magali DEBATTE,
- Le groupe Action Logement représenté M. Philippe RHIM, Directeur régional Grand Est,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée le délégué départemental dans le Haut-Rhin, M. Thierry QUEFFELEC,
- La Région GRAND EST, représentée par son Président, M. Franck LEROY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°23CP-1877 de la Commission permanente du Conseil Régional Grand Est en date du 17 novembre 2023
- La Collectivité Européenne d'Alsace, représentée par son Président, M. Frédéric BIERRY,

d'autre part,

AINSI QUE

ci-après, les « **Autres partenaires locaux » ;**

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole délégation de Colmar, représentée par Mme Céline KERN Présidente,
- La Chambre de Métiers d'Alsace, représentée par M. Jean-Luc HOFFMANN, Président,
- Le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté par M. Francis KLEITZ, Président,
- Le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté par M. Michel HABIG, Président
- L'Office Public de l'Habitat, Habitats de Haute-Alsace, représenté par M. Guillaume COUTURIER, Directeur général,

- L’établissement Public Foncier d’Alsace, représenté par M. Benoît GAUGLER, Directeur,
- ENEDIS, représenté par Mme Mathilde FLAUSS, Directrice Déléguée aux Affaires Territoriales à la Direction Régionale Alsace Franche Comté

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville – Opération de revitalisation du territoire pour les villes de Guebwiller, Buhl, Issenheim, Soultz et la communauté de communes de la Région de Guebwiller, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi en 2021, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement des villes de Guebwiller, Buhl, Issenheim, Soultz et de la communauté de communes de la Région de Guebwiller à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, **la Banque des Territoires** poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie, par l'apport de financements (prêts et investissements) et par leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre Caisse des Dépôts Coeur de Ville.

L'Etablissement Public Foncier d'Alsace s'engage à accompagner les collectivités signataires dans leurs démarches d'acquisitions foncières et/ou immobilières qui leur permettraient de s'inscrire dans le cadre de cette convention.

Il collabore avec les élus pour la définition d'une stratégie foncière d'anticipation et agit pour la constitution de réserves foncières, notamment en vue des projets contribuant à la démarche Action Cœur de Ville.

Il négocie, acquiert et porte des biens pour le compte de la collectivité.

L'établissement s'engage également à pouvoir mobiliser ses dispositifs spécifiques d'intervention, notamment ceux permettant de favoriser la création de logements conventionnés ainsi que ceux favorisant la résorption des friches. A la demande de la collectivité, l'établissement peut effectuer - sous maîtrise d'ouvrage EPF d'Alsace - les études, diagnostics et travaux dits de proto-aménagement.

Cet accompagnement se traduit ainsi par un soutien à différents niveaux, tant sur les aspects d'ingénierie, juridiques, techniques ou financiers. Les acquisitions peuvent porter sur différentes typologies de biens (habitat, commerces, friches économiques …) selon différents processus d'acquisition (amiable, préemption, OPAH, stratégie foncière, ….).

L'EPF s'engage à instruire les dossiers qui lui seront présentés, à les présenter à son Conseil d'Administration et à accompagner techniquement et financièrement ceux qu'il aura approuvés.

La Région Grand Est en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme. Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à mobiliser ses dispositifs de droit commun afin de soutenir les projets rejoignant ses priorités, en cohérence avec le SRADDET, et plus particulièrement les projets répondant aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les financements relatifs à chaque projet seront soumis au vote de son assemblée délibérante selon ses règlements d'intervention en vigueur, l'effet levier de son intervention et ses crédits disponibles, sur la base d'un dossier complet.

Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement de Guebwiller la commune a été identifiée comme centralité dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire. A travers le dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines », la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien visant à aider les communes urbaines à développer ou à rétablir leurs fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation.

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

La Collectivité Européenne d'Alsace s'engage à désigner dans ses services un.e ou des référent.e.s pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Collectivité Européenne d'Alsace s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Collectivité européenne d'Alsace, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial, notamment ceux liés à sa contractualisation avec les collectivités locales adoptée en séance plénière du 20 juin 2022.

En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets. L'expertise de services de la Collectivité européenne d'Alsace pourra également être mobilisée dans la construction des projets.

Sur les communes situées dans le périmètre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à mobiliser les dispositifs en vigueur dans le cadre des politiques déléguées et volontaristes de l'habitat.

La **Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole**, la **Chambre de Métiers d'Alsace** soutiendront les actions du projet en mettant à disposition leur ingénierie, ainsi qu'en mobilisant leur réseau.

L'avenant couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La Ville de Guebwiller et la CCRG s'engagent à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

RAPPEL DE LA GOUVERNANCE D'ACV 1 :

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des

différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Placé sous l'autorité du Maire, le projet est suivi par un directeur de projet positionné sous la hiérarchie de la directrice du développement du territoire de la Ville. Il coopérera avec le chef de projet OPAH-RU dont le poste est co-financé par l'ANAH.
- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée composée par :
  - le Maire de GUEBWILLER
  - le Président de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER (CCRG)
  - le Premier adjoint au Maire de GUEBWILLER
  - le Conseiller municipal délégué à l'urbanisme et aux grands travaux
  - Le Vice-Président en charge de l'habitat de la CCRG
  - la Directrice Générale des Services de GUEBWILLER
  - le Directeur Général des Services de la CCRG
  - le Directeur des Finances de GUEBWILLER
  - la Directrice Générale Adjointe de la CCRG
  - la Directrice du Développement du territoire de GUEBWILLER
  - le Directeur des Services techniques de la CCRG
  - la Responsable du service Développement et Habitat de la CCRG et le chef de projet OPAH-RU.

- En fonction des différentes actions qui seront mises en place dans le cadre du plan Action cœur de ville, la Ville et l'intercommunalité définiront les modes de collaboration appropriés entre les services.
- Les actions menées reposeront sur la mutualisation de l'ingénierie des partenaires financiers et techniques qui soutiennent ou accompagnent la ville.
- Ce comité, présidé par le Maire de GUEBWILLER sera animé par le directeur de Projet. Il se réunira autant de fois que nécessaire pour assurer le bon déroulement du projet. Son objectif sera de suivre l'avancée des actions du Programme. Un compte-rendu de réunion sera systématiquement adressé aux membres du comité de projet et aux membres du comité de pilotage interne. Ce compte-rendu relatera l'avancée des travaux et adaptera les plannings au gré des avancements de leur avancement.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Le directeur de projet organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, Région, CeA…). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact de la directrice de projet : Anne-Sophie Ricklin, DGS de Guebwiller, dans l'attente de la définition du contact.

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Guebwiller s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux…).

Dans ce but, la ville de Guebwiller réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'intervention pour la période 2023-2026 sont inchangés.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par les villes de Guebwiller, Buhl, Issenheim, Soultz et la communauté de communes de la Région de Guebwiller.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiés de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Précisions sur l'articulation convention OPAH ou OPAH RU et convention d'ORT

- *Dans le cas où une convention d'OPAH ou d'OPAH-RU est en cours :*

Le contenu de la convention signée le 1er septembre 2021 précise le volet habitat de l'ORT.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Il est demandé d'inclure dans le plan d'action les initiatives privées concourant au projet de requalification du centre-ville, au-delà des actions portées directement par les collectivités territoriales et leurs opérateurs.

Le présent avenant vient confirmer les projets engagés depuis la signature de la convention Action Cœur de Ville et de l'Opération de revitalisation du territoire. Il réaffirme l'engagement du territoire dans le programme et la poursuite de la dynamique territoriale.

Lors de la signature de l'avenant ACV-ORT en février 2021, le montant total des actions s'élevait à 62 M€ d'investissements. Au 30.09.2023, 9M€ de projets ont été livrés.

La réactualisation des coûts liée à l'inflation ainsi que les 4 nouvelles fiches-action du présent avenant porte le montant total d'investissements des collectivités à 85M€, dont 60M€ hors habitat sont actuellement engagés.

6.1. Plan d'action global :

Budget Principal et Annexes Ville de	Axe 1 Habitat	Axe 2 Commerce	Axe 3 Mobilité	Axe 4 Cadre et vie et patrimoine	Axe 5 Equipement
OPAH (tout compris (Rénovation des façades))	960 000				
Réhabilitation Place de la Liberté				1 447 394	
Rue de la République le long de la Place Jeanne D'arc				100 000	
Extension zone de rencontre				25 703	
Sécurisation de l'hyper-centre (3 plots + video)				54 859	
Parcours de fresques				60 000	
Video surveillance				200 000	
Droit de préemption des commerces (Achat /remise en état)		150 000			
Acquisition immeuble rue gouraud	390 000				195 000
Réfection du Musée Deck					1 000 000
Hôtel de ville				89 712	
Ad'Ap et Rénovation Cave Dîmière				406 000	
Réhabilitation bains municipaux	800 000				
Réhabilitation logements Jules Grosjean	200 000				
Maison des associations				100 000	
Création d'un pôle multimodal d'accueil d'entrée de ville					
Mise en place de points bleus					
Valorisation et ouverture du parc de la Neuenbourg					
Finalisation Maison du Vélo			581 988		
Entretien des bâtiments					1 500 000
Rénovation de la Chapelle du Sehring				1 200 000	
Rénovation extérieure synagogue (Façade)				257 275	
Rénovation intérieure synagogue				665 520	
Réhabilitation et Sécurisation de l'église Notre Dame				10 750 462	
Remise en état des Fontaines				300 000	
Adaptation des équipements divers					
Achat Louvre aile Nord					
Achat Louvre (cadre général + bureaux+boxe+Tdt+volley-hors école)					
Achat du batiment dit "Louvre"	520 000				
~~remplacée par fiche 50~~					
Plan restructuration des pôles sportifs					3 000 000
Cimetières					
Freyhof (accueil DGFIP)					768 812
Salle culturelle (Friches du Haut de la Ville)					6 000 000
Rénovation de la Voirie			3 000 000		
Rue Deck			725 444		
Rénovation des Ponts dont Pont Lebouc			633 600		
Réparations divers mobiliers et voirie					
Etude déplacement + mise en place d'un plan vélo			15 000		
Développement de liaisons douces en coeur de ville			40 000		
Piste cyclable Bois fleuri / Buhl			397 465		
Piste cyclable Centre-ville / Promenade Déroulède			200 000		
Accompagnement de l'arrivée du Tram-Train (foncier)			50 000		
Remplacement de l'éclairage public reseau mat led				1 503 228	
Bornes de recharge pour véhicules électriques			100 000		
Plantation d'arbres				50 000	
Aménagements d'aire de jeux et de loisirs enfants				200 000	
Skate park					300 000
Rénovation de l'école Bucher et de l'école St-Exupéry et périsolaire					7 800 000
Ecole primaire (mat et élémentaire _ 22 classes) -> Ecole Maternelle LOUVRE					6 000 000
Maison des solidarités					1 176 922
Accompagnement du nouvel EHPAD					261 519
Besoin des services (200K€/an)					
rénovation energetique de la salle SG 1860					760 061
Renouvellement du parc des chaudieres des batiments communaux					126 088
Rénovation energetique de la Mairie bat II					152 771
	2 870 000	**150 000**	**5 743 497**	**17 410 152**	**29 041 172**

BA - Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'Hypercent	5 301 600
BA - Friches du Haut de la Ville – Etude EUROPAN	130 000
BA - Friches du Haut de la Ville - etudes préopérationnelle	184 800
BA - Friches du Haut de la Ville - Démolition Bat 11 12 35	3 000 000
BA - Friches du Haut de la Ville - AO Promoteur	48 000
BA - Friches du haut de la Ville - Aménagement	7 000 000
	70 879 222

Budget Principal et Annexes Ville de	Axe 1 Habitat	Axe 2 Commerce	Axe 3 Mobilité	Axe 4 Cadre et vie et patrimoine	Axe 5 Equipement
CCRG					
Aménagement d'un pôle culturel et touristique : la Neuenbourg					
Neuenbourg : Chalet				334 000	
Neuenbourg (conciergerie, résidence d'artiste…)					
Boutiques tests		22 000			
Casiers automatiques de vente		10 000			
Plateforme numérique de vente		30 000			
Parcours numérique		16 000			
Mon centre-ville a un incroyable commerce (Guebwiller)		8 000			
Chèques cadeaux		35 000			
OPAH-RU Suivi Animation	588 595				
OPAH-RU subventions aux propriétaires	649 025				
Schéma directeur vélo (hors étude)			240 000		
Buhl					
OPAH-RU subventions aux propriétaires	33 675				
Réhabilitation du pont du cordonnier			216 666		
Démolition de deux maisons en CV				75 000	
Réaménagement du centre bourg			550 000		
Réhabilitation de l'ancienne école des garçons en centre administratif					1 000 000
Création d'un plateau sportif dédié - périscolaire et scolaire				57 128	
Issenheim					
OPAH-RU subventions aux propriétaires	133 875				
Construction de deux ouvrages de franchissement de la Lauch et création d'une nouvel			1 624 082		
Extension / restructuration de l'école maternelle Sœur Fridoline					835 470
Reconstituer un cœur urbain	29 000				
Etude de préfaisabilité et de programmation en vue de la	8 400				
Extension du périscolaire					315 000
Soultz					
OPAH-RU subventions aux propriétaires	162 350				
Rénovation des rues secondaires et transversales au CV			553 300		
Sécurisation des voiries d'entrée de ville			1 850 000		
Rénovation des parkings du cœur de ville			150 000		
Etablir un plan de végétalisation du CV + place de l'eau en CV				34 000	
Théâtraliser et animer les espaces publics du centre-ville				67 000	
Proposer de nouveaux usages / dynamiser les espaces publics				1 130 000	
Extension des locaux du périscolaire					3 700 000
Valoriser et travailler la qualité de l'offre commerciale existante		21 000			
Encourager le développement d'une nouvelle offre commerciale		30 000			
Capter les consommateurs en centre-ville		6 000			
				TOTAL	**14 514 566**

6.2. Calendrier général du projet

Le plan d'action doit être détaillé par un calendrier par action.

Budget Principal et Annexes Ville de	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
OPAH (tout compris (Rénovation des façades))							
Réhabilitation Place de la Liberté				Livré			
Rue de la République le long de la Place Jeanne D'arc							
Extension zone de rencontre				Livré			
Sécurisation de l'hyper-centre (3 plots + video)			Livré				
Parcours de fresques							
Video surveillance							
Droit de préemption des commerces (Achat /remise en état)							
Acquisition immeuble rue gouraud							
Réfection du Musée Deck							
Hôtel de ville							
Ad'Ap et Rénovation Cave Dîmière							
Réhabilitation bains municipaux							
Réhabilitation logements Jules Grosjean							
Maison des associations							
Création d'un pôle multimodal d'accueil d'entrée de vi	Livré						
Mise en place de points bleus	Livré						
Valorisation et ouverture du parc de la Neuenbourg	Livré						
Finalisation Maison du Vélo			Livré				
Entretien des bâtiments							
Rénovation de la Chapelle du Sehring							
Rénovation extérieure synagogue (Façade)				Livré			
Rénovation intérieure synagogue							
Réhabilitation et Sécurisation de l'église Notre Dame							
Remise en état des Fontaines							
Adaptation des équipements divers							
Achat Louvre aile Nord							
Achat Louvre (cadre général + bureaux+boxe+Tdt+volley-hors école)							
Achat du batiment dit "Louvre"				Livré			
~~remplacée par fiche 50~~							
Plan restructuration des pôles sportifs							
Cimetières							
Freyhof (accueil DGFIP)			Livré				
Salle culturelle (Friches du Haut de la Ville)							
Rénovation de la Voirie							
Rue Deck			Livré				
Rénovation des Ponts dont Pont Lebouc			PL Livré				
Réparations divers mobiliers et voirie							
Etude déplacement + mise en place d'un plan vélo			Livré				
Développement de liaisons douces en coeur de ville							
Piste cyclable Bois fleuri / Buhl							
Piste cyclable Centre-ville / Promenade Déroulède							
Accompagnement de l'arrivée du Tram-Train (foncier)							
Remplacement de l'éclairage public reseau mat led							
Bornes de recharge pour véhicules électriques							
Plantation d'arbres							
Aménagements d'aire de jeux et de loisirs enfants				CR et .. Livrés			
Skate park							
Rénovation de l'école Bucher et de l'école St-Exupéry et périsolaire							
Ecole primaire (mat et élémentaire _ 22 classes) -> Ecole Maternelle LOUVRE							
Maison des solidarités							
Accompagnement du nouvel EHPAD				Livré			
Besoin des services (200K€/an)							
rénovation energetique de la salle SG 1860							
Renouvellement du parc des chaudieres des batiments communaux							
Rénovation energetique de la Mairie bat II							
							Total par axe
BA - Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'Hypercentre							
BA - Friches du Haut de la Ville – Etude EUROPAN							
BA - Friches du Haut de la Ville - etudes préopérationnelles CITIVIA SPL				Livré			
BA - Friches du Haut de la Ville - Démolition Bat 11 12 35 37							
BA - Friches du Haut de la Ville - AO Promoteur							
BA - Friches du haut de la Ville - Aménagement							

Budget Principal et Annexes Ville de	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CCRG							
Aménagement d'un pôle culturel et touristique : la Neuenbourg			Livré				
Neuenbourg : Chalet							
Neuenbourg (conciergerie, résidence d'artiste…)							
Boutiques tests							
Casiers automatiques de vente							
Plateforme numérique de vente		Livré					
Parcours numérique							
Mon centre-ville a un incroyable commerce (Guebwiller)							
Chèques cadeaux							
OPAH-RU Suivi Animation							
OPAH-RU subventions aux propriétaires							
Schéma directeur vélo (hors étude)							
Buhl							
OPAH-RU subventions aux propriétaires							
Réhabilitation du pont du cordonnier			Livré				
Démolition de deux maisons en CV							
Réaménagement du centre bourg							
Réhabilitation de l'ancienne école des garçons en centre administratif							
Création d'un plateau sportif dédié - périscolaire et scolaire			Livré				
Issenheim							
OPAH-RU subventions aux propriétaires							
Construction de deux ouvrages de franchissement de la Lauch et		Livré					
Extension / restructuration de l'école maternelle Sœur Fridoline			Livré				
Reconstituer un cœur urbain		Livré					
Etude de préfaisabilité et de programmation en vue de la reconv		Livré					
Extension du périscolaire							
Soultz							
OPAH-RU subventions aux propriétaires							
Rénovation des rues secondaires et transversales au CV			Livré				
Sécurisation des voiries d'entrée de ville							
Rénovation des parkings du cœur de ville							
Etablir un plan de végétalisation du CV + place de l'eau en CV							
Théâtraliser et animer les espaces publics du centre-ville							
Proposer de nouveaux usages / dynamiser les espaces publics							
Extension des locaux du périscolaire							
Valoriser et travailler la qualité de l'offre commerciale existante							
Encourager le développement d'une nouvelle offre commerciale							
Capter les consommateurs en centre-ville							

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

Les modalités relatives à la conduite d'une démarche d'évaluation sont précisées dans le Guide du programme ACV 2.

7.1. Calendrier

Préciser le calendrier prévisionnel de la démarche d'évaluation.

La démarche d'évaluation sera entamée sur décision du Cotech un an avant la fin de l'avenant.

7.2. Méthode

Décrire la méthode d'évaluation envisagée par la collectivité

En fonction du choix retenu par le Cotech, la collectivité se réserve le choix de faire appel à un cabinet spécialisé en évaluation des politiques publiques ou en interne.

7.3. Objectifs et questions évaluatives

Indiquer les objectifs de l'évaluation et les questions évaluatives définies.

Critères d'évaluation axe 1 – Habitat :

- Résorption du nombre de logements insalubres / indignes
- Réduction du nombre de logements énergivores
- Réduction de la vacance
- Développement d'une offre diversifiée en centre-ville

Critères d'évaluation axe 2 – Commerce

- Une offre commerciale attractive, diversifiée et pérenne
- Réduction de la vacance des commerces
- Adaptation des commerces aux enjeux numériques

Critères d'évaluation axe 3 – Mobilités

- Modes de déplacement doux développés et facilités
- Requalification et amélioration des connexions

Critères d'évaluation axe 4 – Espace public et patrimoine

- Mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
- Création d'espaces de vie

Critères d'évaluation axe 5 – Accès aux équipements et services

- Création d'une meilleure offre d'équipements publics
- Création de services adaptés aux évolutions démographiques du centre-ville
- De nouveaux lieux culturels sont intégrés en centre-ville

7.4. Indicateurs retenus

Intégrer le tableau de bord avec la liste des indicateurs retenus et la source retenue. Ce tableau pourra être complété au fur et à mesure et n'a pas besoin d'être exhaustif à la signature de l'avenant.

Axe 1 : Habitat		
Indicateurs		Sources
Indicateurs de suivi	*Nombre de logements*	*CCRG*
	Nombre de logements vacants	*Exploitation ZLV – CCRG*
	Nombre de logements insalubres	*CCRG*
	Nombre de logements avec étiquette F,G	
Indicateurs de résultat	*Nombre de logements réhabilités par Action Logement*	*Action Logement*
	Nombre de logements subventionnés par l'ANAH	*ANAH*
	Nombre de copropriétés accompagnées	*CCRG – Urbanis*
Indicateurs d'impact	*Taux et évolution de la vacance de logement*	*Exploitation ZLV – CCRG*

Axe 2 : Commerce		
Indicateurs		Sources
Indicateurs de suivi	*Nombre d'événements économiques*	*CCRG, Communes*
	Installation de nouveaux commerçants	*CCRG, Communes*
Indicateurs de résultat	*Nombre de commerces accompagnés sur la transition numérique*	*CCI, CMA, Communes*
	Nombre de commerces participant à l'opération chèques cadeaux	*CCRG*
Indicateurs d'impact	*Taux et évolution de la vacance commerciale*	*Communes, CCRG*

Axe 3 : Mobilité		
Indicateurs		Sources
Indicateurs de suivi	*Part modale de déplacements doux*	*CCRG, Communes*
	Evolution du nombre de km de voies cyclables	
Indicateurs de résultat	*Evolution du nombre de km de voies cyclables*	*PDU, communes*
	Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville / périphérie	*CCRG, communes*
Indicateurs d'impact	*Evolution de la part modale de la voiture individuelle*	*PDU*

Axe 4 : Espace public et patrimoine		
Indicateurs		Sources
Indicateurs de suivi	*Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux*	*Communes*
	Nombre et fréquence des animations patrimoniales réalisées	*PAH – CCRG*
Indicateurs de résultat	*Nombre de chantiers en cours ou finalisés*	*Communes, CCRG*
	Evolution du nombre d'espaces verts (végétalisation, parcs, jardins…)	*Communes*
Indicateurs d'impact	*Evolution de la fréquentation touristique*	*OTI, PAH-CCRG*
	Satisfaction des habitants	*Sondage ACV*

Axe 5 : Accès aux équipements et services		
Indicateurs		Sources
Indicateurs de suivi	*Fréquentation des équipements culturels et sociaux*	*Communes*
	Fréquence des animations	*Communes*
Indicateurs d'impact	*Nombres d'installations de professionnels de santé*	*ARS, Communes*
	Evolution du taux / nombre d'équipements publics implantés en centre-ville	*CeA, CCRG, Communes*

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

Les villes de Guebwiller, Buhl, Issenheim et Soultz ainsi que l'EPCI s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A ……., le …….

Ville de Guebwiller	**Communauté de communes de la Région de Guebwiller**	**Préfet du Haut-Rhin**
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Francis KLEITZ Maire	*Marcello ROTOLO* Président	*Thierry QUEFFELEC* Préfet
Ville de Buhl	**Ville d'Issenheim**	**Ville de Soultz**
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Yves COQUELLE Maire	*Marc JUNG* Maire	*Marcello ROTOLO* Maire
Banque des Territoires	**Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat**	**Action Logement**
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Magali DEBATTE Directrice régionale	*Thierry QUEFFELEC* Préfet du Haut-Rhin	*Philippe RHIM* Directeur Régional Grand Est
Région Grand Est	**Collectivité Européenne d'Alsace**	**CCI Alsace Eurométropole**
[Signature]	[Signature]	
Franck LEROY Président	*Frédéric BIERRY* Président	*Céline KERN* Présidente
Chambre des Métiers d'Alsace	**PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon**	**SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon**
[Signature]	[Signature]	
Jean-Luc HOFFMANN Président	*Francis KLEITZ* Président	*Michel HABIG* Président

Habitats de Haute-Alsace	Etablissement Public Foncier d'Alsace	ENEDIS
[Signature]	[Signature]	
Guillaume COUTURIER Directeur Général	*Benoît GAUGLER* Directeur	*Mathilde FLAUSS* Directrice déléguée aux affaires territoriales

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

La présente annexe comprend un bilan quantitatif et qualitatif du programme pour la période 2018-2022.

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

- Actions livrées

Les actions livrées représentent un total de 9 373 440 € d'investissement au 30/09/2023.

- Actions en cours

Les actions engagées en cours au 30/09/2023 représentent un montant de 60 192 160 € d'investissement.

- Actions abandonnées

Si certaines actions ont été suspendues ou reportées à un calendrier plus lointain, les collectivités signataires n'ont pas abandonné d'actions inscrites à la convention.

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Dans cette partie de l'article, il est attendu des collectivités de mettre en perspective l'état d'avancement du plan d'action par rapport à la stratégie élaborée en phase d'initialisation du programme et d'apporter des éléments d'appréciation des résultats atteints par rapport aux diagnostics réalisés et aux objectifs fixés.

Pour ce faire, le bilan rappellera ou présentera les éléments suivants :

- *Calendrier des différents projets ;*
- *Objectifs au lancement du programme et leur évolution, le cas échéant*
- *Eléments facilitants identifiés et/ou difficultés rencontrées au cours du déploiement du programme*
- *Principaux résultats d'ores et déjà visibles sur le territoire*
- *Principaux effets levier identifiés*
- *Projets emblématiques (présentation succincte d'un paragraphe)*
- *Impact du programme sur les investissements privés : hausse, ou retour ? facteurs d'explication.*

Axe 1 – Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville

La Communauté de communes de la Région de Guebwiller comptabilise 38 999 habitants en 2020. Le pôle urbain concentre près de 25 000 habitants, soit un poids démographique de 65%.

Le lancement du programme Action Cœur de Ville et la prise de compétence Habitat par la CCRG en 2018 ont permis le lancement d'études sur l'habitat, qui ont relevé sur le pôle urbain les dynamiques suivantes :

- Un parc de logements diversifié avec 53.5% de propriétaires occupants et 46.5% de locataires contrairement aux autres secteurs du territoire où 80% des résidences principales sont occupées en propriété.
- Un parc de logements plus diversifié en petits logements.
- Une vacance en logements qui ne cesse d'augmenter, + 0.4 points entre 2010 et 2015 pour atteindre un taux de 8.4% (données INSEE 2015). Le fichier 1767 BisCom de 2019 montre une vacance de 11.3% à l'échelle du pôle urbain, soit une vacance de 13.2% à Guebwiller, 11.1% à Soultz, 9% à Buhl et 6.7% à Issenheim. Toutefois, ce taux est à nuancer avec le taux de vacance supérieure à 1 an qui est quant à lui de 5.5% sur le pôle urbain et les réalités de terrain.
- Entre 2013 et 2017, 55% de la construction neuve s'est réalisée dans le pôle urbain. Toutefois, en rapport au nombre de ménages, l'intensité de production neuve est plus forte dans les secteurs de plaine.
- 93% des logements sociaux sont localisés dans le pôle urbain, dont 61% sur la Guebwiller, avec une très faible rotation des ménages à noter.
- Une fragilisation des copropriétés.

A l'échelle du périmètre Action Cœur de Ville :

- On observe une surreprésentation de petits logements dans le parc privé locatif, et une vacance élevée (9,7%) (soit 54.1% des logements vacants à l'échelle de la ville) qui progresse.
- Le taux de renouvellement de la population est particulièrement élevé (38%) montrant l'incapacité de maintenir une population de proximité.
- Les logements construits avant 1945 sur le centre-ville de Guebwiller représentent 40.9% des logements. Ce taux traduit une urbanisation ancienne du cœur de ville. Il laisse ainsi supposer que le centre-ville concentre une part importante de logements médiocres sur le plan thermique qui ne correspond pas aux attentes des différents ménages justifiant ainsi un taux de vacances élevé.
- La faible part de logements de type maison en centre-ville est de 17% en 2015. Elle traduit une difficulté à attirer les familles sur le secteur recherchant en plus un extérieur. Des solutions alternatives doivent être pensées pour renforcer l'attractivité des logements auprès de ce type de ménage.

- La part des logements de taille intermédiaire (2 et 3 pièces) évaluée sur la ville de Guebwiller est de 48%. Un taux inférieur aux besoins estimés à 62 % si l'on tient compte de la structuration des ménages de la commune. Pourtant, il s'agit de biens qui permettent de répondre aux nouvelles étapes du parcours résidentiel.

Compte tenu des points de fragilité de l'habitat au niveau du pôle urbain et afin d'améliorer l'attractivité de ces communes, la CCRG, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, a porté une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur le pôle urbain (Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl) suivie de la mise en place d'une OPAH-RU à compter du 1er septembre 2021. Un opérateur a été retenu pour assurer le suivi-animation, qui tient un jour de permanence par semaine toute l'année à la CCRG ainsi qu'à tour de rôle dans chacune des mairies.

Chiffres clés de l'OPAH-RU à l'échelle des quatre communes au 30.06.2023 :

265 contacts dont
- 51,3% de propriétaires occupants
- 45.7% de propriétaires bailleurs
- 3% de syndicats des copropriétaires

40% des dossiers sont actifs (contacts en cours, visites, déposés, accordés, soldés)

92 visites réalisées:
- 71% des projets maintenus après la visite
- 39% de propriétaires occupants
- 61% de propriétaires bailleurs

30 projets ont bénéficié de subventions:
- 16 projets de propriétaires occupants
- 14 projets de propriétaires bailleurs

695 114 € de travaux engagés
372 194 € de subventions allouées tous financeurs confondus:
- 61% de l'Anah
- 28,5% des communes
- 7,8% de la communauté de communes
- 2,7% de la CeA

Les chiffres clefs à l'échelle de Guebwiller

107 contacts dont:
- 43% de propriétaires occupants
- 52.3% de propriétaires bailleurs
- 4.7% de syndicats des copropriétaires

47% des dossiers sont actifs (contacts en cours, visites, déposés, accordés, soldés)

40 visites réalisées:
- 80% des projets maintenus après la visite
- 25% de propriétaires occupants
- 75% de propriétaires bailleurs

20 projets ont bénéficié de subventions:

- 9 projets de propriétaires occupants
- 11 projets de propriétaires bailleurs.

Les principaux éléments qui ressortent des deux premières années d'OPAH sont les suivantes :

Trois enjeux pèsent aujourd'hui sur la rénovation de l'habitat :

- La crise sanitaire puis la crise énergétique et l'inflation ont notoirement modifié les équilibres. Les deux derniers sont actuellement un frein pour les ménages dans leur capacité à investir même si certains investissements notamment en matière de rénovation thermique génèrent des gains à moyen terme ;

- Le vieillissement de la population qui ne permet pas à tous les ménages de se projeter dans des travaux de réhabilitation, par frein psychologique et restriction d'accès au crédit ;

- La délicate articulation entre rénovation énergétique et préservation du patrimoine. Sans qu'il soit toujours question de rénovation lourde avec un volet patrimonial excédant de loin la valeur du bien, un travail de dentelle avec les Architectes des Bâtiments de France est rendu nécessaire.

En revanche, des opportunités ont été saisies :

- Ces deux premières années d'OPAH ont permis de confirmer la nécessité d'agir plus en profondeur sur les copropriétés, avec la mise en œuvre, au 1er septembre 2023, d'un volet Copropriétés.

- La question de la vacance de logement a été traitée plus en profondeur avec une étude pré-opérationnelle Logements vacants menée en 2022 par la CCRG, qui cherche à étoffer les moyens d'action en moyens humains et d'appui aux collectivités ;

- Les efforts de renouvellement des espaces publics et l'attention portée aux formes urbaines devraient renforcer l'attractivité des centres-villes à court et moyen terme (Place de la Liberté à Guebwiller, Place de la République à Soultz, Pont du Cordonnier à Buhl et travaux d'ouvrages de franchissement à Issenheim qui donnent un regain de confort au centre-ville du fait de la baisse du trafic automobile…)

- Les actions incitatives mises en place dans le cadre de l'OPAH-RU peuvent toutefois être insuffisantes dès lors que les propriétaires et/ou copropriétaires sont dans l'incapacité financière ou peu enclins à la réalisation des travaux dont ils ont la responsabilité. En cas de non adhésion des propriétaires à ces dispositifs, il devient nécessaire de mettre en œuvre les procédures de police visant à traiter l'habitat indigne (arrêté de mise en sécurité, arrêté d'insalubrité...) et/ou de recourir à une opération d'aménagement telle que l'Opération de Restauration Immobilière (ORI), localisée dans le périmètre de l'OPAH-RU qui constitue le volet coercitif du dispositif. Par délibération du 26 juin 2023, la ville de Guebwiller a approuvé le lancement d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) pour deux immeubles situés rue de la République, rue principale du centre-ville de Guebwiller.

Également, **Action Logement** a accompagné sur la période 2018 – 2022 la construction de 2 opérations relevant du parc social pour un concours financier total de 4 269 000 € réparti en prêt à hauteur de 3 215 000 € et en subvention à hauteur de 1 054 000 €.

Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré

Le territoire de la CCRG regroupe 427 commerces et services de moins de 300 m² de surface commerciale. Les trois principales filières liées à la proximité : Café-Hôtel-Restaurant, Hygiène et

Santé et Alimentaire représentent un peu plus de la moitié des activités du territoire permettant ainsi de répondre aux besoins de la clientèle locale mais aussi touristique.

Les communes du pôle urbain Guebwiller, Buhl, Issenheim et Soultz regroupent 62.8% de l'offre commerciale du territoire intercommunal dont 43,3% à Guebwiller constituant ainsi le pôle commercial majeur du territoire.

L'étude « commerces » menée par le cabinet Lestoux en 2019 mettait en avant les éléments de diagnostic suivants :

- Le centre-ville de Guebwiller profite de l'attractivité de 2 marchés hebdomadaires, implantés sur la place de l'hôtel de ville donc en position centrale de la ville. Néanmoins du fait de l'importante linéarité du cœur commerçant, l'attractivité des marchés hebdomadaires profitent moyennement à l'offre sédentaire implantée le long de la rue de la République. En effet, le cœur commerçant linéaire et continu s'étend sur la rue de la République sur une distance de plus de 800 mètres. Cette répartition spatiale du commerce ne permet pas de créer un effet de boucle marchande à l'échelle du centre-ville.
- Au vu de la faible densité en Grandes et Moyennes Surfaces (hors alimentaire), le consommateur ne peut réaliser l'ensemble de ses achats sur le territoire. On assiste à une évasion commerciale sur des pôles plus importants et plus particulièrement sur l'agglomération mulhousienne accessible en moins de 20 minutes en voiture, engendrant une perte de polarité sur le territoire.
- La vacance des commerces : On dénombrait une vingtaine de cellules vacantes à l'échelle de la centralité de Guebwiller. La vacance commerciale a tendance à se développer sur chaque extrémité du linéaire marchand, à savoir les entrées du centre-ville de part et d'autre de la rue de la République. Ceci impacte l'effet de vitrine et l'ambiance d'achat pour le reste de la centralité. Enfin il faut noter que les cellules commerciales vacantes ne sont pas pour autant toutes disponibles compte tenu de leur état de dégradation, des surfaces inadaptées des locaux ou encore des besoins des habitants. Ce constat était également fait sur la ville de Soultz qui fait face par ailleurs à une dégradation consécutive des façades des commerçants.

A nouveau, la crise sanitaire a bousculé les enjeux des commerçants et la manière d'acheter des consommateurs.

Une nouvelle offre commerciale à laquelle n'adhère pas le centre-ville

Lors du second confinement, à l'automne 2020, la CCRG a mis en œuvre une plateforme de click&collect pour les commerçants du territoire. Le calendrier de réalisation technique du site de vente en ligne et l'implication inégale des commerçants dans le dispositif ont rapidement rendu la plateforme caduque. Les commerçants déjà actifs numériquement ont poursuivi le développement de leurs propres sites ; la plateforme n'a pas su ou pas pu convaincre des commerçants qui n'en voient pas l'utilité. Le regain vers l'achat local au moment du confinement s'est arrêté net à la réouverture des commerces, qui ont également mobilisé leurs efforts vers cette réouverture.

Certains commerçants et producteurs se sont également emparés du sujet des casiers automatiques de vente. Initiative portée à l'origine par la collectivité, celle-ci s'est désengagée du

sujet lorsque les acteurs économiques s'en sont emparés. Cependant, ces casiers automatiques ont tendance à être implantés en marge plus ou moins directe du centre-ville.

L'animation commerciale, une réussite de l'après-COVID

A Guebwiller, la Ville organise des animations toute l'année, parmi lesquelles « Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce », Les « Afterworks » et La JNCP, plus particulièrement destinés aux commerces.

Mon Centre-Ville a un Incroyable Commerce :

Dans le cadre de la Convention globale et pluriannuelle du programme « Action Coeur de Ville » (2018-2022), la Caisse des Dépôts et ses filiales interviennent en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales. Au sein du groupe CDC, la Banque des Territoires accompagne les projets de développement des collectivités territoriales avec différents dispositifs dont le dispositif d'accompagnement opérationnel « Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce ».

Les objectifs du programme de communication-action MCVAIC sont multiples : remédier à la vacance commerciale, attirer des porteurs de projets, soutenir la relance des activités en centre-ville, sensibiliser aux enjeux du numérique, ainsi que fédérer les acteurs du commerce local.

Le temps fort du dispositif est l'organisation d'un concours en centre-ville, pendant deux jours, permettant à une quinzaine d'équipes d'enrichir et de perfectionner leur projet d'activité. L'objectif est de réinterroger tous les aspects de l'activité, du concept initial à la viabilité économique. Proposé sous la forme d'un concours à la création d'entreprises, MCVAIC favorise la rencontre entre, des porteurs de projets amenés à tester et enrichir leur concept lors d'un marathon créatif de trente-six heures, les acteurs publics et privés de soutien ou d'accompagnement à la création d'entreprises du territoire (chambre consulaires, …), les propriétaires de locaux vacants et les consommateurs.

Ce dispositif de 20 000 euros HT a été pris en charge pour 50 % par la Banque des Territoires et pour 50 % par la Ville de Guebwiller et a été mis en place de mai à septembre 2020.
Dans cadre, 2 projets de commerces ont été sélectionnés et accompagnés dans leurs installations dans des locaux vacants à Guebwiller : la boutique *Fabio Bougies* - artisan cirier, et la boutique *Qui l'eût cru* - Crèmerie-Fromagerie-Epicerie. L'outil de communication-action a donc été fructueux.

Les « Afterworks »

Faisant suite aux conclusions du cabinet Lestoux, la Ville de Guebwiller s'est emparée du sujet de l'animation de son centre-ville. Ainsi la ville organise-t-elle depuis 4 ans les « Afterworks », tous les vendredis soir d'été de 19h à 21h30 de fin juin à mi-août. Il s'agit d'une animation festive, estivale et musicale : artistes, humoristes, chanteurs, magiciens … se succèdent. La rue principale de la Ville est à ce moment rendue piétonne. Les terrasses des bars et restaurants sont agrandies. La fréquentation de la Ville à ce moment à très nettement augmentée.

La « JNCP »

La Ville de Guebwiller participe à la Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP) depuis plusieurs années.

En 2021, la ville a obtenu un 5e sourire au label « Commerce et Artisanat ».

Une tombola a été mise en place à cette occasion. La forte mobilisation a permis un record de participation des commerçants et usagers :

- ✓ 58 commerçants participants,
- ✓ 126 lots fournis par les commerçants à la tombola,
- ✓ 800 billets de tombola déposés dans l'urne.

En 2022, la Ville a mis en place pour la JNCP des animations: garderie et animations pour enfants, déambulation musicale, grand défilé de mode, … et a obtenu le « Trophée des municipalités » décerné par l'Association Journée Nationale du Commerce de proximité, récompensant la Ville pour son action contribuant au développement du commerce de proximité.

A Soultz, la Ville organise un temps fort par saison : Marché de Noël, braderie en juin, JNCP à l'automne en lien avec les commerçants et pour faire venir des consommateurs en centre-ville. A titre d'exemple, lors de la JNCP en octobre, les animations organisées par la ville ont permis de rassembler près de 600 personnes au sein du centre-ville. Pour la braderie organisée en juin, près de la moitié des commerçants sont parties prenantes, l'un d'entre eux a organisé un défilé de mode au centre-ville et cette manifestation a mobilisé 500 personnes.

A Buhl, trois des principaux commerçants se sont associés pour proposer 2 à 3 animations par an (soirée dégustation, fête de la bière, carte commune pour les fêtes de fin d'année…) qui rayonnent sur l'ensemble du territoire.

À Issenheim, plusieurs commerces du centre-ville (FMR Cooking, Chrishomefood, New Rock'N'Roll Bar, Relais d'Issenheim, etc.) ont été associés à l'offre culturelle déployée par la commune à la sortie de la crise sanitaire de la Covid-19, permettant à ces derniers de renforcer leur notoriété et leur visibilité. Certains travaillent depuis en partenariat avec la commune à la mise en place d'animations récurrentes sur son ban (exemple : le Gugga musik du New Rock'N'Roll Bar).

La CCRG s'est concentrée sur le développement de chèques cadeaux, portés par l'association des commerçants Les vitrines de Guebwiller et en partenariat avec la nouvelle association de commerçants de Soultz, la Dynamique Soultzienne. Les deux premières opérations *Chèques Cadeaux,* organisées pour les fêtes de fin d'années 2021 et 2022*,* ont rencontré un vif succès auprès des CSE, amicales et communes du territoire.

Le bilan et les statistiques de l'opération 2022-2023 témoignent d'une progression par rapport à l'édition précédente :

- + 17%, augmentation du nombre de chèques en circulation (2 112 chèques contre 1 800)
- + 11%, augmentation des recettes (45 075 € contre 40 575 €) dans les commerces de proximité

Les catégories de commerce principalement visées pour l'utilisation des chèques-cadeaux sont les suivantes :

- Alimentation-Boissons : 41 %
- Prêt-à-porter-Chaussures-Maroquinerie : 23 %
- Restauration : 12 %

Sur les 113 commerces participants (sur l'ensemble du territoire de la CCRG) en 2022-2023, 61% ont bénéficiés de clients porteurs de chèques-cadeaux. Le centre-ville de Guebwiller bénéficie à lui seul de 60% des recettes générées.

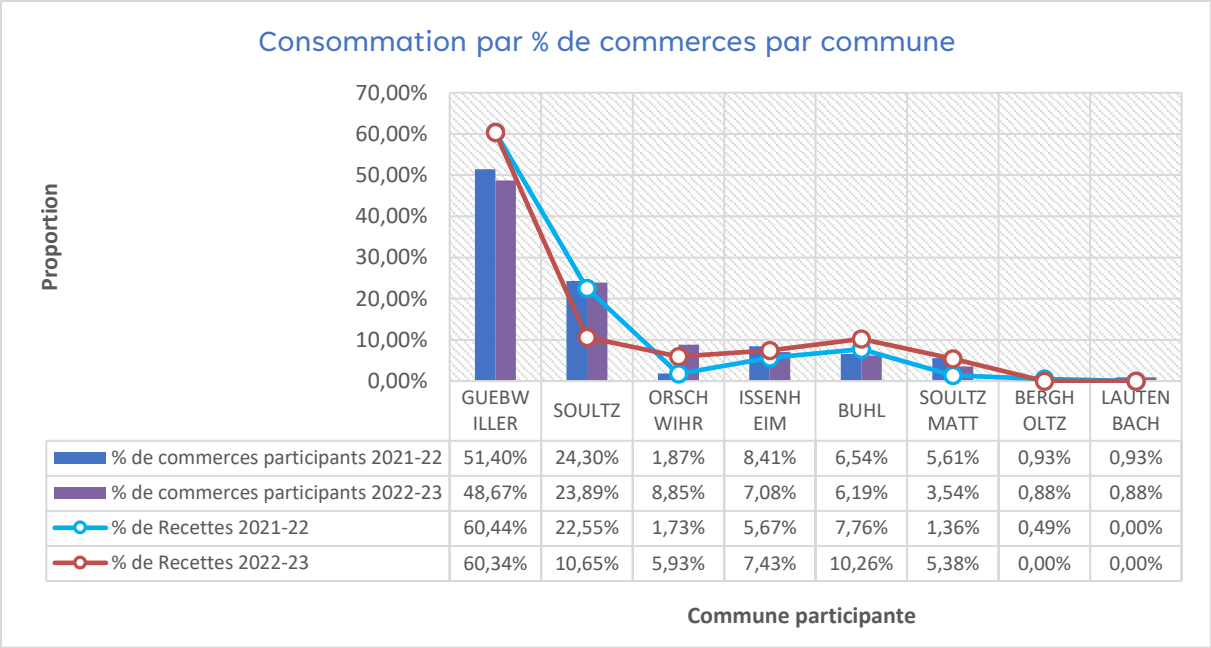

	GUEBWILLER	SOULTZ	ORSCHWIHR	ISSENHEIM	BUHL	SOULTZMATT	BERGHOLTZ	LAUTENBACH
% de commerces participants 2021-22	51,40%	24,30%	1,87%	8,41%	6,54%	5,61%	0,93%	0,93%
% de commerces participants 2022-23	48,67%	23,89%	8,85%	7,08%	6,19%	3,54%	0,88%	0,88%
% de Recettes 2021-22	60,44%	22,55%	1,73%	5,67%	7,76%	1,36%	0,49%	0,00%
% de Recettes 2022-23	60,34%	10,65%	5,93%	7,43%	10,26%	5,38%	0,00%	0,00%

Source : CCRG, exploitation chiffres des Vitrines de Guebwiller, 2023

La vacance des cellules commerciales

Enfin, la question de la vacance des commerces a été réduite par deux tendances positives : une, mineure, de transformation d'usage dans les secteurs les moins vivants en matière de commerce (deux demandes en entrée basse du linéaire commerçant de Guebwiller) ; l'autre, celle de la reprise spontanée de plusieurs cellules dans les centres-villes de Guebwiller et de **Soultz** (4 restaurants et 5 boutiques ouvertes entre 2021 et 2023) notamment. La vacance commerciale est restée stable à **Buhl** et à **Issenheim**, où les commerces ont connu une certaine rotation tandis que les locaux vides n'ont pas été mobilisés malgré une certaine demande.

La rénovation des espaces publics est encore là aussi une belle perspective de déploiement de nouvelles activités. La mise en place de « boutiques test » telle que proposée dans l'étude Lestoux et envisagée par plusieurs collectivités a par conséquent été repoussée. A nouveau, la crise énergétique et l'inflation sont des défis pour la pérennité de ces nouvelles activités commerciales.

En parallèle, le service économie de la CCRG s'emploie à traiter les demandes d'immobilier économique dans le sens de la convention ORT avec une spatialisation qui oriente les commerces et les services vers les centres-villes et refuse, dans la mesure du possible, les déménagements dans les zones d'activités, tout en créant les conditions de développement d'entreprises dans ces zones afin de générer des emplois pour le territoire.

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

La Ville de Guebwiller ne bénéficiant pas, à ce jour, d'une offre de transport en commun satisfaisante se doit de développer une offre en stationnement suffisant. Pour cela, la Ville améliore sans cesse la cohérence d'ensemble de ses parkings en fonction de l'évolution des projets. Ainsi, manquant de stationnement en entrée Sud de la ville, après la création du pôle

multimodal, la ville a réhabilité un ancien immeuble marquant l'entrée de Ville, afin d'offrir un espace dédié avec un partenaire privé, à la remise en état et la vente de vélos : La maison du vélo. Consciente de la nécessité d'une cohérence d'ensemble, la Ville de Guebwiller a missionné un bureau d'études afin de l'aider à définir un schéma directeur des circulations douces à Guebwiller en intégrant les conclusions des diagnostics établis lors de la phase d'initialisation du programme Action Cœur de Ville, avec notamment la prise en compte du partage de l'espace public, l'amélioration des liaisons piétonnes que ce soit entre espace de stationnement ou quartiers, permettant de rejoindre les zones commerciales. La Ville souhaite aboutir à un plan vélo accompagné d'un plan de communication prônant l'usage du vélo.
Le projet de requalification de la rue Deck a permis de corriger la rupture constituée par l'importante circulation issue du l'usage actuel de cette voie départementale. Les aménagements aux abords de l'EHPAD du Bois Fleuri ont été réalisés en 2023 ainsi que la matérialisation des liaisons cyclables dans le prolongement des rues Deck, République. La liaison jusqu'au collège de Buhl sera finalisée en 2024.

La Ville a reconstruit le pont Lebouc situé au Nord. Les travaux de rénovation du pont du 17 novembre sont en cours ; suivra le pont de la Gare. L'aménagement de la Place de la liberté en 2023 et du parking Freyhof 2024 participent également à cette amélioration.

La Ville de Soultz a entrepris les aménagements nécessaires des espaces publics de façon à désenclaver le centre-ville et à permettre le stationnement en proximité du centre-ville. Les actions de réfection de la voirie ont eu pour objet :

- La rénovation de rues secondaires et transversales, en particulier la rue du Fossé, rue typique de la vieille ville, qui a fait l'objet d'une rénovation complète, permettant ainsi une sécurisation des voiries d'entrée de ville et une meilleure accessibilité de centre-ville en privilégiant la matérialisation d'espaces piétons, une végétalisation ponctuelle, un éclairage doux

- La rénovation des parkings à proximité du centre-ville de façon à limiter psychologiquement les distances est en cours : les travaux relatifs au parking rue du Fossé seront finalisés fin 2023. Une étude est en cours pour la création d'un parking proche des remparts, rue de la Marne qui permettra un accès direct au centre-ville.

- Une signalétique urbaine à destination des automobilistes et des piétons a été mise en place et le centre-ville et notamment la place de la République sont passés en zone 20 km/h fin 2021.

Ville d'Issenheim : la construction des deux ouvrages de franchissement de la Lauch et la création d'une voie nouvelle (rue de Nevers) ont permis de délester le centre-ville d'une grande partie du trafic automobile. De nouveaux commerces se sont installés sur la zone rue de Nevers (hors périmètre : Picard en août 2023 et Basic Fit en cours) peu de temps après l'achèvement des travaux. La création d'une zone bleue rue de Guebwiller (entre le n°2 et le n°33) a permis de fluidifier le stationnement du centre-ville et de libérer des places pour les clients des commerces centraux durant les horaires d'ouverture.

Ville de Buhl : la transformation du cœur urbain avec l'inauguration du Pont du Cordonnier en octobre 2022, véritable lien en plein cœur urbain avec une circulation apaisée (sens unique, passage vélo), sera complétée à l'aune des préconisations de l'étude de l'ADAUHR.

La CCRG a voté un **schéma directeur cyclable** en février 2022. Celui-ci établit un réseau d'axes structurants, secondaires et de dessertes « internes » ou tertiaires, ainsi qu'une proposition de jalonnement de mise en œuvre de services.

Il planifie à quinze ans, le maillage à conforter, améliorer ou réaliser afin d'optimiser la pratique du vélo sur le territoire, dans le centre-ville ou pour s'y rendre et en établissant des préconisations sur la création de services associés.

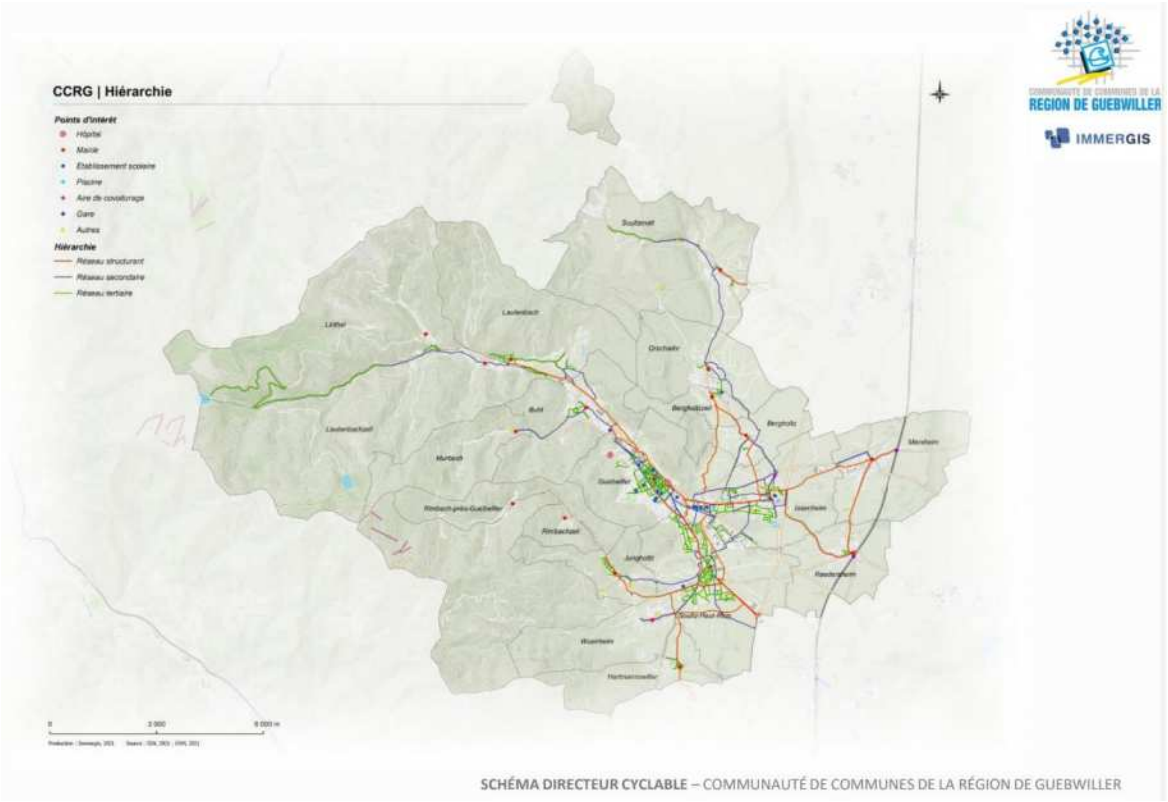

La CCRG s'est impliquée auprès des communes en mettant en place un fonds de concours à destination des villes qui mettraient en œuvre des travaux sur les axes structurants et secondaires ainsi qu'une aide au jalonnement et à la mise en place de services.

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

La Ville de Guebwiller, dans une réflexion globale d'optimisation et d'apaisement de la circulation en entrée de ville, souhaite donner à l'entrée de ville une nouvelle forme urbaine, identifiée par un aménagement de qualité et attractif, rue de la République en revoyant l'aménagement sur le secteur de la place Jeanne d'Arc, en tenant compte des habitudes actuelles d'utilisation de l'espace public tout en privilégiant le développement de la mobilité en mode doux. Cet aménagement permettra également de mettre en valeur les atouts des bâtiments le structurant : l'Église Notre Dame, le Musée Deck et la Maison des Associations pourront alors offrir au public leurs qualités architecturales. La ville reste en attente du devenir du restaurant de la Place afin de poursuivre la réflexion.

La maison des associations est un lieu d'accueil pour les associations actives de la ville. Ce bâtiment nécessite aujourd'hui une remise aux normes notamment sur le système de sécurité incendie. Le projet prend également en compte de menus aménagements intérieurs favorisant le confort et la fonctionnalité du lieu. D'autre part, la façade, le porche et l'accès principal donnant directement sur la place Jeanne d'Arc, en face du Musée Deck et de l'église Notre Dame demande à être reprise par endroit tout en favorisant un ravalement complet.

La Salle de Société de Gymnastique 1860 est un bâtiment remarquable et emblématique de la ville de Guebwiller, construit en 1905, mais elle est également énergivore et doit être, énergétiquement, entièrement rénovée: Isolation, changement des menuiseries extérieures, changement des équipements de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, changement des appareillages et des luminaires.

Face aux nouveaux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, face à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement, d'une part et des objectifs fixés par le décret tertiaire d'autre part, la Ville de Guebwiller se doit de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement favorisant la transition énergétique de son patrimoine bâti, souvent doté d'un équipement vétuste. Aussi, l'urgence est le changement des chaudières de : la médiathèque, la Cave Dimière, le CRHF.

Le bâtiment II de la mairie a déjà fait l'objet de diverses rénovations : l'isolation des combles, changement de la chaudière en 2018, changement de la verrière en 2021, isolation des rampants et des pieds droits en 2023, vient parfaire une nouvelle fois cette volonté d'assurer le confort de travail des agents mais également de réduire les consommations énergétiques du bâtiment.

La cave Dimière est un espace incontournable pour la réalisation des animations et évènements de la ville. Sa localisation au haut du centre-ville, à proximité des stationnements jouxtant l'Eglise Saint Léger, édifice protégé au titre des monuments historiques, rend sa fréquentation favorisée. Le projet de mise en accessibilité de la Cave Dimière a déjà fait l'objet d'une demande de subventions mais le projet a subi d'importantes modifications de façon à apporter plus de cohérence et également de respecter les contraintes physiques et techniques imposées par cette cave semi-enterrée et maçonnée entièrement en moellons et pierres de taille. Le projet est de rendre cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite avec le déploiement d'un élévateur intérieur et d'un sanitaire équipé et adapté. Une nouvelle porte sera créée au niveau du parking favorisant une entrée réglementaire et un sanitaire adapté à l'étage du bas. La porte existante de l'entrée principale de la cave Dîmière située en contre-bas sera changée pour une menuiserie fine et chanfreinée en acier tout en gardant un vitrage important amenant la lumière naturelle à l'intérieur. Côté cour, un escalier métallique de service a été mis en place en 2021. Ce projet initialement prévu uniquement pour sa mise en accessibilité a évolué avec l'ajout de la rénovation de la charpente, de la couverture et le changement des menuiseries extérieures devenus essentiels à la sauvegarde de ce bâtiment emblématique de la Ville. Démarrage des travaux en 2024.

La place de la Liberté située à proximité de la mairie et des sites culturels (musée, Dominicains, médiathèque, ...) accueillait un parking automobile, mal agencé, sans attrait. Celle-ci a été pacifiée et dispose aujourd'hui de places de stationnement, cheminements doux, végétalisation ponctuelle, éclairage doux. Un arbre remarquable a été ainsi préservé et mis en valeur ; la fontaine réhabilitée offrant un cadre agréable et attractif pour les riverains et le commerce de proximité.

la Ville a également renforcé la sécurisation des rues piétonnes de son centre-ville, par la limitation de passage de véhicules en implantant des bornes escamotables, et barrières amovibles sur les axes de circulation de l'hyper-centre de la ville.

A la fin 2023, des caméras de protection ont été installées dans un parc remarquable (Neuenbourg) et sur le parvis de la Mairie (avant et arrière), au Tribunal de proximité, à la Maison des associations. Est en cours l'équipement du Gymnase Facchin et ainsi que les abords du centre de secours.

L'édifice de l'église Notre Dame, construit après la révolution a subi de nombreux désordres structurels ces dernières décennies. Malgré des réparations, les désordres sont présents et non résorbables. Un programme de travaux a été établi par un Architecte du patrimoine et ne peut être tenu qu'avec l'aide des partenaires accompagnant la ville dans cette restauration lourde. La tranche ferme 1 a été réceptionnée.

La ville poursuit la restauration extérieure et intérieure de l'église Notre-Dame et sa mise en accessibilité : 2023 tour nord et beffroi, 2024, corps central, 2025, tour sud et accessibilité.

La chapelle du Sehring situé route de Colmar en entrée de ville, datée de 1618, est un monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1991. Située sur l'axe vers Issenheim, elle représente un des édifices religieux remarquables ponctuant une des entrées de la ville. Dans le but de sauvegarder et valoriser le patrimoine historique, le projet a pour objectif de sécuriser ce monument, en commençant par établir un diagnostic complet de la charpente et de la couverture

et les travaux qui en découleront. Un devis de Maîtrise d'œuvre a été établi. Le plan de financement reste à mettre en place en partenariat avec la Fabrique de l'Eglise.

Compte tenu de l'état de délabrement général de la synagogue, un partenariat Ville de Guebwiller – Consistoire Israélite du Haut-Rhin a permis à la ville d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux portant sur les zingueries, égouts et certains vitraux de la synagogue afin de la mettre hors d'eau, hors d'air. La Ville de Guebwiller et le consistoire souhaitent poursuivre la remise en état du bâtiment. Après la rénovation extérieure de la synagogue, la ville et le consistoire israélite du Haut-Rhin souhaitent poursuivre les travaux à l'intérieur de la synagogue. Ces travaux permettront de restaurer les peintures, boiseries et parquets, ainsi que de nettoyer les piliers en fonte, mettre aux normes l'électricité et installer des lustres chauffants. Une seule partie de ces travaux seront subventionnés par la DRAC mais la restauration prévue permettre de confirmer et renforcer le partenariat existant avec le consistoire pour permettre le développement de concerts au sein de l'édifice et en faire un lieu incontournable de la saison culturelle de la ville.

La Ville de Guebwiller possède également de nombreuses fontaines, dont certaines remarquables. Ces fontaines améliorent le cadre de vie, créent des lieux de rencontre et de jeux, elles adoucissent l'environnement urbain de la ville tout en favorisant la transition écologique par leur participation à la lutte contre les îlots de chaleur. Ainsi les fontaines rue des Malgré Nous et place de liberté ont été réhabilitée...suivront les fontaines de la Place Jeanne d'Arc et du Parc de la Marseillaise.

La création d'un parcours de Fresque visant à inciter riverains et touristes à parcourir la Ville de manière différente en centre-ville reste à l'étude.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels, au bien-être de ses concitoyens et des générations futures, la Ville de Guebwiller a mis en place en 2019 un plan de renouvellement de son patrimoine arboré sur 3-4 ans, prévoyant la plantation de 115 arbres sur une dizaine de sites et de remplacer les arbres dépérissant. Ce projet de renouvellement du patrimoine arboré prévoit majoritairement la plantation d'arbres d'ornement (Chêne rouge, Cyprès, Hêtre pourpre, Liquidambar, Charme zelkova...). Seuls l'Érable champêtre, espèce locale caractéristique des collines sous-vosgiennes et les arbres fruitiers sont éligibles au titre de la subvention du GERPLAN.

La commune possède par ailleurs un parc d'éclairage de 1753 points lumineux répartis sur tout le territoire, dont plus de 50% vétustes. Le projet s'inscrit dans le cadre de la démarche globale environnementale de la Ville. Il a pour objectif de contrôler l'éclairage public de façon à réduire les consommations énergétiques que génère ce dernier. Le renouvellement entamé en 2023 se poursuivra en 2024.

La Ville de Soultz a entrepris des opérations de théâtralisation, d'animation et de redynamisation des espaces publics tout en veillant à la végétalisation et à la réintégration de la place de l'eau dans le centre-ville (redonner vie à la fontaine de la source salée).

En terme d'opération de théâtralisation et d'animation, la commune a développé une manifestation dite « Jeudis de Soultz » tous les jeudis de mai à juillet sur différents lieux patrimoniaux du centre-ville (parc du Bucheneck, église, temple).

La végétalisation des axes commerçants a été entreprise sur la rue Jean Jaurès et est en cours sur la rue de Lattre de Tassigny. La fontaine de la source salée a été remise en fonction en 2022.

Il s'agit de poursuivre la dynamique engagée au sein du centre-ville de rénovation des espaces publics afin de leur donner un nouvel usage qui corresponde aux besoins des habitants :

- nouveaux lieux de bien-vivre ensemble : nouveau cœur aire de jeux sur un terrain de la ZI, 2024 à 2025

- rénovation des lieux historiques représentatifs du patrimoine de la ville de Soultz : réfection de la place de l'Eglise qui clôt la rénovation des grands espaces du centre-ville et crée un continuum place de la République/nouveau pôle culturel, 2024 à 2025.

La Ville d'Issenheim a organisé plusieurs événements comme le « Marché des arts et des artisans d'art » début juillet et le festival d'arts urbains « Ça va bomber à Issenheim » en septembre 2022, en partenariat avec les associations locales et les commerces de bouche installés sur le site GAST (Table de Fred et Pizzéria Bella Ciao) afin de valoriser le site et permettre aux restaurateurs d'augmenter leur fréquentation. Une résidence d'artiste a également été mise en place dans un bâtiment communal de caractère réaménagé à cet effet situé à la périphérie du site pour accueillir un artiste résident : M. Philippe SAMMACICCIA, sculpteur de lumière, et des artistes de passage. L'objectif de la commune est de développer l'attractivité du site GAST à travers une offre culturelle et artistique variée et de qualité durant les prochaines années.

La Ville de Buhl a mené en 2022 une étude avec l'ADAUHR pour un réaménagement global de sa centralité avec pour objectifs principaux l'anticipation des flux liés aux futurs développements urbains et la mise en œuvre d'aménagements permettant de mettre en réseau les différents commerces et activités, en favorisant la mobilité douce.

Une première tranche de travaux est prévue en 2024, avec la démolition de deux maisons à proximité immédiate de la mairie, afin de redéfinir l'espace en centre-ville et permettre la réalisation d'aménagements favorisant les déplacements doux.

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

La ville de Guebwiller ambitionne de rénover le Musée Deck : la muséographie ne correspond plus aux attentes actuelles du public, ni sur le plan esthétique, ni sur le parcours de visite. Le musée nécessite un véritable projet muséographique qui sera élaboré à la suite du Projet Scientifique et Culturel du musée, en cours. Le bâtiment accueillant le musée demande quelques travaux d'entretien assez lourds qui découleront des diagnostics à effectuer de la charpente et de la toiture. De plus, son accessibilité requiert des travaux d'aménagement extérieur (rampe d'accès PMR), l'installation d'un système élévateur permettant de rejoindre l'espace d'exposition situé à l'entresol et aujourd'hui inaccessible ; et enfin la création de sanitaires adaptés au rez-de-chaussée, inexistants aujourd'hui. Ces travaux nécessiteront le déplacement des œuvres , La Phase d'étude et diagnostic avant travaux est prévue pour 2024.

Les trois bâtiments de l'hôtel de **ville de Guebwiller** sont aujourd'hui sous un projet de rénovation concernant différents objectifs : un réaménagement de certains locaux nécessaire suite à la réorganisation interne des services, une meilleure performance énergétique. Les portes d'accès principales de la mairie ont été changées en mai 2021 (mise en accessibilité mairie), le réaménagement des locaux a été réalisé avec la création de nouveaux bureaux dédiés à la direction « Aménagement et urbanisme », notamment. Suivra l'aménagement de l'espace d'accueil état civil, titres biométriques (espace classé au titre des monuments historiques), pour un meilleur confort des usagers et la sécurité des agents.

La cave Dîmière est un espace incontournable pour la réalisation des animations et évènements de la ville. Sa localisation au haut du centre-ville, à proximité des stationnements jouxtant l'Eglise Saint Léger, édifice protégé au titre des monuments historiques, rend sa fréquentation favorisée.

Le projet de mise en accessibilité de la Cave Dîmière a déjà fait l'objet d'une demande de subventions mais le projet a subi d'importantes modifications de façon à apporter plus de cohérence et également de respecter les contraintes physiques et techniques imposées par cette cave semi-enterrée et maçonnée entièrement en moellons et pierres de taille.

Le projet est de rendre cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite avec le déploiement d'un élévateur intérieur et d'un sanitaire équipé et adapté. Une nouvelle porte sera créée au niveau du parking favorisant une entrée réglementaire et un sanitaire adapté à l'étage du bas. La porte existante de l'entrée principale de la cave Dîmière située en contre-bas sera changée pour une menuiserie fine et chanfreinée en acier tout en gardant un vitrage important amenant la lumière naturelle à l'intérieur.

Côté cour, un escalier métallique de service a été également mis en place en 2021. Le projet de la cave Dimière, initialement prévu uniquement pour sa mise en accessibilité a évolué avec l'ajout de la rénovation de la charpente, de la couverture et le changement des menuiseries extérieures devenus essentiels à la sauvegarde de ce bâtiment emblématique de la Ville. Les travaux débuteront en 2024.

La ville de Guebwiller souhaite implanter un équipement culturel dans les friches du Haut de la Ville. Il s'agit en effet d'un équipement essentiel pour une ville centre comme Guebwiller qui n'en

dispose pas encore. Sa création n'a pas pour vocation de tenter de concurrencer les grands équipements régionaux mais de constituer en premier lieu une alternative pour la population de la zone de chalandise de Guebwiller.

Le projet porte sur la réhabilitation d'un bâtiment existant de 1800 m^2 en complexe multi-activités à dominante culturelle. Un concours a été lancé en 2023 pour une mission de MOE. Un jury de concours examinera les candidatures fin 2023.

Equipements sportifs

En Projet : la Construction d'une halle de tennis sur deux courts de tennis existants (dont la surface de jeu sera changée) avec la mise en place d'un récupérateur d'eau sur le site « Heissenstein », en attente de l'avant projet détaillé ; le remplacement du terrain de football stabilisé en terrain synthétique avec agrandissement de l'aire de jeu stade Throo.

Trouver un lieu plus grand que le gymnase Facchin afin de développer la pratique de la boxe et autres sports de combats et ainsi permettre d'accueillir plus de licenciés.

La Ville de Soultz, au vu des besoins de ses habitants, souhaite développer l'offre d'accueil de son service périscolaire en proposant la rénovation de sa friche industrielle pour ainsi en étendre les locaux et permettre le développement de son activité scolaire en centre-ville. La commune a sélectionné l'équipe de maîtrise d'œuvre par voie de concours en 2023 et l'avant-projet définitif sera élaboré pour la fin d'année ; concomitamment la commune a sollicité l'ensemble des financeurs pour mener à bien le projet.

Par ailleurs, suite au départ des services de la Trésorerie au centre-ville, la commune souhaite mettre à disposition les locaux devenus vacants pour y installer des médecins généralistes et de permettre le maintien concomitant de la seule pharmacie demeurant au centre-ville. Elle a engagé les études pour effectuer le changement de destination de ces locaux qui devrait être mis en service en 2024.

La Ville d'Issenheim a vu les travaux de sa nouvelle école maternelle Sœur Fridoline s'achever fin 2022. Ce nouvel équipement, moderne, écologiquement responsable et pratique permet d'accueillir les nouveaux élèves dans 4 classes équipées de TBI et d'ordinateurs portables flambants neufs. Les conditions de travail des ATSEM et du personnel enseignant ont été drastiquement améliorées et le rapprochement de la nouvelle école maternelle de l'élémentaire des Châtaigniers facilite grandement le travail de direction de l'Éducation Nationale. La cour de l'école a déjà fait l'objet d'aménagements extérieurs (traçage d'un circuit vélo et d'une rivière à truites dans le cadre du festivale d'arts urbains « Ça va bomber à Issenheim » 2023 avec les enfants de l'école élémentaire). Des jardins potagers et des récupérateurs d'eau pluviale seront installés courant 2023. À noter la mise à disposition d'une salle de classe et d'une salle d'activités au Phare Illzach en faveur de l'intégration des déficients auditifs.

Par ailleurs, la commune s'interroge sur la création d'une extension pour son périscolaire rue de Rouffach dont la capacité d'accueil maximale est de 75 places et dont la fréquentation, midi et soir, a considérablement augmenté depuis la rentrée 22-23. Une solution transitoire a été trouvée mais

les dépassements sont fréquents et la moyenne de fréquentation sur les temps de midi se situent à 92 enfants actuellement.

La Ville de Buhl est parvenue à attirer de nouveaux professionnels de santé avec l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste au 1er janvier 2022 dans le cabinet médical existant ; deux nouveaux dentistes se sont implantés hors périmètre du centre-ville, confirmant l'attractivité de la commune pour les professions médicales.

La réhabilitation de l'école des garçons de la ville de Buhl en centre administratif sera certainement reportée sur le prochain mandat.

La CCRG a adopté son premier Contrat Local de Santé fin 2022. Quatre grands axes structurent les 17 actions du CLS :

- Organisation de l'offre de soins sur le territoire
- Visibilité de l'offre et accès aux soins
- Prévention et promotion de la santé
- Environnement et cadre de vie.

Les initiatives en faveur du renfort de la démographie médicale sur le territoire ainsi que l'aide à la mise en œuvre d'exercices coordonnés ont débuté dès mars 2021. Cette action a engagé la CCRG, l'Union Régionale des Professionnels de Santé branche Médecin Libéraux (URPS ML) et Infirmiers ainsi que la CPAM, l'ARS Grand Est et la Maison de Santé du Florival afin de renforcer l'interconnaissance des professionnels de santé du territoire mais également de les informer sur les dispositifs d'aide à la création de structures d'exercice coordonné. De ces présentations ont découlé des discussions cruciales entre professionnels autour d'un projet territorial de santé partagé ainsi que de la possible constitution d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Axe Projets Transversaux – Carto-Rhin , Friches NSC

Le réaménagement de la friche Carto-Rhin :

En 2021, suite à l'achat d'un nouvel immeuble situé 11 rue Jules Grosjean, le périmètre de la concession gérée par CITIVIA SPL est modifié suite à la demande de la Ville et le projet adapté. Concernant les promoteurs, la Ville a demandé à CITIVIA SPL d'organiser un Appel à Projet afin d'obtenir un projet de construction intéressant en terme d'insertion. L'équipe de maîtrise d'œuvre VRD est par ailleurs modifiée afin d'intégrer des solutions innovantes plus respectueuse de l'environnement. La mise au point des espaces extérieurs est donc revue intégralement. Malgré la qualité du projet, celui-ci fait l'objet depuis 2022 d'un recours gracieux, puis un recours contentieux de la part d'un riverain. Malgré tout, en 2022, La Ville a procédé en 2022 aux travaux de la tranche 2. En 2023, la Ville a procédé au déclassement des emprises nécessaires aux constructions.







Carto-Rhin : Le nouveau permis d'aménager 2022

Le réaménagement de la friche NSC :

En avril 2022, après une période de négociations la ville de Guebwiller signe avec NSC, un protocole d'accord transactionnel comprenant 4 sites : L'usine principale, le Louvre, l'ancien centre d'apprentissage et un terrain en face du Bois fleuri. La Ville a demandé à l'EPF d'Alsace d'assurer le portage foncier. S'agissant pour les sites de l'usine principale et du Louvre d'un site ICPE, La DREAL a émis les PV de recollement de mise en sécurité sur l'usine et le Louvre. Ainsi l'acte de vente entre NSC et l'EPF d'Alsace sera signé en novembre 2022 et l'acte de rétrocession anticipée des bâtiments Kasto et bâtiment 34 (concernés par le Fonds Friches) entre l'EPF d'Alsace et la ville de Guebwiller sera signé en décembre 2022.

En parallèle, en 2022, la Ville de Guebwiller missionne CITIVIA SPL :

- pour l'usine principale afin de définir un plan d'aménagement opérationnel partant du plan directeur issu du concours Europan 14
- pour le Louvre, afin de définir les modes opératoires possibles en cas de programme public-privé.

En 2023, suite à l'effondrement de sheds et la mise au point du plan d'aménagement opérationnel, la ville de Guebwiller négocie avec l'Etat de modifier les bâtiments concernés par le Fonds Friches : le projet Kasto est maintenu et démolition des bâtiments 11,12, 35 et 37 en lieu et place du bâtiment 34.. Un avenant à la Convention Fonds Friches est établi. La Ville de Guebwiller répond également à l'Appel à projet de la Région Grands Est pour l'étude d'une dépollution exemplaire à l'échelle du site. Enfin, un appel à projet promoteur a été lancé par la Ville pour tester une solution d'aménagement-construction privée.

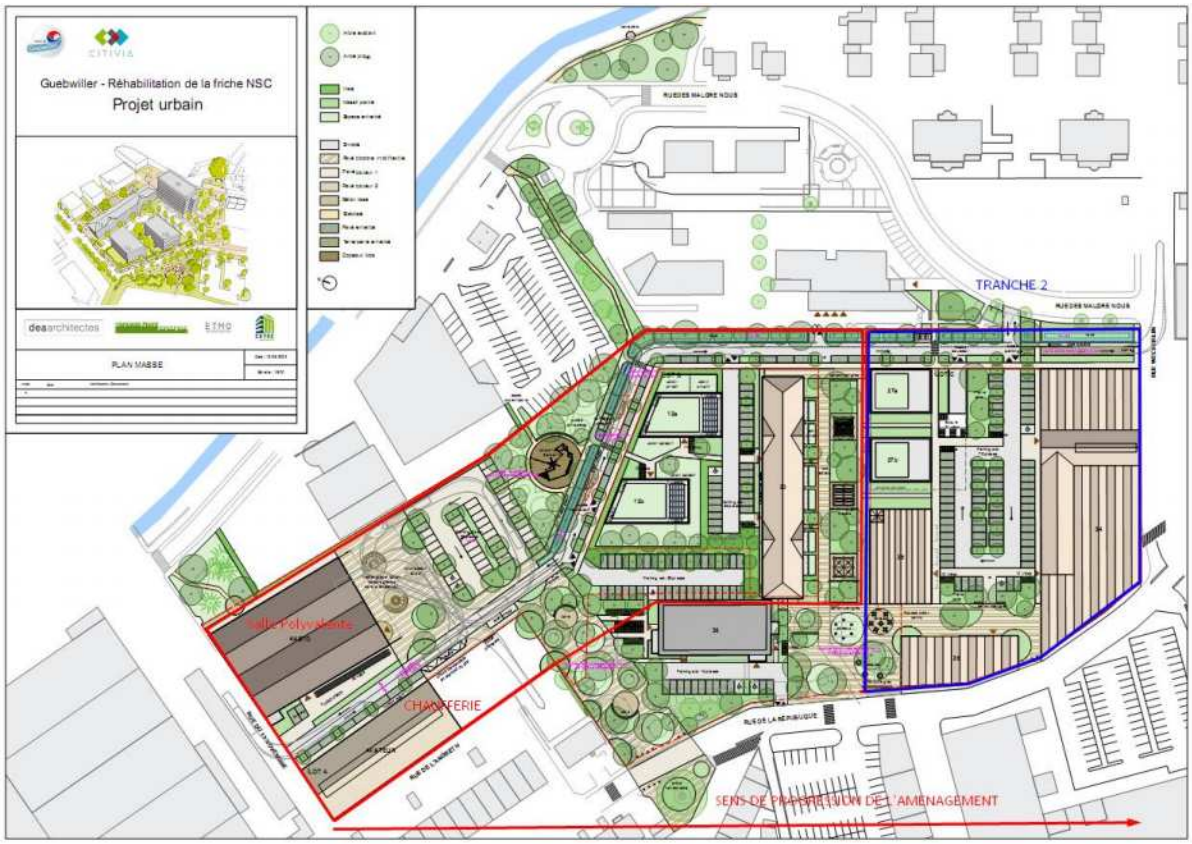

Plan d'aménagement CITIVIA SPL 2023 et nouveau phasage Fonds Friches

Dans le cadre du développement durable, la commune s'engage à déployer des bornes de recharges électrique. Compte tenu du nombre croissant de véhicules électriques en circulation, la Ville de Guebwiller se doit de développer son propre parc de bornes de recharge électrique. L'objectif, tant environnemental qu'écologique, est de réduire l'effet de serre dans la ville pour devenir une ville propre, en proposant ce service aux usagers utilisant des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. La ville possède ainsi 4 points de recharge Parking de la Mairie, 4 sur le parking multimodal et 2 sur le parking de la place de la Liberté.

La ville de Guebwiller possède et gère également plusieurs sites d'aires de jeux. La création de ces aires de jeux est un vecteur de relations sociales, de valeurs conviviales, familiales et le bien être au cœur de la ville de Guebwiller en tenant compte du besoin des citoyens. En 2023 , 2 aires de jeux ont été livrés : Aire de jeux Jean Jaurès et Carto-Rhin dans le cadre de l'opération d'aménagement Carto-Rhin. Une nouvelle aire de Jeux Parc de la Marseillaise est en projet.

Afin de compléter son offre d'équipement sportif, la ville de Guebwiller a le projet de réaliser un nouveau skate park en en élargissant le public.

Le projet sera soumis à l'approbation des architectes des bâtiments de France pour garantir son intégration dans le périmètre urbain derrière le collège Grunewald à proximité du lycée Joseph Storck et directement relié par une piste cyclo sécurisée.

L'école Saint Exupéry est une école maternelle, l'école Jeanne Bucher est une école élémentaire. les 2 écoles ont fusionné en un groupe primaire unique. Les deux structures sont physiquement proches et nécessitent toutes deux une rénovation énergétique qui permettra d'en changer les menuiseries extérieures, de les isoler par l'extérieur et de refaire les façades. La rénovation intérieure sera plus douce, la décoration sera revue mais les espaces conserveront leur volume. Conformément au schéma directeur adopté en 2015, la rénovation s'accompagnera de la construction d'un périscolaire.

Les études de faisabilité ont été réalisées, le programme technique a été établi.

La première phase de travaux, permettant de réaliser les travaux en régie a été finalisée en 2023. L'Appel d offres pour la maîtrise d'œuvre sera lancée en 2024.

Des demandes de subventions ont été faites auprès de la CeA (panneaux photovoltaïques : 37500€ périscolaires : 140160€), mais ont été perdues suite au retard pris par le projet.

Parallèlement la ville souhaite construire une nouvelle école qui regroupera des écoles maternelles dispersées sur le ban communal.

La nouvelle structure, souhaitée au plus près des nouvelles et futures zones d'habitation comprendra également un périscolaire aujourd'hui absent des structures actuelles.

Le site à l'étude aujourd'hui est le RDC du bâtiment dit "Louvre" dans les friches NSC.

Le projet de cette école est intégré à la consultation globale pour l'aménagement du site qui a été lancée en 2023.

La Ville de Guebwiller prévoit également de réaliser une opération de réhabilitation et transformation de l'ancien site de la DGFiP en « Maison des solidarités ».

Ce bâtiment accueillera le Centre communal d'action sociale (CCAS) , un espace d'animation intergénérationnel, des permanences d'accès aux droits et une borne d'accès au numérique. Ce

bâtiment se trouvera à côté d'un bâtiment de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) qui regroupera également, dans la même philosophie, les services de la CeA.

Le Centre communal d'action sociale intégrera les locaux et assurera la coordination des différents acteurs qui interviendront dans le bâtiment. Le CCAS assurera certains aménagements.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été conclue entre le CCAS et la Ville de Guebwiller, qui sera maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

La consultation des entreprises aura lieu fin 2023 pour des travaux en 2024.

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Le modèle de fiche action est à retrouver en annexe du guide pratique du programme ACV.

Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maitre d'ouvrage

Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maitre d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui règlemente ALS en sa qualité de société de financement agréée.

Les caractéristiques des financements , y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Note :
Aucun projet issu des précédentes contractualisations n'est abandonné.
Cependant, les fiches-actions dont la reprogrammation est reportée au-delà de 2026 ne sont pas reproduites ; si le calendrier venait à être modifié, un avenant serait alors proposé.

Titre du projet	Démolition de deux maisons rue Florival
Type de projet	Action
Axe de rattachement	4-Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Février 2021
Description générale	La commune a acquis les maisons contiguës à la mairie dans les années 1990. Elles sont depuis inoccupées. Une réhabilitation en logement paraît peu appropriée au vu de leur emplacement (en bordure immédiate de chaussée, pas de terrain, « arche » sous laquelle passe une voie d'accès relativement fréquentée). La démolition de ces deux maisons à faible potentiel permettrait d'ouvrir le cœur urbain et amplifiera les efforts de réhabilitation des logements alentour.
Objectifs	« Aérer » l'espace urbain du cœur de ville Créer une place urbaine au pied de la mairie Créer de l'espace et optimiser le stationnement au pied des commerces et services
Maitre d'ouvrage	Commune de Buhl
Partenaires locaux	Région Grand Est
Coût total	75 000 € HT
Financements prévisionnels	Fonds propres
Date de lancement	Consultation diagnostics préalables amiante et plomb en cours
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Délivrance du permis de démolir
Indicateurs de résultat	Démolition

Titre du projet	Réaménagement du centre bourg
Type de projet	Action
Axe de rattachement	4-Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine 3-Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	Février 2021
Description générale	Sous l'effet conjugué des réhabilitations et démolitions prévues dans les autres actions portées par la commune, et des interventions sur l'habitat dans le cadre de l'OPAH, l'aménagement urbain du cœur de bourg a vocation à évoluer vers un espace public davantage partagé. Il est prévu de revoir le plan de circulation, les aménagements piétons, de créer une place, d'optimiser le stationnement.
Objectifs	Accessibilité des services publics, des commerces Mise en sécurité des circulations Création d'un cœur de bourg et d'une place
Maitre d'ouvrage	Commune de Buhl
Partenaires locaux	Région Grand Est CeA : en attente du projet de la commune
Coût total	550 000 € HT (5 tranches)
Financements prévisionnels	A définir
Date de lancement	Etude ADAUHR réalisée en 2022 1ère tranche prévue courant 2024 dans la continuité de la démolition des deux maisons rue Florival.
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	Extension du périscolaire « La Récré » à Issenheim
Type de projet	Action
Axe de rattachement	5-Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Avenant ACV2
Description générale	La commune met à disposition de l'association « la Récré » un bâtiment sis 2 Rue Robert Hasenfratz à Issenheim. Le bâtiment permet actuellement d'accueillir un ACM de 75 enfants. L'association « la Récré » y assure des missions de garderie le matin et le soir, de restauration périscolaire, durant la période scolaire et d'ALSH durant les périodes de vacances scolaires. Depuis la rentrée scolaire 2022/23, le nombre d'inscrits à la restauration scolaire a considérablement augmenté, nécessitant la mise à disposition d'une salle à manger pour 15 enfants et d'une cuisine dans un bâtiment communal limitrophe (situé 25 rue de Rouffach à Issenheim). Ce nouvel équipement a nécessité la création d'un ACM complémentaire de 15 enfants, agréé par la CAF68, pour les temps de midi et du soir en période scolaire. Le dépassement quotidien des capacités d'accueil du périscolaire mis à disposition de « la Récré » ayant été confirmés lors de la rentrée scolaire 2023/24, la commune souhaite doter l'association d'une extension qui sera située sur le terrain de l'actuel bâtiment du périscolaire, d'une surface environnant les 112 mètres carrés (une salle à manger de 80 mètres carrés, des sanitaires de 12 mètres carrés et une cuisine de 20 mètres carrés) afin de faire face à l'augmentation des effectifs, mais aussi pour préparer l'avenir, la commune ayant dépassé le seuil des 3 500 hab récemment.
Objectifs	Améliorer la capacité d'accueil de l'ACM d'Issenheim afin de faire face à l'augmentation de la fréquentation
Maitre d'ouvrage	Commune d'Issenheim
Partenaires locaux	Association « la Récré », utilisateur de l'équipement actuel
Coût total	315 000 € HT
Financements prévisionnels	Fonds propres, État (DETR), CAF CeA : Potentiellement éligible au FAA
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Lancement des études en 2024
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	Valoriser et travailler la qualité de l'offre commerciale existante
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Février 2021
Description générale	Accompagner les commerçants à la rénovation de leur façade commerciale : Aide financière directe de la commune à hauteur de 2 000 € Mise en place d'un covering des vitrines vides du centre-ville : mise en valeur avec des images du patrimoine urbain de la ville (monuments, paysages…)
Objectifs	Initial : 5 façades par an sur 3 ans (2021 à 2023) Ajusté : 5 façades par an sur les 3 dernières années (2023 à 2026)
Maitre d'ouvrage	Commune de Soultz
Partenaires locaux	CCRG
Coût total	Budget non consommé
Financements prévisionnels	2 000 € par façade Budget annuel covering 6 000 €
Date de lancement	La rénovation des façades des commerces fait l'objet d'une aide spécifique de la commune (2 000 €) et de la CCRG (2 000 €) dans le cadre de l'OPAH-RU, volet mise en valeur du patrimoine qui a été lancée en septembre 2021. Concernant le covering des vitrines vides, en raison du faible taux de vacance des commerce, cette action n'a pas encore été engagée pour l'instant.
Date de livraison	2026 - **Action à poursuivre d'ici 2026 selon la demande**
Indicateurs d'avancement Indicateurs de résultat	Nombre de façades rénovées :à ce jour aucune demande n'a été effectuée Nombre de covering realisés : aucune à ce jour (09/2023).

Titre du projet	Encourager le développement d'une nouvelle offre commerciale
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Février 2021
Description générale	Permettre l'installation de commerces éphémères locaux Favoriser l'installation de nouveaux commerces et limiter la vacance des locaux commerciaux
Objectifs	Initial : Versement d'une aide financière directe de 2 000 € par local à raison de l'occupation de 5 locaux par an sur 3 ans (2021 à 2023) Ajusté : Versement d'une aide financière directe de 2 000 € par local à raison de l'occupation de 5 locaux par an les 3 dernières années du programme (2023 à 2026)
Maitre d'ouvrage	Commune de Soultz
Partenaires locaux	-*
Coût total	Budget non consommé
Financements prévisionnels	2 000 € à raison de l'occupation de 5 locaux par an sur 3 ans
Date de lancement	L'action d'aide à l'installation n'a pas encore été menée car il y a eu jusque-là suffisamment d'ouvertures spontanées (une dizaine de commerce). L'action est en revanche maintenue en fonction de l'évolution du contexte économique fragilisé depuis un an par l'inflation, et ne particulier la crise énergétique.
Date de livraison	2026 **- Action à poursuivre d'ici 2026 selon la demande**
Indicateurs d'avancement	Nombre de commerces éphémères sur la durée Nombre de commerces installées
Indicateurs de résultat	Durée d'installation des nouveaux commerces

Titre du projet	Capter les consommateurs en centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Février 2021
Description générale	Encourager des ouvertures évènementielles du commerce par la mise en place d'animations par la ville (budget de 500 € par évènement), soit au total un budget annuel de 6 000 € Mettre en place des chèques cadeau ville de Soultz
Objectifs	▪ Mise en place d'un marché du terroir hebdomadaire le vendredi soir à compter d'avril 2021 ▪ Nocturne 1er vendredi du mois ▪ Brocante le 2ème samedi du mois 100 chèques de 20 € par an ou 200 chèques de 10 € par an
Maitre d'ouvrage	Commune de Soultz
Partenaires locaux	CCRG
Coût total	Budget non consommé pour les animations Achat de 200 chèques cadeaux de 25 € chacun, soit une dépense de 5 000 € par an.
Financements prévisionnels	8000 € par an répartis entre 6000 € d'animations et 2000 € chèques-cadeaux.
Date de lancement	2021 La nocturne des commerçants début 2023 faute de fréquentation ne se tient plus La brocante (une vingtaine d'exposant) a fonctionné entre 2021 et début 2023, le porteur de projet ne souhaite plus la reconduire compte tenu des contraintes d'organisation alors qu'elle recueillait une bonne fréquentation. Dans la mesure où la CCRG a mis en place des chèques cadeaux valables sur l'ensemble du territoire intercommunal, la ville n'a pas mené cette action qui aurait été surabondante. La ville s'engage en revanche tous les ans a acheté auprès de la CCRG une centaine de chèques cadeaux pour le personnel de la ville et soutient de cette manière le commerce local.
Date de livraison	2026 pour la mise en place d'un marché du terroir hebdomadaire le vendredi soir : en cours de recherche de commerçants pour y participer **Actions nocturne et brochante abandonnées –poursuite de l'action chèques cadeaux via la CCRG**
Indicateurs d'avancement	Depuis 2021 : achat de 200 chèques cadeaux de 25 € chacun par an Brocante :2021-2023 Nocturne ; 2021-2023
Indicateurs de résultat	L'impact sur le CA des commerçants est difficile à mesurer. En revanche, la dynamique de créations des commerces sur la ville (une dizaine depuis 2020), en tenant compte des quelques fermetures, dans un contexte économique difficile, démontre l'importance des animations collectives et impulsées par la commune.

Titre du projet	Sécurisation des voiries d'entrée de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	Février 2021
Description générale	Il s'agit de sécuriser, d'embellir et de rendre attractif les entrées de la ville vers le centre-ville qui aujourd'hui sont dans un mauvais état et ne permet pas le développement de modes de déplacement doux en toute sécurité. Sont concernés les axes suivants : route de Bollwiller / route de Wuenheim / route de Guebwiller
Objectifs	Hors travaux CCRG - Réfection de la route de Bollwiller (section Joseph Vogt) en deux tronçons (2022/2023 : 100 000 €) et 2026 : 250 000 € - Route de Wuenheim : 2021/2022 : 100 000 € - Route de Guebwiller : 2024-2026, 1,4 M€
Maitre d'ouvrage	Ville de Soultz S'agissant de voies départementales, Commune/CeA CCRG
Partenaires locaux	CeA/CCRG
Coût total	Route de Wuenheim : part communale : 111 100 € TTC (hors subvention) Route de Guebwiller : part communale (9 000 € marquage sol) :
Financements prévisionnels	Hors travaux CCRG / Cea 2021 :100 000 € 2022/2023 : 100 000 € 2024-2026 :1,65 M€
Date de lancement	Les travaux relatifs à la route de Wuenheim ont été réalisés. Un tronçon de la route de Guebwiller a été rénové par la CeA et a permis l'élargissement de la voie et de la bande cyclable. La commune a pris en charge le marquage au sol.
Date de livraison	**Action achevée pour partie et à poursuivre partiellement** Route de Wuenheim : 2023 Route de Bollwiller : 2024-2025 Route de Guebwiller : 2023 pour un tronçon / reporté au-delà de 2026.
Indicateurs d'avancement Indicateurs de résultat	Réalisation des travaux route de Wuenheim qui a permis de rénover cette entrée de ville et d'améliorer l'accès à la cave vinicole du Vieil Armand en particulier pour les clients qu'ils soient en voiture ou en vélo. Les études pour la rédaction d'un avant-projet pour la route de Bollwiller ont été engagées en 2023. L'objectif pour la collectivité est de disposer de l'ensemble du dossier technique demandé par l'appel à projets lancé par l'Etat en juin 2023 pour l'aménagement des pistes cyclables et de réfection de la chaussée pour solliciter la Cea dans ce sens au titre du STA. Pour la route de Guebwiller ; la réfection des autres tronçons et l'aménagement de pistes cyclables suppose un accord préalable de la CeA qui n'est pas encore acquis. Des discussions sont en cours, notamment sur le phasage des travaux, la CeA ne pouvant procéder, en raison de ses capacités

	financières uniquement par tronçon et le ville souhaitant mener le chantier en une seule fois pour des raisons de régulation des flux (artère principal d'accès à sud de Guebwiller).

Titre du projet	Rénovation des parkings du cœur de ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	Février 2021
Description générale	Afin de faciliter l'accès du centre-ville, la visite de ses points d'intérêt et de traiter les distances psychologiques avec le cœur commerçant, les parkings doivent faire l'objet de travaux de réfection de la chaussée, de végétalisation et des éclairages. Il s'agit également de permettre l'installation de stationnements périphériques au centre-ville pour développer les cheminements doux (vélo et piéton) au sein du centre-ville et y développer la flânerie
Objectifs	Sont visés : le Parking des Vosges, le parking de stationnement rue De Lattre, le parking rue de la Marne à créer
Maitre d'ouvrage	Ville de Soultz
Partenaires locaux	-
Coût total	Aménagement parking Vosges/ rue De Lattre : 47 400 € Achat du parking rue du Fossé : 55 000 €
Financements prévisionnels	2021 : 50 000 € 2024 à 2025 : 100 000 €
Date de lancement	2021 : aménagement parking rue des Vosges/rue De Lattre 2022 : achat terrain 55 000 € pour la réalisation du parking rue du Fossé et lancement négociation achat terrain parking rue de la Marne
Date de livraison	**Actions achevées :** 2021 : Aménagement parking Vosges/ rue De Lattre 2023 : aménagement parkings rue du Fossé **Action à finaliser** Création parking rue de la Marne 2022 : négociation avec le propriétaire 2023/2024 : acte d'achat à finaliser (montant budgété 80 000 €) –études pour la définition de l'avant-projet 2024/2025 : travaux réalisés pour le parking rue de la Marne
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	Théâtraliser et animer les espaces publics de centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Février 2021
Description générale	Il s'agit de mettre en scène de différentes manières le centre-ville : - Par l'éclairage de la ville à Noël - Par l'éclairage des bâtiments remarquables du centre-ville : - Par l'usage de nouveaux arts et de détournements de décoration : ✓ en 2021 : street art ✓ Suspensions à mettre en place dans les artères commerçantes et la place de la République (exemple des parapluies), 2021 à 2023, budget annuel de 2 000 €
Objectifs	Développer le street art Illumination Noël Illumination de la mairie Mise en valeur des artères commerçantes de façon détournée à l'instar des rues décorées avec des parapluies multicolores (ex de St Amarin qui a importé l'idée du Portugal)
Maitre d'ouvrage	Ville de Soultz
Partenaires locaux	CCRG – Association La Focale – les commerçants
Coût total	2020-2021 : illumination Noël -5 000 € 2022 : illumination Noël, décorations centre-ville : 23 000 € 2023 : illumination de la mairie : 11 300 € / déambulation photographique mettant en valeur les commerçants : 3 000 €
Financements prévisionnels	2020 : 8 000 €, illumination Noël, 20 000 €, nouvelle illumination de la mairie 2021 : 8 000 €, Street Art, 8000 €, illumination Noël, décorations centre-ville, 5 000 € 2022 : 8 000 €, illumination Noël, décorations centre-ville, 5 000 € 2023 : décorations centre-ville, 5 000 €
Date de lancement Date de livraison	2020 pour le renouvellement jusqu'en 2022 des illuminations de Noël 2021 : street art 2023 : illumination de la mairie – déambulation photographique, nouveau projet en partenariat avec l'association La Focale 2025 : mise en valeur des artères commerçantes de façon détournée
Indicateurs d'avancement Indicateurs de résultat	**Pour les actions qui restent à mener,** démarchage en cours des prestataires pour opérer la mise en valeur des artères commerçantes, nécessité de réévaluer le budget à la hausse (10 000 € au lieu de 5 000 €) **Réalisées :** 2021 : opération street art avec la CCRG (cloches à verre) 2023 : renouvellement des illuminations de Noël et décorations centre-ville, illumination mairie – déambulation photographique mettant en valeur les commerçants

Titre du projet	Proposer de nouveaux usages / redynamiser des espaces publics
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Février 2021
Description générale	La ville a engagé depuis 2018 une réfection des voiries et des espaces publics. Pour certains, il s'agissait de réaliser leur entretien et de permettre leur rénovation, pour d'autres, comme pour la Place de la République et les travaux du pôle culturel, de redynamiser le centre-ville en lui donnant de nouveaux usages et de mise en valeur de ses points d'intérêt. Dans la poursuite de cette perspective et d'adapter le centre-ville aux nouveaux usages des habitants, la ville souhaite engager d'autres travaux.
Objectifs	Les travaux portent sur : -Les parcs du Bucheneck et le Forestier : ✓ Bucheneck : mise en lumière/mobiliers de jardin colorés-palettes/4 petits jeux d'enfants ✓ Le Forestier : mise en lumière/mobiliers de jardin colorés-palettes, 2022, budget -Nouveaux espaces publics : nouveau parc et aire de jeux sur un terrain de la ZI -Réfection de la place de l'Eglise qui clôt la rénovation des grands espaces du centre-ville et crée un continuum place de la République/nouveau pôle culturel
Maitre d'ouvrage	Ville de Soultz/CCRG
Partenaires locaux	CCRG (ZI) ; Région Grand Est
Coût total	2021-2022 : parc du Bucheneck : réalisation de mobiliers récupérés en régie – mise en place de bacs pour la création d'un jardin des senteurs au sein du parc Le Forestier dans le cadre de la journée citoyenne 2021, 300 € 2023 : achat de mobiliers parc Bucheneck suite à des actes de vandalisme, 2 000 € - mise en lumière, parc Bucheneck 3 000 €
Financements prévisionnels	2021 : 10 000 €, Bucheneck 2022 : 20 000 €, Le Forestier 2024 à 2025 : nouveau parc, 300 000 €, place de l'Eglise, 800 000€
Date de lancement Date de livraison	2022 - 2023 : aménagements mobilier Parc Le Forestier et Bucheneck réalisés, mise en lumière Parc du Bucheneck à finaliser 2024 : lancement étude avant projet place de l''Eglise / mise en lumière 2025 : lancement étude nouveau parc / achat terrain / constitution nouvelle ZI
Indicateurs d'avancement Indicateurs de résultat	**Pour les actions qui restent à mener :** Mise en lumière Parc Le Forestier Place de l'Eglise : démarrage des fouilles - lancement étude place de l''Eglise Lancement étude nouveau parc / achat terrain / constitution nouvelle ZI **Réalisées :** Aménagements mobiliers parc Bucheneck et Le Forestier Mise en lumière parc du Bucheneck

Titre du projet	Etablir un plan de végétalisation du centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Février 2021
Description générale	Végétalisation des artères commerçantes mise en lumière et nouveau mobilier urbain
Objectifs	Sont concernées les rues Jean Jaurès et De Lattre de Tassigny
Maitre d'ouvrage	Commune de Soultz
Partenaires locaux	
Coût total	2021 :Aménagement paysager giratoire du 17/11 et rue Jean Jaurès : 22 200€
Financements prévisionnels	2020 : 10 000 € 2021 : 20 000 €
Date de lancement	2021 : rue Jean Jaurès et giratoire du 17/11 achevés
Date de livraison	2023 : rue de Lattre à finaliser
Indicateurs d'avancement	**Action finalisée en 2023**
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	Réintégrer la place de l'eau dans le centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	Février 2021
Description générale	Redonner vie à la fontaine de la source salée, source originelle/historique de la ville
Objectifs	Réparation de la fontaine et réfection du mur
Maitre d'ouvrage	Ville de Soultz
Partenaires locaux	
Coût total	300 €
Financements prévisionnels	4 000 €
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	**Action réalisée**
Indicateurs de résultat	

Titre du projet	Extension des locaux du périscolaire
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	Février 2021
Description générale	Afin de faire face à la demande des parents d'élèves en constante augmentation, le projet vise à la rénovation d'une friche industrielle proche de l'école élémentaire et du centre-ville. Il s'agit de créer des salles supplémentaires de restauration afin de permettre l'accueil d'enfants supplémentaires sur la pause méridienne.
Objectifs	Améliorer les services de garde d'enfants sur le temps périscolaire de la pause méridienne et des fins de journée et améliorer la conciliation de la vie familiale et professionnelle des habitants de la ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Soultz
Partenaires locaux	Etat – Région Grand Est – FEDER- CeA - CAF
Coût total	
Financements prévisionnels	Budget travaux réévalué de 1,8 M€ HT à 2,6 M€ HT en raison de l'inflation et des travaux de dépollution à mener. Coût total de l'opération évaluée à 3,7 M€ HT CeA : potentiellement éligible au FAA
Date de lancement	2021 -2022 : lancement de l'élaboration du programme et des études préalables
Date de livraison	2023 : 1er semestre : concours et choix du lauréat pour la maîtrise d'œuvre du projet Octobre 2023 : avant-projet sommaire Novembre 2023 : avant-projet définitif 2024 : lancement de la consultation des marchés de travaux et réalisation des travaux 2025 : livraison des travaux
Indicateurs d'avancement	**Action en cours de réalisation**
Indicateurs de résultat	

Nom de l'Action	Réhabilitation de la place de la Liberté		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Conjointement à l'OPAH-RU, la Ville de Guebwiller souhaite revoir l'aménagement de la Place de la Liberté. La place de la liberté située à proximité de la mairie et des sites culturels (musée, Dominicains, médiathèque, ...) accueille actuellement un parking automobile, mal agencé, sans attrait. L'extension de la zone de rencontre à l'ensemble du centre-ville intègre cette place. Celle-ci sera donc pacifiée et intégrera quelques places de stationnement pour les riverains et commerces de proximité afin d'évoluer pour améliorer le cadre de vie des habitants proches de cette place et d'offrir aux visiteurs et clients des commerces un cadre attractif. L'aménagement prévoit les aménagements complémentaires nécessaires à la pérénisation des nouveaux commerces devant venir remplacer les locaux vacants . **FIN TRAVAUX : DEBUT JUIN 2023**		
Objectif	Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS ATTRIBUEES	
	DSIL 2022	89 868,00 €	
	REGION	173 639,00 €	
	CeA	30 000,00 €	
	TOTAL	**293 507,00 €**	
Budget global		montant HT	montant TTC
		1 166 666,67 € HT MOE : 39 494 €HT	
	TOTAL	1 206 161,67 €	1 447 394 €
Modalité de financement		montant HT	% du total
	Etat		
	ETAT DSIL	89 868,00 €	7 %
	Région	173 639,00 €	14 %
	CeA	30 000,00 €	2,49 %
	Ville de Guebwiller *	912 655 €	76 %
Calendrier	TRAVAUX REALISES		

Nom de l'Action	Entrée de la Rue de la république et la place Jeanne d'Arc		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La Ville de Guebwiller, dans une réflexion globale d'optimisation et d'apaisement de la circulation en entrée de ville, souhaite donner à l'entrée de ville une nouvelle forme urbaine, identifiée par un aménagement de qualité et attractif, rue de la République en revoyant l'aménagement sur le secteur de la place Jeanne d'Arc, en tenant compte des habitudes actuelles d'utilisation de l'espace public tout en privilégiant le développement de la mobilité en mode doux. Cet aménagement permettra également de mettre en valeur les atouts des bâtiments le structurant : l'Église Notre Dame, le Musée Deck et la Maison des Associations pourront alors offrir au public leurs qualités architecturales. En attente du devenir du restaurant de la Place		
Objectif	Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	Soutien aux centralités rurales et urbaines sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		83 333 €	100 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	83 333 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Bilan accidentogène des voies de circulation Réappropriation de l'espace par les piétons et mode doux		
Calendrier	janvier 2022 - novembre 2022		

Nom de l'Action	Extension zone de rencontre		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La Ville de Guebwiller, dans sa démarche de promotion des aménagements des espaces publics, a initié en 2016 la première zone de rencontre rue de la République. Cette réussite a encouragé la ville à étendre son périmètre au-delà de la rue principale, en redessinant les contours de l'extension de cette zone de rencontre autour du centre-ville. **ACTION REALISEE**		
Objectif	Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS ATTRIBUEE	
	ETAT-DSIL	67 018,00 €	
	REGION	En attente de pièces complémentaires	
Budget global		montant HT	montant TTC
		22 756 €	25 703 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT-DSIL 2021	67 018 €	
	Ville de Guebwiller *	?	?
COMMENTAIRES	Cette action avait initialement été budgétisée à 416 667 €HT. Son coût réel est de 22756€HT (étude comprise). La subvention sera proratisée en fonction du cout réel du projet		
Calendrier	ACTION REALISEE		

Nom de l'Action	Sécurisation de l'hypercentre		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Dans le cadre de manifestations événementielles et autres organisées rue de la République, la Ville veut renforcer la sécurisation des rues piétonnes de son centre-ville, par la limitation de passage de véhicules en implantant des bornes escamotables, et barrières amovibles sur les axes de circulation de l'hyper-centre de la ville. La Ville de Guebwiller, très concernée par la sécurité de ses habitants, a le devoir de garantir l'ordre et la sécurité publique. **ACTION REALISEE**		
Objectif	Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTION ATTRIBUEE	
	ETAT- DETR	13 714,76 €	
Cout de l'action		montant HT	montant TTC
		45 716 €	54 859 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT DETR	13 715 €	30 %
	Ville de Guebwiller *	32 001 €	70 %
Indicateur de résultat	Bilan accidentogène des voies de circulation Taux de satisfaction des usagers utilisateurs du déplacement en mode doux Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	ACTION REALISEE		

Nom de l'Action	Parcours de fresques		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La Ville de Guewiller souhaite mettre en place un parcours de fresques pour développer l'attractivité culturelle et touristique de la Ville. La création d'un parcours vise à inciter riverains et touristes à parcourir la Ville de manière différente.en centre-ville En effet, après la création d'une fresque contemporaine de l'artiste Peeta sur un bâtiment appartenant à Habitats de Haute-Alsace, Résidence du Centre à Guebwiller (angle rue Schlumberger / rue du 8 mai) et celle de l'artiste Salamech rue de la Gare, le développement de la démarche a été décidé.		
Objectif	Augmenter l'attractivité touristique Intégration du déplacement en mode doux Amélioration du cadre de vie Favoriser la transition écologique Améliorer la sécurité de l'espace public		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		50 000 €	60 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	50 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Appropriation par les habitants Augmentation du nombre de visiteurs		
Calendrier	2020-2022		

Nom de l'Action	Vidéo protection		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Il existe 2 cadres majeurs pour la vidéo-protection: surveillance générale permettant de retracer les événements (voies de passage) et la surveillance d'un site particulier (cf. bâtiment public sensible) ou des désordres déjà rencontrés. Le 1er cadre (parti entrées-sorties) a été chiffré en 2014 à près de 400K€ et le 2nd a fait l'objet de 3 projets lors du mandat précédent : parkings de l'HdV-Carto-Rhin, médiathèque et Neuenbourg pour un montant total de 51 K€ (hors maintenance). A fin 2023, des caméras de protection ont été notamment installées dans un parc remarquable (Neuenburg) et sur le parvis de la Mairie (avant et arrière), au Tribunal, à la Maison des associations. Est en cours l'équipement du Gymnase Fachin et du SDIS. La réussite de ce dispositif, plébiscité par les habitants, pousse la commune à étendre la surveillance des lieux stratégiques dans le respect d'un encadrement juridique spécifique. ACTION EN COURS L'équipement des entrées de Ville est à l'étude, avec un dispositif de lecture de plaques.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS ATTRIBUEES	
	ETAT DETR		59 972,40 €
	REGION		12 425,58 €
	CEA		30 000,00 €
	TOTAL		**102 397,98 €**
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat DETR 2021	59 972 €	36 %
	REGION	12 426 €	7 %
	CEA	30 000 €	18 %
	Ville de Guebwiller *	64 269 €	39 %
Commentaires			
Calendrier	2020-2026		

Nom de l'Action	Droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux		
Axe de rattachement	Axe 2 - Commerces		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Le droit de préemption sur les fonds de commerces et baux commerciaux fait partie du "package" ouvert aux communes bénéficiant du dispositif Action Coeur de ville. La ville avait déjà souhaité instituer cette possibilité avant même la signature du contrat eu égard à la situation des commerces en centre-ville. La délibération correspondante n'a toutefois été prise qu'en novembre 2019. Il s'agit maintenant de doter la ville des moyens nécessaires à l'exercice de cette compétence. L'estimation repose sur une action de ce type par an mais, afin de bénéficier d'un éventuel effet multiplicateur, la ville sollicitera le portage de ces actions par l'EPF d'Alsace.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage			
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	EPF Alsace	
Budget global		montant HT	montant TTC
		125 000 €	150 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	125 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Nombre de commerces vacants en diminution		
Calendrier	2020-2026		

Nom de l'Action	Acquisition immeuble rue Gouraud -		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 1 - Habitat**		
Description générale	Regrouper l'ensemble des intervenants auprès des aînés (cf. pôle gérontonlogique, CCAS, association APA, etc.) au sein d'un seul bâtiment qui leur serait dédié, est un projet déjà ancien de la ville. Des préaccords ont déjà été formulés par plusieurs partenaires pour une installation dans l'ancienne école Freyhof. Depuis et afin de répondre aux demandes de la DGFIP de trouver de nouveaux locaux, le projet se réoriente sur les locaux que la DGFIP s'apprêterait à quitter (cf. fiche 33). ACTION REALISEE		
Objectif	Augmenter l'attractivité commerciale du centre-ville Attractivité globale de la commune Maintien des personnes âgées à domicile		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ACTION NON SUBVENTIONNABLE	
		AUCUN PARTENAIRE	
Budget global		montant HT	montant TTC
		390 000 €	390 000 €
		montant HT	% du total
COMMENTAIRES	CEA associé au projet de création de ce pôle social - achat d'une partie de l'immeuble envisagée pour implantation de nos services.		
Calendrier	ACTION REALISEE		

Nom de l'Action	Réfection du musée Deck		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La muséographie ne correspond plus aux attentes actuelles du public, ni sur le plan esthétique, ni sur le parcours de visite. Le musée nécessite un véritable projet muséographique qui sera élaboré à la suite du Projet Scientifique et Culturel du musée. Le bâtiment accueillant le musée demande quelques travaux d'entretien assez lourds qui découleront des diagnostics à effectuer de la charpente et de la toiture notamment. De plus, son accessibilité recquiert des travaux d'aménagement extérieur (rampe d'accès PMR), l'installation d'un systême élévateur permettant de rejoindre l'espace d'exposition situé à l'entre-sol et aujourd'hui inaccessible ; et enfin la création de sanitaires adaptés au rez-de-chaussée, inexsitants aujourd'hui. Enfin et comme souligné par le diagnostic sécurité, la reprise du système de protection contre le vol et de contrôle d'accès doivent être revus. ACTION GLOBALE DE RENOVATION A ORGANISER ET A BUDGETER . TRAVAUX DE TOITURE A PRIVILEGIER		
Objectif	Augmenter l'attractivité commerciale du centre-ville		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR - DSIL / 40% de 50K€ accessibilité	
	DRAC	40% de 783K €	
	Région	soutien à l'aménagement des musées ou d'équipements muséographiques sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		833 333 €	1 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	50 000 €	6 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	783 333 €	94 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de visiteurs		
Calendrier	2020-2026		

Nom de l'Action	Hôtel de ville		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Les trois bâtiments de l'hôtel de ville sont aujourd'hui sous un projet de rénovation concernant différents objectifs : un réaménagement de certains locaux nécessaire suite à la réorganisation interne des services, l'aménagement d'un local informatique permettant la bonne marche des serveurs de la commune, et le changement des portes d'accès principales dans le cadre de la mise en accessibilité et une meilleur performance thermique. Les portes ont déjà été présentées et ont fait l'objet d'une subvention DSIL en 2018, prorogée jusqu'en 2020. ACTION ENGAGEE. Les portes d'accès principales de la mairie ont été changées en mai 2021 (mise en accessibilité mairie) Le réaménagement des locaux a été réalisé avec la création de nouveaux bureaux dédiés à la direction « Aménagement et urbanisme »		
Objectif	Meilleur accueil du public Amélioration des conditions de travail		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée – Mise en accessibilité- changement de 4 portes	
	ETAT – DETR		37 380,00 €
Budget global		montant HT	montant TTC
		74 760 €	89 712 €
Modalité de financement		montant HT	% du total
	ETAT DETR	37 380 €	50 %
	Ville de Guebwiller *	37 380 €	50 %
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de visiteurs		
Calendrier	2020-2024		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	Accessibilité cave Dimière		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La cave Dimière est un espace incontournable pour la réalisation des animations et évènements de la ville. Sa localisation au haut du centre-ville, à proximité des stationnements jouxtant l'Eglise Saint Léger, édifice protégé au titre des monuments historiques, rend sa fréquentation favorisée. Le projet de mise en accessibilité de la Cave Dimière a déjà fait l'objet d'une demande de subventions mais le projet a subit d'importantes modifications de façon à apporter plus de cohérence et également de respecter les contraintes physiques et techniques imposées par cette cave semie-enterrée et maçonnée entièrement en moellon et pierres de tailles. Le projet, est de rendre cet espace accessible aux personnes à mobilité réduite avec le déploiement d'un élévateur intérieur et d'un sanitaire équipé et adapté. Une nouvelle porte sera créée au niveau du parking favorisant une entrée réglementaire et un sanitaire adapté à l'étage du bas. La porte existante de l'entrée principale de la cave Dîmière située en contre-bas sera changée pour une menuiserie fine et chanfreinée en acier tout en gardant un vitrage important amenant la lumière naturelle à l'intérieur. Côté cour, un escalier métallique de service a été également mis en place en 2021 Le projet de la cave Dimière, initialement prévu uniquement pour sa mise en accessibilité a évolué avec l'ajout de la rénovation de la charpente, de la couverture et le changement des menuiseries extérieures devenus essentiels à la sauvegarde de ce bâtiment emblématique de la Ville. ACTION EN COURS - TRAVAUX PREVUS EN 2024		
Objectif	Assurer un meilleur accueil du public à mobilité réduite Sécurisation des sorties d'issue de secours Mettre en accessibilité ce lieu incontournable des évènements et animations de la ville de Guebwiller et de ses associations.		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS ATTRIBUEES	
	DETR 2018		5 967,77 €
	CeA		30 000,00 €
Budget global prévisionnel		montant HT	montant TTC
		338 333 €	406 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	DETR 2018	5 967 €	2 %
	CeA	30 000 €	9 %
	Ville de Guebwiller *	302 366 €	89 %
COMMENTAIRES			
Calendrier	démarrage des travaux : janvier 2024		

Nom de l'Action	Réhabilitation bains municipaux		
Axe de rattachement	**Axe 1 - Habitat**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 5 - Equipements**		
Description générale	Le bâtiment ayant accueilli les bains municipaux est un bâtiment emblématique de la ville conservant des portions Art Déco qu'il convient de conserver. Propriété de la ville, il accueille, depuis le départ du multi-accueil, des praticiens médicaux et continue d'héberger des locataires d'appartements et des associations. Pour autant, ce bâtiment n'a fait l'objet de que de très faibles investissements. Il est énergivore et les réseaux secs comme humides doivent être entièrement repris. Autant par sa situation que par son histoire, le bâtiment mérite d'être conservé et réhabilité. Le projet consiste à prendre les réseaux et procéder à une isolation par l'extérieur. Le bâtiment des anciens bains municipaux accueillent aujourd'hui deux cabinets médicaux et un logement et les services de l'ONF. Ceux-ci, en recherche de nouveaux locaux qui répondaient mieux à leurs besoins se sont tournés vers la ville qui a alors démarré des travaux pour changer la destination d'un logement vacant de 70m2 et les anciennes douches publiques au rez de chaussée de 70m² en bureaux de façon à pouvoir les accueillir. Ces travaux ont également permis d'amorcer la rénovation de ce bâtiment emblématique de la ville. Fin des travaux mi octobre 2023. La poursuite du projet tiendrait en la rénovation énergétique, celle des rseaux secs et humides, et la mise en accessibilité globale du bâtiment, ainsi que l'aménagement de la partie des médecins et la partie centrale, dans l'optique de créer un projet de maison de santé.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		Projet non subventionnable	
Budget global prévisionnel		montant HT	montant TTC
		640 000 €	800 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Ville de Guebwiller *	640 000 €	100 %
Indicateur de résultat			
Calendrier	Fin des travaux mi-octobre 2023		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	Réhabilitation logements rue Jules Grosjean		
Axe de rattachement	**Axe 1 - Habitat**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Les logements Jules Grosjean situés au centre ville, à proximité des écoles, des commerces, des pôles santés et sociaux sont au nombre de deux. L'un d'entre eux a été rafraichi (Remise en peinture intégrale, quelques reprises sanitaires et chauffage, remise aux normes de l'électricité, choix, achat et mise en place du mobilier, conception et pose de la cuisine) et complètement meublé en 2022 a vocation d'accueillir des médecins stagiaires. La réhabilitation du 2ème logement devrait pêrmettre d'accueillir des artistes en résidence ou intervant dans le cadre des manifestations Ville, ou logement de secours en complément du logement Route de Colmar		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ACTION NON SUBVENTIONNABLE	
Budget global		montant HT	montant TTC
		160 000 €	200 000 €
Calendrier	2022		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	Maison des associations		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 5 - Equipements**		
Description générale	La maison des associations est un lieu d'accueil pour les associations actives de la ville. Ce bâtiment nécessite aujourd'hui une remise aux normes notamment sur le système de sécurité incendie. Le projet prend également en compte de menus aménagements intérieurs favorisant le confort et la fonctionnalité du lieu. D'autre part, la façade, le porche et l'accès principal donnant directement sur la place Jeanne d'Arc, en face du Musée Deck et de l'église Notre Dame demande à être reprise par endroit tout en favorisant un ravalement complet.		
Objectif	Fournir un meilleur accueil aux associations qui animent la ville de Guebwiller Donner à l'espace public la qualité architecturale du bâtiment Contribuer à la valorisation de l'entrée de la rue de le république et de la place Jeanne d'Arc		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Dispositifs soutien aux centralités rurales et urbaines + Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		80 000 €	100 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	80 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	à déterminer		

Nom de l'Action	Finalisation de la maison du vélo		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Dans le cadre du développement du déplacement en mode doux sur le territoire de Guebwiller, la commune a investi dans l'acquisition d'une maison d'habitation qui sera transformée en maison du vélo. Sa localisation a été retenue à cet endroit parce que marquant une netrée de centre-ville, parce que disposant d'une liaison directe avec le pôle multimodal ains qu'un accès direct à une voie de circulation douce Ce chantier a démarré en avril 2019. Il consiste en la transformation et la réhabilitation lourde d'une ancienne maison d'habitation en un commerce et atelier dédié au vélo. Aujourd'hui, le chantier est en cours pour une livraison en 2021. ACTION REALISEE		
Objectif	Améliorer et développer le déplacement en mode doux sur la commune Développer le cycle sur le territoire de Guebwiller Assurer la maintenance des cycles des usagers Contribuer au développement commercial orienté vers la transition écologique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ACTION NON SUBVENTIONNABLE	
Budget global		montant HT	montant TTC
		484 990 €	581 988 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Ville de Guebwiller	484 990 €	100 %
Commentaire			
Calendrier	2021		
Ville de Guebwiller *			

Nom de l'Action	La chapelle du Sehring		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La chapelle du Sehring situé route de colmar en entrée de ville, datée de 1618, est un monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1991. Située sur l'axe vers Issenheim, elle représente un des édifices religieux remarquables ponctuant une des entrées de la ville. Dans le but de sauvegarder et valoriser le patrimoine historique, le projet a pour objectif de sécuriser ce monument, en commençant par établir un diagnostic complet de la charpente et de la couverture et les travaux qui en découleront. Ce travail sera certainement étendu à la façade en favorisant l'importance de sécuriser les pierres de taille en l'ornent. Les ouvertures, constituées d'oculus et fenêtres seront également à prendre en compte de façon à garantir l'étanchéité complète du bâtiment.		
Objectif	Réaliser la première partie du projet : un diagnostic complet et la sécurisation minimale de la chapelle avant d'engager sa restauration complète Améliorer l'attractivité culturelle et touristique Préserver et valoriser le patrimoine remarquable		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	40 %	
	Région	/	
	Département	Travaux et études de diagnostic éligibles au PPEA	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		1 000 000 €	1 200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	DRAC		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	1 000 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	Travaux à programmer 2025-2026		

Nom de l'Action	Rénovation extérieure Synagogue		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Compte tenu de l'état de délabrement général de la synagogue, un partenariat Ville de Guebwiller – Consistoire Israélite du Haut-Rhin a permis à la ville d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux portant sur les zingueries, égouts et certains vitraux de la synagogue afin de la mettre hors d'eau, hors d'air. La Ville de Guebwiller et le consistoire souhaitent poursuivre la remise en état du bâtiment. TRAVAUX REALISES		
Objectif	Réaliser la première partie du projet : un diagnostic complet et la sécurisation minimale de la chapelle avant d'engager sa restauration complète Améliorer l'attractivité culturelle et touristique Préserver et valoriser le patrimoine remarquable		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	40 %	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Consistoire israëlite	20 %	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		214 396 €	257 275 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Consistoire israëlite	42 879 €	20 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	171 517 €	80 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	janvier 2021 - novembre 2021		

Nom de l'Action	Rénovation intérieure Synagogue		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Après la rénovation extérieure de la synagogue (voir fiche infra), la ville et le consistoire israëlite du Haut-Rhin souhaitent poursuivre les travaux à l'intérieur de la synagogue. Ces travaux permettront de restaurer les peintures, boiseries et parquets, ainsi que de nettoyer les piliers en fonte, mettre aux normes l'électricité et installer des lustres chauffants. TRAVAUX A PROGRAMMER Une seule partie de ces travaux seront subventionnés par la DRAC mais la restauration prévue permettre de confirmer et renforcer le partenariat existant avec le consistoire pour permettre le développement de concerts au sein de l'édifice et en faire un lieu incontournable de la saison culturelle de la ville.		
Objectif	Restaurer un monument historique Le faire vivre au quotidien en l'intégrant comme un lieu d'expression de la saison culturelle Guebwilleroise		
Maitrise d'ouvrage	Consistoire israëlite et Ville de Guebwiller		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	20 %	
	Région	/	
	Département	Projet éligible au PPEA pour les travaux de restauration et de mise aux normes électriques	
	Consistoire israëlite	20 %	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		554 600 €	665 520 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Consistoire israëlite	A définir	#VALEUR!
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	554 600 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	2025-2026		

Nom de l'Action	**Réhabilitation et sécurisation Eglise Notre Dame**		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	L'édifice de l'église Notre Dame, construit après la révolution a subi de nombreux désordres structurels ces dernières décennies. Malgré des réparations, les désordres sont présents et non résorbables. Un programme de travaux a été établi par un Architecte des patrimoines et ne peut être tenu qu'avec l'aide des partenaires accompagnant la ville dans cette restauration lourde **La tranche ferme 1 a été réceptionnée : Coût définitif : 2 345 992 € HT** Poursuite de la restauration extérieure et intérieure de l'église Notre-Dame et de sa mise en accessibilité 2023 : TF : tour nord et beffroi Coût prévisionnel : 1 166 681 € HT 2024 : TO1 : corps central Coût prévisionnel : 881 912 € HT 2025 : TO2 : tour sud et accessibilité Coût prévisionnel : 853 760 € HT Suivront jusqu'à la TO6 Coût prévisionnel total de l'opération : 8 958 718 € HT (TF + TO1 + TO2)		
Objectif	Restauration globale extérieur et intérieur de l'édifice sur plusieurs années. Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville Préserver et valoriser le patrimoine bâti et classé au titre des monuments historiques		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS	
	ETAT DSIL TF TO1 TO2	136 908,00 €	
	DRAC TF TO1	816 583,90 €	
	REGION TF TO1	211 875€ + aide complémentaire en attente de confirmation	
	CeA TF TO1 TO2	400 000€ versés en 2021 pour T2	
Budget global prévisionnel		montant HT	montant TTC
	TF TO1 TO2	8 958 718 €	10 750 462 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT DSIL	7 166 974 €	80 %
	Région		
	CeA		
	DRAC		
	Ville de Guebwiller *	1 791 744 €	20 %
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes		
Calendrier	2020-2026		

Nom de l'Action	Remise en état des fontaines		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La Ville de Guebwiller possède de nombreuses fontaines, dont certaines remarquables. Un grand nombre d'entre elles ne fonctionnent plus depuis quelques années. Ces fontaines améliorent le cadre de vie, créent des lieux de rencontre et de jeux, elles adoucissent l'environnement urbain de la ville tout en favorisant la transition écologique par leur participation à la lutte contre les ilôts de chaleur. L'objectif est de remettre en service ces fontaines pour valoriser ce patrimoine non classé mais remarquable et acteur incontournable de l'espace public de Guebwiller. A noter que 2 de ces fontaines sont situées sur 2 places de l'"hyper-centre qui font l'objet de projets de requalification. ACTION ENGAGÉE Fontaine rue des Malgré-Nous réalisée Fontaine Place de la Liberté réalisée Fontaine Place Jeanne d'Arc en étude A l'issue de cette phase, une deuxième phase de rénovation de fontaines devra être engagée.		
Objectif	Amélioration du cadre de vie Attractivité touristique Mettre en valeur le patrimoine de mobilier urbain Participer à la transition écologique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTION ALLOUEE	
	ETAT-DSIL 2021	91 000,00 €	
	FNADT	69 187,00 €	
	CeA	39 813,00 €	
Budget global		montant HT	montant TTC
		250 000 €	300 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT – DSIL	91 000 €	36 %
	CeA	39 813,00 €	16 %
	FNADT	69 187 €	28 %
	Ville de Guebwiller	50 000 €	20 %
COMMENTAIRES	CEA/Service Patrimoine: Aide en ingénierie possible + projet éligible au PPEA		
Calendrier	2021-2026		

Nom de l'Action	Achat du batiment dit "Louvre"		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Dans le cadre du rachat des friches NSC, l Ville de Guebwiller a eu la possibilité de racheter une partie du batiment dit Louvre afin de créer une école maternelle de 10 classes en RDC . Les étages seront revendus à un promoteur pour y réaliser des logements. ACTION REALISEE		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		520 000 €	520 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL		0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	520 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	2022		

Nom de l'Action	Achat Louvre -> Ecole maternelle de 10 classes en RDC		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	cf Ecole maternelle 10 classes avec périscolaire		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		833 333 €	1 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	833 333 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	janvier 2023 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Plan restructuration des pôles sportifs		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	**Projet « tennis » sur le site « Heissensten »** Construction d'une halle de tennis sur deux courts de tennis existants (dont la surface de jeu sera changée) + mise en place d'un récupérateur d'eau. Coût estimé :1 000 000 HT **Projet « football » sur le site stade Throo** Remplacement du terrain de football stabilisé en terrain synthétique avec agrandissement de l'aire de jeu. Coût estimé : 1 100 000,00 € / H.T. **Projet « boxe »** Le club de boxe occupe actuellement le gymnase Facchin. L'objectif étant de trouver un lieu plus grand pour développer la pratique et ainsi permettre d'accueillir plus de licenciés. Plusieurs pistes sont envisageables : - réhabikliter une friche en salle multi-fonctions - racheter un bâtiment privé - aménager la halle de tennis qui se trouve au stade Throo Coût estimé : 500 000 € / H.T. TRAVAUX A PROGRAMMER		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Selon projet soutien aux équipements sportifs ou soutien aux centrailtés rurales et urbaines	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		2 400 000 €	3 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	#VALEUR!
	Département	A définir	
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	2 400 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	**2024-2026**		

Nom de l'Action	Freyhof (accueil DGFIP)		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	L'ancienne école primaire Freyhof avait initialement été conservée afin d'accueillir la maison des aînés c'est-à-dire un équipement centralisant différents services aujourd'hui dispersés dans la ville, devenant un point d'entrée unique d'information et d'activités pour cette population. Depuis, la ville a été sollicitée par les services fiscaux afin de les aider à localiser le nouveau service comptable aux collectivités issu de la dernière réorganisation des services, en lieu et place du bâtiment actuellement occupé par ces services (beaucoup trop grand). Le bâtiment d'une capacité d'environ 600 m² répondant parfaitement aux besoins exprimés tout autant que le bâtiment susceptible d'être libéré répondant mieux que l'ancienne école aux besoins d'une maison des âinés, le changement de programme a été acté et un accord de principe donné aux services fiscaux. ACTION REALISEE		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ACTION NON SUBVENTIONNABLE	
Budget global		montant HT	montant TTC
		640 677 €	768 812,00 €
Modalité de financement		montant HT	% du total
	Ville de Guebwiller *	640 677 €	100 %
Indicateur de résultat			
Calendrier	2022-2023		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	Salle culturelle		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Sur l'ancien site industriel, la ville de Guebwiller souhaite implanter un équipement culturel dans les friches du Haut de la Ville. Il s'agit en effet d'un équipement essentiel pour une ville centre comme Guebwiller qui n'en dispose pas encore. Sa création n'a pas pour vocation de tenter de concurrencer les grands équipements régionaux mais de constituer en premier lieu une alternative pour la population de la zone de chalandise de Guebwiller. Le projet porte sur la réhabilitation d'un bâtiment existant de 1800 m² en complexe multi-activités à dominante culturelle Un concours a été lancé en 2023 pour une mission de MOE. Un jury de concours examinera les candidatures fin 2023.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	Fonds Friches /DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	Climaxion + soutien à la résorption des friches sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		5 000 000 €	6 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat Fonds friches	100 000 €	2 %
	ETAT DSIL	A définir	#VALEUR!
	Région	A définir	A définir
	Département	100 000 €	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	4 800 000 €	96 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Fréquentation de la saison culturelle		
Calendrier	janvier 2023 - janvier 2028		

Nom de l'Action	Rénovation de la voirie		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	La ville de Guebwiller gère 52 km de voirie sur son territoire. Aussi bien des voies communales que rurales et des voies de circulations départementales traversant la commune. Le programme de rénovation de la voirie et de l'aménagement de l'espace public, va privilégier la réhabilitation des axes de circulation piétons, cyclistes et automobiles. Ces travaux ont pour objectifs de participer à la transition écologique, d'améliorer le cadre de vie, la propreté de la ville et d'intégrer des circulations adaptées aux personnes à mobilité réduite. L'aménagement va conduire à une réorganisation profonde de l'espace urbain, de façon, notamment, à garantir la sécurisation de l'espace public. ACTIONS TERMINEES : Rénovation rue de l'Altrott : 2022 336433,33HT Campagne de blow patcher : 2022 16 080€HT Accessibilité de la voirie : 10 000€HT Réfection de la rue du Gal de Gaulle (marquage au sol) 11 995, 20€TTC ACTIONS PREVUES: Rénovation de la rue Wilt Rénovation de la rue du Vieil Armand.		
Objectif	Améliorer la voirie existante Augmenter la capacité des voies de circulation Améliorer la mobilité au sein du territoire Améliorer la sécurité des usagers de l'espace public Améliorer la prise en compte le déplacement en mode doux dans l'aménagement urbain des piétons et pour les cyclistes Favoriser la transition écologique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ACTION NON SUBVENTIONNABLE	
Budget global		montant HT	montant TTC
		2 500 000 €	3 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Ville de Guebwiller *	2 500 000 €	100 %
Indicateur de résultat	Bilan accidentogènes des voies de circulation Taux de satisfaction des usagers utilisateurs du déplacement en mode doux		
Calendrier	2020-2026		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	Requalification de la rue Deck		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	La rue Théodore Deck est aujourd'hui une voie départementale à forte circulation. Sa requalification a été identifiée comme stratégique pour le développement des transports modes doux, améliorer ainsi l'attractivité du centre-ville et améliorer la perméabilité avec tous les quartiers situés de l'autre coté de la rue. Les travaux consistant en l'installation de réseaux séparatif par la construction de réseaux pluviales est prévue pour le second trimestre en 2021, suivi de la requalification de la voirie, en intégrant le déplacement en mode doux. La pré-étude de voirie de requalification vient de débuter. ACTION REALISEE		
Objectif	Améliorer la voirie existante Améliorer la sécurité des usagers de l'espace public Améliorer la prise en compte le déplacement en mode doux dans l'aménagement urbain des piétons et pour les cyclistes Favoriser la transition écologique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS ATTRIBUEES	
	CeA	149 207,82 €	
Budget global		montant HT	montant TTC
		604 537 €	725 444 €
Modalité de financement		montant HT	% du total
	CeA	149 208 €	25,00 %
	Ville de Guebwiller	455 329 €	75 %

COMMENTAIRES

Calendrier	2021-2022

Nom de l'Action	Rénovation des ponts et reconstruction du pont Lebouc		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Le pont Lebouc situé rue Wekerlin dans le haut de la commune, marque l'entrée de la ville depuis l'avenue du Général de Gaulle, départementale qui dessert la vallée du Florival. Le pont permettra la desserte du nouveau quartier issue de la reconquête des friches du Haut de la Ville à son Nord et le centre-ville de Guebwiller à son Sud La Ville de Guebwiller propriétaire des 7 ponts routiers enjambant la rivière « Lauch » a engagé en 2019 un audit de ceux-ci. Cet audit a identifié deux ponts présentant des désordres avancés, les cinq autres présentant également des désordres, mais dans une moindre mesure. La commune a donc lancé une campagne de rénovation de l'ensemble des ponts de façon à favoriser la fluidité de la mobilité sur le territoire grâce au lien physique de ces ponts avec notamment les voies départementales traversant la commune. Le pont Lebouc sera donc, à terme, intégralement reconstruit. Ces travaux doivent permettre d'intégrer un maillage de circulations douces et un meilleur repérage des entrées du centre-ville. ACTION ENGAGEE - Pont Lebouc : travaux réalisés - Pont du 17 novembre : démarrage travaux octobre 2023 Restera le Pont de la Gare		
Objectif	Sécurisation des ponts Réaménagement de la voirie des ponts Sécurisation du déplacement en doux sur les ponts des piétons et cyclistes Amélioration de l'éclairage des ponts Favoriser la transition écologique Améliorer la mobilité dans le territoire		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	ETAT DSIL 2021	184 800,00 €	
Budget global		montant HT	montant TTC
		528 000,00 €	633 600 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT DSIL	184 800 €	35 %
	Ville de Guebwiller *	343 200 €	65 %
Indicateur de résultat	Bilan accidentogènes du pont Taux d'utilisation de circulation sur le pont Fluidité de circulation entre voies communales et voies départementales		
Calendrier	novembre 2020 - novembre 2025		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	Etude déplacement + mise en place d'un plan vélo		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Consciente de la nécessité d'une cohérence d'ensemble, la Ville de Guebwiller a missionné un bureau d'étude afin de l'aider à définir un shéma directeur des circulations douces à Guebwiller en intégrant les conclusions des diagnostics établis lors de la phase d'initialisation du programme Action Coeur de Ville, avec notamment la prise en compte du partage de l'espace public, l'amélioration des liaisons piétonnes que ce soit entre espace de stationnement ou quartiers, permettant de rejoindre les zones commerciales. ACTION REALISEE La Ville souhaite aboutir à un plan vélo accompagné d'un plan de communication prônant l'usage du vélo. Le stationnement sécurisé vélo sera également développé. 3 étapes : réalisation du diagnostic (3 mois, mission confiée au BE Alinghari), propositions de scenarii, plans d'actions et fiches actions (2 mois), programmation pluriannuelle (1 mois)		
Objectif	Sécurisation du déplacement en doux sur les ponts des piétons et cyclistes Favoriser la transition écologique Améliorer la mobilité dans le territoire		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		12 500 €	15 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	12 500 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	janvier 2021 - juin 2021		

Nom de l'Action	Développement de liaisons douces en coeur de ville		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Consciente de la nécessité d'une cohérence d'ensemble, la Ville de Guebwiller a missionné un bureau d'étude afin de l'aider à définir un schéma directeur des circulations douces à Guebwiller en intégrant les conclusions des diagnostics établis lors de la phase d'initialisation du programme Action Coeur de Ville, avec notamment la prise en compte du partage de l'espace public, l'amélioration des liaisons piétonnes notamment entre espaces de stationnement ou quartiers, permettant de rejoindre les zones commerciales. La Ville souhaite aboutir à un plan vélo accompagné d'un plan de communication prônant l'usage du vélo. Le stationnement sécurisé vélo sera également développé comme il l'a déjà été par l'installation d'un premier box sécurisé en liaison directe avec le pôle multimodal inclu dans le premier contrat ACV.		
Objectif	Sécurisation du déplacement en doux sur les ponts des piétons et cyclistes Favoriser la transition écologique Améliorer la mobilité dans le territoire		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	/	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		33 333 €	40 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	13 333 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	20 000 €	60 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	juillet 2021 - novembre 2024		

Nom de l'Action	Piste cyclable Bois Fleuri / Buhl		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Une liaison cyclable est nécessaire pour rejoindre Buhl en toute sécurité notamment pour les collégiens qui pourront rejoindre le collège situé sur la commune de Buhl. Cette piste s'adressera également aux usagers du multi-accueil et de la déchetterie également présents près du collège Le schéma directeur des circulations douces permettra de préciser le futur tracé de la nouvelle liaison cyclable. ACTION ENGAGEE Phase 2 : ETE 2024		
Objectif	Réduire l'usage des véhicules polluants Favoriser le développement de l'autonomie chez l'adolescent Encourager dès que possible l'usage de mode de déplacements alternatifs		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		SUBVENTIONS DEMANDEES	
	Etat	DETR / DSIL	
	Etat	Fonds de mobilités actives	
	CeA	Potentiellement éligible au FAA ; SR Mulhouse : une partie est déjà réalisée. La suite vers Buhl est prévue en 2024.	
	CCRG	Fonds de concours mobilité – Axe 1 : aménagements de réseaux structurants et secondaires	
Budget global		montant HT	montant TTC
		331 221 €	397 465 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat – Fonds de mobilités actives	120 000 €	36 %
	ETAT DSIL	à définir	#VALEUR!
	CeA	33 129 €	10 %
	CCRG	20 000 €	6,04 %
	Ville de Guebwiller *	66 244 €	20 %
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	2021-2024		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	Piste cyclable centre-ville / promenade Déroulède		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Dans la continuité du développement des liaisons douces, le traitement de la promenade Déroulède s'impose à plusieurs titres : c'est une liaison entre la ville et la forêt c'est le point de développement d'une nouvelle offre d'hébergement temporaire (gites et chambres d'hôtes) c'est également un parcours mémoriel (cf. cimetière militaire) c'est le tracé qui mène au lycée Kastler		
Objectif	Réduire l'usage des véhicules polluants Favoriser le développement de l'autonomie chez l'adolescent et le jeune adulte Encourager dès que possible l'usage de mode de déplacements alternatifs		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	Dispositif vélo du quotidien si schéma directeur cyclable à l'échelle de la CC	
	Département	Potentiellement éligible au FAA	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	66 667 €	40 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	100 000 €	60 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Accroissement des déplacements vélos		
Calendrier	2024-2026		

Nom de l'Action	Accompagnement du tram-train		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Accès des points d'arrêt, stationnement, parking-relais, etc. A adapter en fonction du projet de desserte.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	CPER	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		41 667 €	50 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région		0 %
	Département		
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	41 667 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat			
Calendrier	2024-2026		

Nom de l'Action	Remplacement éclairage public réseau		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	La commune possède un parc d'éclairage de 1753 points lumineux répartis sur tout le territoire, dont plus de 50% vétustes. Le projet s'inscrit dans le cadre de la démarche globale environnementale de la Ville. Il a pour objectif de contrôler l'éclairage public de façon à réduire les consommations énergétiques que génère ce dernier. ACTION ENGAGEE Phase 1 : mars 2023 – novembre 2023, subventions demandées Phase 2 : janvier 2024 – avril 2024, demande de subvention à faire début 2024		
Objectif	Améliorer le cadre de vie de vie des habitants de Guebwiller Augmenter le taux de sécurisation des voiries communales Réduire les sites accidentogènes Réduction de la pollution lumineuse Réduction de la consommation énergétique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	Fonds vert	
	Territoire Energie Alsace		
		montant HT	montant TTC
		1 252 690 €	1 503 228 €
		montant HT	% du total
	ETAT – Fonds vert	301 284,00 €	24 %
	TEA	25 000 €	2 %
Budget global Tranche 1	Ville de Guebwiller *	614 908 €	49 %
	Amélioration de la visibilité routière de la voirie		
Modalité de financement prévisionnel			
Indicateur de résultat			
Calendrier	Phase 1 : mars 2023 – novembre 2023 Phase 2 : janvier 2024 – avril 2024		

Nom de l'Action	Bornes de recharge pour véhicules électriques		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Dans le cadre du développement durable, la commune s'engage à déployer des bornes de recharges électrique. Compte tenu du nombre croissant de véhicules électriques en circulation, la Ville de Guebwiller se doit de développer son propre parc de bornes de recharge électrique. L'objectif, tant environnemental qu'écologique, est de réduire l'effet de serre dans la ville pour devenir une ville propre, en proposant ce service aux usagers utilisant des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. La ville a déjà installé en 2017, deux bornes de rechargement sur le parking de la mairie, et souhaite agrandir son parc, pour capter un nouveau mode d'utilisation de transport propre. ACTION ENGAGEE		
Objectif	Améliorer le cadre de vie de vie des habitants de Guebwiller Réduire la pollution en ville issue des véhicules thermique Faciliter la venue de touristes équipés de véhicule électrique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	Région	moment du dépôt du dossier complet	
Budget global		montant HT	montant TTC
		80 000 €	100 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT DETR	9 080 €	11 %
	Région	15 400 €	19 %
	Ville de Guebwiller *	55 520 €	69 %
Indicateur de résultat	Augmentation du nombre de touristes "écologiques"		
Calendrier	2022-2026		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	Plantation d'arbres		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels, au bien-être de ses concitoyens et des générations futures, la Ville de Guebwiller a mis en place en 2019 un plan de renouvellement de son patrimoine arboré sur 3-4 ans, prévoyant la plantation de 115 arbres sur une dizaine de sites et de remplacer les arbres dépérissant. Ce projet de renouvellement du patrimoine arboré prévoit majoritairement la plantation d'arbres d'ornement (Chêne rouge, Cyprès, Hêtre pourpre, Liquidambar, Charme zelkova...). Seuls l'Érable champêtre, espèce locale caractéristique des collines sous-vosgiennes et les arbres fruitiers sont éligibles au titre de la subvention du GERPLAN. ACTION ENGAGEE		
Objectif	Amélioration du cadre de vie des habitants de Guebwiller Réduire les îlots de chaleur au centre ville		
Réalisations	Années	montant HT	montant TTC
	2021	5 725,00 €	6 297,50 €
	2022	9 223,26 €	10 145,59 €
	2023		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	Autres	GERPLAN	
Budget global		montant HT	montant TTC
		41 667 €	50 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	ETAT DSIL	16 000 €	38 %
	Autres GERPLAN	1 103 €	3 %
	Ville de Guebwiller *	24 564 €	59 %
Indicateur de résultat	Mesure de température		
Commentaire	CeA : projet instruit en 2022 dans le cadre du Gerplan, montant final subvention à 928 €		
Calendrier	2021-2026		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	Aménagement d'aires de jeux et de loisirs		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	La ville de Guebwiller possèdent et gèrent plusieurs sites d'aires de jeux. Les aires de jeux font parties intégrantes des structures de mobilier urbain indispensables au cadre de vie des habitants de Guebwiller afin d'attirer les familles au centre-ville. La création de ces aires de jeux est un vecteur de relations sociales, de valeurs conviviales, familiales et le bien être au coeur de la ville de Guebwiller en tenant compte du besoin des citoyens. En 2023 , 2 aires de jeux ont été livrés : Aire de jeux Jean Jaures et Carto-Rhin dans le cadre de l'opération d'aménagement Carto-Rhin. ACTION ENGAGEE Une aire de Jeux Parc de la Marseillaise est en projet		
Objectif	Amélioration du cadre de vie des habitants de Guebwiller Développer le vecteur social et familial autour des aires de jeux Favoriser la vie citoyenne		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	CeA		
	Région	modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
Budget global		montant HT	montant TTC
		166 667 €	200 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	CeA	23 333 €	14,00 %
	Région	à définir	#VALEUR!
	Ville de Guebwiller *	143 334 €	86 %
Indicateur de résultat	Taux d'occupation des aires de jeux		
Calendrier	2021-2026		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	Skate Park		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Afin de compléter son offre d'équipement sportif, la ville de Guebwiller a le projet de réaliser un nouveau skate park en en élargissant le public. La commune souhaite bénéficier d'un projet s'intégrant parfaitement dans son environnement, à l'aide d'un équipement appelé le « bowl ». L'ensemble de cet équipement nécessitera également une réflexion sur les matériaux employés, comme l'utilisation d'un béton spécifique, qui en plus de permettre une réalisation durable, possède également la capacité d'imposer une réduction du niveau sonore. Le projet sera soumis à l'approbation des architectes des bâtiments de France pour garantir son intégration dans le périmètre urbain derrière le collège Grunewald à proximité du lycée Joseph Storck et directement relié par une piste cyclo sécurisée. TRAVAUX A PROGRAMMER		
Objectif	Développer la pratique des sports sur roulettes (Skate-board, roller, BMX,…) Améliorer le cadre de vie des usagers et des lieux d'expression sportif		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	DRAC	/	
	Région	Soutien aux centralités rurales et urbaines sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	CAF	
Budget global		montant HT	montant TTC
		250 000 €	300 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A définir
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	250 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	taux de fréquentation du skate park		
Calendrier	2025-2026		

Nom de l'Action	Rénovation de l'école primaire Jeanne Bucher et périscolaire		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	L'école Saint Exupéry est une école maternelle, l'école Jeanne Bucher est une école élémentaire. les 2 écoles ont fusionné en un groupe primaire unique. Les deux structures sont physiquement proches et nécessitent toutes deux une rénovation énergétique qui permettra d'en changer les menuiseries extérieures, de les isoler par l'extérieur et de refaire les façades. La rénovation intérieure sera plus douce, la décoration sera revue mais les espaces conserveront leur volume. Conformément au schéma directeur adopté en 2015, la rénovation s'accompagnera de la construction d'un périscolaire. Profitant de leur proximité, le bâtiment accueillant le périscolaire sera commun aux deux entités et constitue un projet de construction neuve que la ville souhaite économe en énergie. Les études de faisabilité ont été réalisées, le programme technique a été établi. ACTION ENGAGEE – démarrage juillet 2023 Premier bloc en travaux, réalisés en régie . Appel d offre maîtrise d'oeuvre en cours. Des demandes de subventions ont été faites auprès de la CeA (panneaux photovoltaïques : 37500€ périscolaires : 140160€), mais ont été perdues suite au retard pris par le projet. Sub caf pour le périscolaire : 216 000€ (jusqu'au 31/12/2025)		
Objectif	Améliorer la qualité de vie scolaire des élèves de maternelle et d'élémentaire		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	Etat	DSIL	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	CAF	
Budget global		montant HT	montant TTC
		6 500 000 €	7 800 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	666 667 €	10 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	0 %
	Département	A définir	0 %
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres	166 667 €	3 %
	Ville de Guebwiller *	5 666 666 €	50 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Satisfaction des enfants et des familles concernés ainsi que des équipes enseignantes		
Calendrier	2021-2026		

Nom de l'Action	**Ecole primaire (maternelle et élémentaire - 22 classes) → Mise à jour : Ecole maternelle 10 classes + périscolaire au LOUVRE**		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	Dans le cadre du schéma directeur des écoles défini en 2015, la ville souhaite construire une nouvelle école qui regroupera 3 écoles actuellement dispersées sur le ban communal. La nouvelle structure, souhaitée au plus près des nouvelles et futures zones d'habitation comprendra également un périscolaire aujourd'hui absent des structures actuelles. Le site à l'étude aujourd'hui est le RDV du bâtiment dit "Louvre" dans les friches NSC. Le projet de cette école est intégré à la consultation globale pour l'aménagement du site qui a été lancée en 2023. ACTION EN COURS		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR / DSIL	
	DRAC	/	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	Fondation du patrimoine	/	
	Autres	CAF	
Budget global		montant HT	montant TTC
		5 000 000 €	6 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat	1 000 000 €	20 %
	ETAT DSIL	A definir	#VALEUR!
	Région	à définir	#VALEUR!
	Département	100 000 €	2 %
	Massif des Vosges		0 %
	Fondation du patrimoine		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	3 900 000 €	78 %
Indicateur d'avancement	mature engagée	mature financée non engagée	mature au financement incomplet
Indicateur de résultat	Satisfaction des enfants et des familles concernés ainsi que des équipes enseignantes		
Calendrier	2023-2027		

Nom de l'Action	Maison des solidarités		
Axe de rattachement	**Axe 5 - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Description générale	La Ville de Guebwiller prévoit de réaliser une opération de réhabilitation et transformation de l'ancien site de la DGFiP en « Maison des solidarités ». Ce bâtiment accueillera le Centre communal d'action sociale (CCAS) , un espace d'animation intergénérationnel, des permanences d'accès aux droits et une borne d'accès au numérique. Ce bâtiment se trouvera à côté d'un bâtiment de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) qui regroupera également, dans la même philosophie, les services de la CeA. Le Centre communal d'action sociale intégrera les locaux et assurera la coordination des différents acteurs qui interviendront dans le bâtiment. Le CCAS assurera certains aménagements spécifiques liés à l'accueil d'activités sociales détaillés en annexe. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été conclue entre le CCAS et la Ville de Guebwiller, qui sera maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération. La consultation des entreprises aura lieu fin 2023 pour des travaux en 2024		
Objectif	Créer un lieu d'information, d'échange et d'entraide unique Aider les ainés dans les démarches d'information, d'orientation Aider les acteurs dans leur accompagnement et de leur prise en charge Aider les personnes agées en situation de fragilité et/ou de vulnérabilité		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DETR ou DSIL - 60% de 150K€	
	Région	Dispositifs Climaxion sous réserve des modalités en vigueur au moment du dépôt du dossier complet	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	10% de 150 K€ prévisionnel	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		1 176 922 €	1 176 922 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat – fds vert	50 000 €	4 %
	ETAT DSIL	**212 514 €**	18 %
	Région – climaxion	à définir	A définir
	Département – FAA	297 329 €	A définir
	Massif des Vosges	A définir	#VALEUR!
	Europe	A définir	#VALEUR!
	Autres CEE + CCAS	343 719 €	29 %
	Ville de Guebwiller *	235 374 €	20 %
Indicateur d'avancement	Action matures 2021		
Indicateur de résultat	Taux de dossiers gérés Nombre de dossiers aboutis		
Calendrier	janvier 2021- décembre 2024		

Nom de l'Action	Accompagnement du nouvel EHPAD		
Axe de rattachement	**Axe 3 - Mobilité**		
Axe(s) secondaire(s)			
Description générale	Dans le cadre de la construction d'un nouvel EHPAD à Guebwiller, des aménagements urbains et de voirie seront intégrés dans le projet même de l' EHPAD. Une requalification du carrefour au niveau de la rue Théodore Deck et la rue de la République permettra de sécuriser, notamment pour les cycles et les piétons, la circulation de cette portion de voie après l'ouverture de cet établissement, et d'assurer également un accès aux services des pompiers. ACTION REALISEE		
Objectif	Améliorer la voirie existante Augmenter de la capacité des voies de circulation Améliorer la sécurité des usagers et de l'espace public Améliorer la prise en compte de déplacement doux dans l'aménagement urbain Favoriser la transition écologique		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	CeA		
Budget global		montant HT	montant TTC
		217 932 €	261 519 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	CeA	78 139 €	36 %
	Ville de Guebwiller *	139 793 €	64 %
Indicateur d'avancement	Action matures 2021		
Indicateur de résultat	Bilan accidentogènes des voies de circulation Taux de satisfaction des usagers utilisateurs du déplacement en mode doux		
Calendrier	janvier 2021- décembre 2022		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	BA - Réhabilitation de la friche Carto-Rhin de l'Hypercentre		
Axe de rattachement	**5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**/**		
Description générale	La reconversion de la friche Carto-Rhin, qui se réalise dans le cadre d'une concession confiée à CITIVIA SPL, est emblématique de la reconquête du centre-ville et donc de la revitalisation du territoire : mêlant requalification de l'espace public, construction de nouveaux logements, de nouveaux espaces commerciaux ou de services et une nouvelle offre de stationnement.Dans le cadre de la commercialisation des lots, un promoteur a étudié le lot 03 pour la réalisation d'une quinzaine de logements et des locaux commerciaux au RDC. La Ville de Guebwiller a demandé à CITIVIA d'étudier la faisabilité de la réalisation d'un parking en superstructure. En 2019 et 2020 les démolitions (6 bâtiments) se sont poursuivies pour libérer le foncier et permettre ainsi l'aménagement futur. Des fouilles phase diagnostic archéologique ont également eu lieu. En 2021, l'intégration du 11 rue Jules Grosjean dans la concession d'aménagement a permis d'améliorer le projet : concernant la traversée piétonne entre la rue Jules Grosjean et la rue de la République et l'ajout de stationnement souterrain pour les futurs programmes immobiliers. Les espaces publics ont étéégalement réétudiés afin de traiter la qualité environnementale du projet (infiltration des eaux pluviales, traitement des îlots de chaleur par végétalisation). Citivia SPL a également procéder à un Appel à projetauprès de promoteurs. Cette consultation a désigné Pierres et Territoires (Architecte Oslo) lauréat. En 2020, une première tranche de travaux correspondant au parking situé derrière la Mairie a été réalisée. En 2022 – 2023 , la seconde phase des travaux a été engagée avec l'aménagement des abords de la synagogue et sa rénovation extérieure, la création d'un espace de jeux et l'aménagement d'un cheminement piétons qui permettra à terme de reliér la rue Théodore Deck En 2023, un bâtiment situé 11 rue Jules Grosjean, sera démoli afin de libérer du foncier pour un des bâtiment à construire. La phase 3 dédiée à la construction de logements, locaux commerciaux et stationnement en super structure démarerra en 2024.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	DSIL 2016 - 2019	
	Etat	DSIL ACV 2021 et 2022 projet structurant	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		4 418 000 €	5 301 600 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat DSIL 2016 et 2019	**269 864 €**	6 %
	Etat DSIL 2022	**128 188 €**	11 %
	Région 2018	**374 954 €**	8 %
	Département	A définir	A définir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	3 644 994 €	74 %
Indicateur d'avancement	mature engagée		
Indicateur de résultat	meilleure attractivité du centre-ville		
Calendrier	2021-2027		

Nom de l'Action	BA - Friches du Haut de la Ville - etudes Europan - relevés géomètre		
Axe de rattachement	**5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**/**		
Description générale	En 2020, la Ville de Guebwiller dans la continuité du concours Europan 14 a confié l'étude d'un Plan Directeur d'Aménagement à l'équipe Bering équipe mentionnée Europan 14. Le programme confié à l'équipe comprenait de nouvelles formes d'habitat à proposer, l'introduction d'un équipement culturel, d'une école primaire de 10 classes et l'introduction d'activités économiques dans le cadre d'un écoquartier. Le projet a été rendu en février 2020.		
Objectif	Définir un plan directeur d'aménagement des friches		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département		
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Banque des Territoires	ACV	
Budget global		montant HT	montant TTC
		130 000 €	156 000 €
Modalité de financement		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	**- €**	12 %
	Région 2019	**35 847 €**	28 %
	Département		0 %
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Europan	15 000 €	12 %
	Ville de Guebwiller *	79 153 €	48 %
Indicateur d'avancement	Terminé en 2020		
Indicateur de résultat	meilleure attractivité du centre-ville		
Calendrier	janvier 2021- juin 2026		

Nom de l'Action	BA - Friches du Haut de la Ville - études préopérationnelles		
Axe de rattachement	**5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**/**		
Description générale	En 2020, la Ville de Guebwiller dans la continuité du concours Europan 14 a confié l'étude d'un Plan Directeur d'Aménagement à l'équipe Bering équipe mentionnée Europan 14. Le programme confié à l'équipe comprenait de nouvelles formes d'habitat à proposer, l'introduction d'un équipement culturel, d'une école primaire de 10 classes et l'introduction d'activités économiques dans le cadre d'un écoquartier. Le projet a été rendu en février 2020. Une phase d'étude complémentaire était nécessaire afin de passer du plan directeur d'aménagement (phase faisabilité) à un plan directeur opérationnel. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2023. Un portage foncier a été opéré en partenariat avec l'EPF d'alsace et une première tranche de travaux de démolition dépollution aura cours en 2024.		
Objectif	Définir un plan directeur opérationnel		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		154 000 €	184 800 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A défnir
	Département	A définir	A défiinir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	154 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	Terminé en 2023		
Indicateur de résultat			
Calendrier	2021-2023		

Nom de l'Action	BA - Friches du Haut de la Ville - Démolition Bat 11 12 35 37		
Axe de rattachement	**5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**/**		
Description générale	Faisant suite à la mise au point du plan d'aménagement 2023 par CITIVIA SPL, la Ville de Guebwiller procède à la démolition de 4 bâtiments (bâtiment 11,12, 35 et 37) intégrant la gestion de la pollution. Ceci afin de permettre l'aménagement ultérieur de logements avec activités en RDC.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		2 400 000 €	3 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat Fonds Friches	1 770 000 €	74 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	à définir	à définir
	Département	A définir	A défiinir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	#VALEUR!	#VALEUR!
Indicateur d'avancement	mature engagée		
Indicateur de résultat			
Calendrier	2023- 2024		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	BA - Friches du Haut de la Ville - AO Promoteur		
Axe de rattachement	**5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**/**		
Description générale	En parallèle, la ville de Guebwiller a pris contact avec des aménageurs potentiels afin de poursuivre le montage de l'opération. Un appel à projet promoteur a été lancé en juillet 2023 . Le choix de celui-ci devrait intervenir au courant du 1er trimestre 2024.		
Objectif			
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		40 000 €	48 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	- €	0 %
	Région	A définir	A défnir
	Département	A définir	A défiinir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	40 000 €	100 %
Indicateur d'avancement	mature engagée		
Indicateur de résultat			
Calendrier	2023-2024		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	BA - Friches du haut de la Ville - Aménagement		
Axe de rattachement	**5 axes - Habitat - Commerces - Mobilités - Cadre de vie - Equipements**		
Axe(s) secondaire(s)	**/**		
Description générale	La reconversion de la Friches NSC nécessitera un aménagement de VRD permettant d'allotir les emprises constructibles. Le choix du mode opératoire n'est en 2023 pas définitivement arrêté. Uune décison sera prise aprés le résultat de la consultation promoteur.		
Objectif	Aménagement (MOE - Géomètre)		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat	/	
	FNADT	/	
	Région	soutien à la résorption des friches	
	Département	Selon les politiques sectorielles de la collectivités	
	Massif des Vosges	/	
	PETR	/	
	Autres	/	
Budget global		montant HT	montant TTC
		5 833 333 €	7 000 000 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat		0 %
	ETAT DSIL	400 000 €	7 %
	Région	à définir	A défnir
	Département	A définir	A défiinir
	Massif des Vosges		0 %
	PETR		0 %
	Autres		0 %
	Ville de Guebwiller *	5 433 333 €	93 %
Indicateur d'avancement	mature engagée		
Indicateur de résultat			
Calendrier	2024 -2027		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE SG 1860		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)	***/***		
Description générale	La Salle de Société de Gymnastique 1860 est un bâtiment remarquable et emblématique de la ville de Guebwiller, construit en 1905. Mais elle est également énergivore et doit être, énergétiquement, entièrement rénovée: Isolation Changement des menuiseries extérieures Changement des équipements de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation Changement des appareillages et des luminaires.		
Objectif	Réduction des consommations		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat - DETR	Transition écologique	
	Etat – Fonds Vert	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	
Budget global		montant HT	montant TTC
		633 384 €	760 061 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat – DETR	154 894 €	24 %
	ETAT Fonds vert	243 354 €	38 %
	Ville de Guebwiller *	235 136 €	37 %
Indicateur d'avancement	2024		
Indicateur de résultat	Nouvelle fiche action ACV2 2023		
Calendrier	2024 -2025		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	RENOUVELLEMENT DU PARC DES CHAUDIERES DES BATIMENTS COMMUNAUX		
Axe de rattachement	**Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine**		
Axe(s) secondaire(s)	***/***		
Description générale	Face aux nouveaux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, face à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnent,d'une part et des objectifs fixés par le décret tertiaire d'autre part, la Ville de Guebwiller se doit de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement favorisant la transition énergétique de son patrimoine bâti, souvent doté d'un équipement vétuste. Aussi, l'urgence est le changement des chaudières de : - La médiatèque - La cave Dimière - Le CRHF OPERATION ENGAGEE		
Objectif	Réduction des consommations		
Maitrise d'ouvrage	VILLE DE GUEBWILLER		
Partenaires		ligne concernée	
	Etat - DETR	Transition écologique	
Budget global		montant HT	montant TTC
		105 073 €	126 088 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat – DETR	21 015 €	20 %
	Ville de Guebwiller	84 058 €	80 %
Indicateur d'avancement	2024		
Indicateur de résultat	Nouvelle fiche action ACV2 2023		
Calendrier	2024 -2025		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Nom de l'Action	RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE BAT II		
Axe de rattachement	Axe 4 - Cadre de vie et patrimoine		
Axe(s) secondaire(s)	/		
Description générale	Le bâtiment II de la mairie a déjà fait l'objet de diverses rénovations : l'isolation des combles, le changement de la chaudière en 2018 et le changement de la verrière en 2021. L'objectif de ce projet d'isolation des rampants et des pieds droits, vient parfaire une nouvelle fois cette volonté d'assurer le confort de travail des agents mais également de réduire les consommations énergétiques du bâtiment. Le projet de rénovation énergétique se découpe maintenant en 3 lots de travaux : - Le lot 1, regroupant les installations de chantier, les protections, l'isolation, la plâtrerie et la peinture. Ainsi, il apparaît que l'isolation effectuée dans les années 1990 n'est malheureusement que partielle, sous rampants et en pied droit au 2ème étage. Cet étage abrite le service des finances et de l'informatique de la collectivité. Ce service se trouve en situation de surchauffe l'été et d'entrées d'air froid l'hiver, ce qui n'est ni confortable pour eux, ni favorable à la réduction des consommations énergétiques. Tout d'abord, la reprise de l'isolation des rampants avec une exigence de résistance thermique de R=10 pour répondre à la problématique des conforts d'été et d'hiver à laquelle sont confrontés les utilisateurs. Cette isolation est conçue en laine minérale posée en double couche croisée afin de se garantir de tout pont thermique. Le deuxième poste correspond à l'isolation des pieds droits, partielle et insuffisante en l'état. Celle-ci est prévue en laine minérale de 160mm pour un R=5. - Le lot 2 comprend la restauration des menuiseries extérieures restantes. Les fenêtres en double-vitrages bois seront restaurées : les calfeutrements et les jointoiements repris. Un forfait de remplacement de 5 menuiseries est prévu au cas où le diagnostic serait défavorable à la restauration -Le Lot 3 concerne le changement des appareillages et des luminaires de façon à finir de transformer les éclairages en LED, toujours dans un soucis de réduction maximale des consommations énergétiques.		
Objectif	Economie d'énergie		
Maitrise d'ouvrage			
Partenaires		ligne concernée	
	Etat - DETR	Transition écologique	
Budget global		montant HT	montant TTC
		127 309 €	152 771 €
Modalité de financement prévisionnel		montant HT	% du total
	Etat – DETR	25 462 €	20 %
	Ville de Guebwiller	101 847 €	80 %
Indicateur d'avancement	2023		
Indicateur de résultat	Nouvelle fiche action ACV2 2023		
Calendrier	2023		

*** sous réserve d'apports complémentaires en provenance d'autres financeurs**

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

Les périmètres ORT correspondent aux secteurs définis dans le cadre de l'OPAH-RU en lien avec l'étude sur la redynamisation commerciale.

GUEBWILLER

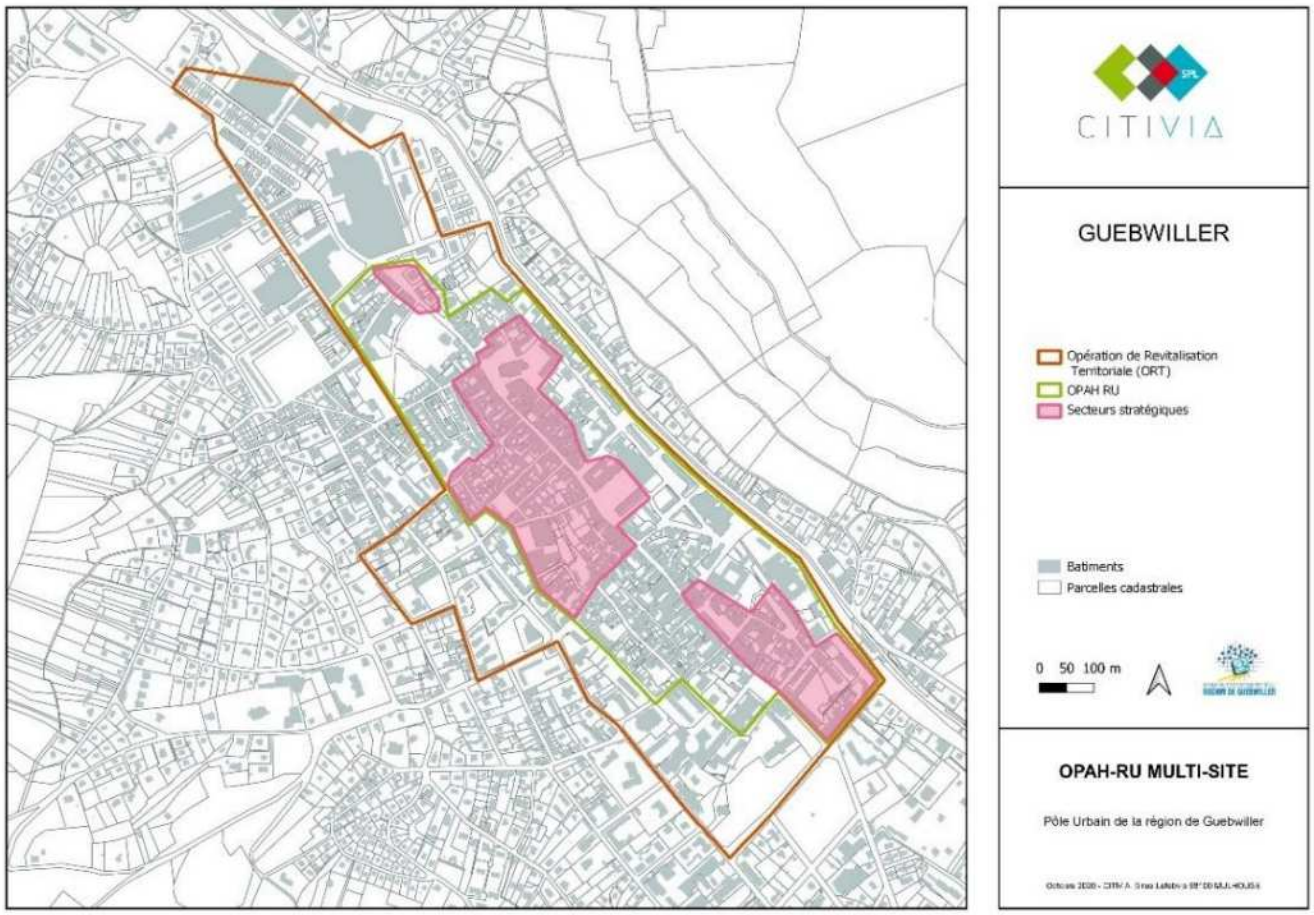

ISSENHEIM

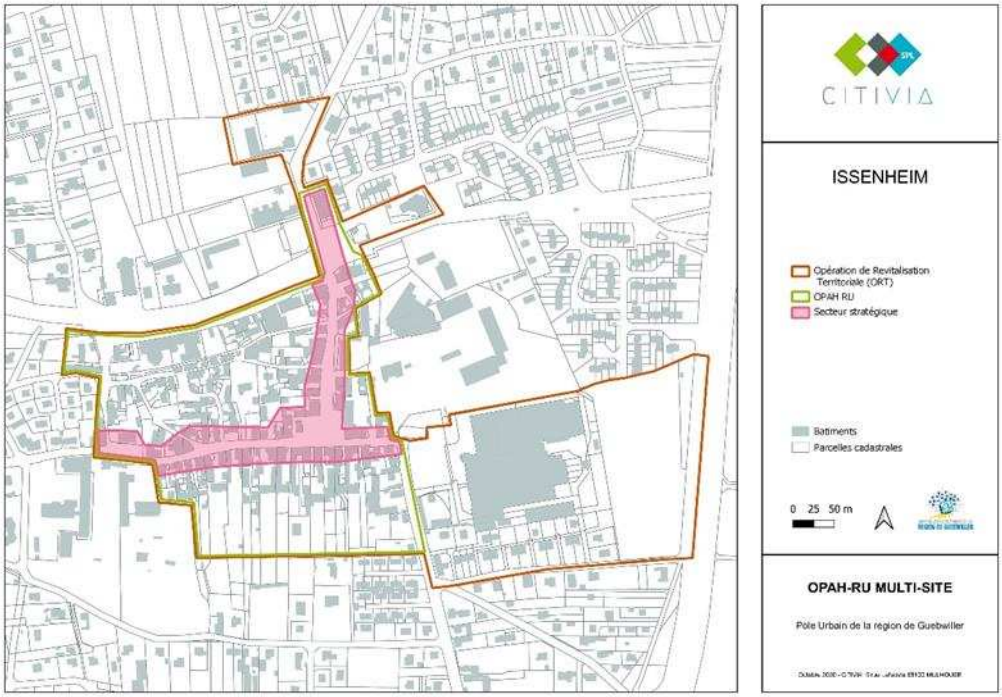

SOULTZ

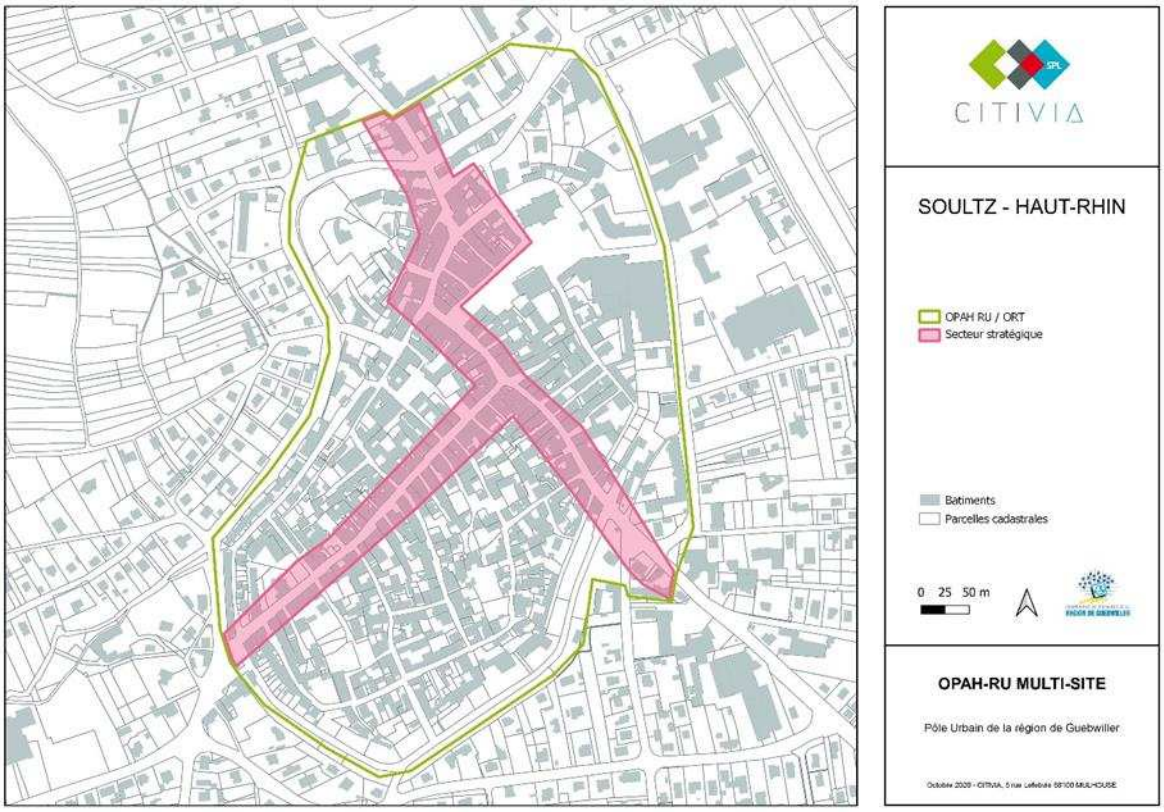

BUHL

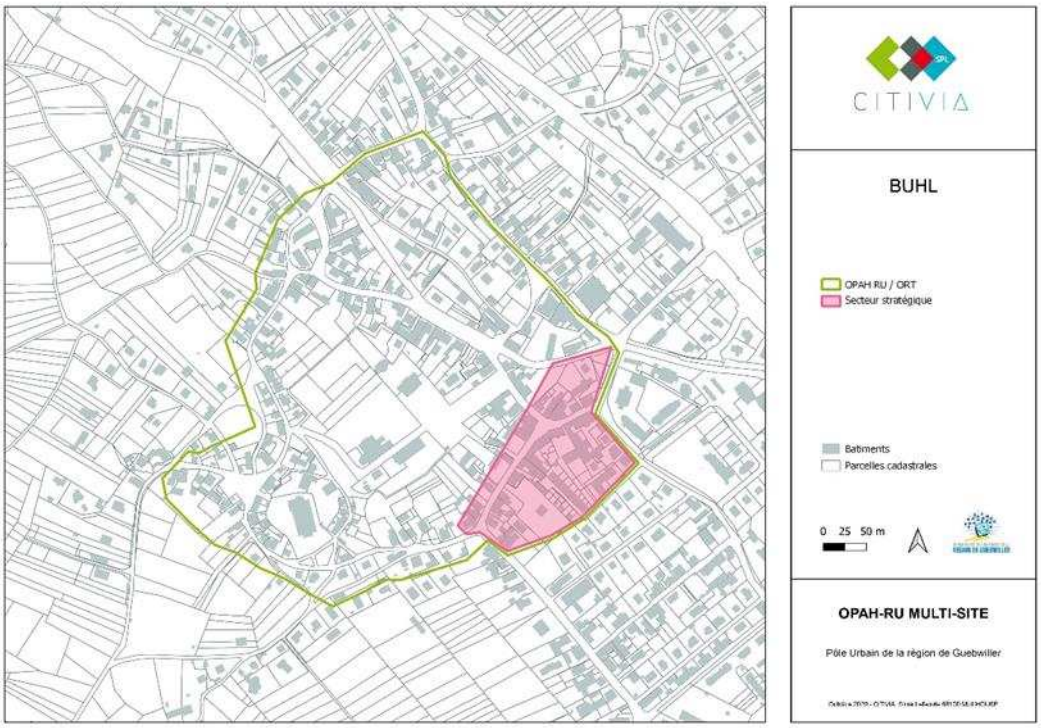
CITIVIA
BUHL
OPAH RU / ORT
Secteur stratégique
Batiments
Parcelles cadastrales
0 25 50 m
OPAH-RU MULTI-SITE
Pôle Urbain de la région de Guebwiller

N°04-12/2023

RAVALEMENT DE FAÇADES
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1er adjoint au maire délégué au développement durable du territoire, à l'urbanisme et au commerce.

Dossier présenté le 30 novembre 2023 à la Commission du Développement Durable, de l'Urbanisme et du Commerce.

Le conseil municipal a décidé de lancer, par délibération n°18-06/2019, une campagne de ravalement obligatoire des façades.
Afin de rendre ce dispositif le plus efficace, il a en outre approuvé le versement de subventions à destination des propriétaires des bâtiments ravalés et défini les critères d'éligibilité et les montants maximums de subventions possibles selon la nature des bâtiments. Par délibération du 23 mai 2022, le taux de subvention de 30 % a été prolongé jusqu'au 20 juin 2023.

A ce jour :

- 47 demandes de subvention ont été déposées
- 6 subventions ont été versées en 2020 pour un montant total de 23 654,16 €.
- 11 subventions ont été versées en 2021 pour un montant total de 78 366,63 €.
- 10 subventions ont été versées en 2022 pour un montant total de 69 463,61 €.
- 12 subventions ont été versées en 2023 pour un montant total de 35 510,15 €.

Proposition de versement de subventions pour les derniers travaux réalisés :

NOM	Adresse des travaux	Dossier autorisation d'urbanisme	Date validation DP	Date dépôt demande de subvention	Montant travaux subvention-nables TTC	Surface de façade concernée	Taux de subvention applicable	Participation Ville	Ratio €/m² Subvention / surface façade
GEITNER	47 rue de la République	22 00112	10/11/2022	06/10/2022	11 591,28 €	110,72	30% majoré de 50% car commerce	5 216,09 €	47,11

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

DECIDE **l'attribution d'une subvention de 5 216,09 € à Monsieur GEITNER Paul pour les travaux réalisés au 47 rue de la République.**

POINT - RAVALEMENT DE FAÇADES



47 rue de la République

N°05-12/2023

CONCESSION CITIVIA
APPROBATION DU CRAC 2022

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1er adjoint au maire délégué au développement durable du territoire, à l'urbanisme et au commerce.

Le sujet a été présenté à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Commerces, en date du 30 novembre 2023.

Conformément aux articles L.1523-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 300-5 et suivants du Code de l'Urbanisme, CITIVIA soumet à l'approbation du Conseil municipal le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'opération. Par délibérations du 20 juin 2019, du 28 septembre 2020, du 28 septembre 2021 et du 12 décembre 2022, la Ville de Guebwiller a approuvé respectivement les CRAC 2018, 2019, 2020 et 2021. Le présent rapport a pour objet l'approbation du CRAC 2022.

Le projet de reconversion du site Carto-Rhin en centre-ville a pour objet de transformer une friche industrielle et des bâtiments vétustes. Le nouvel aménagement permettra de proposer des espaces publics qualitatifs en donnant plus de place aux piétons et dégager du foncier pour du logement et des activités. Dans ce cadre, la Ville de Guebwiller, par délibération du 5 avril 2017, a confié une concession d'aménagement à la SPL CITIVIA.

En 2022 :
- Le réseau Enedis a été dévoyé côté rue Jules Grosjean afin de passer le réseau dans le futur espace vert,
- Les différents réseaux desservant la maison située 11 rue Jules Grosjean ont été coupés ou dévoyés,
- Les réseaux Orange et Rosace ont été enfouis dans le haut de la rue de l'ancien Hôpital,
- Les travaux d'aménagement de la liaison rue de la République - Rue Jules Grosjean ont débuté en septembre 2022,
- Un compromis de vente a été signé entre CITIVIA SPL et Pierres et Territoires concernant les trois lots disponibles. Le promoteur a déposé le permis de construire en décembre 2022.

Le CRAC 2022, prend ainsi en compte les évolutions suivantes :

(en k€ HT)	CRAC Bilan 31.12.2021	Variations	CRAC Bilan 31.12.2022
PRODUITS	**4418**		**4484**
Cessions	683	Suppression d'un étage pour un bâtiment pour mise en conformité avec les hauteurs du PLU (- 56 K€)	627
Subventions Région à CITIVIA	375	Inchangé	375
Subvention Etat à Ville de Guebwiller à reverser à CITIVIA	400	Subvention DSIL 2022 : 129 K€ (rue de la République - rue Jules Grosjean) FSIL 2016 : 107 K€ (démolition ancien cinéma) DSIL 2019 : 164 K€ (démolition 6 bâtiments)	400
Participation Ville	2960	Plus 122 K€ pour compenser notamment la perte de recette sur cession et l'augmentation des frais financiers	3082

CHARGES	**4418**		**4484**
Etudes et Honoraires	392	Ajustement par rapport au prévisionnel	395
Maîtrise des sols	313	Ajustement par rapport au prévisionnel	310
Travaux	3259	Inchangé	3259
Rémunération et frais divers	454	Forte évolution des frais financiers prévisionnel en raison de la forte augmentation des taux d'intérêts depuis un an. (+ 69 K€)	523

Pour le CRAC 2022, la participation de la Ville de Guebwiller comprendra à terme les subventions de l'Etat à reverser à la SPL CITIVIA, soit 3082 K€ de participation Ville auquel s'ajoute 400 K€ de subvention Etat versée à la Ville de Guebwiller.

Ce qui se traduit annuellement par les montants cumulés de participation suivants en HT : 400 K€ en 2023, 398 K€ en 2024, 350 K€ en 2025, 370 K€ en 2026, 341 K€ en 2027. Le CRAC 2022 prévoit l'établissement d'un avenant en 2024 pour tenir compte des 122 K€ de participation complémentaire à ajouter.

M. FACCHIN demande quand le premier bâtiment verra le jour ?

M. MULLER répond qu'il y a un recours contre le permis d'aménager, que la Ville a transmis toutes les informations demandées par le Tribunal Administratif et qu'à ce jour nous attendons sa décision. Il y a également eu des recours gracieux contre les permis et nous n'avons pas encore connaissance de leurs évolutions. Ces recours engendrent un retard sur ce projet.

M. FACCHIN dit que M. MULLER avait expliqué qu'il y avait assez de places de stationnement par rapport au cinéma et demande jusqu'où va le périmètre nécessaire au calcul du nombre de places de stationnement.

M. MULLER répond que le périmètre est de 300 mètres à vol d'oiseau autour du cinéma. Les endroits concernés par ce périmètre sont les parkings du Crédit Mutuel, de la Salle 1860, Freyhof et de la Place de l'Hôtel de Ville.

M. le Maire dit qu'il faut éviter d'avoir une discussion sur ce sujet, celui-ci étant délicat au vu du recours.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

APPROUVE **le Compte Rendu Annuel à la Collectivités (CRAC) 2022 de l'opération d'aménagement Carto-Rhin présenté par la SPL CITIVIA ;**

APPROUVE **la participation d'équilibre complémentaire de 3 082 K€, portant le total de la participation compris subventions de l'État à 3 482 K€ ;**

AUTORISE **M. le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.**

RECONVERSION DU SITE CARTORHIN A GUEBWILLER

COMPTE – RENDU A LA COLLECTIVITE
VILLE DE GUEBWILLER

2022

SOMMAIRE

1. CONTEXTE 3
A. Données synthétiques de l'OPERATION 3
B. Historique - Phases clefs 4
C. Situation administrative 4
1. Permis de démolir 4
2. Permis d'aménager 4
II. AVANCEMENT & PROGRAMMATION 5
A. Cessions 5
1. Prix de cession & surfaces à commercialiser 5
2. Cession réalisée en 2019 5
3. Cessions prévues en 2020 5
4. Moyens de commercialisation 5
B. Subventions 5
C. Participations 6
1. Participations approuvées 6
2. Participation à approuver 6
D. Maitrise foncière 6
1. Terrains privés 6
2. Terrains collectivité 6
E. Etudes 6
1. Etudes réalisées en 2019 6
2. Etudes à réaliser en 2020 6
F. Travaux 7
1. Travaux réalisés en 2019 7
2. Travaux à réaliser en 2020 7
3. Remise d'ouvrage 7
G. Financement 7
1. Emprunts en cours 7
2. Emprunts à souscrire 7
III. ANALYSE ET PERSPECTIVES 8
A. Analyse 8
B. Perspectives 8
ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES 9
IV. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION 20

1. CONTEXTE

A. Données synthétiques de l'OPERATION

1. DONNEES SYNTHETIQUES DE L'OPERATION

DONNEES CONTRACTUELLES

Nom d'opération	**CartoRhin**	**050**
Collectivité	**Ville de Guebwiller**	
Signature de la concession /convention	12 mai 2017	
Echéance	31 décembre 2027	
Avenant n°1	8 septembre 2021	

PROCEDURES ADMINISTRATIVES ET FONCIERES

Création de la ZAC	so	
Arrêté de DUP	so	
Dossier de réalisation	so	
Echeance DUP	so	
Permis d'aménager 1 et 2	17 avril 2019	22 mars 2022

PRESTATAIRES PRINCIPAUX

Urbaniste/Architecte conseil	SORTONS DU BOIS
Maître d'œuvre technique	JDBE (Parking P1) - EGIS/Acte 2 Paysage (secteurs Est et Ouest) - Structure Concept (désamiantage-démolition)
Notaire	M° WALTMANN
Coordinateur SPS	REAL BATI
Géomètre	Jung
Autres :	

PROGRAMME

	prévision d'origine	nouvelle prévision	*réalisé (en cumul)*	*à réaliser (cumul)*	
Surfaces totales à aménager	12 300 m²	12 300 m²	m²	12 300m²	
Surfaces totales cessibles					
Surface de plancher logements neufs/rénovés	5 020 m²	2 932 m²	m²	2 932 m²	
Surface de plancher bureaux	m²				
Surface de plancher artisanales et industrielles					
Surface de plancher commerce, hôtellerie	m²	538 m²	m²	538 m²	
Surface de plancher totale		3 470 m²	m²	3 470 m²	
Equipements voirie, espaces verts					
Equipement superstructure	Sans Objet				

DONNEES FINANCIERES GLOBALES EN K€

	prévision d'origine	nouvelle prévision	*réalisé (en cumul)*	*à réaliser (cumul)*	*avancement*
Cessions/Locations	**904**	**627**	**0**	**627**	**0%**
- logements - bureaux - artisanat et industrie - commerce et hotellerie	**904**	**627**	**0**	**627**	**0%**
Investissements	**1 953**	**3 964**	**1 800**	**2 164**	**45%**
- études	**163**	**392**	**247**	**145**	**63%**
- acquisitions	**275**	**313**	**304**	**9**	**97%**
- travaux	**1 515**	**3 259**	**1 249**	**2 010**	**38%**
Bilan collectivité					
Participation de la Collectivité	**1 250**	**3 480**	**1 499**	**1 981**	**43%**
Valeur des équipements publics	**1 158**	**3 560**	**1 689**	**1 871**	**47%**

2. CHIFFRES CLES

EFFETS LEVIER

	réalisé (en cumul)	*à réaliser (cumul)*
Nombre de logements générés (ventes)	-	37
Dont logements sociaux	-	
Nombre d'emplois générés	0	10
Investissements générés en €	0	5 552 000
Principales implantations ou investissements		

B. Historique - Phases clefs

Par délibération de son Conseil Municipal en date du 05 avril 2017, la Ville de Guebwiller a confié à CITIVIA une concession pour reconversion du site Cartorhin à Guebwiller. La convention correspondante a été signée en date du 12 mai 2017.

Rappel des objectifs :
- transformer un ensemble constitué d'une friche industrielle et de bâtiments vétustes ;
- réorganiser les voiries et les stationnements pour proposer un espace public qualitatif en donnant une place au piéton ;
- dégager du foncier pour du logement et de l'activité.

A la demande de la ville de Guebwiller, le plan d'aménagement a été retravaillé en 2020, conduisant à la production d'un nouveau plan guide en décembre 2020.

C. Situation administrative

Dossier d'autorisation

Cette opération fait l'objet de permis de démolir et de deux Permis d'Aménager ; des demandes de Permis de Construire seront réalisées par les opérateurs qui se porteront acquéreurs des droits à construire des différents bâtiments prévus sur le plan guide.

1. Permis de démolir

- 14 rue des Remparts – Habitation ville – arrêté du 16/03/2018
- 9 rue de l'hopital – ancien cinéma - arrêté du 17/05/2018
- 19 rue Grosjean – Bruzzese – arrêté du 17/05/2018
- Rue Jules Grosjean – Hangar ville – arrêté du 12/06/2018
- 1 rue Jules Grosjean – IEAC – arrêté du 12/06/2018

2. Permis d'aménager

Le premier permis d'aménager a été obtenu le 17 avril 2019.

Un riverain du projet a déposé un recours contre ce permis auprès du tribunal administratif de Strasbourg le 13 décembre 2019.
Citivia et la commune de Guebwiller ont déposé leurs mémoires en défense respectivement les 6 mars et 16 mars 2020.

Le recours a été rejeté par le tribunal (ordonnance en date du 7 avril 2020) aux motifs que le requérant n'a pas produit son titre de propriété et qu'il n'a pas notifié son recours à la commune de Guebwiller et à CITIVIA dans le délai imparti.
A ce jour le requérant n'a pas interjeté appel de cette ordonnance devant la cour administrative d'appel de Nancy.

Le projet ayant évolué en 2020, Un deuxième permis d'aménager a été obtenu le 22 mars 2022 délivré par la mairie de Guebwille. Ce permis d'aménager vaudra également permis de démolir pour la maison située 11 rue Grosjean.

Une société privée riveraine du projet a déposé un recours contre ce permis auprès du tribunal administratif de Strasbourg le 16 aout 2022.
Une proposition de médiation a été proposée par le TA de Strasbourg à la société requérante, Citivia et la commune de Guebwiller le 15 septembre 2022. Cette proposition a été acceptée par les 3 parties. Cette médiation a été arrêtée à la demande de la société requérante en janvier 2023.

Le tribunal, dans son jugement du 24 mai 2023, a estimé qu'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale selon l'Article R. 122-3-1 du code de l'environnement aurait dû être effectuer (Aires de stationnements ouvertes au public de 50

unités et plus). Le tribunal demande à CITIVIA de régulariser la situation sous peine d'annuler le 2ème permis d'aménager.
C'est pourquoi CITIVIA a adressé une demande d'examen « cas par cas » par voie postale le 30 juin 2023 à la DREAL.

Bien que le projet comprenne 108 places publiques de stationnement, CITIVIA estime que ces places publiques ne sont pas nouvellement créées, mais sont issues d'une réhabilitation et d'une réorganisation de 143 places publiques existantes et que par conséquent le projet ne relève pas d'un examen au cas par cas.

II. AVANCEMENT & PROGRAMMATION

A. Cessions

1. Prix de cession & surfaces à commercialiser

Suite à la modification du plan guide survenue en 2020, l'objectif était de générer 3 programmes distincts totalisant environ 40 logements, des activités commerciales et des services.

En 2022, afin de se mettre en conformité avec le plan d'épannelage du PLU, une mise en conformité du projet a été réalisée en collaboration avec Pierre et Territoires.
Cela a entraîné la suppression d'un niveau complet sur le bâtiment C (lot 1) ainsi qu'une réduction de la hauteur des bâtiments A et B (lot 2 et 3).
Cette modification a entraîné une réduction de 450 m² de surface de plancher, faisant passer le projet de 43 à 37 logements pour Pierre et Territoires.

2. Cession réalisée en 2022

Un compromis de vente a été signé avec Pierres et Territoires concernant les trois lots disponibles.
Le promoteur a déposé le permis de construire le 12/12/2022.

3. Cession prévue en 2023

Il n'est pas prévu de cession en 2023.

4. Moyens de commercialisation

CITIVIA assure avec son équipe commerciale interne des contacts directs avec des promoteurs locaux présents sur le marché guebwillerois ainsi qu'avec d'autres opérateurs présents sur le secteur de la communauté de commune et au-delà.

Le site Internet de CITIVIA est alimenté avec les différents terrains disponibles.

Une consultation promoteurs a permis de désigner Pierres et Territoires comme opérateur de la réalisation des trois lots constructibles.

B. Subventions

1. Subventions obtenues au 31/12/2022

La ville a obtenu deux subventions auprès de l'Etat (Fonds de soutien à l'investissement public local), le 7 septembre 2016, le 17 juin 2019 pour une somme globale de 269 864 euros. Ces subventions sont perçues directement par la ville de Guebwiller, c'est pourquoi leurs montants ne sont pas inclus dans les données financières du présent CRAC.

CITIVIA a par ailleurs obtenu une subvention auprès de la Région Grand Est le 05/11/2018 au titre du traitement et de la requalification des friches pour une somme de 374 954 €.

CITIVIA a déposé en 2022 une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (infiltration des eaux pluviales du projet) qui a été refusé par l'agence parce que le taux de participation des collectivités dans l'opération est supérieur au taux maximal fixé par l'agence de l'eau pour octroyer des subventions.

2. Subventions projetées au 31/12/2023

Il n'y a pas d'autres subventions à demander.

C. Participations

1. Participation approuvée

Une participation de la Ville de Guebwiller de 3 357 927 € (TVA en sus au titre de la remise des ouvrages) est contractuellement prévue.

2. Participation à approuver

Une participation supplémentaire de 122 000 € de la part de la Ville de Guebwiller est nécessaire afin de compenser l'augmentation des frais financiers prévisionnels résultant de la forte hausse des taux d'intérêt depuis un an et la diminution du prix de vente du foncier à Pierres et Territoires. Cette participation qui est a approuvé par la collectivité a été programmé en 2024 au présent CRAC.

D. Maitrise foncière

1. Terrains privés acquis au 31/12/2022

CITIVIA a acquis en 2018 la propriété en indivision située au 19 rue Jules Grosjean.

2. Terrains privés à acquérir au 31/12/22

Il n'y a pas d'autres terrains privés à acquérir.

3. Terrains collectivité

Conformément au contrat de concession, CITIVIA devra acquérir auprès de la Ville de Guebwiller l'ensemble des emprises dont elle est propriétaire et qui sont projetées d'être cédées aux promoteurs des lots 1 à 3.

Certaines de ces emprises, classées en domaine public devront faire l'objet d'une procédure de déclassement.

E. Etudes

1. Etudes réalisées en 2022

- Maîtrise d'œuvre des aménagements :
  - ✓ Mission d'urbaniste conseil

- ✓ Mission de maîtrise d'œuvre (Direction des contrats de travaux pour l'aménagement du secteur Est du site)

- Etudes de géomètre (fusions des parcelles…etc.)
- Constitution du dossier de demande de permis d'aménager modificatif.

2. Etudes à réaliser en 2023

- Etude de projet sur la deuxième phase de travaux (secteur Ouest côté rue des remparts).
- Etudes de géomètre (Divisions des parcelles et des volumes…etc.)

F. Travaux

1. Travaux réalisés en 2022

Les travaux d'aménagement du secteur Est (aire de jeux et liaison synagogue – avenue de la République) ont débuté en septembre 2022.

2. Travaux à réaliser en 2023

Les interventions opérationnelles prévues en 2023 sont :

- Finalisation des travaux d'aménagement du secteur Est.
- Démolition de la maison n°18 rue Jules GROSJEAN.

3. Remise d'ouvrage

Les ouvrages seront remis à la collectivité et aux concessionnaires au fur et à mesure de leur réception et mise en service. La remise du parking P1 et le secteur Est (aire de jeux, promenades, mobilier…etc.) devra donc être engagée prévisionnellement en 2023.

G. Financement

1. Emprunts en cours

Un emprunt de 500 K€ remboursable sur 6 ans a été souscrit et débloqué en 2019 auprès de la Caisse d'Epargne. Il est garanti à hauteur de 80% par la collectivité.

Un emprunt de 1 340 K€ remboursable sur 4 ans a été souscrit en 2020 auprès de la Caisse d'Epargne. Il est garanti à hauteur de 80% par la collectivité.

2. Emprunts à souscrire

Un crédit de trésorerie pourrait venir financer la trésorerie négative sur 2023 à hauteur de 750k€.
Face à la hausse des taux d'intérêts et pour limiter son impact sur les frais financiers de l'opération, il pourrait également être envisagé une avance de trésorerie du concédant remboursable en fin d'opération.

ANALYSE ET PERSPECTIVES

A. Analyse

Les travaux d'aménagement du secteur Est (aire de jeux et liaison synagogue – avenue de la République) ont débuté en septembre 2022.

En 2022, un compromis de vente avec Pierres et Territoires sur les trois lots cessibles a été signé.
La mise au point architecturale et technique du projet de Pierre et Territoires a poursuit et un permis de construire a été déposé en mois de décembre.

Dans la même année, une société privée riveraine du projet a déposé un recours contre le PA auprès du tribunal administratif de Strasbourg. CITIVIA a adressé une demande d'examen « cas par cas » par voie postale le 30 juin 2023 à la DREAL pour régulariser la situation du Permis d'aménager.

B. Perspectives

Les travaux d'aménagement du secteur Est seront achevés au troisième trimestre 2023. La démolition de la maison 18 rue Grosjean sera achevée début 2024.

Cette démolition permettra la réalisation des travaux sur les réseaux du secteur Ouest prévue en 2024.

Pierre et territoire démarrera la commercialisation des bâtiments A et B (lot 2 et 3) en 2023. Il sera nécessaire de rester attentif au rythme de commercialisation dans une conjoncture actuellement peu favorable (notamment liée aux difficultés d'obtention des prêts, augmentation des coûts des travaux).

ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES

A.1. CESSIONS
A.2. PLAN DES CESSIONS

B SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS

C.1.a ACQUISITIONS PRIVEES
C.1.b ACQUISITIONS COLLECTIVITE
C.2. PLAN DES ACQUISITIONS

D.1. EQUIPEMENTS PUBLICS
D.2. PLAN DES TRAVAUX

E EMPRUNTS

A.1. CESSIONS

CESSIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. parcelle (îlot ou eddv)	Acquéreur	Nature	Date - Acte de Vente	Surface foncière	SDP	Prix K€	Commentaire
Total					0	0	

CESSIONS - STOCK / RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. parcelle (îlot ou eddv)	Acquéreur	Nature	Date - Acte de Vente	Surface foncière	SDP	Prix K€	Commentaire
Lot 1 (bat c)	Pierres et Territoires	Logts	2025	1026	1 321		
Lot 2 (bat b)	Pierres et Territoires	Logts + commerces	2024	745			
Lot 3 (bat a)	Pierres et Territoires	Logts + commerces	2024	302	2 149	627	V1* est à retroceder à la ville (division en volume est prevue pour 2023)
V2*+V3*	Pierres et Territoires	parking	2024	492			
Total				2565	3 470	627	
				TOTAL	3 470	627	

PLAN DES CESSIONS

RESERVE
VENDU



B. 1. PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financeur	Date de la convention	Montant en k€
Participation équipements publics	Ville de Guebwiller	12/05/2017 et avenant N°1 du 8/09/21	1 499
Total			1 499

PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financeur	Date de la convention	Valeur en k€
Participation aux équipements publics	Ville de Guebwiller	12/05/2017 et avenant N°1 du 8/09/21	1 859
Participation supplémentaire	Ville de guebwiller	Avenant à réaliser en déc 2024	122
Total			1 981
Total GENERAL			3 480

B. 2. SUBVENTIONS

SUBVENTIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financeur	Date de la convention	Montant en k€
Traitement et requalification des friches	Région Grand Est	05/11/2018 avenant 21/03/2025	215
Total			215

SUBVENTIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financeur	Date de la convention	Valeur en k€
Traitement et requalification des friches (avenant délais pour fin 21/03/2025)	Région Grand Est	05/11/2018 avenant 21/03/2025	160
Total			160

C.1.a ACQUISITIONS PRIVEES

ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface en m²	SHON en m²	Prix en k€
section 3 n°15	Indivision B****	Bât. Logements	19/12/2018	128		300
Total						300

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m²	SHON en m²	Prix en k€
Total				-		-

Total GENERAL					300

ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date	Surface en m²	SHON en m²	Prix en k€
Section 3 N°18	Ville	LOT 1	24/05/2022	505		0
Total				505		0

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m²	SHON en m²	Prix en k€
327	Guebwiller	LOT 1		1 043		
214	Guebwiller	LOT 1		3		
326	Guebwiller	LOT 1		322		
428	Guebwiller	LOT 2&3		2232		
429	Guebwiller	LOT 2&3		492		
430	Guebwiller	LOT 2&3		620		
431	Guebwiller	LOT 2&3		122		
432	Guebwiller	LOT 2&3		302		
433	Guebwiller	LOT 2&3		60		
328	Guebwiller	LOT 2&3		125		
Total				5 321		0

Total GENERAL				5 826		0

PLAN DES ACQUISITIONS

TERRAINS COLLECTIVITE :

ACQUIS

A ACQUERIR

TERRAINS PRIVES

ACQUIS

A ACQUERIR



D.1. EQUIPEMENTS PUBLICS

EQUIPEMENTS PUBLICS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Réf.	Nature	Avancement %	Date de remise	Valeur H.T. en k€	Valeur T.T.C. en K€
	Parkings, voiries et autres espaces publics	47%	2019 à 2024	1 689	2 026
Total				1 689	2 026

EQUIPEMENTS PUBLICS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Réf.	Nature	Solde à réaliser %	Programmation (année)	Valeur H.T. en k€	Valeur T.T.C. en K€
	Parkings, voiries et autres espaces publics	53%	2023 à 2026	1 871	2 245
Total		100%		1 871	2 245

Total GENERAL			3 560	4 272

PLANS TRAVAUX



E. EMPRUNTS

EMPRUNTS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financeur	Date du contrat	Montant mobilisé en k€	Capital restant dû en k€
Ligne de trésorerie de 1 000 K€	BECM	2020	1000	0
Emprunt 1 sur 6 ans + 500 € frais de dossier	Caisse d'épargne, emprunt 6 ans	2019	503	277
Emprunt 2 sur 4 ans + 1340 € de frais de dossier	Caisse d'épargne, emprunt 4 ans	2020	1340	676
Total			2 843	953

EMPRUNTS - A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

Objet	Financeur	Date du contrat	Montant à mobiliser en k€	Capital restant dû en k€
Crédit de tresorerie	à défenir	2023	750	750
Total			750	750

TOTAL	**3 593**	**1 703**

III. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

		Bilan		Fin 2021	2022		2023		2024			Bilan
Intitulé	TVA	Initial	CRAC 2021	Année	Année	Cumul	Année	Cumul	Année	Cumul	Au delà	Nouveau
Produits		2 317	4 418	1 316	400	1 716	460	2 176	974	3 150	1 348	4498
CESSIONS		904	683						400	400	227	627
Cession collectifs	20	904	683						400	400	227	627
Cession individuelles	20											
Cession activité	20											
Cession autre	20											
SUBVENTIONS		163	375	215		215	60	275	40	315	60	375
Subventions		163	375	215		215	60	275	40	315	60	375
PARTICIPATIONS		1 250	3 358	1 099	400	1 499	400	1 899	534	2 433	1 061	3494
Participation d'Equilibre									80	80	42	122
Participations autres	20											
Participations Equip.publics	20	1 250	3 358	1 099	400	1 499	400	1 899	398	2 297	1 061	3358
Participations complément de prix	20											
PRODUITS DE GESTION			2	2		2		2		2		2
Produits financiers à court terme												
Produits financiers autres												
Locations autres	20											
Produits autres	20		2	2		2		2		2		2
TVA												
TVA sur dépenses												
Charges		2 315	4 418	1 928	345	2 273	752	3 025	161	3 187	1 312	4498
ETUDES		170	389	244	49	292	24	316	36	352	39	391
Etudes préalables	20											
Etudes pré-opérationnelles	20											
Etudes opérationnelles	20	170	387	242	47	289	24	312	36	348	39	387
Etudes révisions	20		2	2	2	4		4		4		4
MAITRISE DES SOLS		275	313	304		304		304	4	308	2	310
Acquisition / Indemnité rémunérable	20	270	300	300		300		300		300		300
Frais liés à l'acquisition	20	5	13	4		4		4	4	8	2	10
TRAVAUX		1 515	3 259	1 249	263	1 513	671	2 184		2 184	1 075	3258
Mise en état des sols	20	357	723	613	1	614	95	709		709		709
Ouvrage de viabilité	20	1 158	2 536	636	255	891	576	1 467		1 467	1 075	2541
Ouvrage de viabilité autres	20											
Ouvrage de bâtiments	20											
Ouvrage de bâtiments autres	20											
Entretien des ouvrages	20											
Travaux révisions	20				7	7		7		7		7
Pénalités	20											
HONORAIRES AUX TIERS			3	3	1	4		4		4		4
Honoraires sur cession	20											
Honoraires autres	20		3	3	1	4		4		4		4
REMUNERATION		110	184	73	13	86	28	114	15	129	53	182
Avances sur rémunération opérateur												
Rémunération forfaitaire												
Rémunération de conduite opérationnelle		83	164	73	13	86	28	114	3	117	47	164
Rémunération de commercialisation		27	20						12	12	7	19
Rémunération financière												
Rémunération de liquidation												
FRAIS FINANCIERS		132	139	33	12	45	24	69	61	131	78	209
Frais financiers sur court terme		132	51	10		10	16	26	17	43	77	121
Frais financiers sur emprunts			48	23	12	35	8	43	4	47	1	48
Frais financiers divers			40						40	40		40
FRAIS DE GESTION ET DIVERS		113	131	23	7	30	6	36	43	79	51	130
Frais de gestion locative	20				2	2		2		2		2
Frais de gestion	20		8	8	3	11		11		11		11
Impôts et taxes		35	35	14	1	15	4	19	4	23	10	33
Frais d'information et de communication	20	8	12	1	1	2	1	3	2	5	3	8
TVA perdue sur prorata												
Frais techniques opération autres	20	71	77	0	0	0	1	1	38	39	38	77
TVA sur recettes												
RESULTAT D'EXPLOITATION		1	0	-612	55	-557	-292	-849	758	-91	92	

N°06-12/2023

ZONE d'ACCELERATION DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Le sujet a été présenté à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Commerce, le 02 novembre 2023.

Vu *la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 ;*
Vu *le débat au Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 10 octobre 2023 ;*
Vu *la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 10 octobre 2023 ;*
Vu *la concertation publique sur les Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables organisée par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour le compte de ses communes.*

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables met en place plusieurs leviers réglementaires pour faire face à l'urgence des défis énergétiques et climatiques qui imposent de diminuer et décarboner les consommations énergétiques.

L'objectif visé est de permettre une accélération et une meilleure maîtrise du développement des capacités de production d'énergies photovoltaïque, géothermique, éolienne, hydroélectrique, de la méthanisation et de la biomasse.

Ainsi, la loi instaure la définition de Zones d'Accélération du Développement des Energies Renouvelables permettant d'identifier des zones susceptibles d'accueillir des activités économiques et/ou des installations techniques relevant du champ des énergies renouvelables.

L'objectif est de recenser des zones où de tels projets pourraient voir le jour, parce que des surfaces existent, qu'un potentiel a été identifié, que les sites ne s'opposent pas aux contraintes réglementaires (périmètre ABF, zone Natura 2000…), qu'un sentiment d'acceptabilité sociale d'un tel projet ait été pressenti.
Ainsi, l'État entend centraliser la connaissance pour attirer des projets, auxquels des aides économiques pourraient également être attribuées pour en accélérer le déploiement.

Dans le cadre des objectifs fixés par la loi et par la Programmation pluriannuelle de l'énergie à l'horizon 2030, il est confié aux communes la responsabilité de planifier à cet horizon le déploiement des énergies renouvelables et à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller de les accompagner dans la mise en œuvre, la mise en cohérence et la concertation du public.

Ainsi, les services de la CCRG ont appuyé les communes via leurs compétences techniques notamment en matière de SIG (Système d'Information Géographique) pour délimiter sur des plans numériques les zones pouvant répondre aux attentes de la Loi.

Ces zones ont été présentées et débattues lors du Conseil de Communauté du 10 octobre 2023 (point 9.1). Puis, les communes ont amendé ces zones en vue de les arrêter pour l'organisation d'une concertation publique.
Cette dernière a été organisée par la CCRG, à l'échelle de ses 19 communes membres, selon les modalités de mise en œuvre approuvées par le Conseil de Communauté du 10 octobre 2023 (point 9.2).

Le bilan de la concertation (Cf. Annexe) a permis au public de s'exprimer. La commune a tiré le bilan de cette concertation. Selon ses conclusions le conseil municipal *n'a pas de modifications à apporter* à la définition des zones d'accélération des EnR pour la commune.

La présente décision sera transmise à la CCRG afin que cette dernière procède le cas échéant aux modifications évoquées en mettant à jour les zones retenues et téléverse les zones sur la plateforme nationale dédiée ou procède au téléversement des zones sur la plateforme nationale dédiée.

En ce qui concerne la suite de la procédure. Les zones d'accélération seront compilées par le référent préfectoral avant le 31 décembre. Ce dernier présentera les zones d'accélération lors d'une conférence départementale. Il transmettra également la cartographie des zones d'accélération pour avis au comité régional de l'énergie. L'avis du comité régional de l'énergie ou de l'organe en tenant lieu sera transmis aux référents préfectoraux au plus tard trois mois après la réception de la cartographie des zones d'accélération.

Deux options sont alors possibles :

- si l'avis conclut que les zones d'accélération identifiées au niveau régional sont suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, les référents préfectoraux de la région concernée arrêteront la cartographie des zones identifiées à l'échelle de chaque département, après avoir recueilli l'avis conforme des communes du département, exprimé par délibération du conseil municipal, chacune pour ce qui concerne les zones d'accélération situées sur son territoire ;
- au contraire, si l'avis conclut que les zones d'accélération précitées ne sont pas suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, les référents préfectoraux demanderont aux communes de la région l'identification de zones d'accélération complémentaires. Les zones d'accélération nouvellement identifiées seront alors soumises, dans un délai de trois mois à compter de la demande des référents préfectoraux, au comité régional de l'énergie, qui devra émettre un nouvel avis. Dans un délai de deux mois à compter de ce nouvel avis, les référents préfectoraux arrêteront la cartographie des zones identifiées à l'échelle de chaque département, après avoir recueilli l'avis conforme des communes concernées du département.

Une fois la confirmation que les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionalisés de développement des énergies renouvelables, les communes de la région concernée pourront bénéficier de certains avantages. Elles pourront notamment identifier des zones d'exclusion, sur leur territoire, sur lesquelles l'implantation de projets d'énergies renouvelables ne sera pas autorisée.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que ces zones sont attendues depuis un certain temps. On peut penser qu'en ayant pris l'avis des collectivités, ces projets restent acceptables par la population. Elle espère que cet outil puisse être saisi plus rapidement par les acteurs locaux et les producteurs d'énergies locaux que par les entreprises nationales. Nous avons une entreprise locale, des coopératives d'énergies citoyennes sur le territoire, il faudrait qu'elles puissent développer de beaux projets.

M. le Maire répond qu'il ne pense pas qu'il y ait beaucoup de potentiel sur notre territoire pour de grands groupes nationaux, nous n'avons pas de grandes friches ou de grandes surfaces qui ne soient pas utilisées à ce jour pour pouvoir y mettre, par exemple, des champs photovoltaïques.
Il dit cependant être d'accord avec Mme FRANÇOIS-AULLEN et espère que cela pourrait être une petite contribution pour l'accélération du développement des énergies renouvelables.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

APPROUVE **les zones d'accélération de l'énergie proposées ;**

APPROUVE **la transmission de la présente délibération et le bilan de la concertation à la CCRG ;**

CHARGE **M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération ;**

AUTORISE **M. le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER



Rapport tirant le bilan de la concertation sur les Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables

Concertation publique du 25 octobre au 15 novembre 2023 organisée par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour le compte de ses communes membres

1- Contexte de l'opération

Dans le cadre de la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, relative à la définition des Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) a été chargée de mettre en place, pour le compte de ses communes membres, une concertation publique.

La définition des zones d'accélération de développement des énergies renouvelables se décline en cinq catégories :

- Solaire/Photovoltaïque
- Biomasse (réseau de chaleur)
- Géothermie
- Hydroélectricité
- Méthanisation

Les zones proposées sont issues d'une réflexion entre les techniciens des 19 communes et ceux de la CCRG et les élus communautaires et municipaux du territoire. Ainsi, pour chaque commune des zones correspondantes à une ou plusieurs des cinq catégories précitées ont été délimitées sur des cartes. Le grand public peut, via cette concertation, donner son avis sur la définition de ces zones en consultant les cartes proposées.

La définition de ces zones ne conditionne pas la réalisation de projets d'énergies renouvelables. En effet, un projet d'EnR peut tout à fait voir le jour en dehors des espaces cartographiés. Néanmoins, un projet qui s'imposerait dans un des périmètres définis verrait sa réalisation facilitée (allègement des procédures administratives). Notons également que des projets de particuliers à titre d'autoconsommation par exemple ne seront pas concernés. La démarche vise avant tout à faire émerger des projets conséquents permettant une production électrique ou de chaleur couvrant des besoins importants.

L'arrêt des cartographies présentées dans le cadre de la concertation a été défini lors d'un débat au sein de conseil de communauté le 10 octobre 2023 et suivi d'un échange au sein des conseils municipaux.

Les modalités de la concertation ont été définies lors d'une délibération du conseil de communauté du 10 octobre 2023.

La concertation s'est déroulée du 25 octobre au 15 novembre 2023 inclus.

2- Objectifs et modalités de concertation

Cette concertation unique et commune a pour objectif d'étendre le débat local sur le gisement potentiel d'énergies renouvelables, afin de faciliter auprès du grand public l'acceptabilité de projets énergétiques pouvant engendrer des impacts sur leur cadre de vie.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Le dossier de recensement des Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables (délibérations et cartographies) sera tenu à la disposition du public sur le site Internet de la CCRG, à la rubrique Concertation (https://www.cc guebwiller.fr/concertations/), du 25 octobre au 15 novembre 2023 inclus.
- Durant cette période de concertation, le public pourra consigner ses observations sur le formulaire numérique dédié sur le site Internet de la CCRG, à la rubrique Concertation (https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/) ou les envoyer par écrit au siège de la CCRG, à l'attention de Monsieur le Président (1 rue des Malgré-Nous, BP 80114, 68502 Guebwiller Cedex) ou par voie électronique à l'adresse urbanisme@cc-guebwiller.fr.
- Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins quinze jours avant le début de la concertation par une mention dans les annonces légales des journaux L'Alsace et Les DNA diffusés dans le département.
- Elles feront également l'objet d'un affichage au siège de la CCRG et dans chaque Mairie, au moins huit jours avant le début de la concertation du public.
- Au terme de la concertation, la CCRG en dressera le bilan. Celui-ci sera transmis à chaque commune membre qui l'intégrera à sa délibération du Conseil Municipal.

3- Mise en œuvre de la concertation et participation

3.1 Publicité

Une publication dans les journaux L'Alsace et les DNA a été diffusée pour rappeler le cadre et les modalités de la concertation.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER

Concertation dans le cadre de la définition de Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables

Conformément à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, la CCRG est compétente pour organiser pour ses communes membres la concertation relative à la définition des Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables.
Cette concertation unique et commune vise à étendre le débat local sur le gisement potentiel d'énergies renouvelables, afin de faciliter auprès du grand public l'acceptabilité de projets énergétiques pouvant engendrer des impacts sur leur cadre de vie.
Les modalités de la concertation ont été approuvées lors du Conseil de Communauté du 10 octobre 2023.
Cette délibération fait l'objet d'un affichage au siège de la CCRG (1 rue des Malgré Nous, 68500 Guebwiller) et dans les dix-neuf communes membres de la CCRG au moins 8 jours avant le début de la concertation.
Ces affichages seront maintenus jusqu'au 15 novembre 2023.
La délibération est également consultable sur le site Internet de la CCRG (**https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/**).
Les pièces de la concertation seront mises à disposition du public du 25 octobre 2023 au 15 novembre 2023 inclus sur le site Internet de la Communauté de Communes (**https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/**).
Pendant toute la concertation, soit jusqu'au 15 novembre 2023 inclus, le public pourra consigner ses observations sur le registre numérique (**https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/**).
Ou les envoyer par écrit au siège de la Communauté de Communes, à l'attention de Monsieur le Président (1 rue des Malgré-Nous, BP 80114, 68502 Guebwiller Cedex) ou par courriel à l'adresse **urbanisme@cc-guebwiller.fr**.
A l'issue de la concertation, la CCRG en dressera le bilan qui sera transmis à chaque commune membre en vue d'une délibération.

5724849

3.2 Affichage

La délibération relative à la concertation a été affichée dans chaque commune et au siège de la CCRG.

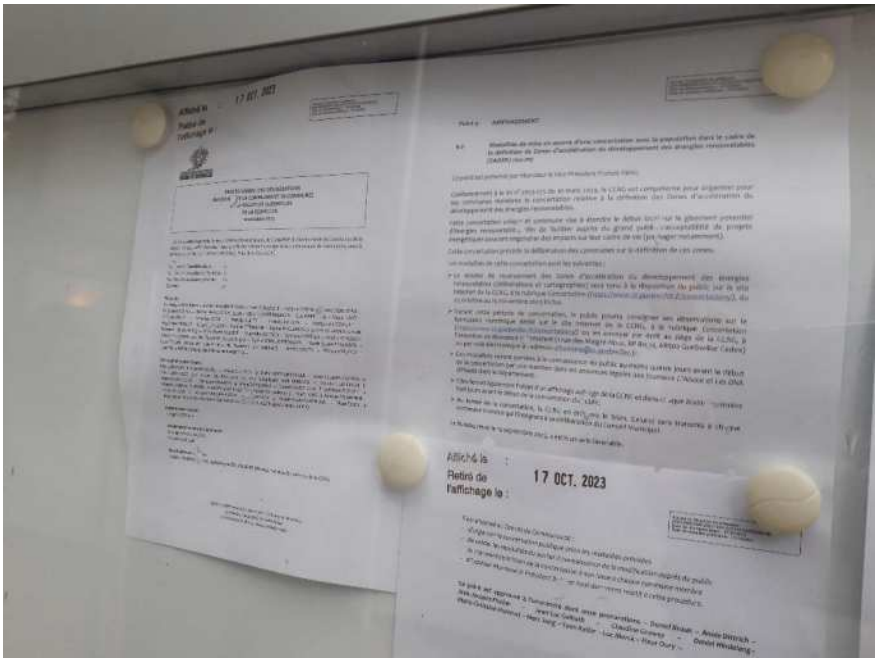

3.3 Information sur le site de la CCRG

Une actualité a été publiée sur le site internet de la CCRG plusieurs jours avant le début de la concertation.

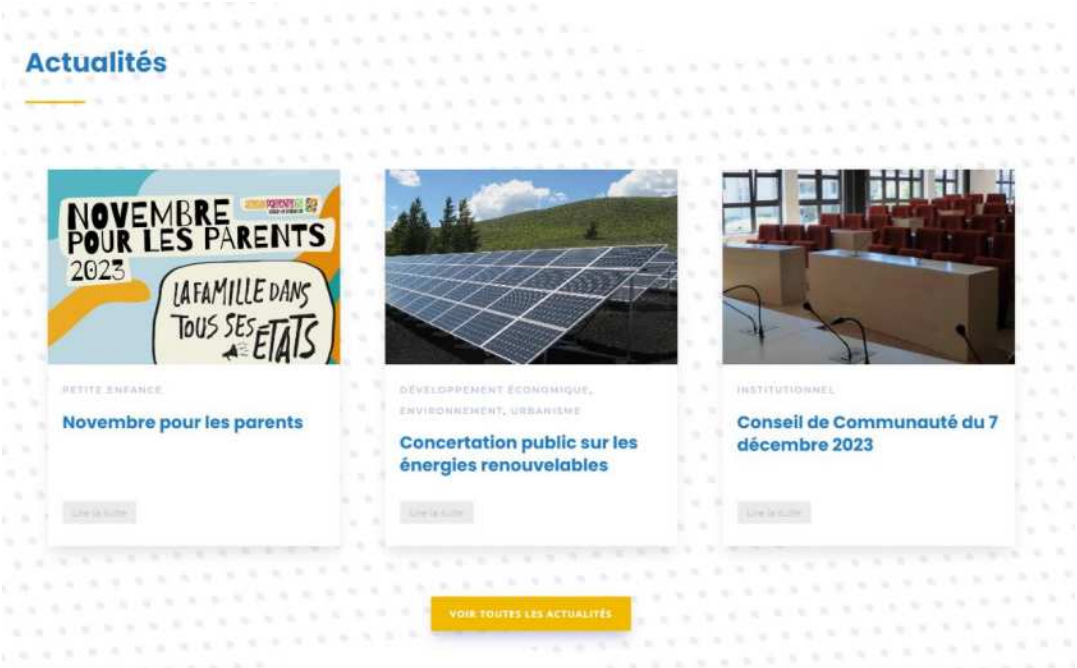

3.4 Mise en place des outils de communication du Grand Public

La CCRG a proposé trois modes d'expression pour permettre au public de s'exprimer lors de la concertation :

- Une adresse courriel : urbanisme@cc-guebwiller.fr
- Une adresse postale : Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, 1rue des Malgré-Nous BP 80114, 68502 Guebwiller Cedex
- Un formulaire numérique : https://forms.office.com/e/6C0XUiwLdq?origin=lprLink

L'ensemble des documents consultables par le grand public a été mis à disposition sur le site internet de la CCRG à l'adresse suivante :
https://www.cc-guebwiller.fr/concertations/

4- Les avis

4.1 Sur l'adresse postale

Aucun courrier n'a été adressé

4.2 Sur l'adresse courriel

- **Remarque 1 - Le mardi 7 novembre 2023 de Christine Marciacq**
  Concerne les 19 communes

Monsieur le Président,

Concertation : **Les zones d'accélération de développement des énergies renouvelables**
=> Quelles sont les assurances financières prévues pour développer des activités incertaines,
et couvrir tous les dégâts chez les privés et collectivités ?
=> je trouve qu'il manque beaucoup d'informations pour pouvoir répondre de manière avisée ....

- **Solaire/Photovoltaïque :**

- à faciliter avec des aides financières, et surtout moins de contraintes administratives,
- peu accessible, et pourtant nécessaire partout, et aussi en vieilles villes

- **Biomasse (réseau de chaleur) :**

- à encourager !

- **Géothermie**

- il y a différents enjeux liés à la géothermie, serait-il possible d'être plus clairs et précis svp ?
- le lithium est-il une cible ?
- les différentes profondeurs de géothermie ont des conséquences différentes, à expliquer davantage, et attention de bien prendre en compte les risques énormes, svp merci d'avance

- les contextes géologiques souterrains locaux complexes mal connus et IMPREVISIBLES du domaine de la CCRG sont dangereux pour nos BATIS,
  cf "accidents" historiques difficiles à dédommager

cf Faille majeure vosgienne et ses champs de fractures associés

cf séismes régulièrement ressentis sur Soultz et Guebwiller, au moins .

https://www.franceseisme.fr/

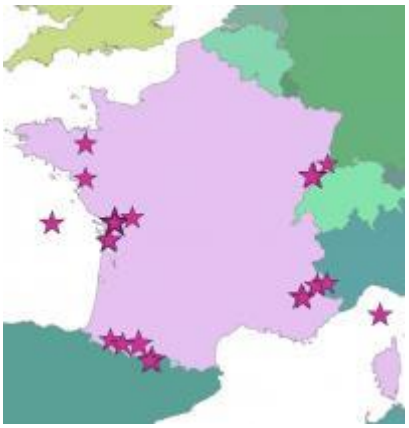

2023

Epicentres des séismes ayant généré une alerte au cours de 2023.

Séisme NNE de Sierentz (dép. 68, 01/06/2023 14h48 locale, ML : 3,1) selon BCSF-Rénass

Séisme 14 km au sud de Montbéliard (dépt 25, 29/05/2023 21h16 locale, ML=4.0) selon CEA-Dase

(ressenti personnellement à Guebwiller)

Séisme SSO Grandfontaine (Suisse, le 22/03/2023 à 15h50 locale, M = 4,5) selon CEA-DASE

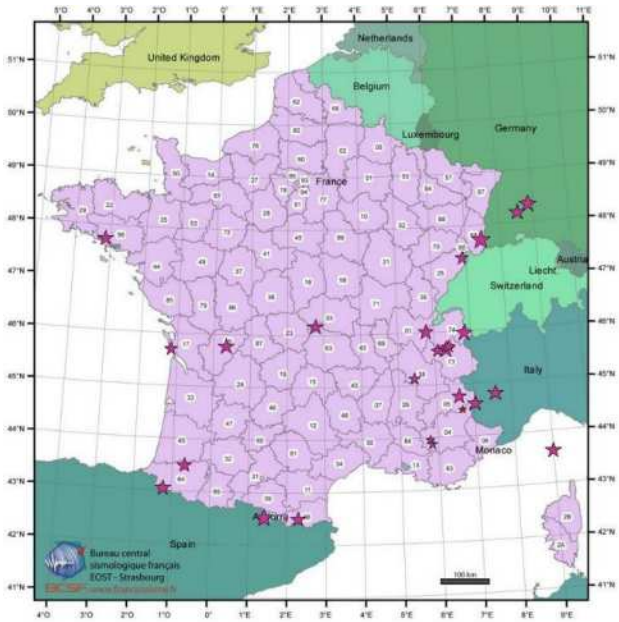

2022

etc ...

- **Hydroélectricité**

- A adapter

- **Méthanisation**

- à encourager, aide à gérer nos déchets nombreux !

Merci pour votre aide,
Cordialement
CMA
114
Soultz Haut Rhin

ps : j'ai répondu sur office qui prête à confusion !!!
il faudrait des cadres pour bien séparer les 2 concertations svp merci
Registre de concertation PLUi ComCom Guebwiller
Merci !
Merci pour votre participation à la concertation du PLUi de la CCRG.
https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=KUBKo583XkeFSe7_-mv1JNFT_S0AKx5MsNGuMAufw8NUQzgxMVBJS0NFNFBNRjRWR0ZCTzVXUjUzTC4u

- **Remarque 2 - Le samedi 11 novembre 2023 de Christine Marciacq**
  Concerne les 19 communes

Bonjour Monsieur le Président

Est ce que la méthanisation pourrait fonctionner :
Sur les fermes animalières, zoos , centres et pensions équestres ?

Les quantités de déjections y sont importantes.

Merci

Cordialement

Cma
Soultz

- **Remarque 3 - Le lundi 13 novembre 2023 de Frédérique Bragard**
  Concerne les 19 communes avec focus sur Lautenbach, Buhl, Orschwihr et Soultz
  Pièces en annexe 1, 2 et 3

Bonjour,

Ne pouvant insérer des croquis dans le formulaire de consultation, vous trouverez ci-après mes remarques écrites et en pièces jointes les plans intégrant les demandes de modification.

Il est surprenant que toute la partie de ville de Guebwiller, qui est en périmètre ABF, soit identifiée comme ZAER, et que cela ne soit pas le cas pour l'ensemble des communes de la CCRG qui ont un potentiel de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque. En effet, certaines n'ont que de très petites zones, alors que les bâtiments se situant sur le ban possèdent des toitures permettant de produire, mais ne sont pas prises en compte. Ceci est bien regrettable et s'il ne faut s'en tenir qu'à des zones de territoires, voici mes remarques pour les communes de Lautenbach, Buhl, Orschwihr, Soultz.

Lautenbach : les sheds de l'usine Fives Celes ne sont pas intégrés dans la ZAER alors que le bâtiment à toit plat les jouxtant l'est. Ce type de toiture est pourtant intéressant pour la pose de panneaux photovoltaïques. D'ailleurs, dans des communes de la CCRG (Soultz par exemple), les sheds d'anciennes entreprises sont intégrés dans la ZAER. Je propose que la zone soit étendue pour intégrer ce bâtiment.

Buhl : proposition d'intégrer les sheds de l'ancienne usine la ZAER comportant l'usine Waterman France, et dans un souci de continuité de cohérence, proposition que la ZAER de l'entrée de Buhl en venant de Guebwiller soit élargie (Voir plan modifié)

Orschwihr : demande d'intégration dans la ZAER les bâtiments de viticulteurs qui ont un potentiel de production et extension de la ZAER existante (voir plan modifié)

Soultz : proposition d'inclure les logements collectifs de la route de Jungholtz (à l'instar de ceux rue de l'espérance et Winkelmatt) (Voir plan modifié).

Vous souhaitant bonne réception,
Bien cordialement,
Frédérique BRAGARD
68 rue du maréchal de Lattre de Tassigny
68360 SOULTZ

- **Remarque 4 - Le mercredi 15 novembre 2023 de Eric Hueber**
  Concerne Issenheim, Merxheim, Orschwihr et Soultz

Bonsoir,

Le prétexte du développement des énergies renouvelables ne peut se substituer au maintien d'écosystèmes remarquables et irremplaçables. La loi ZAN vise justement à limiter l'artificialisation des terres et les centrales photovoltaïques (PV) au sol sont une aberration. Dans les communes d'Issenheim cela est flagrant avec l'énorme zone du DAWEID qui serait impactée, mais aussi - de manière plus modeste - à Soultz, Orschwihr et Merxheim.

Pour le DAWEID à Issenheim ça n'a pas de sens de créer des centrales de production aussi éloignées des consommateurs. Elles entraînent des coûts de raccordement, la création de routes, de clôtures, de poteaux d'ancrage et de transformateurs électriques supplémentaires, en plus d'engendrer des pertes d'électricité du fait du transport sur de longue distances.

En somme, nous avons suffisamment d'espaces sur les toitures et les friches. Certes les installations sont plus coûteuses (100€/MWh contre 80€/MWh), mais sur les sols naturels il faut ajouter au coût la perte de biodiversité, l'imperméabilisation et la compaction des sols, la pollution minérale et organique, la dégradation paysagère du patrimoine naturel, une disparition du stockage du CO2, une destruction du régulateur naturel des températures et la privation d'une manne importante de production alimentaire.

Dans un contexte de changement climatique, il serait plus judicieux de soutenir l'agroforesterie, c'est-à-dire l'association des cultures, arbres, animaux. En termes de résilience, les pratiques agroécologiques de couverture du sol, d'amortissement climatique avec des arbres, de diversification en réduisant la monoculture et la densité de plantation des fruitiers apportent plus de sursis que des panneaux. On est dans une société qui a le don de la contradiction et qui essaye de faire des panneaux dans les champs et de l'agriculture sur les toits.

Le 26 septembre dernier, plus de 200 organisations agricoles, associations écologistes locales, mais aussi des partis politiques et syndicats ont signé ensemble une tribune (https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/260923/photovoltaique-sur-des-terres-naturelles-agricoles-ou-forestieres-nous-ne-tomberons-pa) appelant à une opposition massive à tous les projets en cours de développement « sur des terres agricoles, naturelles ou forestières ». Les signataires dénoncent une pratique relevant « du marketing et visant à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan ».

Il y a concurrence entre deux activités : la production d'énergie et l'alimentation. Alors que la CCRG a une capacité de résilience alimentaire d'environ 25% (c'est-a-dire que 48h après la rupture des chaînes d'approvisionnement, 3/4 des gens n'auront plus à manger). Il faut d'urgence freiner le PV au sol tant que toutes les surfaces en toitures et déjà artificialisées qui peuvent l'être ne sont pas couvertes. Quand on en sera là, on rediscutera des besoins du PV au sol.

Bref, d'accord pour solariser notre électricité mais sans abîmer de nouveau la nature !

Eric Hueber

4.3 Sur le registre numérique

- **Remarque 1 - Le 25 octobre 2023 de Rogeon Hugues**
  Concerne Orschwihr

Déterminer un protocole de réalisation en prenant soin de définir plusieurs entreprises avec les chiffres fixant toutes les données à cours terme et long terme.
Et s il existe une entreprise ou plusieurs qui serai en mesure de réaliser une étude de faisabilité avec des chiffres qui seront déterminant dans les choix d 'énergies.

- **Remarque 2 - Le 25 octobre 2023 de Pierre-Yves Chevalier**
  Concerne Jungholtz

Bonjour
Cela veut-il dire que je ne peux pas prévoir d installation si je ne suis pas dans ces zones ?
Merci

- **Remarque 3 - Le 27 octobre 2023 de Bastien Dieffenthaler**
  Concerne Soultz

Bonjour,

prévoir le réseau biomasse jusqu'à mes parcelles constructibles (actuellement hors zone de déploiement).
Parcelles 869/259, 870/259, 871/259.

Cordialement

- **Remarque 4 - Le 27 octobre 2023 de Hervé Godlewski**
  Concerne Issenheim

Le projet d'implantation d'une usine de méthanisation sur la commune d'Issenheim est un projet d'avenir et pertinent avec les enjeux écologiques et économiques actuels. Je suis totalement d'accord pour que cette usine voit le jour. Elle créera de l'emploi et sera attractive pour Issenheim et la vallée du Florival.
De plus, elle se trouve à plusieurs centaines de mètres des premières habitations donc les nuisances olfactives seront limitées (avec la RD83).

- **Remarque 5 - Le 27 octobre 2023 de Valentin Nicoloudis**
  Concerne Issenheim

La création d'une usine de méthanisation est une bonne chose. Il faut penser aux énergies renouvelables. Je suis d'accord pour une future construction d'une usine de méthanisation à l'extérieur de la commune d'Issenheim.

- **Remarque 6 - Le 27 octobre 2023 de Martin Grzgoryy**
  Concerne Issenheim

Je m'oppose fermement au projet de methanisation de Issenheim qui n'apportera que des nuisances olfactives.
Si le projet a une réelle utilité faites une étude d'implantation en fonction des vents et non par facilité en ce qui concerne le choix final.

- **Remarque 7 - Le 27 octobre 2023 de Anonyme**
  Concerne Issenheim

Des odeurs nauséabondes attendent les habitants d'Issenheim.
De plus c'est un sens écologique que de mettre une telle usine si proche des nappes phréatiques, le digestat pouvant fuir des cuves.

NB : Commentaire reversé dans le formulaire par l'administrateur suite à saisie de l'utilisateur dans le mauvais formulaire

- **Remarque 8 - Le 27 octobre 2023 de Maxime Foerster**
  Concerne Issenheim

Une usine de méthane impacterait le village, et villages alentours de part les odeurs qui émanent du digestat, ou tout simplement des matières premières. Nombreux témoignages se trouvent sur Internet concernant ces horribles odeurs.
De plus quand est il du risque sanitaire si les cuves venaient à fuir dans le temps ? Pollution de l'eau au travers des nappes phréatiques par des bactéries, restant de médicaments, et j'en passe.

NB : Commentaire reversé dans le formulaire par l'administrateur suite à saisie de l'utilisateur dans le mauvais formulaire

- **Remarque 9 - Le 7 novembre 2023 de Olivier Costes**
  Concerne les 19 communes

Concernant les ENR-i
Solaire :
1- Photovoltaïque :
- ne pas mettre en concurrence leurs installations avec des surfaces naturelles ou dédiées à l'alimentation qui doivent rester des zones : rétention d'eau, de biodiversité, puits de carbone, rafraichissants, souricières ...
- privilégié les surfaces nécessitant de l'ombrage comme les parkings et les zones déjà artificielles
- favoriser les fabricants (*) locaux, bannir les fabricants hors Europe
**) fabricant de toute la chaîne (cellule, électronique, châssis ...)*
2- Thermique :
- pour les installations de chauffage et production d'eau chaude favoriser les panneaux solaires thermiques avec réserve isolée et couplée par vanne trois voies.

Éolien :
Non efficient dans notre région (taux de charge trop faible)

Concernant les ENR
3- Bois :
- hiérarchiser l'utilisation du bois pour en premier lieu stocker le CO2 par un usage de construction
- chauffage : utiliser uniquement les déchets et arbres morts
- adapter la composition de nos forêts au changement climatique
4- Biogaz :
- Ne confiez la production qu'à des professionnels soumis à des contrôles stricts pour éviter les fuites qui sont des Gaz à effet de serre bien plus puissant que le CO2
5- Géothermie :
- de surface : favoriser l'installation sous condition de surface disponible et d'un sol ne nécessitant pas une grande rentabilité de production
- eau/eau : À privilégier, car il présente le rendement le plus fort
- de profondeur : favoriser la recherche, les sondages, l'implantation par Électricité de Strasbourg.

Je me tiens à votre disposition pour développer les différents points et également pour expliquer les enjeux, origines, conséquences et solutions envisageables relatifs au changement climatique.

Cordialement,

Olivier COSTES

- **Remarque 10 - Le 7 novembre 2023 de Anonyme**
  Concerne Soultz

Bonjour, ce mode communication ne permet pas de garder la trace du message

- **Remarque 11 - Le 7 novembre 2023 de Olivier Costes**
  Concerne les 19 communes

Hydroélectricité : équiper de micro turbine les cours d'eau alimenté en continu en exploitant les retenue déjà existante, les anciens moulins et scieries.

- **Remarque 12 - Le 7 novembre 2023 de Christine Mrciacq Arroze**
  Concerne les 19 communes

Bonjour,
je trouve qu' il manque certains documents et informations pour la réflexion optimale des citoyens.
Quelles sont les assurances financières prévues en cas de dommages induits chez les privés, et tous ?

- Pour la géothermie, il faudrait différencier les différents enjeux clairement. Notre territoire CCRG se trouve dans une zone géologique fracturée majeure en souterrain , avec des champs de fractures complexes, qui mettent en péril tous nos BATIS dans des limites non définissables car imprévisibles. => La géothermie serait à réglementer et restreindre pour éviter les catastrophes, au détriment des collectivités et des privés, dont des pertes de temps et d'argent (cf les terribles "accidents" historiques liés à des structures géologiques souterraines mal connues et mal maîtrisées de tous, et par les donneurs d'ordre et les opérateurs), => tenir compte du fait qu'aucune zone souterraine n'est semblable à une autre, que les risques et conséquences sont énormes à court et long terme .
- Solaire/Photovoltaïque, trop contraint actuellement pour les privés (ne doit pas être visible de la voie publique, contrainte Bâtiments de France, etc..), => il faudra élargir les tolérances des administrations et les aides pour pouvoir tous nous adapter et fonctionner correctement tous ensemble ,
- Biomasse (réseau de chaleur) : peu présenté , peu expliqué, à approfondir...
- Hydroélectricité : à adapter
- Méthanisation : sans doute possible avec tous nos déchets !!!

Merci, cordialement , CMA

NB : Commentaire reversé dans le registre par l'administrateur suite à saisie de l'utilisateur dans le mauvais formulaire

- **Remarque 13 - Le 10 novembre 2023 de Belenos (Alain Grappe)**
  Concerne les 19 communes

Nous souhaitons entrer dans cette démarche qui répond à notre ambition de développement des ENR
Nous sollicitons la CCRG pour pouvoir communiquer sur la démarche citoyenne BELENOS

- **Remarque 14 - Le 10 novembre 2023 de Claudine Braun**
  Concerne Merxheim

Il y a un peu de potentiel à Merxheim pour le solaire. Très rapidement peuvent être concernées les toitures des écoles et à plus long terme les sheds qui sont en cours de rénovation.
Est-ce que le clocher du 11° siècle sera un obstacle ? Je pense que les choses doivent évoluer à ce niveau là et les élus peuvent se mobiliser pour obtenir gain de cause. C'est du bon sens si on veut avancer dans les énergies renouvelables.

Pour les problèmes de financement des installations solaires, il y a aujourd'hui une société coopérative à Orschwihr à laquelle on peut prêter les toits et qui se charge de les équiper. Il s'agit de Belenos. Pas de "profit" pour la commune, ni pour la société qui réinvestit les gains pour de nouveaux projets solaires. Le seul but c'est de produire davantage d'électricité issue des énergies renouvelables sur notre territoire.

Pour la biomasse, un projet est en cours, il serait bon que la population soit informée du fonctionnement et des effets de cette installation.

Des réunions d'information de la population seraient nécessaire aussi pour le solaire sur les maisons individuelles. La rentabilité des installations solaires en auto-consommation devient très intéressante. Nous en avons personnellement la preuve au quotidien !

- **Remarque 15 - Le mercredi 15 novembre 2023 de Eric Hueber**
  Concerne Issenheim, Merxheim, Orschwihr et Soultz

Le prétexte du développement des énergies renouvelables ne peut se substituer au maintien d'écosystèmes remarquables et irremplaçables. La loi ZAN vise justement à limiter l'artificialisation des terres et les centrales photovoltaïques (PV) au sol sont une aberration. Dans les communes d'Issenheim cela est flagrant avec l'énorme zone du DAWEID qui serait impactée, mais aussi - de manière plus modeste - à Soultz, Orschwihr et Merxheim.

Pour le DAWEID à Issenheim ça n'a pas de sens de créer des centrales de production aussi éloignées des consommateurs. Elles entraînent des coûts de raccordement, la création de routes, de clôtures, de poteaux d'ancrage et de transformateurs électriques supplémentaires, en plus d'engendrer des pertes d'électricité du fait du transport sur de longue distances.

En somme, nous avons suffisamment d'espaces sur les toitures et les friches. Certes les installations sont plus coûteuses (100€/MWh contre 80€/MWh), mais sur les sols naturels il faut ajouter au coût la perte de biodiversité, l'imperméabilisation et la compaction des sols, la pollution minérale et organique, la dégradation paysagère du patrimoine naturel, une disparition du stockage du CO2, une destruction du régulateur naturel des températures et la privation d'une manne importante de production alimentaire.

Dans un contexte de changement climatique, il serait plus judicieux de soutenir l'agroforesterie, c'est-à-dire l'association des cultures, arbres, animaux. En termes de résilience, les pratiques agroécologiques de couverture du sol, d'amortissement climatique avec des arbres, de diversification en réduisant la monoculture et la densité de plantation des fruitiers apportent plus de sursis que des panneaux. On est dans une société qui a le don de la contradiction et qui essaye de faire des panneaux dans les champs et de l'agriculture sur les toits.

Le 26 septembre dernier, plus de 200 organisations agricoles, associations écologistes locales, mais aussi des partis politiques et syndicats ont signé ensemble une tribune (https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/260923/photovoltaique-sur-des-terres-naturelles-agricoles-ou-forestieres-nous-ne-tomberons-pa) appelant à une opposition massive à tous les projets en cours de développement « sur des terres agricoles, naturelles ou forestières ». Les signataires dénoncent une pratique relevant « du marketing et visant à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan ».

Il y a concurrence entre deux activités : la production d'énergie et l'alimentation. Alors que la CCRG a une capacité de résilience alimentaire d'environ 25% (c'est-a-dire que 48h après la rupture des chaînes d'approvisionnement, 3/4 des gens n'auront plus à manger). Il faut d'urgence freiner le PV au sol tant que toutes les surfaces en toitures et déjà artificialisées qui peuvent l'être ne sont pas couvertes. Quand on en sera là, on rediscutera des besoins du PV au sol.

Bref, d'accord pour solariser notre électricité mais sans abîmer de nouveau la nature !

5- Bilan de la concertation

La concertation a permis l'expression du public. Ainsi, la collectivité a relevé :

- 4 courriels adressés à l'adresse urbanisme@cc-guebwiller.fr de trois personnes différentes
- 15 remarques dans le formulaire numérique de quatorze personnes différentes

La concertation a été organisée à l'échelle des 19 communes membres. Le bilan qui suit sera scindé en trois parties.
La première vise à dresser un bilan général des réponses reçues.
La deuxième partie tentera de répondre de façon globale aux différentes questions d'ordre général des intervenants impliquant l'ensemble du territoire. Ces réponses sont à la fois techniques et reflètent les éléments du débat qui s'est tenu en conseil de communauté le 10 octobre 2023.
La dernière partie se rapporte aux communes plus spécifiquement. Ainsi, individuellement ou collectivement, les communes tirent le bilan des remarques qui les concernent.

5.1 – Le bilan global

Sur le fond, plusieurs remarques ne s'attachent pas à répondre à la concertation. Cette dernière demandait à se prononcer sur les périmètres retenus par les communes pour favoriser la réalisation de projets d'énergies renouvelables.
Or, l'on voit principalement des remarques qui s'orientent vers des demandes de changements de législation sur les EnR, des avis sur les technologies à déployer, des remarques personnelles sur telle ou telle énergie, des remarques sur les moyens à mettre en œuvre pour implanter des EnR.
Une série de remarques pointe directement le projet en cours d'usine de méthanisation sur Issenheim, qui relève plus d'une enquête publique d'opportunité liée à un projet local.
Une autre remarque s'appuie sur la concertation pour instruire un plaidoyer contre le projet de ZAC à Issenheim au motif que le territoire autoriserait la création de fermes solaires.

Finalement, les remarques qui portent véritablement sur la définition des périmètres sont au nombre de trois et concernent :

- Lautenbach
- Buhl
- Orschwhir
- Soultz
- Merxheim

5.2 – Les remarques générales

Dans un souci de transparence et de pédagogie, les communes de la CCRG ont souhaité répondre aux différents questionnements relevés lors de la concertation.

- Quelles sont les assurances financières prévues pour développer des activités incertaines, et couvrir tous les dégâts chez les privés et collectivités ? (remarque 1 par courriel)

A cela, il peut être répondu que les projets qui verraient le jour dans le cadre de la définition de ces zones d'accélération seront portés par des entités privées et/ou associatives et/ou publiques. La définition de ces zones n'implique pas qu'un projet se fera mais détermine les zones où des projets

pourraient être menés sans trop impacter le cadre de vie. Ainsi, les assurances financières seront liées aux business plans des porteurs projets qui seront en mesure de répondre aux enjeux financiers de tels projets. Et de facto aux banques qui devront analyser le retour sur investissement de prêts d'argent pour leur réalisation.
En ce qui concerne les dégâts chez les privés et collectivités, il convient de préciser qu'un projet sera soumis, comme n'importe quelle construction, à une étude d'impact. Cette dernière produira une analyse des risques. Et au regard de ceux engendrés, le projet sera réévalué.

- Les enjeux liés à la géothermie (remarque 1 par courriel, remarque 12 sur registre)

Les communes ont orienté le zonage de ce type d'énergie sur de la géothermie de surface et de moyenne profondeur. La géothermie profonde relève d'un autre champ de règlementation qui n'est pas concerné par ce zonage.

- Le lithium est-il une cible ? (remarque 1 par courriel)

Les travaux demandés par l'Etat dans le cadre de la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 portent uniquement sur le développement des énergies renouvelables. Il n'y est pas question d'extraction.

- Fonctionnement d'une méthanisation sur diverses activités (remarque 2 par courriel, remarque 12 sur registre)

La méthanisation peut fonctionner avec tout type d'apports organiques. Néanmoins, le potentiel méthanogène d'un déchet diffère de l'un à l'autre. Les méthaniseurs sont équipés pour absorber quelques types de déchets mais pas tous à la fois. Les process variant de l'un à l'autre, il faudrait multiplier les méthaniseurs pour couvrir tous les types de déchet.
En outre, le territoire de la CCRG n'est pas en mesure de produire assez de déchets pour le fonctionnement de plusieurs unités de méthanisation. Il faut un seuil de rentabilité pour amortir l'investissement et produire un gaz financièrement accessible.
Enfin, les matières organiques sont également sollicitées pour d'autres usages comme la production de compost, la fertilisation des champs… Priver ces filières de certains déchets conduirait à leur perte.

- L'association Bélénos (remarque 13 sur registre)

La démarche engagée avec cette Loi vise uniquement à proposer des périmètres où le déploiement des énergies renouvelables serait facilité. La démarche n'a pas pour objectif d'organiser la mise en œuvre de projet énergétique.

- L'énergie solaire et photovoltaïque (remarque 3 par courriel)

Le déploiement de panneaux solaires et photovoltaïques dans les zones urbanisées où se trouvent des périmètres des monuments historiques est assez complexe. En effet, bien que l'installation de ces équipements sur toitures soit possible, ils restent contraints au regard de l'architecture, du design, des surfaces et de la visibilité. Il s'agit, dans ces secteurs, principalement d'équipements disséminés relevant plutôt de l'autoconsommation et non d'un équipement global générant une grande production d'énergie. Aussi, pour certaines communes, les zones urbanisées des centres villes n'ont pas été retenues car elles ne présentent pas le potentiel requis pour le déploiement d'un grand projet solaire ou photovoltaïque.
Notons également que ces espaces, bien que non délimités sur les cartes, peuvent continuer à accueillir des panneaux solaires et photovoltaïques selon la règlementation en vigueur. La définition des périmètres des ZADER ne conditionne pas nécessairement la réalisation des projets mais les facilite

lorsque les contraintes sont faibles (absence de monuments, de zone Natura 2000, de forêts protégées…).

- Les centrales photovoltaïques (remarque 4 par courriel, remarque 15 sur registre)

Sur cette thématique, les communes de la CCRG ont unanimement rejeté le principe de centrale photovoltaïque (ou ferme solaire). Les terres agricoles ont vocation à accueillir la production de nourriture, les zones naturelles et forestières doivent être préservées. La production solaire est limitée aux bâtiments et parkings existants ainsi qu'aux projets urbains en cours de développement.

5.3 – Les remarques communales

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables : Biomasse
CC de la Région de Guebwiller / GUEBWILLER

N

BIOMASSE

WIHR

BERGHOLTZ-ZELL

BUHL

BERGHOLTZ

GUEBWILLER

ISSENHEIM

RIMBACH-PRES-GUEBWILLER

RIMBACH-ZELL

JUNGHOLTZ

SOULTZ

0 500 1 000 m

Sources : CCRG, BD TOPO® - IGN, Cadastre © Droits de l'Etat Réservés
Réalisation : CCRG, édition 10/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

Page 1/1

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables : Géothermie
CC de la Région de Guebwiller / GUEBWILLER

N

GEOTHERMIE

BERGHOLTZ-ZELL

BUHL

BERGHOLTZ

GUEBWILLER

ISSENHEIM

RIMBACH-PRES-GUEBWILLER

RIMBACH-ZELL

JUNGHOLTZ

SOULTZ

0 500 1 000 m

Sources : CCRG, BD TOPO® - IGN, Cadastre © Droits de l'Etat Réservés
Réalisation : CCRG, édition 10/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

Ville de Guebwiller

Page 198

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables : Hydroélectrique
CC de la Région de Guebwiller / GUEBWILLER

N

HYDROELECTRIQUE

BERGHOLTZ-ZELL

BUHL

BERGHOLTZ

GUEBWILLER

ISSENHEIM

RIMBACH-PRES-GUEBWILLER

RIMBACH-ZELL

JUNGHOLTZ

SOULTZ

0 500 1 000 m

Sources : CCRG, BD TOPO® - IGN, Cadastre © Droits de l'Etat Réservés
Réalisation : CCRG, édition 10/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

Page 199

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables : Photovoltaïque
CC de la Région de Guebwiller / GUEBWILLER

N

PHOTOVOLTAIQUE

BERGHOLTZ-ZELL

BUHL

BERGHOLTZ

GUEBWILLER

ISSENHEIM

RIMBACH-PRES-GUEBWILLER

RIMBACH-ZELL

JUNGHOLTZ

SOULTZ

0 500 1 000 m

Sources : CCRG, BD TOPO® - IGN, Cadastre © Droits de l'Etat Réservés
Réalisation : CCRG, édition 10/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

Page 200

Direction des Finances

N°07-12/2023

IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – TAUX D'IMPOSITION 2024

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales en date du 04 décembre 2023.

La loi 80-10 du 10 janvier 1980 dispose que les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Depuis la dernière réforme de la fiscalité directe locale, le conseil municipal se prononce sur les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non-bâties, ainsi que sur celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Conformément aux orientations budgétaires présentées en conseil municipal du 13 novembre dernier, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe en 2024.

Pour mémoire, les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit de ces taxes sont actualisées par l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire fixé par la loi de finances.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

DECIDE **d'appliquer pour 2024, aux impôts directs locaux, les taux suivants :**

- **taux de la taxe sur le foncier bâti : 29,70 %**
- **taux de la taxe sur le foncier non bâti : 64,07 %**
- **taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants: 11,65 %**

Direction des Finances

N°08-12/2023

DROITS ET TARIFS 2023

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission finances et affaires générales en date du 4 décembre 2023

A l'occasion de l'approbation du budget primitif, le conseil municipal est également appelé à décider la révision annuelle des droits et tarifs existants ainsi que l'ajout de nouveaux tarifs permanents lorsque cela s'avère nécessaire.

Dans la grille des tarifs applicable en 2024, les modifications suivantes sont proposées :

- Ajout de la délivrance d'un duplicata d'un livret de famille en cas de perte ;
- Ajout de l'ouvrage de Jean-Marie Schelcher, « Théodore Deck, les couleurs de sa vie » dans la boutique du musée ;
- Modifications de tarifs d'entrée pour le musée Théodore Deck ;
- Modifications de tarifs d'abonnement pour la médiathèque ;
- Ajout de location de salle : Maison des associations.

M. FACCHIN dit que son groupe votera contre, étant déjà intervenu lors de l'augmentation du prix de l'entrée du Musée Deck et de l'abonnement à la médiathèque.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 25
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON

Voix Contre : 4
H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

ACCEPTE **les droits et tarifs 2024 liés au budget principal de la Ville tels que présentés en annexe ;**

DECIDE **que les droits et tarifs 2024 liés au budget principal de la Ville sont applicables à compter du 1er janvier 2024.**

DROITS et TARIFS

Édition 2024

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL....4
I.CIMETIÈRE MUNICIPAL....4
1.CIMETIÈRE....4
2.COLUMBARIUM....4
3.TRAVAUX DE TERRASSEMENT....5
4.FRAIS D'INHUMATIONS....5
5.EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS....5
6.JARDIN DU SOUVENIR....6
II.ENGINS ET MATÉRIELS DIVERS....6
III.MATÉRIEL DE DÉCORATION....9
IV.DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT....9
1.DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES....10
2.DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC....10
3.DROIT D'ENTRÉE POUR LE MANÈGE....11
V.CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, LIVRET DE FAMILLE, ETC. (par unité)....11
VI.MUSÉE THÉODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL....12

Ville de Guebwiller

Page 204

VII.MÉDIATHÈQUE....13
1.ABONNEMENT ANNUEL POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE GUEBWILLER POUR LES PLUS DE 14 ANS....13
2.ABONNEMENT ANNUEL POUR LES HABITANTS DES AUTRES COMMUNES....13
3.VENTE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU DESTOCKAGE....14
VIII.ESPACE JEUNESSE....14
IX.LOCATION DE SALLE....14
1.CAVE DIMIERE....14
2. CENTRE MÉDICO-SPORTIF....14
3.MAISON RITTER....15
4.SALLE 1860....15
5.THEATRE....16
6.MAISON DES ASSOCIATIONS....16
X.LOCATION ÉQUIPEMENT SPORTIF....17
1.GYMNASE R. FACCHIN, SALLE 1860....17
2.STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN....17
XI.DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC....18
XII.PRIX POUR MAISONS FLEURIES....18

Ville de Guebwiller

BUDGET PRINCIPAL		
THÉMATIQUES et INTITULÉS	**Tarif 2023 en €**	**Tarif 2024 en €**
I. CIMETIÈRE MUNICIPAL		
1. CIMETIÈRE		
ENTRETIEN DES TOMBES		
Nettoyage, arrosage, taille des plantes avec		
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 1 à 9 pensées ou dipladénias	**67,00**	**67,00**
2 plantations annuelles (printemps & automne) de 10 à 20 pensées ou dipladénias	**136,00**	**136,00**
plantations annuelles de 1 à 9 pensées ou dipladénias	**42,00**	**42,00**
plantations annuelles de 10 à 20 pensées ou dipladénias	**84,00**	**84,00**
Nettoyage, taille des plantes sans plantation ou nettoyage et désherbage 3 fois par an (fête des mères, juillet et Toussaint)	**62,00**	**62,00**
CONCESSIONS		
Acquisition ou renouvellement d'une tombe ordinaire pour une durée de 10 ans (simple tombe)	**260,00**	**260,00**
Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 15 ans (double tombe)	**344,00**	**344,00**
Acquisition ou renouvellement d'une tombe concessionnée pour une durée de 30 ans (double tombe)	**645,00**	**645,00**
Acquisition d'une tombe adulte double profondeur avec caveau existant pour une durée de 30 ans	**1 144,00**	**1 144,00**
Acquisition ou renouvellement d'une tombe pour enfant pour une période de 10 ans	**84,00**	**84,00**
2. COLUMBARIUM		
1 CASE (compris plaque + ouverture + fermeture)		

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2023 EN €	TARIF 2024 EN €
Durée 10 ans	**208,00**	**208,00**
2 CASES (compris plaque + ouverture + fermeture)		
Durée 10 ans	**312,00**	**312,00**
MINI CAVEAU (70 x 85 x 50 profond) 2 ou 3 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.		
Durée 10 ans	**208,00**	**208,00**
MINI CAVEAU (120 x 80 x 60 profond) 6 à 8 urnes - Hauteur max des pierres tombales : 1,20 m.		
Durée 10 ans	**260,00**	**260,00**
Durée 30 ans	**645,00**	**645,00**
3. TRAVAUX DE TERRASSEMENT		
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour un adulte (1 place)	**192,00**	**192,00**
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour un adulte (double profondeur)	**261,00**	**261,00**
Ouverture et fermeture d'une tombe concessionnée (plus-value pour travaux extraordinaires facturées à l'heure)	**644,00**	**644,00**
Ouverture et fermeture d'une tombe ordinaire pour enfant de moins de 10 ans	**51,00**	**51,00**
Terrassement pour enfouissement d'une urne funéraire dans une tombe pleine terre	**35,00**	**35,00**
4. FRAIS D'INHUMATIONS		
Inhumation d'un corps	**52,00**	**52,00**
Inhumation d'un corps dans un caveau déjà occupé par un premier cercueil	**65,00**	**65,00**
Inhumation d'une urne funéraire en caveau	**25,00**	**25,00**
5. EXHUMATIONS ET REINHUMATIONS		
Exhumation et réinhumation de corps adulte	**113,00**	**113,00**
Exhumation et réinhumation pour un enfant de moins de 10 ans	**30,00**	**30,00**

Ville de Guebwiller

THÉMATIQUES et INTITULÉS	TARIF 2023 EN €	TARIF 2024 EN €
6. JARDIN DU SOUVENIR		
Ouverture et fermeture	**20,00**	**20,00**
II. ENGINS , MATÉRIELS DIVERS ET MAIN D'OEUVRE		
La main d'œuvre est facturée en sus		
Aspirateur GLOUTON / *tarif par heure*	**16,00**	**16,00**
Bacs à glace / *tarif par jour*	**1,00**	**1,00**
Balayeuse CITYCAT sans chauffeur / *tarif par heure*	**59,00**	**59,00**
Bancs brasserie / *tarif par jour et par unité*	**8,00**	**8,00**
Barrières VAUBAN / *tarif par jour et par unité*	**4,00**	**4,00**
Bennes ($3m^3$) / *tarif par jour*	**11,00**	**11,00**
Broyeur / *tarif par heure*	**16,00**	**16,00**
Cabanon / *tarif par jour et par cabanon*	**30,00**	**30,00**
Cabanon pendant toute la période de l'événement / *tarif par jour et par cabanon*	**25,00**	**25,00**
Caisson frigo - remorque frigo / *tarif par jour*	**233,00**	**233,00**
Camion / *tarif par heure*	**25,00**	**25,00**
Camion-nacelle (12m) sans chauffeur / *tarif par heure*	**33,00**	**33,00**
Camion-nacelle (17m) sans chauffeur / *tarif par heure*	**34,00**	**34,00**
Camionnette / *tarif par heure*	**16,00**	**16,00**
Chaise / *tarif par jour*	**2,00**	**2,00**
Chariot élévateur petit modèle / *tarif par heure*	**24,00**	**24,00**

Ville de Guebwiller

Chariot élévateur grand modèle / *tarif par heure*	**49,00**	**49,00**
Coffret de chantier / *tarif par jour*	**6,00**	**6,00**
Coffret sur touret / *tarif par jour*	**18,00**	**18,00**
Combiné tracto-pelle KUBOTA / *tarif par heure*	**35,00**	**35,00**
Compresseur (avec accessoires) / *tarif par heure*	**15,00**	**15,00**
Echafaudage tubulaire par m^2 en façade / *tarif par jour*	**2,00**	**2,00**
Flexible pour débouchage / *tarif par location*	**14,00**	**14,00**
Grand coffret de distribution / *tarif par jour*	**58,00**	**58,00**
Groupe électrogène sans carburant / *tarif par jour*	**30,00**	**30,00**
Lame-biaise / *tarif par heure*	**14,00**	**14,00**
Lampe de signalisation de chantier (sans piles) / *tarif par jour*	**21,00**	**21,00**
Laveuse BOSCHUNG / *tarif par heure*	**108,00**	**108,00**
Machine à bois / *tarif par jour*	**38,00**	**38,00**
Microtracteur YANMAR / *tarif par heure*	**18,00**	**18,00**
Panneau de signalisation de chantier / *tarif par jour*	**4,00**	**4,00**
Panneau signalitique commerciale / *tarif par flèche* / *par an*	**90,00**	**90,00**
Parasol / *tarif annuel*	**500,00**	**500,00**
Passage de câble 1m X 60 cm / *tarif par jour*	**10,00**	**10,00**
Pelle CASE / *tarif par heure*	**38,00**	**38,00**
Petite nacelle Péllican / *tarif par heure*	**12,00**	**12,00**
Piaggio / *tarif par heure*	**16,00**	**16,00**
Piste de danse (par éléments de 1,50 x 1.50 x 0.15 m) / *tarif par jour*	**2,00**	**2,00**
Podium métallique (10,80 X 3,6 m) / *tarif par jour*	**54,00**	**54,00**
Podium réglable (en hauteur) 2x1 m (=2 m^2) / *tarif par jour*	**22,00**	**22,00**

Ville de Guebwiller

Pompe vide-cave électrique / *tarif par jour*	**33,00**	**33,00**
Potelets de séparation rouge / *tarif par jour*	**5,00**	**5,00**
Poubelle 240 litres / *tarif par jour*	**5,00**	**5,00**
Praticable de 2 x 0,5 x 0,25 m (= 0,25 m^3) / *tarif par jour*	**1,00**	**1,00**
Praticable de 2 x 0,5 x 0,5 m (= 0,5 m^3) / *tarif par jour*	**2,00**	**2,00**
Praticable de 2 x 1 x 0,25 m (= 0,5 m^3) / *tarif par jour*	**2,00**	**2,00**
Praticable de 2 x 1 x 0,5 m (= 1 m^3) / *tarif par jour*	**3,00**	**3,00**
Projecteur avec pied pour intérieur / *tarif par jour*	**9,00**	**9,00**
Pupitre / *tarif par jour*	**5,00**	**5,00**
Rallonges électriques 20 m / *tarif par jour*	**2,00**	**2,00**
Saleuse ACOMETIS / *tarif par heure*	**15,00**	**15,00**
Socles en bois du Musée / *tarif par jour*	**5,00**	**5,00**
Sonorisation portative / *durée de la manifestation*	**117,00**	**117,00**
Spots à pinces / *tarif par jour*	**1,00**	**1,00**
Spots à quartz / *tarif par jour*	**2,00**	**2,00**
Table avec tréteaux / *tarif par jour*	**2,00**	**2,00**
Table de brasserie / *tarif par jour*	**6,00**	**6,00**
Tente 3 m x 3 m par jour / manifestation	**208,00**	**208,00**
Tente 4,5 m x 3 m par jour / manifestation	**312,00**	**312,00**
Tondeuse à gazon par heure (conducteur marchant)	**6,00**	**6,00**
Tondeuse portée / *tarif par heure*	**12,00**	**12,00**
Tracteur SAME / *tarif par heure*	**25,00**	**25,00**
Tronçonneuse / *tarif par heure*	**5,00**	**5,00**
Vidéo-projecteur + tablette + ordinateur portable / *tarif par jour*	**81,00**	**81,00**
Vitrine table / *tarif par jour*	**22,00**	**22,00**

Ville de Guebwiller

Agent échelle C1 / *tarif par heure*	**27,00**	**27,00**
Agent échelle C2 / *tarif par heure*	**29,00**	**29,00**
Agent échelle C3 / *tarif par heure*	**31,00**	**31,00**
Agent de maîtrise / *tarif par heure*	**33,00**	**33,00**
Technicien de travaux / *tarif par heure*	**35,00**	**35,00**
Forfait intervention service espaces verts / *tarif par heure*	**72,00**	**72,00**
III. MATÉRIEL DE DÉCORATION		
Oriflamme / *tarif par jour*	**3,00**	**3,00**
Drapeau tricolore / *tarif par jour*	**2,00**	**2,00**
Grandes plantes décoratives sans transport / *tarif par jour*	**5,00**	**5,00**
Petites plantes décoratives sans transport / *tarif par jour*	**3,00**	**3,00**
Jardinière / *tarif par jour*	**12,00**	**12,00**
Panneaux d'exposition (non compris les frais de transport, etc,) / *tarif par jour et par panneau*	**5,00**	**5,00**
Guirlande de Noël / *tarif par jour*	**3,00**	**3,00**
Guirlande électrique 25 mètres / *tarif par jour*	**6,00**	**6,00**
IV. DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT		
Marchés, foires, occupations des voies publiques		
Forfait électricité / *tarif par jour*	**12,00**	**12,00**
Branchement électrique */ tarif par jour*	**6,00**	**6,00**

Ville de Guebwiller

1. DROITS DE PLACE AUX MARCHES OU FOIRES		
Tables, étalages et autres installations semblables, couverts et non couverts le ml. / *tarif par jour*	**2,00**	**2,00**
Camions divers (outillage, légumes, etc.) / *tarif par m/l /jour*	**4,00**	**4,00**
FOIRE SAINT-ANDRÉ		
Prix unique par ml. d'étalage	**5,00**	**5,00**
Pour les commerçants locaux	**Gratuit**	**Gratuit**
FOIRE DE PÂQUES ET DU MOIS DE JUILLET		
Boutique, étalages de moins de 4m de profondeur le ml. / *tarif par foire*	**8,00**	**8,00**
Attractions diverses de plus de 4 m de profondeur le ml. / *tarif par foire*	**12,00**	**12,00**
Auto-skooter et analogue / *prix forfaitaire par foire*	**312,00**	**312,00**
Chenilles et analogues / *prix forfaitaire par foire*	**278,00**	**278,00**
Piste infernale, mur de la mort et grands manèges de plus de 10m de diamètre / *forfait par foire*	**277,00**	**277,00**
Manèges de moins de 10 m de diamètre / *forfait par foire*	**186,00**	**186,00**
Cirque (jusqu'à 250 m²/jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	**100,00**	**100,00**
Cirque (+ de 250 m²/jour) + chèque de caution unique de 350,00 €	**150,00**	**150,00**
Enlèvement des panneaux publicitaires, du fléchage, remise en état si nécessaire / *forfait*	**416,00**	**416,00**
2. DROITS DE PLACE DU DOMAINE PUBLIC		
Marchands de marrons / *tarif par jour et par étalage*	**10,00**	**10,00**
Marchands de glaces / *tarif par jour et par voiture*	**10,00**	**10,00**
Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m^2 pour la saison d'été (avril à octobre)	**20,00**	**20,00**
Occupation des rues, trottoirs et places par des terrasses de café le m^2 pour la saison hivernale (novembre à mars)	**10,00**	**10,00**

Exposition de voitures et de caravanes jusqu'à 3 véhicules par jour sauf le samedi	**71,00**	**71,00**
au-delà de 3 véhicules (maximum 8)	**120,00**	**120,00**
à partir de la 4ème semaine par jour et par m^2	**1,00**	**1,00**
Spectacle de Marionnettes / *tarif par jour*	**20,00**	**20,00**
Autres manifestations / *tarif par jour*	**50,00**	**50,00**
Horodateur place de l'hôtel de ville / *(une heure gratuite par jour) tarif par heure*	**2,00**	**2,00**
Horodateur place St-Léger / *(une heure gratuite par jour) tarif par heure*	**2,00**	**2,00**
Stationnement caravane place de la Foire / *tarif par jour*	**18,00**	**18,00**
Amendes pour le stationnement en cas de non paiement	**20,00**	**20,00**
3. DROIT D'ENTRÉE POUR LE MANEGE		
Tour de manège (tickets bleus)	**2,00**	**2,00**
Tour de manège offert lors de l'achat simultané de 5 tours	**Gratuit**	**Gratuit**
V. CESSION DE LIVRES, CARTES POSTALES, LIVRET DE FAMILLE, ETC. (par unité)		
Délivrance d'un duplicata d'un livret de famille en cas de perte		**15,00**
Inventaire et Richesse Artistique Guebwiller (2 volumes) à des particuliers	**55,00**	**55,00**
aux revendeurs : libraires, … (par quantités minimales)	**50,00**	**50,00**
Inventaire sommaire des archives municipales de Guebwiller avt.1790 GINSBURGER	**7,00**	**7,00**
Affiche (à l'unité)	**3,00**	**3,00**
Affiche (par deux)	**5,00**	**5,00**
Médaille Centenaire Théodore DECK	**5,00**	**5,00**
Catalogue Théodore DECK vente au public	**6,00**	**6,00**
Catalogue Théodore DECK vente aux librairies, Offices de Tourisme, etc.	**5,00**	**5,00**

Carte postale (l'unité)	**1,00**	**1,00**
Enveloppe prêt à poster	**1,00**	**1,00**
Combiné enveloppe + carte postale	**2,00**	**2,00**
Chronique de Guebwiller aux revendeurs : libraires, SMHR, ... (par quantités minimales)	**8,00**	**8,00**
Livre « Théodore Deck, Magicien des couleurs »	**8,00**	**8,00**
Livre « Guebwiller, une histoire »	**25,00**	**25,00**
VI. MUSEE THEODORE DECK ET DES PAYS DU FLORIVAL		
Adultes (tarif plein)	**5,00**	**5,00**
Groupe (+10 personnes)	**3,00**	**3,00**
Tarif réduit (chômeurs, handicapés, étudiants de plus de 25 ans)	**1,50**	**3,00**
Moins de 25 ans / groupes scolaires	**Gratuit**	**Gratuit**
Location d'audio-guide (comme OTI et Dominicains...)	**2,00**	**2,00**
Catalogue « Il arracha le feu au ciel »	**10,00**	**10,00**
Petit carnet 21cm x 14,5cm	**6,00**	**6,00**
Sac en tissu 410cm x 37 cm	**20,00**	**20,00**
Lot de deux torchons 46cm x 34cm	**20,00**	**20,00**
Lot de deux sets de table 43cm x 43cm	**15,00**	**15,00**
Paire de boucles d'oreilles en bois en forme de chat ou de papillon	**9,00**	**9,00**
Pin's en bois en forme de chat	**9,00**	**9,00**
Pin's de forme ronde avec un chat sur fond noir	**9,00**	**9,00**
Pin's de forme ronde avec un papillon doré sur fond bleu	**10,00**	**10,00**
Collier avec pendentif de forme ronde avec une image de souris	**14,00**	**14,00**
Bague de forme ronde avec une image de chat ou souris	**10,00**	**10,00**

Carte postale carré	**2,00**	**2,00**
Enveloppes carrés Clairefontaine	**1,00**	**1,00**
Affiche	**8,00**	**8,00**
Cahier de coloriage	**5,00**	**5,00**
Crayon de papier	**3,00**	**3,00**
Jeu de taquin	**5,00**	**5,00**
Pack « table de deck » (essuie-mains + paire de sets de table)	**30,00**	**30,00**
Pack « Jeunesse 1 » (une paire de boucles d'oreilles + un cahier de coloriage)	**12,00**	**12,00**
Pack « Jeunesse 2 » (une paire de boucles d'oreilles + un cahier de coloriage + un crayon de papier)	**15,00**	**15,00**
Pack « Voyage avec Théodore Deck 1 » (un sac en tissu + un carnet + un cahier de coloriage)	**27,00**	**27,00**
Pack « Voyage avec Théodore Deck 2 » (un sac en tissu + un carnet + un cahier de coloriage + un crayon)	**30,00**	**30,00**
Pack « Passion Deck » (un catalogue et une affiche)	**12,00**	**12,00**
Pack « Futur artiste » (crayon de papier + carne + cahier de coloriage)	**12,00**	**12,00**
Ouvrage de Jean-Marie Schelcher, « Théodore Deck, les couleurs de sa vie »		**12,00**
VII. MÉDIATHÈQUE		
1. Abonnement annuel pour les habitants de la Communauté de communes de Guebwiller à partir de 14 ans		
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	**8,00**	**10,00**
tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	**4,00**	**5,00**
2. Abonnement pour les habitants des autres communes		
prêt de tous documents (livres, documents sonores et DVD)	**16,00**	**20,00**
tarif réduit pour les scolaires, étudiants, invalides, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou du Fonds National de Solidarité	**8,00**	**10,00**

Ville de Guebwiller

3. Vente d'ouvrage dans le cadre de destockage		
Prix d'un ou deux ouvrages mis en destockage	**1,00**	**1,00**
VIII. ESPACE JEUNESSE		
Carte d'adhésion annuelle	**5,00**	**5,00**
IX. LOCATION DE SALLE		
1. CAVE DIMIERE		
Guebwiller intérêt public local / *tarif par occupation*	**Gratuit**	**Gratuit**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par jour*	**30,00**	**30,00**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par week-end*	**45,00**	**45,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**209,00**	**209,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**314,00**	**314,00**
Guebwiller Autre / *tarif par semaine*	**834,00**	**834,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par jour*	**209,00**	**209,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par week-end*	**314,00**	**314,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**418,00**	**418,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**627,00**	**627,00**
Extérieur Autre / *tarif par semaine*	**1 666,00**	**1 666,00**
2. CENTRE MÉDICO-SPORTIF		
Guebwiller intérêt public local	**Gratuit**	**Gratuit**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par occupation*	**38,00**	**38,00**

Ville de Guebwiller

Guebwiller Autre / *possibilité de contrat de location à l'année*	**Consulter le service animations**	**Consulter le service animations**
Extérieur intérêt public local / *tarif par occupation*	**38,00**	**38,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par occupation*	**76,00**	**76,00**
3. MAISON RITTER		
Guebwiller intérêt public local	**Gratuit**	**Gratuit**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif salle simple par occupation*	**38,00**	**38,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif salle modulable par occupation*	**76,00**	**76,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif salle de danse par occupation*	**114,00**	**114,00**
Guebwiller Autre / *possibilité de contrat de location à l'année*	**Consulter le service animations**	**Consulter le service animations**
Extérieur intérêt public local / *tarif salle simple par occupation*	**38,00**	**38,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif salle modulable par occupation*	**76,00**	**76,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif salle de danse par occupation*	**114,00**	**114,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif salle simple par occupation*	**76,00**	**76,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif salle modulable par occupation*	**152,00**	**152,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif salle de danse par occupation*	**228,00**	**228,00**
4. SALLE 1860		
Guebwiller intérêt public local / *tarif par occupation*	**Gratuit**	**Gratuit**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par jour*	**60,00**	**60,00**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par week-end*	**90,00**	**90,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**336,00**	**336,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**504,00**	**504,00**
Guebwiller Autre / *tarif par heure*	**20,00**	**20,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par jour*	**336,00**	**336,00**

Ville de Guebwiller

Extérieur intérêt public local / *tarif par week-end*	**504,00**	**504,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**672,00**	**672,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**1 008,00**	**1 008,00**
Extérieur Autre / *tarif par heure*	**60,00**	**60,00**
5. THÉÂTRE		
Guebwiller intérêt public local / *tarif par occupation*	**Gratuit**	**Gratuit**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par jour*	**75,00**	**75,00**
Guebwiller intérêt public local / *forfait participation charges par week-end*	**114,00**	**114,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**336,00**	**336,00**
Guebwiller pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**504,00**	**504,00**
Guebwiller Autre / *tarif pour 3 représentations par an*	**75,00**	**75,00**
Guebwiller Autre / *tarif par semaine d'immobilisation*	**158,00**	**158,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par jour*	**336,00**	**336,00**
Extérieur intérêt public local / *tarif par week-end*	**504,00**	**504,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par jour*	**672,00**	**672,00**
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par week-end*	**1 008,00**	**1 008,00**
Extérieur Autre / *tarif par semaine d'immobilisation*	**158,00**	**158,00**
6. MAISON DES ASSOCIATIONS		
Association Guebwilleroise uniquement sur demande et selon disponibilité / *location à l'année*		**50,00**
Location ponctuelle des salles n°12,15 et 22		
Extérieur pas d'intérêt public local / *tarif par occupation*		**35,00**

Ville de Guebwiller

X. LOCATION ÉQUIPEMENT SPORTIF		
1. GYMNASE R. FACCHIN, SALLE 1860		
Clubs locaux	**Gratuit**	**Gratuit**
Clubs extérieurs / *tarif par heure*	**20,00**	**20,00**
Écoles primaires Guebwiller	**Gratuit**	**Gratuit**
Autres établissements scolaires / *tarif par heure*	**20,00**	**20,00**
2. STADES THROO ET DU HEISSENSTEIN		
Entraînements - stages		
Clubs locaux + ententes - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	**Gratuit**	**Gratuit**
Clubs locaux + ententes - Terrain de football + vestiaires	**Gratuit**	**Gratuit**
Clubs locaux + ententes - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**38,00**	**38,00**
Clubs locaux + ententes - Court couvert tennis	**Gratuit**	**Gratuit**
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / *tarif par heure*	**24,00**	**24,00**
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / *tarif par heure*	**24,00**	**24,00**
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**38,00**	**38,00**
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / *tarif par heure*	**24,00**	**24,00**
Manifestations		
Clubs locaux - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires	**Gratuit**	**Gratuit**
Clubs locaux - Terrain de football + vestiaires	**Gratuit**	**Gratuit**
Clubs locaux - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**38,00**	**38,00**
Clubs locaux - Court couvert tennis	**Gratuit**	**Gratuit**

Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / *tarif par demi-journée*	**130,00**	**130,00**
Clubs extérieurs - Piste d'athlétisme + matériel + vestiaires / *tarif par jour*	**315,00**	**315,00**
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / *tarif par demi-journée*	**130,00**	**130,00**
Clubs extérieurs - Terrain de football + vestiaires / *tarif par jour*	**315,00**	**315,00**
Clubs extérieurs - Éclairage terrain / *tarif en nocturne*	**38,00**	**38,00**
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / *tarif par demi-journée*	**76,00**	**76,00**
Clubs extérieurs - Court couvert tennis / *tarif par jour*	**143,00**	**143,00**
Écoles primaires Guebwiller	**Gratuit**	**Gratuit**
Autres établissements scolaires / *tarif par heure*	**20,00**	**20,00**
XI. DONS POUR NOCES D'OR, DE DIAMANT, ETC.		
Dons faits par la Ville à l'occasion des anniversaires de mariage de couples Guebwillerois	**80,00**	**80,00**
XII. PRIX POUR MAISONS FLEURIES		
Prix offerts par la Ville aux lauréats des maisons fleuries		
Hors concours et 1er prix	**82,00**	**82,00**
2ème prix	**72,00**	**72,00**
3ème prix	**65,00**	**65,00**
4ème prix	**57,00**	**57,00**
5ème prix	**50,00**	**50,00**
6ème prix	**42,00**	**42,00**

N°09-12/2023

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT
MODIFICATIONS

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 04 décembre 2023.

Conformément aux dispositions du règlement financier de la Ville de Guebwiller adopté en novembre 2022 (cf. chapitre I-4-3), les décisions affectant les autorisations de programme (AP) et/ou les crédits de paiement doivent faire l'objet d'une présentation spécifique en conseil municipal.

Le présent rapport a pour objet de présenter la révision n°5 des AP/CP et dont le récapitulatif figure en annexe.

Les principales modifications sont les suivantes :

1. Prise en compte des opérations achevées et suppression des crédits ouverts et non consommés :
    - sans objet
2. Prise en compte des opérations non prévues initialement mais intégrées au sein des programmes ouverts sans augmentation du crédit global de l'AP :
    - sans objet
3. Prise en compte de l'augmentation des travaux du programme :
    - sans objet
4. Prise en compte d'un nouveau programme :
    - sans objet
5. Prise en compte des décalages temporels dans l'exécution des opérations :
    - comme chaque année, il est enfin proposé de modifier les CP afin de tenir compte du décalage entre la prévision de dépenses et leur exécution :

M. FACCHIN dit que concernant l'AP 12 « Cadre de vie », lors du conseil municipal du 13 décembre 2021, Mme GRAWEY avait expliqué que pour le parcours de fresques, un projet serait soumis en commission et réfléchi sur l'ensemble de la ville, et se demande si celui-ci a encore lieu d'être ?

M. le Maire répond que le projet n'est pas abandonné mais suspendu pour le moment.

M. FACCHIN dit qu'au niveau des commerces, la municipalité souhaitait avoir la possibilité de préempter les commerces, qu'il y avait un crédit de 150 000 € en 2023, non utilisé. Si cela devait avoir lieu, est-ce que ce serait rajouté au budget ?

M. le Maire répond que c'est bien cela. La ville, a un droit de préemption des commerces et si nous devions avoir une opportunité ce ne serait pas l'absence de budget qui nous empêcherait de préempter, on passerait alors au conseil municipal le budget correspondant.

M. FACCHIN dit, concernant l'AP 23 « Equipements sportifs », que lors du débat d'orientations budgétaires il était prévu 500 000 € en 2024, au lieu de 570 000 € actuellement. Il dit avoir bien compris que le projet concernait essentiellement le terrain de tennis. Il souhaiterait également savoir si le projet du terrain de football synthétique était en bonne voie ?

M. le Maire répond que M. LOSSER est chargé de poursuivre les études en lien avec le club jusqu'à l'avant-projet définitif et jusqu'à ce moment-là des demandes de financement seront faites car chaque installation bénéficie de subventions propres. Il souhaite également que nous poursuivions de la même manière pour le projet de la salle de boxe.

M. LOSSER répond qu'il a expliqué être en phase d'APD pour la salle de tennis, lors de l'assemblée de l'AGIIR et que suite à la demande de M. Le Maire il irait également jusqu'à l'APD pour le terrain synthétique du football. Si une opportunité devait se présenter pour la salle de boxe, il en ferait de même.

M. le Maire dit que la ville continue de travailler sur ces projets mais qu'aucune décision ne sera prise tant que nous n'avons pas l'avant-projet définitif et le financement définitif.

M. FACCHIN demande si le budget prévu actuellement concerne uniquement la salle de tennis.

M. le Maire confirme que c'est bien pour la salle de tennis mais que la décision ne sera prise que lorsque nous aurons les résultats des demandes de subvention.

M. FACCHIN souligne que le montant prévu pour les écoles a été doublé. Il dit qu'en 3 ans, la ville a dépensé deux fois plus pour le Noël des ainés que pour les écoles.

M. le Maire dit qu'il va y avoir une somme de 6 millions d'euros qui sera réservée pour les écoles, que c'est un long projet, qui mérite des études mais qu'il est engagé.

M. FACCHIN demande si le montant prévu au budget concerne exclusivement l'école Jeanne Bucher et non l'autre école ?

M. le Maire confirme que c'est bien le cas, qu'une étude de faisabilité a été faite et que ce sera lié au projet du Louvre. Ce sont des processus longs et la ville ne peut malheureusement pas tout faire en même temps.

M. FACCHIN demande si ce projet figurera désormais dans le budget des Friches.

M. le Maire confirme qu'une partie figurera dans le budget des friches puisqu'il y aura un projet sur la Friche Louvre. L'objectif est de racheter des locaux bruts pour les réaménager en école.

M. FACCHIN dit que la salle culturelle n'y figure plus et demande si elle figurera dans le budget des Friches.

M. le Maire répond que le projet de la salle culturelle suit son cours, une dizaine d'architectes ont été présélectionnés dont 3 seront retenus pour proposer un projet.

Mme DEHESTRU dit que M. FACCHIN confond l'investissement et le fonctionnement, notamment quand il fait la comparaison entre le prix du repas de Noël des Aînés avec le montant de l'investissement prévu pour les écoles.

M. FACCHIN dit que leur groupe avait voté pour les autorisations de programme qui avaient été proposés en 2021. Il dit qu'il s'était abstenu les années suivantes et qu'il fera de même pour cette année.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 25
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON

Abstention(s) : 4
H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

ADOPTE **la révision n°5 des autorisations de programme et des crédits de paiement telle qu'elle figure en annexe ;**

AUTORISE **M. le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision.**

BUDGET PRINCIPAL :

Autorisation de programme n°2021-11 : Habitat
OPAH-Ravalement de façades-ORIH

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-11	380 000 €			80 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	380 000 €
Modif CP				**-65 000 €**	**-10 000 €**			**-75 000 €**
Modif AP	**-75 000 €**							
2021-11 Modif n°5	305 000 €			15 000 €	90 000 €	100 000 €	100 000 €	305 000 €

Autorisation de programme n°2021-12 : Cadre de vie
Place de la Liberté – Entrée rue de la République – Extension zone de rencontre – Sécurisation de l'Hyper Centre – Parcours de Fresques – Vidéo surveillance

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-12	1 924 739 €	108 412 €	166 327 €	1 500 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	1 924 739 €
Modif CP			**-20 669 €**	**-145 000 €**				**-165 669 €**
Modif AP	**-165 669 €**							
2021-12 Modif n°5	1 759 070 €	108 412 €	145 658 €	1 355 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	1 759 070 €

Autorisation de programme n°2021-13 : Commerces
Droit de préemption des commerces

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-13	150 000 €			150 000 €				150 000 €
Modif CP				**-150 000 €**				**-150 000 €**
Modif AP	**-150 000 €**							
2021-13 Modif n°5								

Autorisation de programme n°2021-14 : Autres
Acquisition immeuble rue Gouraud

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-14	390 000 €	390 000 €						390 000 €
Modif CP								
Modif AP								
2021-14 Modif n°5	390 000 €	390 000 €						390 000 €

Autorisation de programme n°2021-21 : Bâtiments
Musée – Hôtel de Ville – Cave Dimière – Bains municipaux – Logements Jules Grosjean – Maison des Associations – Maison Du vélo – Entretien des bâtiments

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-21	3 930 267 €	647 941 €	447 326 €	1 035 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	3 930 267 €
Modif CP			**-76 659 €**	**-535 000 €**	**495 000 €**	**750 000 €**		**633 341 €**
Modif AP	**633 341 €**							
2021-21 Modif n°5	4 563 608 €	647 941 €	370 667 €	500 000 €	1 095 000 €	1 350 000 €	600 000 €	4 563 608 €

Autorisation de programme n°2021-22 : Patrimoine remarquable
Chapelle du Saering – Synagogue – Eglise Notre-Dame – Fontaines

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-22	6 658 855 €	1 296 517 €	1 212 338 €	1 150 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	6 658 855 €
Modif CP			**-251 106 €**	**-247 000 €**	**200 000 €**			**-298 106 €**
Modif AP	**-148 106 €**							
2020-22 Modif n°5	6 510 749 €	1 296 517 €	961 232 €	903 000 €	1 200 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	6 360 749 €

Autorisation de programme n°2021-23 : Equipements sportifs
Equipements divers – Louvre – Plan de restructuration des pôles sportifs

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-23	108 603 €	24 315 €	54 288 €	30 000 €				108 603 €
Modif CP			**11 490 €**	**-15 000 €**	**570 000 €**	**570 000 €**	**70 000 €**	**1 206 490 €**
Modif AP	**1 206 490 €**							
2021-23 Modif n°5	1 315 093 €	24 315 €	65 778 €	15 000 €	570 000 €	570 000 €	70 000 €	1 315 093 €

Autorisation de programme n°2021-24 : Autres équipements
Cimetière – Freyhof – Salle culturelle

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-24	910 093 €	765 951 €	34 142 €	30 000 €	30 000 €	50 000 €		910 093 €
Modif CP			**1 981 €**	**700 €**	**15 000 €**			**17 681 €**
Modif AP	**17 681 €**							
2021-24 Modif n°5	927 774 €	765 951 €	36 123 €	30 700 €	45 000 €	50 000 €		927 774 €

Autorisation de programme n°2021-31 : Rénovation de la voirie et des ponts
Rénovation de la voirie – rue Deck – Ponts – Réparation divers mobiliers et voirie

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-31	4 103 957 €	651 513 €	1 270 000 €	575 000 €	650 000 €	500 000 €	457 444 €	4 103 957 €
Modif CP			**-282 983 €**	**271 000 €**	**755 000 €**	**450 000 €**	**92 556 €**	**1 285 573 €**
Modif AP	**1 285 573 €**							
2021-31 Modif n°5	5 389 530 €	651 513 €	987 017 €	846 000 €	1 405 000 €	950 000 €	550 000 €	5 389 530 €

Autorisation de programme n°2021-32 : Transports
Liaisons douces – Pistes cyclables Bois Fleuri-Buhl et Centre-ville-Promenade Déroulède – Tram Train

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-32	332 422 €	15 000 €	7 422 €	50 000 €	260 000 €			332 422 €
Modif CP			**6 780 €**	**54 000 €**	**-75 000 €**			**-14 220 €**
Modif AP	**-14 220 €**							
2021-32 Modif n°5	318 202 €	15 000 €	14 202 €	104 000 €	185 000 €			318 202 €

Autorisation de programme n°2021-33 : Réseaux
Eclairage public – Bornes de recharge véhicules électriques

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-33	1 829 864 €	69 906 €	159 958 €	800 000 €	800 000 €			1 829 864 €
Modif CP			**-55 651 €**	**-27 000 €**	**160 000 €**			**77 349 €**
Modif AP	**77 349 €**							
2021-33 Modif n°5	1 907 213 €	69 906 €	104 307 €	773 000 €	960 000 €			1 907 213 €

Autorisation de programme n°2021-34 : Cadre de vie (hors centre-ville)
Plantation d'arbres

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-34	61 226 €	11 080 €	10 146 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	61 226 €
Modif CP								
Modif AP								
202-34 Modif n°5	61 226 €	11 080 €	10 146 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	61 226 €

Autorisation de programme n°2021-41 : Equipements jeunesse
Aires de jeux et de loisirs – Skate park

	Crédit de paiement							
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-41	98 721 €	350 €	38 371 €	60 000 €				98 721 €
Modif CP			**-31 256 €**	**-15 000 €**	**45 000 €**			**-1 256 €**
Modif AP	**-1 256 €**							
2021-41 Modif n°5	97 465 €	350 €	7 115 €	45 000 €	45 000 €			97 465 €

Autorisation de programme n°2021-42 : Ecoles
Rénovation écoles Bucher et St-Exupéry – Ecole primaire 22 classes

	Crédit de paiement							
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-42	1 819 554 €	5 976 €	13 578 €	300 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	1 819 554 €
Modif CP			**4 710 €**	**-240 000 €**	**-200 000 €**	**1 500 000 €**	**1 500 000 €**	**2 564 710 €**
Modif AP	**2 414 710 €**							
2021-42 Modif n°5	4 234 264 €	5 976 €	18 288 €	60 000 €	300 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	4 384 264 €

Autorisation de programme n°2021-43 : Concertation jeunesse et citoyenneté

	Crédit de paiement							
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2023-43	200 000 €			50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
Modif CP				**-15 000 €**	**-5 000 €**			**-20 000 €**
Modif AP	**-20 000 €**							
Modif n°1	180 000 €			35 000 €	45 000 €	50 000 €	50 000 €	180 000 €

Autorisation de programme n°2021-51 : Maison des solidarités

	Crédit de paiement							
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-51	601 452 €		1 452 €	425 000 €	175 000 €			601 452 €
Modif CP				**-335 000 €**	**925 000 €**			**590 000 €**
Modif AP	**590 000 €**							
2021-51 Modif n°5	1 191 452 €		1 452 €	90 000 €	1 100 000 €			1 191 452 €

Autorisation de programme n°2021-52 : Accompagnement du nouvel EHPAD

	Crédit de paiement

N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-52	274 028 €		14 028 €	260 000 €				274 028 €
Modif CP			**-10 548 €**					**-10 548 €**
Modif AP	**-10 548 €**							
2021-52 Modif n°5	263 480 €		3 480 €	260 000 €				263 480 €

Autorisation de programme n°2021-61 : Besoins des services

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
2021-61	607 615 €	257 664 €	349 951 €					607 615 €
Modif CP			**33 508 €**					**33 508 €**
Modif AP	**33 508 €**							
2021-61 Modif n°5	641 123 €	257 664 €	383 459 €					641 123 €

BUDGET PRINCIPAL :

		Crédit de paiement						
N° AP	Montant	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
SITUATION INITIALE	24 381 396 €	4 244 625 €	3 779 327 €	6 505 000 €	4 225 000 €	2 860 000 €	2 767 444 €	24 381 396 €
Modif CP			**-670 403 €**	**-1 463 300 €**	**2 875 000 €**	**3 270 000 €**	**1 662 556 €**	5 673 853 €
Modif AP								
Modif n°5	30 055 249 €	4 244 625 €	3 108 924 €	5 041 700 €	7 100 000 €	6 130 000 €	4 430 000 €	30 055 249 €

N°10-12/2023

BUDGET GÉNÉRAL – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales du 4 décembre 2023.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2024 du budget général, d'un montant de **21 482 000 €** qui se décompose en :

- une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 12 321 000 € ;
- une section d'investissement d'équilibrant en dépenses et en recettes à 9 161 000 €.

Il est à noter que le présent budget n'intègre pas le résultat de l'exercice en cours et des exercices antérieurs puisqu'il n'est pas possible de procéder à une reprise des résultats avant la fin de la journée complémentaire. Un budget supplémentaire viendra intégrer les résultats après le vote du compte administratif.

Conforme aux orientations budgétaires présentées et débattues lors du dernier conseil municipal, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes [1] :

- En section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 12 321 000 €. Les évolutions majeures par rapport au budget 2023 sont les suivantes :

- Une augmentation des recettes des services (+42 000 €) liée à l'augmentation prévue des produits issus des forêts ;
- Une augmentation des recettes des impôts et taxes (+120 000 €), liée à l'évolution prévisionnelle des bases fiscales ;
- Une augmentation des dotations et subventions (+232 000 €) basée sur les montants effectivement perçus en 2023 et une hypothèse de stabilité en 2024 ;
- Une augmentation des autres produits de gestion courante (+ 20 000 €) liée aux recettes perçues au titre du mécénat culturel
- Une baisse des produits financiers (-150 000 € par rapport au BP 2023) qui correspond à une estimation prudente des dividendes à percevoir de Caléo en 2024, compte tenu des incertitudes pesant sur le secteur énergétique, à la fois en matière géopolitique et d'environnement.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées à hauteur équivalente de 12 321 000 €. Les variations principales sont les suivantes :

- Augmentation des charges à caractère général de 131 000 € liée notamment à l'augmentation du coût des fluides et à l'inflation en général (+ 63 000 € de de dépenses d'énergie (gaz et électricité et + 30 000 € de primes d'assurance notamment)
- Une augmentation modérée des charges de personnel (+167 000 €, soit +2.9%)
- Une diminution des frais financiers (-19 000€) ;

Le virement à la section d'investissement est inscrit à hauteur de 650 000 €, montant qui sera abondé après intégration du résultat 2023 reporté.

[1] Tous les montants présentés dans le présent rapport sont arrondis au millier ; les montants exacts figurent dans le document budgétaire joint en annexe.

- En section d'investissement :

<u>Les recettes d'investissement</u> s'établissent 9 161 000 € et comprennent :

- Les subventions pour un montant de 2 200 000 € ;
- Les remboursements de FCTVA pour 767 000 €, les dotations aux amortissements pour un montant de 803 000 €, des opérations d'ordre et autres recettes pour 145 000 € ;
- Le virement en provenance de la section de fonctionnement pour un montant de 650 000 € ;
- Un emprunt de 600 000 € auprès de la Banque des Territoires complété, dans l'attente de la reprise des résultats 2023, par un emprunt d'équilibre de 3 996 000 € qui ne sera pas mobilisé.

<u>Les dépenses d'investissement</u> s'établissent à hauteur équivalente de 9 161 000 € et comprennent :

- Les investissements issus des autorisations de programme pour un montant de 7 100 000 € ;
- Hors autorisations de programme, les crédits nécessaires aux besoins des services pour 500 000 € ;
- Les dépenses financières (remboursement du capital des emprunts) pour un montant de 1 278 000 € ;
- Des opérations d'ordre pour un montant de 283 000 €.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que la municipalité continue sur ses projets et son programme, ce qu'elle trouve normal, mais n'étant pas en accord avec ceux-ci, son groupe votera contre.

M. le Maire dit que nous avons la chance d'avoir une entreprise locale de distribution de gaz et d'eau. Il dit que si nous pouvons agir dans certain domaine de développement durable c'est bien parce que nous avons un acteur local que nous maîtrisons.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 25
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON

Voix Contre : 4
H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

APPROUVE **tel qu'il figure en annexe le budget primitif 2024 du budget général, de 21 482 450 €, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes, soit 9 161 250 € en section d'investissement et 12 321 200 € en section de fonctionnement ;**

AUTORISE **M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE DE GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	11 094

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	9 156 132

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	875.62
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1098.88
3	Dépenses d'équipement brut / population	279.38
4	Encours de dette / population (2) (3)	720.02
5	DGF / population	264.71
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	56.48 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	88.65 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25.42 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	65.52 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

Ville de Guebwiller

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Page 232

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ..

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Ville de Guebwiller

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	13 948 102,55	11 694 971,01	11 129 227,45	A1	8 876 095,91
Investissement	5 131 010,80	1 566 958,60	(3) 8 374 528,91	A2	4 810 476,71
Fonctionnement	8 817 091,75	10 128 012,41	(4) 2 754 698,54	A3	4 065 619,20

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	8 876 095,91
Investissement	A2 + B2	4 810 476,71
Fonctionnement	A3 + B3	4 065 619,20

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Ville de Guebwiller

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 161 250,00	9 161 250,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	9 161 250,00	9 161 250,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 321 200,00	12 321 200,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	12 321 200,00	12 321 200,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	21 482 450,00	21 482 450,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Ville de Guebwiller

VILLE DE GUEBWILLER - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) – 2024

IV – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B1

B1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+)
2021-11 Habitat	380 000,00	-75 000,00	305 000,00	15 000,00	90 000,00	200 000,00
2021-12 Cadre de vie	1 924 739,00	-165 669,00	1 759 070,00	1 609 070,00	50 000,00	100 000,00
2021-13 Commerces	150 000,00	-150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021-14 Autres	390 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	0,00	0,00
2021-21 Bâtiments	3 930 267,00	633 341,00	4 563 608,00	1 518 608,00	1 095 000,00	1 950 000,00
2021-22 Patrimoines remarquables	6 658 855,00	-148 106,00	6 510 749,00	3 160 749,00	1 200 000,00	2 150 000,00
2021-23 Equipements sportifs	108 603,00	1 206 490,00	1 315 093,00	105 093,00	570 000,00	640 000,00
2021-24 Autres équipements	910 093,00	17 681,00	937 774,00	832 774,00	45 000,00	60 000,00
2021-31 Rénovation de la voirie et des ponts	4 103 957,00	1 285 573,00	5 389 530,00	2 484 530,00	1 405 000,00	1 500 000,00
2021-32 Mobilité	332 422,00	-14 220,00	318 202,00	133 202,00	185 000,00	0,00
2021-33 Réseaux	1 829 864,00	77 349,00	1 907 213,00	947 213,00	960 000,00	0,00
2021-34 Cadre de vie (hors centre-ville)	61 226,00	0,00	61 226,00	31 226,00	10 000,00	20 000,00
2021-41 Equipements jeunesse	98 721,00	-1 256,00	187 465,00	52 465,00	45 000,00	90 000,00
2021-42 Ecoles	1 819 554,00	2 414 710,00	4 234 264,00	84 264,00	300 000,00	3 850 000,00
2023-43 Concertation jeunesse et citoyenneté	200 000,00	-20 000,00	180 000,00	35 000,00	45 000,00	100 000,00
2021-51 Maison des solidarités	601 452,00	590 000,00	1 191 452,00	91 452,00	1 100 000,00	0,00
2021-52 Accompagnement du nouvel EHPAD	274 028,00	-10 548,00	263 480,00	263 480,00	0,00	0,00
2021-61 Besoins des services	607 615,00	33 508,00	641 123,00	641 123,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Ville de Guebwiller
Page 238

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Ville de Guebwiller

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	110 500,00	0,00	141 000,00	0,00	141 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	160 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 038 401,00	0,00	1 063 000,00	0,00	1 063 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 676 099,00	0,00	6 306 000,00	0,00	6 306 000,00
Total des dépenses d'équipement		**6 985 000,00**	**0,00**	**7 600 000,00**	**0,00**	**7 600 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 170 000,00	0,00	1 278 027,00	0,00	1 278 027,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 170 000,00**	**0,00**	**1 278 027,00**	**0,00**	**1 278 027,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**8 155 000,00**	**0,00**	**8 878 027,00**	**0,00**	**8 878 027,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*150 000,00*		*150 000,00*	*0,00*	*150 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*24 434,00*		*133 223,00*	*0,00*	*133 223,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***174 434,00***		***283 223,00***	***0,00***	***283 223,00***
TOTAL		**8 329 434,00**	**0,00**	**9 161 250,00**	**0,00**	**9 161 250,00**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**9 161 250,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	659 210,00	0,00	2 199 500,00	0,00	2 199 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	600 000,00	0,00	4 596 022,00	0,00	4 596 022,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 259 210,00**	**0,00**	**6 795 522,00**	**0,00**	**6 795 522,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	523 420,00	0,00	767 000,00	0,00	767 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA.régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	11 840,00	0,00	11 840,00	0,00	11 840,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 595 760,00**	**0,00**	**779 340,00**	**0,00**	**779 340,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**2 854 970,00**	**0,00**	**7 574 862,00**	**0,00**	**7 574 862,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*3 417 028,54*		*650 065,00*	*0,00*	*650 065,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*804 840,00*		*803 100,00*	*0,00*	*803 100,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*24 434,00*		*133 223,00*	*0,00*	*133 223,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***4 246 302,54***		***1 586 388,00***	***0,00***	***1 586 388,00***
TOTAL		**7 101 272,54**	**0,00**	**9 161 250,00**	**0,00**	**9 161 250,00**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**9 161 250,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**1 303 165,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 978 300,00	0,00	3 109 780,00	0,00	3 109 780,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 750 000,00	0,00	5 917 000,00	0,00	5 917 000,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 658 280,00	0,00	1 661 815,00	0,00	1 661 815,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**10 456 580,00**	**0,00**	**10 758 595,00**	**0,00**	**10 758 595,00**
66	Charges financières	111 000,00	0,00	94 440,00	0,00	94 440,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**10 587 580,00**	**0,00**	**10 868 035,00**	**0,00**	**10 868 035,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*3 417 028,54*		*650 065,00*	*0,00*	*650 065,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*804 840,00*		*803 100,00*	*0,00*	*803 100,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***4 221 868,54***		***1 453 165,00***	***0,00***	***1 453 165,00***
TOTAL		**14 809 448,54**	**0,00**	**12 321 200,00**	**0,00**	**12 321 200,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**12 321 200,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	73 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	343 000,00	0,00	384 700,00	0,00	384 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00
731	Fiscalité locale	4 468 480,00	0,00	4 591 000,00	0,00	4 591 000,00
74	Dotations et participations (3)	3 368 000,00	0,00	3 599 500,00	0,00	3 599 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	730 000,00	0,00	749 000,00	0,00	749 000,00
Total des recettes de gestion courante		**11 202 480,00**	**0,00**	**11 619 200,00**	**0,00**	**11 619 200,00**
76	Produits financiers	701 270,00	0,00	551 000,00	0,00	551 000,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**11 904 750,00**	**0,00**	**12 171 200,00**	**0,00**	**12 171 200,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*150 000,00*		*150 000,00*	*0,00*	*150 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***150 000,00***		***150 000,00***	***0,00***	***150 000,00***
TOTAL		**12 054 750,00**	**0,00**	**12 321 200,00**	**0,00**	**12 321 200,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 321 200,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 303 165,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		1 278 027,00	*0,00*	1 278 027,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		141 000,00	*0,00*	141 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		90 000,00	*0,00*	*90 000,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		1 063 000,00	*151 188,00*	1 214 188,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		6 306 000,00	*132 035,00*	*6 438 035,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**8 878 027,00**	***283 223,00***	**9 161 250,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 161 250,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 109 780,00		3 109 780,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 917 000,00		5 917 000,00
014	Atténuations de produits	70 000,00		70 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 661 815,00	*0,00*	1 661 815,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	94 440,00	*0,00*	94 440,00
67	Charges spécifiques (9)	15 000,00	*0,00*	15 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*803 100,00*	803 100,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*650 065,00*	650 065,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**10 868 035,00**	***1 453 165,00***	**12 321 200,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 321 200,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		767 000,00	0,00	767 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		2 200 000,00	0,00	2 200 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		4 596 022,00	0,00	4 596 022,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	123 223,00	123 223,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	10 000,00	10 000,00
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		11 840,00	0,00	11 840,00
28	*Amortissement des immobilisations*			540 000,00	540 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			263 100,00	263 100,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			650 065,00	650 065,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**7 574 862,00**	***1 586 388,00***	**9 161 250,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 161 250,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	75 000,00		75 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	384 700,00		384 700,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
72	*Production immobilisée*		150 000,00	150 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 220 000,00		2 220 000,00
731	Fiscalité locale	4 591 000,00		4 591 000,00
74	Dotations et participations (8)	3 599 500,00		3 599 500,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	749 000,00	0,00	749 000,00
76	Produits financiers	551 000,00	0,00	551 000,00
77	Produits spécifiques (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**12 171 200,00**	***150 000,00***	**12 321 200,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 321 200,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**8 329 434,00**	**0,00**	**0,00**	**9 161 250,00**	**0,00**	**7 100 000,00**	**2 061 250,00**	**9 161 250,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	110 500,00	0,00	0,00	141 000,00	0,00	136 000,00	5 000,00	141 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	160 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 038 401,00	0,00	0,00	1 063 000,00	0,00	580 000,00	483 000,00	1 063 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 676 099,00	0,00	0,00	6 306 000,00	0,00	6 294 000,00	12 000,00	6 306 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**6 985 000,00**	**0,00**	**0,00**	**7 600 000,00**	**0,00**	**7 100 000,00**	**500 000,00**	**7 600 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 170 000,00	0,00		1 278 027,00	0,00		1 278 027,00	1 278 027,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 170 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 278 027,00**	**0,00**	**0,00**	**1 278 027,00**	**1 278 027,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**8 155 000,00**	**0,00**	**0,00**	**8 878 027,00**	**0,00**	**7 100 000,00**	**1 778 027,00**	**8 878 027,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*150 000,00*			*150 000,00*	*0,00*		*150 000,00*	*150 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*24 434,00*			*133 223,00*	*0,00*		*133 223,00*	*133 223,00*
Total des dépenses d'ordre		**174 434,00**			**283 223,00**	**0,00**		**283 223,00**	**283 223,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**
Total des dépenses d'investissement cumulées	**9 161 250,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Ville de Guebwiller

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**6 301 272,54**	**0,00**	**9 161 250,00**	**0,00**	**9 161 250,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	659 210,00	0,00	2 199 500,00	0,00	2 199 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00	4 596 022,00	0,00	4 596 022,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 259 210,00**	**0,00**	**6 795 522,00**	**0,00**	**6 795 522,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	523 420,00	0,00	767 000,00	0,00	767 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 840,00	0,00	11 840,00	0,00	11 840,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**795 760,00**	**0,00**	**779 340,00**	**0,00**	**779 340,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 054 970,00**	**0,00**	**7 574 862,00**	**0,00**	**7 574 862,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*3 417 028,54*		*650 065,00*	*0,00*	*650 065,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*804 840,00*		*803 100,00*	*0,00*	*803 100,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*24 434,00*		*133 223,00*	*0,00*	*133 223,00*
Total des recettes d'ordre		***4 246 302,54***		***1 586 388,00***	***0,00***	***1 586 388,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**9 161 250,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Ville de Guebwiller

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**8 329 434,00**	**0,00**	**0,00**	**9 161 250,00**	**0,00**	**7 100 000,00**	**2 061 250,00**	**9 161 250,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	110 500,00	0,00	0,00	141 000,00	0,00	136 000,00	5 000,00	141 000,00
2031	Frais d'études	79 000,00	0,00		136 000,00	0,00	136 000,00	0,00	136 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	26 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	160 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	160 000,00	0,00		90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 038 401,00	0,00	0,00	1 063 000,00	0,00	580 000,00	483 000,00	1 063 000,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	5 000,00	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	257 380,00	0,00		264 500,00	0,00	205 000,00	59 500,00	264 500,00
2151	Réseaux de voirie	20 801,00	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2152	Installations de voirie	121 046,00	0,00		100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
21538	Autres réseaux	160 000,00	0,00		120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	50 000,00	0,00		50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	82 891,75	0,00		118 500,00	0,00	55 000,00	63 500,00	118 500,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21621	Biens sous-jacents	10 192,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	106 416,00	0,00		160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	21 000,00	0,00		21 000,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00
21838	Autre matériel informatique	52 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	89 074,25	0,00		110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	28 600,00	0,00		5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 676 099,00	0,00	0,00	6 306 000,00	0,00	6 294 000,00	12 000,00	6 306 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	75 000,00	0,00		70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
2313	Constructions	2 402 099,00	0,00		3 805 000,00	0,00	3 805 000,00	0,00	3 805 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 190 000,00	0,00		2 419 000,00	0,00	2 419 000,00	0,00	2 419 000,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	9 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**6 985 000,00**	**0,00**	**0,00**	**7 600 000,00**	**0,00**	**7 100 000,00**	**500 000,00**	**7 600 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 170 000,00	0,00		1 278 027,00	0,00		1 278 027,00	1 278 027,00
1641	Emprunts en euros	1 170 000,00	0,00		1 278 027,00	0,00		1 278 027,00	1 278 027,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 170 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 278 027,00**	**0,00**	**0,00**	**1 278 027,00**	**1 278 027,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**8 155 000,00**	**0,00**	**0,00**	**8 878 027,00**	**0,00**	**7 100 000,00**	**1 778 027,00**	**8 878 027,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*150 000,00*			*150 000,00*	*0,00*		*150 000,00*	*150 000,00*

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*150 000,00*			*150 000,00*	*0,00*		*150 000,00*	*150 000,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*150 000,00*			*150 000,00*	*0,00*		*150 000,00*	*150 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*24 434,00*			*133 223,00*	*0,00*		*133 223,00*	*133 223,00*
21831	*Matériel informatique scolaire*	*0,00*			*1 188,00*	*0,00*		*1 188,00*	*1 188,00*
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*14 168,00*			*11 188,00*	*0,00*		*11 188,00*	*11 188,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*10 266,00*			*120 847,00*	*0,00*		*120 847,00*	*120 847,00*
Total des dépenses d'ordre		**174 434,00**			**283 223,00**	**0,00**		**283 223,00**	**283 223,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**6 301 272,54**	**0,00**	**9 161 250,00**	**0,00**	**9 161 250,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	659 210,00	0,00	2 199 500,00	0,00	2 199 500,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	16 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	400 000,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	100 000,00	0,00	648 000,00	0,00	648 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	101 250,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	600 000,00	0,00	4 596 022,00	0,00	4 596 022,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	0,00	4 596 022,00	0,00	4 596 022,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 259 210,00**	**0,00**	**6 795 522,00**	**0,00**	**6 795 522,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	523 420,00	0,00	767 000,00	0,00	767 000,00
10222	FCTVA	468 420,00	0,00	712 000,00	0,00	712 000,00
10226	Taxe d'aménagement	55 000,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
1388	Autres fonds non transférables	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 840,00	0,00	11 840,00	0,00	11 840,00
276358	Créance Autres groupements	11 840,00	0,00	11 840,00	0,00	11 840,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**795 760,00**	**0,00**	**779 340,00**	**0,00**	**779 340,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 054 970,00**	**0,00**	**7 574 862,00**	**0,00**	**7 574 862,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*3 417 028,54*		*650 065,00*	*0,00*	*650 065,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*804 840,00*		*803 100,00*	*0,00*	*803 100,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*6 068,00*		*6 000,00*	*0,00*	*6 000,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*4 468,00*		*4 400,00*	*0,00*	*4 400,00*

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
280422	Privé - Bâtiments et installations	18 742,00		18 750,00	0,00	18 750,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	24 669,08		24 000,00	0,00	24 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 915,24		3 900,00	0,00	3 900,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	122 192,03		122 200,00	0,00	122 200,00
28138	Autres constructions	667,00		660,00	0,00	660,00
28151	Réseaux de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	21 263,59		21 300,00	0,00	21 300,00
2815731	Matériel roulant	35 742,00		36 000,00	0,00	36 000,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	35 509,88		35 600,00	0,00	35 600,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	51 263,08		51 000,00	0,00	51 000,00
281828	Autres matériels de transport	48 574,19		48 500,00	0,00	48 500,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	67 196,80		66 690,00	0,00	66 690,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 797,21		36 000,00	0,00	36 000,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	65 671,90		65 000,00	0,00	65 000,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	263 100,00		263 100,00	0,00	263 100,00
041	Opérations patrimoniales (9)	24 434,00		133 223,00	0,00	133 223,00
2031	Frais d'études	19 466,00		116 095,00	0,00	116 095,00
2033	Frais d'insertion	4 968,00		7 128,00	0,00	7 128,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00
Total des recettes d'ordre		**4 246 302,54**		**1 586 388,00**	**0,00**	**1 586 388,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**14 809 448,54**	**0,00**	**0,00**	**12 321 200,00**	**0,00**	**0,00**	**12 321 200,00**	**12 321 200,00**
011	Charges à caractère général (3)	2 978 300,00	0,00	0,00	3 109 780,00	0,00	0,00	3 109 780,00	3 109 780,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 750 000,00	0,00		5 917 000,00	0,00		5 917 000,00	5 917 000,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	0,00		70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 658 280,00	0,00	0,00	1 661 815,00	0,00	0,00	1 661 815,00	1 661 815,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**10 456 580,00**	**0,00**	**0,00**	**10 758 595,00**	**0,00**	**0,00**	**10 758 595,00**	**10 758 595,00**
66	Charges financières	111 000,00	0,00		94 440,00	0,00		94 440,00	94 440,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**131 000,00**	**0,00**	**0,00**	**109 440,00**	**0,00**		**109 440,00**	**109 440,00**
Total des dépenses réelles		**10 587 580,00**	**0,00**	**0,00**	**10 868 035,00**	**0,00**	**0,00**	**10 868 035,00**	**10 868 035,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*3 417 028,54*			*650 065,00*	*0,00*		*650 065,00*	*650 065,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*804 840,00*			*803 100,00*	*0,00*		*803 100,00*	*803 100,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**4 221 868,54**			**1 453 165,00**	**0,00**		**1 453 165,00**	**1 453 165,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**12 321 200,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Ville de Guebwiller

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Ville de Guebwiller

Page 262

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**12 054 750,00**	**0,00**	**12 321 200,00**	**0,00**	**12 321 200,00**
013	Atténuations de charges (2)	73 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	343 000,00	0,00	384 700,00	0,00	384 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00
731	Fiscalité locale	4 468 480,00	0,00	4 591 000,00	0,00	4 591 000,00
74	Dotations et participations (2)	3 368 000,00	0,00	3 599 500,00	0,00	3 599 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	730 000,00	0,00	749 000,00	0,00	749 000,00
Total des recettes de gestion des services		**11 202 480,00**	**0,00**	**11 619 200,00**	**0,00**	**11 619 200,00**
76	Produits financiers	701 270,00	0,00	551 000,00	0,00	551 000,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**702 270,00**	**0,00**	**552 000,00**	**0,00**	**552 000,00**
Total des recettes réelles		**11 904 750,00**	**0,00**	**12 171 200,00**	**0,00**	**12 171 200,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*150 000,00*		*150 000,00*	*0,00*	*150 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**150 000,00**		**150 000,00**	**0,00**	**150 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**12 321 200,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 809 448,54	0,00	0,00	12 321 200,00	0,00	0,00	12 321 200,00	12 321 200,00
011	Charges à caractère général (4)	2 978 300,00	0,00	0,00	3 109 780,00	0,00	0,00	3 109 780,00	3 109 780,00
6042	Achats de prestations de services	178 200,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60611	Eau et assainissement	90 000,00	0,00		90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
60612	Energie - Electricité	735 000,00	0,00		800 000,00	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00
60621	Combustibles	20,00	0,00		20,00	0,00	0,00	20,00	20,00
60622	Carburants	75 000,00	0,00		75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
60623	Alimentation	2 500,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60624	Produits de traitement	25 140,00	0,00		24 900,00	0,00	0,00	24 900,00	24 900,00
60628	Autres fournitures non stockées	55 000,00	0,00		47 900,00	0,00	0,00	47 900,00	47 900,00
60631	Fournitures d'entretien	38 800,00	0,00		37 500,00	0,00	0,00	37 500,00	37 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	284 208,25	0,00		254 750,00	0,00	0,00	254 750,00	254 750,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	12 500,00	0,00		11 200,00	0,00	0,00	11 200,00	11 200,00
6064	Fournitures administratives	23 700,00	0,00		21 080,00	0,00	0,00	21 080,00	21 080,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	31 400,00	0,00		31 900,00	0,00	0,00	31 900,00	31 900,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 300,00	0,00		2 800,00	0,00	0,00	2 800,00	2 800,00
611	Contrats de prestations de services	116 700,00	0,00		117 900,00	0,00	0,00	117 900,00	117 900,00
61358	Autres	35 100,00	0,00		28 710,00	0,00	0,00	28 710,00	28 710,00
61521	Entretien terrains	28 000,00	0,00		47 500,00	0,00	0,00	47 500,00	47 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	53 000,00	0,00		55 500,00	0,00	0,00	55 500,00	55 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	74 000,00	0,00		91 000,00	0,00	0,00	91 000,00	91 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	9 400,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
61524	Entretien bois et forêts	37 500,00	0,00		68 000,00	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00
61551	Entretien matériel roulant	41 000,00	0,00		42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 800,00	0,00		15 300,00	0,00	0,00	15 300,00	15 300,00
6156	Maintenance	170 440,00	0,00		207 450,00	0,00	0,00	207 450,00	207 450,00
6161	Multirisques	27 000,00	0,00		55 020,00	0,00	0,00	55 020,00	55 020,00
6168	Autres primes d'assurance	22 000,00	0,00		40 160,00	0,00	0,00	40 160,00	40 160,00
617	Etudes et recherches	31 200,00	0,00		32 500,00	0,00	0,00	32 500,00	32 500,00
6182	Documentation générale et technique	11 980,00	0,00		10 820,00	0,00	0,00	10 820,00	10 820,00

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
62268	Autres honoraires, conseils	29 200,00	0,00		22 100,00	0,00	0,00	22 100,00	22 100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	23 400,00	0,00		23 400,00	0,00	0,00	23 400,00	23 400,00
6232	Fêtes et cérémonies	41 500,00	0,00		195 000,00	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00
6233	Foires et expositions	154 191,75	0,00		94 800,00	0,00	0,00	94 800,00	94 800,00
6234	Réceptions	29 100,00	0,00		29 750,00	0,00	0,00	29 750,00	29 750,00
6236	Catalogues et imprimés	56 250,00	0,00		62 900,00	0,00	0,00	62 900,00	62 900,00
6238	Divers	20 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6241	Transports de biens	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	17 000,00	0,00		18 300,00	0,00	0,00	18 300,00	18 300,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 000,00	0,00		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6261	Frais d'affranchissement	27 300,00	0,00		28 400,00	0,00	0,00	28 400,00	28 400,00
6262	Frais de télécommunications	50 000,00	0,00		55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 200,00	0,00		2 200,00	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 870,00	0,00		15 570,00	0,00	0,00	15 570,00	15 570,00
6282	Frais de gardiennage	5 800,00	0,00		9 200,00	0,00	0,00	9 200,00	9 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	75 500,00	0,00		76 500,00	0,00	0,00	76 500,00	76 500,00
6284	Redevances pour services rendus	24 000,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
62878	Remb. frais à des tiers	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	74 000,00	0,00		74 000,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00
63513	Autres impôts locaux	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	300,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	12 800,00	0,00		13 350,00	0,00	0,00	13 350,00	13 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	5 750 000,00	0,00		5 917 000,00	0,00		5 917 000,00	5 917 000,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	40 000,00	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
6218	Autre personnel extérieur	13 000,00	0,00		24 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	0,00		16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 000,00	0,00		67 000,00	0,00		67 000,00	67 000,00

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 930 000,00	0,00		2 616 400,00	0,00		2 616 400,00	2 616 400,00
64112	SFT, indemnité de résidence	63 000,00	0,00		24 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		38 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00
64118	Autres indemnités	580 000,00	0,00		656 600,00	0,00		656 600,00	656 600,00
64131	Rémunérations	275 000,00	0,00		255 000,00	0,00		255 000,00	255 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	60 000,00	0,00		60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
64168	Autres emplois aidés	27 000,00	0,00		168 000,00	0,00		168 000,00	168 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	624 000,00	0,00		732 000,00	0,00		732 000,00	732 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	800 000,00	0,00		900 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 000,00	0,00		66 000,00	0,00		66 000,00	66 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	0,00		85 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	0,00		45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	42 000,00	0,00		62 000,00	0,00		62 000,00	62 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	0,00		70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	70 000,00	0,00		70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 658 280,00	0,00	0,00	1 661 815,00	0,00	0,00	1 661 815,00	1 661 815,00
65131	Bourses	6 400,00	0,00		6 600,00	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00
65311	Indemnités de fonction	174 595,00	0,00		174 595,00	0,00	0,00	174 595,00	174 595,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	16 500,00	0,00		16 500,00	0,00	0,00	16 500,00	16 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 500,00	0,00		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6553	Service d'incendie	312 630,00	0,00		343 650,00	0,00	0,00	343 650,00	343 650,00
65568	Autres contributions	23 250,00	0,00		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	27 400,00	0,00		24 500,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00
657362	Subv. fonct. CCAS	222 200,00	0,00		222 200,00	0,00	0,00	222 200,00	222 200,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	350,00	0,00		350,00	0,00	0,00	350,00	350,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	848 085,00	0,00		823 840,00	0,00	0,00	823 840,00	823 840,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	2 500,00	0,00		2 540,00	0,00	0,00	2 540,00	2 540,00
65818	Autres	120,00	0,00		140,00	0,00	0,00	140,00	140,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	500,00	0,00		300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
65888	Autres	2 250,00	0,00		1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**10 456 580,00**	**0,00**	**0,00**	**10 758 595,00**	**0,00**	**0,00**	**10 758 595,00**	**10 758 595,00**
66	Charges financières	111 000,00	0,00		94 440,00	0,00		94 440,00	94 440,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 000,00	0,00		95 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 297,00	0,00		-3 859,31	0,00		-3 859,31	-3 859,31
6688	Autres	3 297,00	0,00		3 299,31	0,00		3 299,31	3 299,31
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00		15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**131 000,00**	**0,00**	**0,00**	**109 440,00**	**0,00**		**109 440,00**	**109 440,00**
Total des dépenses réelles		**10 587 580,00**	**0,00**	**0,00**	**10 868 035,00**	**0,00**	**0,00**	**10 868 035,00**	**10 868 035,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*3 417 028,54*			*650 065,00*	*0,00*		*650 065,00*	*650 065,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*804 840,00*			*803 100,00*	*0,00*		*803 100,00*	*803 100,00*

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*541 740,00*			*540 000,00*	*0,00*		*540 000,00*	*540 000,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*263 100,00*			*263 100,00*	*0,00*		*263 100,00*	*263 100,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**4 221 868,54**			**1 453 165,00**	**0,00**		**1 453 165,00**	**1 453 165,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	17 011,71
Montant des ICNE de l'exercice N-1	20 871,02
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 859,31

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 054 750,00	0,00	12 321 200,00	0,00	12 321 200,00
013	Atténuations de charges (3)	73 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	73 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	343 000,00	0,00	384 700,00	0,00	384 700,00
7022	Coupes de bois	68 000,00	0,00	115 000,00	0,00	115 000,00
7023	Menus produits forestiers	2 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
70323	Red. occupation dom. public	13 000,00	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
70383	Redevance de stationnement	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	22 500,00	0,00	13 500,00	0,00	13 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	8 500,00	0,00	9 700,00	0,00	9 700,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	12 000,00	0,00	9 500,00	0,00	9 500,00
70688	Autres prestations de services	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00
73211	Attribution de compensation	2 170 000,00	0,00	2 170 000,00	0,00	2 170 000,00
73221	FNGIR	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
731	Fiscalité locale	4 468 480,00	0,00	4 591 000,00	0,00	4 591 000,00
73111	Impôts directs locaux	4 026 480,00	0,00	4 100 000,00	0,00	4 100 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	247 200,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	4 800,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	170 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
73154	Droits de place	15 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
7318	Autres	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
74	Dotations et participations (3)	3 368 000,00	0,00	3 599 500,00	0,00	3 599 500,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 187 000,00	0,00	1 190 000,00	0,00	1 190 000,00

Ville de Guebwiller

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
741121	DSR des communes	499 500,00	0,00	570 000,00	0,00	570 000,00
741123	DSU des communes	1 031 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
741127	DNP des communes	280 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
744	FCTVA	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00
74718	Autres participations Etat	45 000,00	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00
7472	Participation régions	35 000,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00
7473	Participation départements	60 000,00	0,00	67 000,00	0,00	67 000,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	65 700,00	0,00	65 700,00
748312	D.C.R.T.P.	15 000,00	0,00	15 500,00	0,00	15 500,00
748313	Dotation compensation de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	90 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	49 000,00	0,00	49 000,00	0,00	49 000,00
7484	Dotation de recensement	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 700,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	730 000,00	0,00	749 000,00	0,00	749 000,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	301 827,44	0,00	272 000,00	0,00	272 000,00
752	Revenus des immeubles	404 080,00	0,00	416 650,00	0,00	416 650,00
756	Libéralités reçues	20 000,00	0,00	58 200,00	0,00	58 200,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
75888	Autres	3 092,56	0,00	1 150,00	0,00	1 150,00
Total des recettes de gestion des services		**11 202 480,00**	**0,00**	**11 619 200,00**	**0,00**	**11 619 200,00**
76	Produits financiers	701 270,00	0,00	551 000,00	0,00	551 000,00
761	Produits de participations	500 000,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	15,00	0,00	15,00	0,00	15,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	15,00	0,00	15,00	0,00	15,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 530,00	0,00	199 530,00	0,00	199 530,00
7688	Autres	1 710,00	0,00	1 440,00	0,00	1 440,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**11 904 750,00**	**0,00**	**12 171 200,00**	**0,00**	**12 171 200,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*150 000,00*		*150 000,00*	*0,00*	*150 000,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*150 000,00*		*150 000,00*	*0,00*	*150 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**150 000,00**		**150 000,00**	**0,00**	**150 000,00**

Ville de Guebwiller

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**1 278 027,00**	**1 009 000,00**	**0,00**	**0,00**	**175 000,00**	**2 336 000,00**	**1 145 000,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 278 027,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	25 000,00	0,00	0,00	10 000,00	55 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	470 000,00	0,00	0,00	25 000,00	58 000,00	45 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	424 000,00	0,00	0,00	140 000,00	2 223 000,00	1 100 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**7 574 862,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	767 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 596 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	**1 175 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 760 000,00**		**8 878 027,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 278 027,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	51 000,00		141 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00
21	Immobilisations corporelles	215 000,00	0,00	0,00	250 000,00		1 063 000,00
23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	960 000,00	0,00	0,00	1 459 000,00		6 306 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**7 574 862,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		767 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		2 200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 596 022,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		11 840,00

Ville de Guebwiller

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**185 440,00**	**7 990 535,00**	**0,00**	**359 690,00**	**91 070,00**	**606 080,00**	**629 400,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	2 200,00	1 883 700,00	0,00	12 200,00	78 070,00	203 230,00	15 200,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	5 868 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 800,00	238 835,00	0,00	347 490,00	13 000,00	393 850,00	614 200,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	94 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**11 090 300,00**	**277 750,00**	**0,00**	**0,00**	**37 000,00**	**135 600,00**	**90 000,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 000,00	69 800,00	0,00	0,00	0,00	32 200,00	90 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 576 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 467 300,00	45 000,00	0,00	0,00	37 000,00	50 200,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	273 000,00	87 950,00	0,00	0,00	0,00	53 200,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	551 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**606 320,00**	**24 550,00**	**248 450,00**	**126 500,00**		**10 868 035,00**
011	Charges à caractère général	0,00	601 830,00	17 000,00	177 850,00	118 500,00		3 109 780,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00		5 917 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 490,00	7 550,00	30 600,00	8 000,00		1 661 815,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		94 440,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**4 200,00**	**200,00**	**87 000,00**	**407 650,00**	**41 500,00**		**12 171 200,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		75 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 200,00	0,00	0,00	145 000,00	41 500,00		384 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 220 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00		4 591 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 599 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	200,00	72 000,00	262 650,00	0,00		749 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		551 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**16 806 894,24**									
1641 Emprunts en euros (total)					16 806 894,24									
05966560 (2019-01)	Banque Populaire	30/12/2019	01/01/2020	08/04/2020	300 000,00	F	FIXE	0,930	0,944		T	P	O	A-1
06012991 (2020-01)	Banque Populaire	22/12/2020	01/01/2021	30/03/2021	1 500 000,00	F	FIXE	0,610	0,621		T	P	O	A-1
11434 (2023-01)	Caisse des Dépôts et Consignations	04/04/2023	20/12/2023	20/12/2024	1 200 000,00	F	FIXE	0,250	0,250		A	P	O	A-1
00000000110114 (2016-02)	Crédit Mutuel	21/12/2016	31/12/2016	31/03/2017	1 400 000,00	F	FIXE	0,950	0,956		T	P	O	A-1
6368153/1 (2016-03)	LA NEF	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	2 416 136,75	F	FIXE	1,500	1,522		A	C	O	A-1
6368155/1 (2016-04)	LA NEF	01/03/2016	01/03/2016	01/12/2016	3 420 000,00	F	FIXE	1,500	1,522		A	C	O	A-1
6432487/1 (2016-05)	LA NEF	01/03/2016	01/03/2016	01/05/2016	930 757,49	F	FIXE	1,500	1,522		A	P	O	A-1
86290012602 (2013-01)	Crédit Agricole	30/07/2013	01/08/2013	30/11/2013	740 000,00	F	FIXE	3,260	3,299		T	P	O	A-1
86290167190 (2016-01)	Crédit Agricole	13/01/2016	15/01/2016	29/02/2016	900 000,00	F	FIXE	1,440	1,449		M	P	O	A-1
MON524072EUR (2018-01)	La Banque Postale	18/12/2018	01/01/2019	01/04/2019	1 500 000,00	F	FIXE	0,930	0,955		T	P	O	A-1
MON540363EUR (2021-02)	La Banque Postale	17/12/2021	01/01/2022	01/04/2022	1 000 000,00	F	FIXE	0,550	0,568		T	C	O	A-1
MON540506EUR (2022-01)	La Banque Postale	17/01/2022	01/02/2022	01/05/2022	1 500 000,00	F	FIXE	0,550	0,566		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Ville de Guebwiller

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**16 806 894,24**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**9 164 935,08**					**1 276 091,78**	**91 719,60**	**0,00**	**16 927,85**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 164 935,08					1 276 091,78	91 719,60	0,00	16 927,85
15966560 (2019-01)	N	0,00	A-1	228 872,13	11,02	F	FIXE	0,930	19 389,61	2 061,03	0,00	449,99
16012991 (2020-01)	N	0,00	A-1	1 210 870,17	12,00	F	FIXE	0,610	97 557,49	7 163,43	0,00	37,73
211434 (2023-01)	N	0,00	A-1	600 000,00	11,97	F	FIXE	0,250	98 632,44	2 275,00	0,00	90,52
2000000000110114 (2016-02)	N	0,00	A-1	771 414,40	8,00	F	FIXE	0,950	93 254,92	6 996,88	0,00	17,90
3368153/1 (2016-03)	N	0,00	A-1	929 283,39	4,33	F	FIXE	1,500	185 856,67	14 171,57	0,00	7 589,15
3368155/1 (2016-04)	N	0,00	A-1	1 315 384,64	4,92	F	FIXE	1,500	263 076,92	20 059,62	0,00	1 359,23
3432487/1 (2016-05)	N	0,00	A-1	372 371,23	3,33	F	FIXE	1,500	86 394,54	5 678,66	0,00	2 919,35
86290012602 (2013-01)	N	0,00	A-1	274 312,92	4,67	F	FIXE	3,260	54 287,90	8 283,42	0,00	637,58
86290167190 (2016-01)	N	0,00	A-1	449 235,73	7,08	F	FIXE	1,440	60 679,36	6 069,56	0,00	15,04
MON524072EUR (2018-01)	N	0,00	A-1	804 857,16	5,00	F	FIXE	0,930	150 295,25	6 962,03	0,00	1 521,86
MON540363EUR (2021-02)	N	0,00	A-1	883 333,31	13,00	F	FIXE	0,550	66 666,68	4 799,52	0,00	1 147,87
MON540506EUR (2022-01)	N	0,00	A-1	1 325 000,00	13,08	F	FIXE	0,550	100 000,00	7 198,88	0,00	1 141,63
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Guebwiller

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**9 164 935,08**					**1 276 091,78**	**91 719,60**	**0,00**	**16 927,85**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		12-12-2022
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME	10	28/09/2020
L	BIENS DONT LA VALEUR EST INFERIEUR A 500€ TTC	1	28/09/2020
L	LOGICIELS BUREAUTIQUES	2	28/09/2020
L	LOGICIELS APPLICATIFS, PROGICIELS	5	28/09/2020
L	SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS VERSEES - BIENS MOBILIERS, MATERIEL, ETUDES	5	28/09/2020
L	SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS VERSEES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	28/09/2020
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	28/09/2020
L	PLANTATIONS	20	28/09/2020
L	IMMEUBLE PRODUCTIFS DE REVENUS	50	28/09/2020
L	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	6	28/09/2020
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	10	28/09/2020
L	VEHICULES (SAUF CAMIONS)	10	28/09/2020
L	CAMIONS - MATERIEL ROULANT ET OUTILLAGE DE VOIRIE	8	28/09/2020
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	28/09/2020
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE	10	28/09/2020
L	MOBILIER	15	28/09/2020
L	MOBILIER URBAIN	8	28/09/2020
L	PETITS MATERIELS D EQUIPEMENT	10	28/09/2020
L	COFFRES FORT, ARMOIRES IGNIFUGES	30	28/09/2020
L	MATERIEL ET EQUIPEMENT	15	28/09/2020
L	MATERIEL ET OUTILLAGE D INCENDIE	8	28/09/2020
L	MATERIEL DE VOIRIE	6	28/09/2020

Ville de Guebwiller

B7.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**373 000,00**	**181 772,99**											**6 901,29**	**20 306,89**
OPH Habitats de Haute Alsace	2013	P	Guebwiller Reh au coup par coup	Caisse des Dépôts et Consignations	253 000,00	136 007,62	9,09	A	V	LIVRETA + 0,600	2,071	V	LIVRETA + 0,600	3,600	A-1		4 896,27	11 540,01
SG Cinema Le Florival	2014	C	Financement Travaux Aménagement Cinéma	Crédit Coopératif	40 000,00	13 999,79	5,17	M	F	FIXE	4,905	F	FIXE	4,800	A-1		613,32	2 666,64
SG Cinema Le Florival	2013	P	Travaux complémentaires	Crédit Mutuel	40 000,00	15 882,79	4,75	M	F	FIXE	4,955	F	FIXE	4,800	A-1		695,85	3 050,12
SG Cinema Le Florival	2013	P	Equipement Deux Salles de Cinema	Crédit Industriel et Commercial	40 000,00	15 882,79	4,75	M	F	FIXE	5,027	F	FIXE	4,800	A-1		695,85	3 050,12
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**8 757 656,64**	**4 331 253,43**											**166 107,50**	**460 439,22**
Habitat Familial d'Alsace	2008	P	Domial Réaménagement 435455	Caisse des Dépôts et Consignations	617 170,31	300 488,36	7,21	A	V	LIVRETA + 1,200	4,703	V	LIVRETA + 1,200	4,200	A-1		12 620,51	31 131,66
Habitat Familial d'Alsace	2008	P	Domial Contrat 109426	Caisse des Dépôts et Consignations	485 202,75	364 475,07	19,04	A	V	LIVRETA + 1,190	4,690	V	LIVRETA + 1,190	4,690	A-1		17 093,88	11 388,74
Habitat Familial d'Alsace	2008	P	Domial contrat 109412	Caisse des Dépôts et Consignations	1 598 400,36	1 407 973,54	21,38	A	V	LIVRETA + 1,200	4,700	V	LIVRETA + 1,200	4,200	A-1		59 134,89	33 897,63
Habitat Familial d'Alsace	2008	P	Domial contrat 109407	Caisse des Dépôts et Consignations	1 228 458,58	109 955,31	0,04	A	V	LIVRETA + 1,200	6,462	V	LIVRETA + 1,200	4,700	A-1		18 259,33	109 955,31

Ville de Guebwiller
Page 283

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH Habitats de Haute Alsace	2019	P	Guebwiller Arquebusiers	La Banque Postale	300 000,00	239 665,00	15,38	T	F	FIXE	1,417	F	FIXE	1,410	A-1		3 305,81	13 934,71
OPH Habitats de Haute Alsace	2019	P	Guebwiller 64L Reha PAM Fixe	Caisse des Dépôts et Consignations	384 000,00	300 041,23	14,84	A	F	FIXE	1,740	F	FIXE	1,740	A-1		5 220,72	17 678,36
OPH Habitats de Haute Alsace	2019	P	Guebwiller 64L Reha PAM	Caisse des Dépôts et Consignations	400 000,00	331 367,37	19,84	A	V	LIVRETA + 0,600	2,832	V	LIVRETA + 0,600	3,600	A-1		11 929,23	11 597,60
OPH Habitats de Haute Alsace	2018	P	Guebwiller Prêt Composant 2016	Caisse des Dépôts et Consignations	855 800,00	606 735,49	13,75	A	V	LIVRETA + 0,600	2,529	V	LIVRETA + 0,600	3,600	A-1		21 842,48	30 218,99
OPH Habitats de Haute Alsace	2012	P	Guebwiller 7L Gare Reamenagement 2012 ICO	Caisse des Dépôts et Consignations	202 783,05	16 902,62	0,92	A	V	LIVRETA + 0,520	1,644	V	LIVRETA + 0,520	3,520	A-1		594,97	16 902,62
OPH Habitats de Haute Alsace	2011	C	Guebwiller Compactage 10 REA PDA	Caisse des Dépôts et Consignations	159 473,59	87 985,42	15,42	A	V	LIVRETA + 1,260	2,958	V	LIVRETA + 1,260	4,260	A-1		3 748,18	5 499,09
OPH Habitats de Haute Alsace	2011	P	Guebwiller Eco Pret Florival Reha 91L Eco PR	Caisse des Dépôts et Consignations	1 361 500,00	303 884,86	2,75	A	F	FIXE	1,900	F	FIXE	1,900	A-1		5 773,81	99 384,49
OPH Habitats de Haute Alsace	2011	P	Guebwiller Centre 104L Eco Pret Réhabilitation	Caisse des Dépôts et Consignations	612 000,00	136 597,45	2,34	A	F	FIXE	1,900	F	FIXE	1,900	A-1		2 595,35	44 678,25
OPH Habitats de Haute Alsace	2006	P	Guebwiller 40L Issenheim Palulos	Caisse des Dépôts et Consignations	318 000,00	52 582,06	2,59	A	V	LIVRETA + 0,650	2,468	V	LIVRETA + 0,650	3,650	A-1		1 919,25	16 769,61
SEMCLOHR	2011	P	Guebwiller Belle Vue 1 Rue Kreyenbach RH	Caisse des Dépôts et Consignations	234 868,00	72 599,65	3,00	A	F	FIXE	2,848	F	FIXE	2,850	A-1		2 069,09	17 392,16
TOTAL GENERAL					**9 130 656,64**	**4 513 026,42**											**173 008,79**	**480 746,11**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Ville de Guebwiller Page 284

B7.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice	27 208,18
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	
Annuité nette de la dette de l'exercice	
Provisions pour garanties d'emprunts	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**27 208,18**
Recettes réelles de fonctionnement	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			**90 000,00**
20422	URBA-20422-1111-URBA-020	Aide aux particuliers pour le ravalement des façades	Particuliers/Syndic (DCM bénéficiaires courant de l'exercice)	Personne physique	90 000,00
		FONCTIONNEMENT (total)			**654 890,00**
657362	ADM-657362-CCAS-420	Subvention de fonctionnement	Centre Communal Action Sociale (CCAS)	Etablissement de droit public	222 200,00
657382	CULT-657382-CULTU-311	Subvention de fonctionnement	Université de Haute Alsace	Etablissement de droit public	350,00
65742	VIE-65742-VIE-61	Subvention de fonctionnement	Bon cadeau offert JNCP	Association	500,00
65748	CULT-6574-DOM-311	Subvention de fonctionnement	Association de gestion du Centre Culturel des Dominicains	Association	75 000,00
65748	CULT-65748-CULTU-311	Subvention de fonctionnement	Ecole de Musique de Guebwiller	Association	41 200,00
65748	CULT-65748-CULTU-311	Subvention de fonctionnement	Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC)	Association	20 000,00
65748	FIN-65748-LOGEM-555	Subvention de fonctionnement	ADIL du Haut-Rhin	Association	1 590,00
65748	POP-65748-POPU-026	Subvention de fonctionnement	OMSPAC	Association	2 000,00
65748	RH-65748-ADM-020	Subvention de fonctionnement	Amicale du Personnel de la Ville de Guebwiller	Association	20 000,00
65748	VIE-65748-VIE-61	Subvention de fonctionnement	Comité des Jumelages de la Ville de Guebwiller	Association	1 000,00
65748	CULT-65748-CULTU-311	Subvention de fonctionnement	Associations culturelles	Association	24 800,00
65748	ENS-65748-ECO-212	Subvention de fonctionnement	Subvention pour les écoles, classes vertes, projets pédagogiques culturels artistiques et sportifs	Association	13 000,00
65748	SPOR-65748-SPO-321	Subventions de fonctionnement	Associations sportives, salles CCRG, Nautillia	Association	219 500,00
65748	VIE-65748-VIE-61	Subvention de fonctionnement	Vitrine de Guebwiller	Association	5 000,00
65748	ADM-65748-ADM-020	Subvention de fonctionnement	Association des scouts de France	Association	750,00
65748	ADM-65748-ADM-020	Subvention de fonctionnement	Association Patriotique	Association	300,00
65748	CDV-65748-CDV-76	Subvention de fonctionnement	Club Vosgien	Association	3 000,00
65748	CDV-65748-CDV-76	Subvention de fonctionnement	Association des arboriculteurs	Association	1 000,00
65748	PM-65748-POL-11	Subvention de fonctionnement	Amicale des Sapeurs Pompiers	Association	2 400,00
65748	PM-65748-POL-11	Subvention de fonctionnement	UDSP	Association	1 300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Ville de Guebwiller
Page 286

Tableau des effectifs sur emploi permanent (stagiaires, titulaires) au 1er janvier 2024				IV -B9
Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois vacants
Collaborateur de cabinet	A	1	1	0
Emplois fonctionnels				
Directeur Général des services	A	1	1	0
Directeur Général Adjoint	A	2	2	0
Directeur des Services Techniques	A	1	0	1
Total		4	3	1
Filière administrative				
Adjoint administratif	C	11	9	2
Adjoint administratif ppl 2 classe	C	6	6	0
Adjoint administratif ppl 1 classe	C	5	5	0
Rédacteur	B	2	2	0
Rédacteur ppl 2 classe	B	0	0	0
Rédacteur ppl 1° classe	B	1	1	0
Attaché	A	2	2	0
Attaché ppl	A	4	4	0
Attaché hors classe	A	0	0	0
Total		31	29	2
Filière animation				
Adjoint d'animation	C	1	1	0
Adjoint d'animation ppl 2 classe	C	5	3	2
Adjoint d'animation ppl 1 classe	C	1	1	0
Animateur	B	0	0	0
Animateur ppl 2 classe	B	0	0	0
Animateur ppl 1 classe	B	1	1	0
Total		8	6	2
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	C	2	2	0
Adjoint du patrimoine ppl de 2° classe	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 1° classe	C	1	1	0
Assistant de conservation	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 2 classe	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 1 classe	B	2	2	0
Attaché de conservation	A	1	0	1
Attaché de conservation ppl	A	1	1	0
Conservateur	A	0	0	0
Total		7	6	1
Filière Police municipale				
Gardien brigadier	C	1	1	0
Brigadier chef ppl	C	2	2	0
Chef police municipale	B	1	1	0
Total		4	4	0
Filière sociale				
Atsem ppl 2 classe	C	0	0	0
Atsem ppl 1 classe	C	0	0	0
Assistant socio éducatif	A	1	1	0

Total		1	1	0
Filière Technique				
Adjoint technique	C	23	19	4
Adjoint technique ppl 2 classe	C	18	18	0
Adjoint technique ppl 1 classe	C	9	8	1
Agent de maîtrise	C	2	2	0
Agent de maîtrise ppl	C	11	11	0
Technicien	B	1	1	0
Technicien ppl 2 classe	B	0	0	0
Technicien ppl 1 classe	B	1	0	1
Ingénieur	A	1	0	1
Ingénieur ppl	A	0	0	0
Total		66	59	7

Tableau des effectifs - Contractuels de droit public sur emploi permanent au 1er janvier 2024

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois vacants
Filière administrative				
Adjoint administratif	C	0	0	0
Adjoint administratif ppl 2 classe	C	0	0	3
Adjoint administratif ppl 1 classe	C	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0
Rédacteur ppl 2 classe	B	0	0	0
Rédacteur ppl 1° classe	B	0	0	0
Attaché	A	1	1	0
Attaché ppl	A	0	0	0
Attaché hors classe	A	0	0	0
Total		1	1	6
Filière animation				
Adjoint d'animation	C	0	0	0
Adjoint d'animation ppl 2 classe	C	0	0	0
Adjoint d'animation ppl 1 classe	C	0	0	0
Animateur	B	0	0	0
Animateur ppl 2 classe	B	0	0	0
Animateur ppl 1 classe	B	0	0	0
Total		0	0	0
Filière culturelle				
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 2° classe	C	0	0	0
Adjoint du patrimoine ppl de 1° classe	C	0	0	0
Assistant de conservation	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 2 classe	B	0	0	0
Assistant de conservation ppl 1 classe	B	0	0	0
Attaché de conservation	A	0	0	0
Attaché de conservation ppl	A	0	0	0
Conservateur	A	0	0	0
Total		0	0	0
Filière Police municipale				
Gardien brigadier	C	0	0	0
Brigadier chef ppl	C	0	0	0
Chef police municipale	B	0	0	0
Total		0	0	0
Filière sociale				
Atsem ppl 2 classe	C	0	0	0
Atsem ppl 1 classe	C	0	0	0
Assistant socio éducatif	A	0	0	0
Total		1	1	0
Filière Technique				
Adjoint technique	C	0	0	0
Adjoint technique ppl 2 classe	C	0	0	0
Adjoint technique ppl 1 classe	C	0	0	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0

Agent de maîtrise ppl	C	0	0	0
Technicien	B	0	0	0
Technicien ppl 2 classe	B	0	0	0
Technicien ppl 1 classe	B	0	0	0
Ingénieur	A	0	0	0
Ingénieur ppl	A	0	0	0
Total		0	0	0

Tableau des effectifs sur emploi non permanent au 1er janvier 2024

Agent	Temps de travail	Catégorie	Filière	Grade	Rémunération		Fondement du contrat	Poste occupé
					SMIC	Indice Brut		
Bianchi Maria	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Agent surveillant école
Bihr Emilie	Temps complet	NC	NC	Adjoint technique		367	Accroissement temporaire activité	Agent des espaces verts
Bossert Francis	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Vacataire manège
Braun Sandrine	Temps non complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent d'entretien des locaux
Buda Laetitia	Temps non complet	NC	NC	Adjoint technique		367	Accroissement temporaire activité	Agent d'entretien des locaux
Cappitta Clara	Temps complet	NC	NC	Adjoint administratif		389	Accroissement temporaire activité	Agent d'accueil
Chevallier Hugo	Temps complet	NC	NC	NC	X		Apprentissage	Apprenti
Dietrich Cédric	Temps complet	NC	NC	NC		367	Accroissement temporaire activité	Agent des espaces verts
Fleck Frédéric	Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de propreté publique
Garcia Gonzalez Eric	Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de propreté publique
Gloder Antony	Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Gestionnaire comptable
Guarino Joséphine	Temps non complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent d'entretien des locaux
Haeger Maurice	Temps non complet	NC	NC	NC		367	Accroissement temporaire activité	Agent d'entretien des locaux
Lafrogne Annabelle	Temps complet	NC	NC	Adjoint du patrimoine		367	Accroissement temporaire activité	Agent d'accueil
Larocca Alessio	Temps complet	NC	NC	Adjoint technique		367	Accroissement temporaire activité	Agent technique polyvalent
Loetscher Alexia	Temps non complet	NC	NC	Adjoint technique		367	Accroissement temporaire activité	ATSEM
Mallet Rita	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Agent surveillant école
Martin Nicolas	Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de propreté publique
Orban Anne France	Temps non complet	NC	NC	Adjoint administratif		432	Accroissement temporaire activité	Chargée de commerce
Peter Yves	Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de propreté publique
Ribaud Marie	Temps non complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent d'entretien des locaux
Riotto Concetta	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Agent surveillant école
Schaeffer Denis	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Vacataire patinoire
Schaeffer Michèle	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Vacataire patinoire
Seltz Michel	Vacation	NC	NC	NC	NC	NC	Vacation	Vacataire manège
Shibaeff Ivan	Temps complet	NC	NC	NC	X		Contrat emploi compétences	Agent de propreté publique
Siouala Sarah	Temps complet	NC	NC	Collaborateur de cabinet		611	Collaborateur de cabinet	
Tresch Marie	Temps complet	NC	NC	Adjoint administratif		367	Accroissement temporaire activité	Secrétaire du Maire
Vonau Camille	Temps complet	NC	NC	Adjoint administratif		382	Accroissement temporaire activité	Chargée de communication
Widemann Myriam	Temps non complet	NC	NC	Adjoint technique		382	Accroissement temporaire activité	Atsem

B10 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
05/09/2018	OPH Habitats de Haute Alsace			384 000,00
05/09/2018	OPH Habitats de Haute Alsace			400 000,00
17/02/2011	OPH Habitats de Haute Alsace			159 473,59
17/02/2011	OPH Habitats de Haute Alsace			612 000,00
20/06/2019	OPH Habitats de Haute Alsace			300 000,00
20/08/2017	OPH Habitats de Haute Alsace			855 800,00
20/12/2012	OPH Habitats de Haute Alsace			202 783,05
22/09/2005	OPH Habitats de Haute Alsace			318 000,00
22/09/2008	Habitat Familial d'Alsace			617 170,31
22/09/2008	Habitat Familial d'Alsace			485 202,75
22/09/2008	Habitat Familial d'Alsace			1 598 400,36
22/09/2009	Habitat Familial d'Alsace			1 228 458,58
22/09/2011	SEMCLOHR			234 868,00
22/12/2012	OPH Habitats de Haute Alsace			253 000,00
23/06/2011	OPH Habitats de Haute Alsace			1 361 500,00
28/11/2013	SG Cinema Le Florival			40 000,00
28/11/2013	SG Cinema Le Florival			40 000,00
28/11/2013	SG Cinema Le Florival			40 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller		Fiscalité propre	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat mixte de la Lauch Rivières Haute-Alsace		Nombre d habitants	7 250,00
Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin			0,00
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges		Nombre d'habitants	0,00
Association des Maires du Haut-Rhin		Nombre d habitants	5 055,00
Association du Massif Vosgien		Forfaitaire	60,00
Association des Communes Forestières d Alsace		Surface forêt communale (nombre ha)	335,00
Conseil National des Villes et Villages Fleuris		Forfaitaire	350,00
CAUE du Haut-Rhin		Nombre d'habitants	0,00
Association des Petites Villes de France	30/03/2009	Nombre d'habitants	0,00
Agence Mulhousienne de la Région Mulhousienne (AURM)	23/09/2016	Forfaitaire	2 000,00
ADAUHR	17/11/2016	Assistance gratuite et/ou prestations payantes	2 200,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public à caractère administratif	Gendarmerie	01/01/2016	16/11/2015	21680112600014	Maintien de l'ordre public	non
Etablissement à caractère administratif	Réhabilitation friches	18/05/2016	17/05/2016	21680112600162	Réhabilitation friches	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 278 027,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 278 027,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 278 027,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 278 027,00	0,00	0,00	1 278 027,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**2 232 505,00**	III **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**779 340,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	712 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	55 000,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	500,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276358	Créance Autres groupements	11 840,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**1 453 165,00**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*6 000,00*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*4 400,00*	*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*18 750,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*24 000,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*3 900,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*122 200,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*660,00*	*0,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*21 300,00*	*0,00*
2815731	*Matériel roulant*	*36 000,00*	*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*35 600,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*51 000,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*48 500,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*66 690,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*36 000,00*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*65 000,00*	*0,00*
29...	*Dépréciations des immobilisations*		
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33...	*En-cours de production de biens (5)*		
35...	*Stocks de produits (5)*		
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
4817	*Indemnités de renégociation de la dette*	*263 100,00*	*0,00*
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59...	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*650 065,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 232 505,00	0,00	0,00	0,00	2 232 505,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 278 027,00
Ressources propres disponibles	IV	2 232 505,00
Solde	V = IV – II (8)	954 478,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	29,70 %	0,00	3 957 157,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	64,07 %	0,00	69 324,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Ville de Guebwiller

Direction des Finances

N°11-12/2023

BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales en date du 4 décembre 2023.

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le projet de budget primitif pour 2024 du budget annexe de la gendarmerie, d'un montant de 496 920 € soit 310 220 € en section de fonctionnement et 186 700€ en section d'investissement. Conforme aux orientations budgétaires, le budget proposé présente les caractéristiques principales suivantes :

Il comporte :

- **<u>en recettes de fonctionnement :</u>**

  - un montant de 310 220 € de loyers.

- **<u>en dépenses de fonctionnement :</u>**

  - l'inscription d'un crédit de 5 000 € de dépenses courantes liées aux diverses maintenances et fournitures de petit équipement,

  - ainsi qu'un montant de 64 650 € correspondant aux intérêts de l'emprunt,

  - l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement d'un montant de 240 570 €.

- **<u>en recettes d'investissement :</u>**

  - l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement d'un montant de 240 570 €.

- **<u>en dépenses d'investissement :</u>**

  - un crédit de 186 700 € pour assurer le remboursement annuel du capital de l'emprunt.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

APPROUVE **le budget primitif 2024 du budget annexe de la gendarmerie, qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 310 220 € et en une section d'investissement de 186 700 € en suréquilibre de 53 870 € ;**

AUTORISE **M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE DE GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600154

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : GENDARMERIE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

Ville de Guebwiller

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Page 302

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résuitat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	193 997,15	552 902,49	-488 715,98	A1	-129 810,64
Investissement	142 131,25	242 682,49 (3)	-488 715,98	A2	-388 164,74
Fonctionnement	51 865,90	310 220,00 (4)	0,00	A3	258 354,10

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-129 810,64
Investissement	A2 + B2	-388 164,74
Fonctionnement	A3 + B3	258 354,10

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Ville de Guebwiller

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	186 700,00	240 570,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	186 700,00	240 570,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	310 220,00	310 220,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	310 220,00	310 220,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	496 920,00	550 790,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Ville de Guebwiller

Page 396

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

II
B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Ville de Guebwiller

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

II
B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Ville de Guebwiller

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	184 000,00	0,00	186 700,00	0,00	186 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**184 000,00**	**0,00**	**186 700,00**	**0,00**	**186 700,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**184 000,00**	**0,00**	**186 700,00**	**0,00**	**186 700,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**184 000,00**	**0,00**	**186 700,00**	**0,00**	**186 700,00**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**186 700,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*231 610,00*		*240 570,00*	*0,00*	*240 570,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***231 610,00***		***240 570,00***	***0,00***	***240 570,00***

TOTAL	**231 610,00**	**0,00**	**240 570,00**	**0,00**	**240 570,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**240 570,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	240 570,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	11 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**11 000,00**	**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**5 000,00**
66	Charges financières	67 610,00	0,00	64 650,00	0,00	64 650,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**78 610,00**	**0,00**	**69 650,00**	**0,00**	**69 650,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*231 610,00*		*240 570,00*	*0,00*	*240 570,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***231 610,00***		***240 570,00***	***0,00***	***240 570,00***
TOTAL		**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**310 220,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	310 220,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00
Total des recettes de gestion courante		**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**310 220,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**240 570,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		186 700,00	0,00	186 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	0,00	0,00
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			0,00	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**186 700,00**	***0,00***	**186 700,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	186 700,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 000,00		5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	64 650,00	0,00	64 650,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		240 570,00	240 570,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**69 650,00**	***240 570,00***	**310 220,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	310 220,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	0,00	0,00
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			0,00	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			240 570,00	240 570,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***240 570,00***	**240 570,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	240 570,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
72	*Production immobilisée*		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	310 220,00	0,00	310 220,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**310 220,00**	***0,00***	**310 220,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	310 220,00

Ville de Guebwiller

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**184 000,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**186 700,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	184 000,00	0,00		186 700,00	0,00		186 700,00	186 700,00
19	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**184 000,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**186 700,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**184 000,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**186 700,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**
Total des dépenses d'investissement cumulées	**186 700,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Page 118

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**231 610,00**	**0,00**	**240 570,00**	**0,00**	**240 570,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*231 610,00*		*240 570,00*	*0,00*	*240 570,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***231 610,00***		***240 570,00***	***0,00***	***240 570,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**240 570,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Ville de Guebwiller

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**184 000,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**186 700,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	184 000,00	0,00		186 700,00	0,00		186 700,00	186 700,00
1641	Emprunts en euros	184 000,00	0,00		186 700,00	0,00		186 700,00	186 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**184 000,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**186 700,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**184 000,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**0,00**	**0,00**	**186 700,00**	**186 700,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Ville de Guebwiller - Page 92

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**231 610,00**	**0,00**	**240 570,00**	**0,00**	**240 570,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*231 610,00*		*240 570,00*	*0,00*	*240 570,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2033	*Frais d'insertion*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***231 610,00***		***240 570,00***	***0,00***	***240 570,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Ville de Guebwiller Page 327

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**310 220,00**	**0,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**0,00**	**310 220,00**	**310 220,00**
011	Charges à caractère général (3)	11 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**11 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**	**5 000,00**
66	Charges financières	67 610,00	0,00		64 650,00	0,00		64 650,00	64 650,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**67 610,00**	**0,00**	**0,00**	**64 650,00**	**0,00**		**64 650,00**	**64 650,00**
Total des dépenses réelles		**78 610,00**	**0,00**	**0,00**	**69 650,00**	**0,00**	**0,00**	**69 650,00**	**69 650,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*231 610,00*			*240 570,00*	*0,00*		*240 570,00*	*240 570,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**231 610,00**			**240 570,00**	**0,00**		**240 570,00**	**240 570,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**310 220,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Vue de Guebwiller

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	310 220,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00
Total des recettes de gestion des services		**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**310 220,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**310 220,00**	**0,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**0,00**	**310 220,00**	**310 220,00**
011	Charges à caractère général (4)	11 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	2 000,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65									
656	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**11 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**	**5 000,00**
66	Charges financières	67 610,00	0,00		64 650,00	0,00		64 650,00	64 650,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	67 610,00	0,00		64 650,00	0,00		64 650,00	64 650,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**67 610,00**	**0,00**	**0,00**	**64 650,00**	**0,00**		**64 650,00**	**64 650,00**
Total des dépenses réelles		**78 610,00**	**0,00**	**0,00**	**69 650,00**	**0,00**	**0,00**	**69 650,00**	**69 650,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*231 610,00*			*240 570,00*	*0,00*		*240 570,00*	*240 570,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**231 610,00**			**240 570,00**	**0,00**		**240 570,00**	**240 570,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre *(DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043)*.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	310 220,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00
752	Revenus des immeubles	310 220,00	0,00	310 220,00	0,00	310 220,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**	**0,00**	**310 220,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Ville de Guebwiller

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**5 000 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					5 000 000,00									
10278 03300 00032292504 (2017-	Crédit Mutuel	07/12/2017	28/12/2017	31/03/2019	5 000 000,00	F	FIXE	1,600	1,614		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Ville de Guebwiller

Page 336

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**5 000 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Ville de Guebwiller

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**4 110 166,74**					**186 651,92**	**64 646,48**	**0,00**	**174,38**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 110 166,74					186 651,92	64 646,48	0,00	174,38
16278 03300 00032292504 (2017-	N	0,00	A-1	4 110 166,74	19,00	F	FIXE	1,600	186 651,92	64 646,48	0,00	174,38
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**4 110 166,74**					**186 651,92**	**64 646,48**	**0,00**	**174,38**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture »

Page 338

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Ville de Guebwiller

N°12-12/2023

BUDGET ANNEXE RÉHABILITATION DES FRICHES
BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission finances et affaires générales du 04 décembre 2023.

Le budget de l'exercice 2024 du budget annexe de réhabilitation des friches est équilibré en dépenses et en recettes à 14 031 600 €, soit 6 266 700 € en section d'investissement et 7 764 900 € en section de fonctionnement.

Il est à noter que le présent budget n'intègre pas le résultat de l'exercice en cours et des exercices antérieurs puisqu'il n'est pas possible de procéder à une reprise des résultats avant la fin de la journée complémentaire. Un budget supplémentaire viendra intégrer les résultats après le vote du compte administratif.

Il est précisé que, compte tenu de la nature du budget et de la comptabilisation de stock qu'il impose, cette somme ne correspond qu'à 4 458 200 € de budget réel ; la différence correspondant aux écritures d'ordre.

Ces 4 458 200 € se décomposent en 2 960 000 € de dépenses et 1 498 200 € de recettes.

Les 2 960 000 € de dépenses se décomposent ainsi :

- **pour la réhabilitation de la friche Cartorhin :**

  - la participation 2024 due à CITIVIA en application de la convention d'aménagement de 2017 et modifiée à la suite du compte-rendu d'activité 2021 (CRAC 2021), pour 480 000 € ainsi que les crédits nécessaires aux enfouissements de réseaux pour 20 000 € ;

- **pour la réhabilitation de la friche NSC :**

  - l'inscription des crédits nécessaires au concours de maîtrise d'œuvre et frais annexes, soit 180 000 €;
  - les crédits nécessaires au financement des études juridiques et techniques ainsi qu'aux travaux de dépollution des sites rétrocédés à la Ville pour un total de 2 160 000 € ;
  - les taxes foncières à hauteur de 120 000 €.

Les 1 498 200 € de recettes se décomposent ainsi :

- Une subvention de 128 200 € de DSIL 2022 attendue sur l'opération Cartorhin ;
- La perception de la subvention obtenue au titre du fonds friches (1 370 000 €)

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 25
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON

Abstention(s) : 4
H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

APPROUVE **le budget primitif 2024 du budget annexe des friches qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 14 031 600 €, soit 6 266 700 € en section d'investissement et 7 764 900 € en section de fonctionnement ;**

AUTORISE **M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE DE GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600162

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : REHABILITATIONS FRICHES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

Ville de Guebwiller

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Page 343

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 384 777,29	598 678,75	-1 576 287,53	A1	-2 362 386,07
Investissement	0,00	0,00	(3) -1 921 920,47	A2	-1 921 920,47
Fonctionnement	1 384 777,29	598 678,75	(4) 345 632,94	A3	-440 465,60

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-2 362 386,07
Investissement	A2 + B2	-1 921 920,47
Fonctionnement	A3 + B3	-440 465,60

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Ville de Guebwiller

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 266 700,00	6 266 700,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 266 700,00	6 266 700,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 764 900,00	7 764 900,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	7 764 900,00	7 764 900,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	14 031 600,00	14 031 600,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Ville de Guebwiller
Page 37

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Ville de Guebwiller

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Ville de Guebwiller

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*3 911 850,00*		*6 266 700,00*	*0,00*	*6 266 700,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***3 911 850,00***		***6 266 700,00***	***0,00***	***6 266 700,00***
TOTAL		**3 911 850,00**	**0,00**	**6 266 700,00**	**0,00**	**6 266 700,00**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 266 700,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 262 650,00	0,00	1 461 800,00	0,00	1 461 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 262 650,00**	**0,00**	**1 461 800,00**	**0,00**	**1 461 800,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 262 650,00**	**0,00**	**1 461 800,00**	**0,00**	**1 461 800,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*719 200,00*		*1 498 200,00*	*0,00*	*1 498 200,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*1 930 000,00*		*3 306 700,00*	*0,00*	*3 306 700,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 649 200,00***		***4 804 900,00***	***0,00***	***4 804 900,00***
TOTAL		**3 911 850,00**	**0,00**	**6 266 700,00**	**0,00**	**6 266 700,00**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 266 700,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**-1 461 800,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 981 850,00	0,00	2 960 000,00	0,00	2 960 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 981 850,00**	**0,00**	**2 960 000,00**	**0,00**	**2 960 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 981 850,00**	**0,00**	**2 960 000,00**	**0,00**	**2 960 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*719 200,00*		*1 498 200,00*	*0,00*	*1 498 200,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*1 930 000.00*		*3 306 700.00*	*0,00*	*3 306 700,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***2 649 200,00***		***4 804 900,00***	***0,00***	***4 804 900,00***
TOTAL		**4 631 050,00**	**0,00**	**7 764 900,00**	**0,00**	**7 764 900,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**7 764 900,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	689 200,00	0,00	1 498 200,00	0,00	1 498 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**719 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**719 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*3 911 850,00*		*6 266 700,00*	*0,00*	*6 266 700,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***3 911 850,00***		***6 266 700,00***	***0,00***	***6 266 700,00***
TOTAL		**4 631 050,00**	**0,00**	**7 764 900,00**	**0,00**	**7 764 900,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**7 764 900,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**-1 461 800,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	0,00	0,00
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			0,00	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			6 266 700,00	6 266 700,00
198	*Neutralisation des amortissements*			0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***6 266 700,00***	**6 266 700,00**

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 266 700,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 960 000,00		2 960 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		3 306 700,00	3 306 700,00
023	*Virement à la section d'investissement*		1 498 200,00	1 498 200,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**2 960 000,00**	***4 804 900,00***	**7 764 900,00**

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**7 764 900,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail M. 57).

Ville de Guebwiller

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 461 800,00	*0,00*	1 461 800,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*3 306 700,00*	3 306 700,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*1 498 200,00*	1 498 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**1 461 800,00**	***4 804 900,00***	**6 266 700,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 266 700,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*6 266 700,00*	6 266 700,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 498 200,00		1 498 200,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**1 498 200,00**	***6 266 700,00***	**7 764 900,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**7 764 900,00**

Ville de Guebwiller

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 911 850,00**	**0,00**	**0,00**	**6 266 700,00**	**0,00**	**0,00**	**6 266 700,00**	**6 266 700,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*3 911 850,00*			*6 266 700,00*	*0,00*		*6 266 700,00*	*6 266 700,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 911 850,00**			**6 266 700,00**	**0,00**		**6 266 700,00**	**6 266 700,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**
Total des dépenses d'investissement cumulées	**6 266 700,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Ville de Guebwiller

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 911 850,00**	**0,00**	**6 266 700,00**	**0,00**	**6 266 700,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 262 650,00	0,00	1 461 800,00	0,00	1 461 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 262 650,00**	**0,00**	**1 461 800,00**	**0,00**	**1 461 800,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 262 650,00**	**0,00**	**1 461 800,00**	**0,00**	**1 461 800,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*719 200,00*		*1 498 200,00*	*0,00*	*1 498 200,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*1 930 000,00*		*3 306 700,00*	*0,00*	*3 306 700,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***2 649 200,00***		***4 804 900,00***	***0,00***	***4 804 900,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**6 266 700,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Ville de Guebwiller

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 911 850,00**	**0,00**	**0,00**	**6 266 700,00**	**0,00**	**0,00**	**6 266 700,00**	**6 266 700,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*3 911 850,00*			*6 266 700,00*	*0,00*		*6 266 700,00*	*6 266 700,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*3 911 850,00*			*6 266 700,00*	*0,00*		*6 266 700,00*	*6 266 700,00*

Ville de Guebwiller
Page 363

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
3354	*Etudes et prestations de services*	*3 911 850,00*			*6 266 700,00*	*0,00*		*6 266 700,00*	*6 266 700,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 911 850,00**			**6 266 700,00**	**0,00**		**6 266 700,00**	**6 266 700,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 911 850,00**	**0,00**	**6 266 700,00**	**0,00**	**6 266 700,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 262 650,00	0,00	1 461 800,00	0,00	1 461 800,00
1641	Emprunts en euros	1 262 650,00	0,00	1 461 800,00	0,00	1 461 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 262 650,00**	**0,00**	**1 461 800,00**	**0,00**	**1 461 800,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 262 650,00**	**0,00**	**1 461 800,00**	**0,00**	**1 461 800,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*719 200,00*		*1 498 200,00*	*0,00*	*1 498 200,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*1 930 000,00*		*3 306 700,00*	*0,00*	*3 306 700,00*
3354	*Etudes et prestations de services*	*1 930 000,00*		*3 306 700,00*	*0,00*	*3 306 700,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***2 649 200,00***		***4 804 900,00***	***0,00***	***4 804 900,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 631 050,00**	**0,00**	**0,00**	**7 764 900,00**	**0,00**	**0,00**	**7 764 900,00**	**7 764 900,00**
011	Charges à caractère général (3)	1 981 850,00	0,00	0,00	2 960 000,00	0,00	0,00	2 960 000,00	2 960 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 981 850,00**	**0,00**	**0,00**	**2 960 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 960 000,00**	**2 960 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 981 850,00**	**0,00**	**0,00**	**2 960 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 960 000,00**	**2 960 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*719 200,00*			*1 498 200,00*	*0,00*		*1 498 200,00*	*1 498 200,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*1 930 000,00*			*3 306 700,00*	*0,00*		*3 306 700,00*	*3 306 700,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 649 200,00**			**4 804 900,00**	**0,00**		**4 804 900,00**	**4 804 900,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**7 764 900,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Ville de Guebwiller

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 631 050,00**	**0,00**	**7 764 900,00**	**0,00**	**7 764 900,00**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	689 200,00	0,00	1 498 200,00	0,00	1 498 200,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**719 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**719 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*3 911 850,00*		*6 266 700,00*	*0,00*	*6 266 700,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**3 911 850,00**		**6 266 700,00**	**0,00**	**6 266 700,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**7 764 900,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 631 050,00**	**0,00**	**0,00**	**7 764 900,00**	**0,00**	**0,00**	**7 764 900,00**	**7 764 900,00**
011	Charges à caractère général (4)	1 981 850,00	0,00	0,00	2 960 000,00	0,00	0,00	2 960 000,00	2 960 000,00
6045	Achats études et prestations de services	420 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	1 441 850,00	0,00		2 840 000,00	0,00	0,00	2 840 000,00	2 840 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	120 000,00	0,00		120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 981 850,00**	**0,00**	**0,00**	**2 960 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 960 000,00**	**2 960 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 981 850,00**	**0,00**	**0,00**	**2 960 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 960 000,00**	**2 960 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*719 200,00*			*1 498 200,00*	*0,00*		*1 498 200,00*	*1 498 200,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*1 930 000,00*			*3 306 700,00*	*0,00*		*3 306 700,00*	*3 306 700,00*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*1 930 000,00*			*3 306 700,00*	*0,00*		*3 306 700,00*	*3 306 700,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Ville de Guebwiller
Page 375

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		**2 649 200,00**			**4 804 900,00**	**0,00**		**4 804 900,00**	**4 804 900,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre *(DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043)*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 631 050,00**	**0,00**	**7 764 900,00**	**0,00**	**7 764 900,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	689 200,00	0,00	1 498 200,00	0,00	1 498 200,00
74718	Autres participations Etat	689 200,00	0,00	1 498 200,00	0,00	1 498 200,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**719 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**719 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**	**0,00**	**1 498 200,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*3 911 850,00*		*6 266 700,00*	*0,00*	*6 266 700,00*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*3 911 850,00*		*6 266 700,00*	*0,00*	*6 266 700,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**3 911 850,00**		**6 266 700,00**	**0,00**	**6 266 700,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Ville de Guebwiller

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Ville de Guebwiller

N°13-12/2023

BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023
DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 04 décembre 2023.

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

La décision modificative n°1 qui s'équilibre globalement à 23 770,00 € et a pour objet un complément d'écritures d'ordre :

I. En section de fonctionnement :

Dépenses :

- l'inscription complémentaire d'un montant de 9 330 € pour les opérations d'amortissement (chapitre 042)

soit un total de 9 330 €.

II. En section d'investissement :

Recettes :

- l'inscription supplémentaire d'un montant de 14 440 € pour les écritures d'intégration des études (chapitre 041) ;
- un montant complémentaire de 9 330 € pour les opérations d'amortissement (chapitre 040)

Dépenses :

- l'inscription supplémentaire d'un montant de 14 440 € pour les écritures d'intégration des études (chapitre 041)

soit un total de 23 770 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, les chapitres d'opérations d'ordre sont équilibrés.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

ADOPTE **telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°1 du budget principal 2023 équilibrée en dépenses et en recettes à 23 770 €.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE DE GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

Ville de Guebwiller

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Page 380

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	15 193 196,59	17 511 124,73	9 610 078,54	A1	11 928 006,68
Investissement	4 528 767,38	4 920 640,65	(3) 7 982 655,64	A2	8 374 528,91
Fonctionnement	10 664 429,21	12 590 484,08	(4) 1 627 422,90	A3	3 553 477,77

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	11 928 006,68
Investissement	A2 + B2	8 374 528,91
Fonctionnement	A3 + B3	3 553 477,77

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Ville de Guebwiller

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	14 440,00	23 770,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	14 440,00	23 770,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	9 330,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	9 330,00	0,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	23 770,00	23 770,00

Ville de Guebwiller

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

II

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2021-52	Accompagnement du nouvel EHPAD		0,00
2021-14	Autres		0,00
2021-24	Autres équipements		0,00
2021-61	Besoins des services		0,00
2021-21	Bâtiments		0,00
2021-12	Cadre de vie		0,00
2021-34	Cadre de vie (hors centre-ville)		0,00
2021-13	Commerces		0,00
2023-43	Concertation jeunesse et citoyenneté	21	0,00
2021-42	Ecoles		0,00
2021-41	Equipements jeunesse		0,00
2021-23	Equipements sportifs		0,00
2021-11	Habitat		0,00
2021-51	Maison des Ainés		0,00
2021-22	Patrimoine remarquable		0,00
2021-31	Rénovation de la voirie et des ponts		0,00
2021-33	Réseaux		0,00
2021-32	Transports		0,00
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Ville de Guebwiller

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

II
B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Ville de Guebwiller

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	109 000,00	0,00	0,00	0,00	109 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 148 000,00	0,00	0,00	0,00	1 148 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	5 648 000,00	0,00	0,00	0,00	5 648 000,00
Total des dépenses d'équipement		**6 985 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 985 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 170 000,00	0,00	0,00	0,00	1 170 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 170 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 170 000,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**8 155 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 155 000,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*150 000,00*		*0,00*	*0,00*	*150 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*24 434,00*		*14 440,00*	*0,00*	*38 874,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***174 434,00***		***14 440,00***	***0,00***	***188 874,00***

TOTAL	**8 329 434,00**	**0,00**	**14 440,00**	**0,00**	**8 343 874,00**
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**8 343 874,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5)

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	659 210,00	0,00	0,00	0,00	659 210,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 259 210,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 259 210,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	523 420,00	0,00	0,00	0,00	523 420,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	11 840,00	0,00	0,00	0,00	11 840,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	260 000,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
Total des recettes financières		**1 595 760,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 595 760,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**2 854 970,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 854 970,00**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*3 417 028,54*		*0,00*	*0,00*	*3 417 028,54*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*804 840,00*		*9 330,00*	*0,00*	*814 170,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*24 434,00*		*14 440,00*	*0,00*	*38 874,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***4 246 302,54***		***23 770,00***	***0,00***	***4 270 072,54***

TOTAL	7 101 272,54	0,00	23 770,00	0,00	7 125 042,54
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					8 374 528,91
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					15 499 571,45

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 081 198,54

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5)

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

Ville de Guebwiller

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	2 978 300,00	0,00	0,00	0,00	2 978 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 750 000,00	0,00	0,00	0,00	5 750 000,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 658 280,00	0,00	0,00	0,00	1 658 280,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**10 456 580,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 456 580,00**
66	Charges financières	111 000,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**10 587 580,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 587 580,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*3 417 028,54*		*0,00*	*0,00*	*3 417 028,54*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*804 840,00*		*9 330,00*	*0,00*	*814 170,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***4 221 868,54***		***9 330,00***	***0,00***	***4 231 198,54***
TOTAL		**14 809 448,54**	**0,00**	**9 330,00**	**0,00**	**14 818 778,54**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 818 778,54

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	73 000,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	343 000,00	0,00	0,00	0,00	343 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 220 000,00	0,00	0,00	0,00	2 220 000,00
731	Fiscalité locale	4 468 480,00	0,00	0,00	0,00	4 468 480,00
74	Dotations et participations (4)	3 368 000,00	0,00	0,00	0,00	3 368 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	730 000,00	0,00	0,00	0,00	730 000,00
Total des recettes de gestion courante		**11 202 480,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 202 480,00**
76	Produits financiers	701 270,00	0,00	0,00	0,00	701 270,00
77	Produits spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**11 904 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 904 750,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*150 000,00*		*0,00*	*0,00*	*150 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***150 000,00***		***0,00***	***0,00***	***150 000,00***
TOTAL		**12 054 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 054 750,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**2 754 698,54**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**14 809 448,54**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**4 081 198,54**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 , RI 040 = DF 042 , DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*14 440,00*	*14 440,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***14 440,00***	**14 440,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**14 440,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*9 330,00*	9 330,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**0,00**	***9 330,00***	**9 330,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**9 330,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	*14 440,00*	*14 440,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*9 330,00*	9 330,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***23 770,00***	**23 770,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 770,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Ville de Guebwiller

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**8 329 434,00**	**0,00**	**0,00**	**14 440,00**	**0,00**	**0,00**	**14 440,00**	**14 440,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 148 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 648 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**6 985 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 170 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 170 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**8 155 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*150 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*24 434,00*			*14 440,00*	*0,00*		*14 440,00*	*14 440,00*
Total des dépenses d'ordre		**174 434,00**			**14 440,00**	**0,00**		**14 440,00**	**14 440,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	**0,00**
Total des dépenses d'investissement cumulées	**14 440,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

Ville de Guebwiller

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**6 301 272,54**	**0,00**	**23 770,00**	**0,00**	**23 770,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	659 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 259 210,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	523 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**795 760,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 054 970,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*3 417 028,54*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*804 840,00*		*9 330,00*	*0,00*	*9 330,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*24 434,00*		*14 440,00*	*0,00*	*14 440,00*
Total des recettes d'ordre		***4 246 302,54***		***23 770,00***	***0,00***	***23 770,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**23 770,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

Ville de Guebwiller

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

Page 399

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**8 329 434,00**	**0,00**	**0,00**	**14 440,00**	**0,00**	**0,00**	**14 440,00**	**14 440,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	81 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 148 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	254 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel ferroviaire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	89 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	129 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	52 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	78 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	36 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 648 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	75 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 575 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	2 989 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**6 985 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 170 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 170 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 170 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**8 155 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*150 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

© Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*150 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21312	*Bâtiments scolaires*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*150 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*24 434,00*			*14 440,00*	*0,00*		*14 440,00*	*14 440,00*
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*14 168,00*			*8 075,00*	*0,00*		*8 075,00*	*8 075,00*
2315	*Installl., matériel et outill. technique*	*10 266,00*			*6 365,00*	*0,00*		*6 365,00*	*6 365,00*
Total des dépenses d'ordre		**174 434,00**			**14 440,00**	**0,00**		**14 440,00**	**14 440,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatves à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement
(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**6 301 272,54**	**0,00**	**23 770,00**	**0,00**	**23 770,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	659 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	16 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	101 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 259 210,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	523 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	468 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**795 760,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 054 970,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*3 417 028,54*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*804 840,00*		*9 330,00*	*0,00*	*9 330,00*

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2112	Terrains de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	6 068,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	4 468,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	18 742,00		9 330,00	0,00	9 330,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	24 669,08		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 915,24		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	122 192,03		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	667,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	21 263,59		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	35 742,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	35 509,88		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	51 263,08		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	48 574,19		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	67 196,80		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 797,21		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	65 671,90		0,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	263 100,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	24 434,00		14 440,00	0,00	14 440,00
2031	Frais d'études	19 466,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 968,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		14 440,00	0,00	14 440,00
Total des recettes d'ordre		**4 246 302,54**		**23 770,00**	**0,00**	**23 770,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**14 809 448,54**	**0,00**	**0,00**	**9 330,00**	**0,00**	**0,00**	**9 330,00**	**9 330,00**
011	Charges à caractère général (4)	2 978 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 750 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 658 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**10 456 580,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	111 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**131 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**10 587 580,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*3 417 028,54*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*804 840,00*			*9 330,00*	*0,00*		*9 330,00*	*9 330,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**4 221 868,54**			**9 330,00**	**0,00**		**9 330,00**	**9 330,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**9 330,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Ville de Guebwiller

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Ville de Guebwiller

Page 409

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**12 054 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (3)	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	343 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 468 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 368 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**11 202 480,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	701 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**702 270,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**11 904 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*150 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**150 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**14 809 448,54**	**0,00**	**0,00**	**9 330,00**	**0,00**	**0,00**	**9 330,00**	**9 330,00**
011	Charges à caractère général (5)	2 978 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	178 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	735 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	20,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	75 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	25 140,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	55 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	38 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	258 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	22 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	31 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	116 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	35 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	53 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	74 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	9 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	41 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	170 440,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 980,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	24 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	23 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	41 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	190 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	29 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	56 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	27 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 870,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	5 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	75 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	74 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	12 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	5 750 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 930 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	63 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	580 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	275 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	60 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	27 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	624 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	800 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	42 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 658 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	6 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	174 595,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	16 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6541	Créances admises en non-valeur	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	312 630,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	23 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65574	Contrib.au titre de la politique habitat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	27 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	222 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	848 085,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**10 456 580,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	111 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 297,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	3 297,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**131 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**10 587 580,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*3 417 028,54*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*804 840,00*			*9 330,00*	*0,00*		*9 330,00*	*9 330,00*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*541 740,00*			*9 330,00*	*0,00*		*9 330,00*	*9 330,00*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*263 100,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Ville de Guebwiller

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**4 221 868,54**			**9 330,00**	**0,00**		**9 330,00**	**9 330,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	20 479,78
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-22 776,78
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 297,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**12 054 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (4)	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	343 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 468 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	4 026 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	247 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	3 368 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 187 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Guebwiller

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
741121	DSR des communes	499 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	1 031 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	301 827,44	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	404 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	3 092,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**11 202 480,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	701 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	1 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**11 904 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*150 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*150 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**150 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Ville de Guebwiller

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Ville de Guebwiller

N°14-12/2023

BUDGET ANNEXE REHABILITATION FRICHES DE L'EXERCICE 2023
DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 04 décembre 2023.

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

La décision modificative n°1 qui s'équilibre globalement à 38 459,83 € (soit 38 459,83 € en section de fonctionnement et 0,00 € en section d'investissement) a pour objet un complément de la reprise des résultats et de l'affectation définitifs 2022 :

I. En section de fonctionnement :

Recettes :

- l'augmentation du résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 38 459,83 € (ligne codifiée R002),

soit un total de 38 459,83 €.

Dépenses :

- l'augmentation du virement à la section d'investissement pour un montant de 38 459,83 € (ligne 023)

soit un total de 38 459,83 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section de fonctionnement est équilibrée.

II. En section d'investissement :

Recettes :

- l'augmentation du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 38 459,83 € (ligne 021) ;
- la diminution de l'emprunt de 38 459,83 € (compte 1641)

soit un total de 0,00 €.

Compte tenu des inscriptions détaillées ci-dessus, la section d'investissement est équilibrée.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que leur groupe était d'accord pour reconvertir des friches dans une logique d'économie des surfaces naturelles et pour construire un écoquartier avec une salle culturelle. Cependant, elle dit avoir vu dans le bulletin de la ville qu'il ne s'agissait plus d'une salle culturelle mais d'une salle multi-activités et qu'au niveau de l'écoquartier, il s'agissait de tendre vers les critères d'un écoquartier.
Dans les deux cas, elle trouve cela décevant.

M. le Maire dit ne pas comprendre pourquoi cela est décevant, qu'il y aura bien une salle de spectacle, donc bien une salle culturelle, seulement il y a 2000 m² au Kasto. Il est donc prévu d'y adjoindre des salles polyvalentes ce qui est tout à fait logique au vu de la surface. La vocation de la salle restera culturelle même si on l'appelle multi-activités.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que lorsqu'on dit multi-activités ont peut s'attendre au pire.

M. le Maire répond que ça ne deviendra pas une salle de sports. Les Guebwillerois qui veulent organiser des fêtes de familles ont du mal à trouver des salles et les villages sont de plus en plus réticents à louer leurs salles c'est pourquoi la ville permettra aussi d'avoir des salles à usage de fêtes familiales.

Mme GRAWEY dit qu'il y aura une salle culturelle et qu'en plus on y adjoindra, y ayant un espace suffisamment grand, deux autres salles destinées à de l'accueil culturel, aux mariages, mais en aucun cas la salle culturelle ne sera réduite, il s'agit d'apporter un plus.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que dans cette idée de reconversion des friches, nous étions sur une économie d'occupation des surfaces encore naturelles, le constat étant que le vignoble a été grignoté sur les abords de Guebwiller et que des constructions auront lieu au niveau de la forêt.

M. le Maire répond qu'ils en parleront lors de l'élaboration du PLUi et que cela sera présenté le moment venu. Il dit également que ceci n'est pas en lien avec le sujet actuel, à savoir les friches.

Mme FRANÇOIS-AULLEN répond que sur ce projet friches, au départ, l'idée d'économiser les espaces encore naturels était importante, or finalement ils ne sont pas énormément économisés. Il y a des ouvertures de lotissement au niveau du vignoble.

M. le Maire répond qu'il s'agit du PLU qui a été adopté par la ville en 2018 et qui intégrait ces surfaces comme zones constructibles. Nous ne pouvons pas revenir sur les décisions qui ont été définies.
Il rappelle également à Mme FRANÇOIS-AULLEN que tout cela n'a absolument rien à voir avec la délibération en cours, il s'agit d'une décision modificative du budget et non du vote du budget des friches qui est déjà passé.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que le projet friches est aussi dans l'objectif d'un accroissement de la population sur Guebwiller et que leur groupe n'est pas d'accord avec cela.

M. le Maire répond qu'on leur reproche d'avoir une érosion de la population mais étant donné qu'il y a moins de personnes par logement, si nous ne créeons pas de logements nous la perdons. Il faut créer des logements pour pouvoir garder la population telle que nous l'avons aujourd'hui.

M. MULLER dit que la ville a approuvé le PLU en 2017 dans lequel il y avait l'autorisation d'avoir 13 hectares d'extension et la ville avait décidé d'avoir 11 hectares d'extension sur lesquels il y a entre autres le Mamberg et le Schimberg. Concernant le projet des friches, 50% sera consacré aux espaces verts, ce que nous essayons de faire, c'est d'adhérer aux critères d'écoquartier car la procédure pour obtenir le label « écoquartier » est très lourde. Nous ne souhaitons donc pas bloquer le projet pour obtenir un label « écoquartier » qui est peut-être hypothétique car beaucoup de ville ne sont pas arrivées au bout de la procédure. Nous allons donc suivre les 20 critères d'écoquartiers mais nous n'aurons peut-être pas le label.

M. le Maire rappelle que les friches restent un sujet de long terme, les travaux vont commencer en 2024 mais il s'agit d'un projet sur 10 ans. Il y aura moins de logements que ce qui était initialement envisagé pour rester sur les critères d'écoquartiers, nous essayons de développer des énergies renouvelables, d'avoir de la performance énergétique, ….

Il propose de relancer ce débat lorsque nous aurons avancé dans le projet.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

ADOPTE **telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°1 du budget annexe Friches 2023 équilibrée en dépenses et en recettes à 38 459,83 €, soit à 38 459,83 € pour la section de fonctionnement et à 0,00 € pour la section d'investissement.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : VILLE DE GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 21680112600162

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : REHABILITATIONS FRICHES (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

Ville de Guebwiller

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Page 423

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

I
C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	3 843 840,94	3 111 335,28	-805 321,87	A1	-1 537 827,53
Investissement	1 921 920,47	1 150 954,81	(3) -1 150 954,81	A2	-1 921 920,47
Fonctionnement	1 921 920,47	1 960 380,47	(4) 345 632,94	A3	384 092,94

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-1 537 827,53
Investissement	A2 + B2	-1 921 920,47
Fonctionnement	A3 + B3	384 092,94

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Ville de Guebwiller

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	38 459,83	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 38 459,83
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	38 459,83	38 459,83
	TOTAL DU BUDGET (4)	38 459,83	38 459,83

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Ville de Guebwiller

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

II

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Ville de Guebwiller

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Ville de Guebwiller

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*3 911 850,00*		*0,00*	*0,00*	*3 911 850,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***3 911 850,00***		***0,00***	***0,00***	***3 911 850,00***

TOTAL		**3 911 850,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 911 850,00**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 921 920,47
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 833 770,47

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	2 838 937,53	0,00	-38 459,83	0,00	2 800 477,70
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**2 838 937,53**	**0,00**	**-38 459,83**	**0,00**	**2 800 477,70**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**2 838 937,53**	**0,00**	**-38 459,83**	**0,00**	**2 800 477,70**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*1 064 832,94*		*38 459,83*	*0,00*	*1 103 292,77*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*1 930 000,00*		*0,00*	*0,00*	*1 930 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 994 832,94***		***38 459,83***	***0,00***	***3 033 292,77***
TOTAL		**5 833 770,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 833 770,47**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 833 770,47**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**-878 557,23**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 981 850,00	0,00	0,00	0,00	1 981 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 981 850,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 981 850,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 981 850,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 981 850,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*1 064 832,94*		*38 459,83*	*0,00*	*1 103 292,77*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*1 930 000,00*		*0,00*	*0,00*	*1 930 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***2 994 832,94***		***38 459,83***	***0,00***	***3 033 292,77***
TOTAL		**4 976 682,94**	**0,00**	**38 459,83**	**0,00**	**5 015 142,77**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**5 015 142,77**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	689 200,00	0,00	0,00	0,00	689 200,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
Total des recettes de gestion courante		**719 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**719 200,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**719 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**719 200,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*3 911 850,00*		*0,00*	*0,00*	*3 911 850,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***3 911 850,00***		***0,00***	***0,00***	***3 911 850,00***
TOTAL		**4 631 050,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 631 050,00**
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**384 092,77**
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**5 015 142,77**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**-878 557,23**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*38 459,83*	38 459,83
	Dépenses de fonctionnement – Total	**0,00**	***38 459,83***	**38 459,83**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 459,83

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		-38 459,83	*0,00*	-38 459,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*38 459,83*	38 459,83
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**-38 459,83**	***38 459,83***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	38 459,83

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 459,83

Ville de Guebwiller

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

	Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 911 850,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*3 911 850,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 911 850,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	**0,00**
Total des dépenses d'investissement cumulées	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

Ville de Guebwiller

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**5 833 770,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 838 937,53	0,00	-38 459,83	0,00	-38 459,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**2 838 937,53**	**0,00**	**-38 459,83**	**0,00**	**-38 459,83**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 838 937,53**	**0,00**	**-38 459,83**	**0,00**	**-38 459,83**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 064 832,94*		*38 459,83*	*0,00*	*38 459,83*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*1 930 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***2 994 832,94***		***38 459,83***	***0,00***	***38 459,83***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

Ville de Guebwiller

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 911 850,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*3 911 850,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*3 911 850,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Ville de Guebwiller
Page 443

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
3354	*Etudes et prestations de services*	*3 911 850,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
33581	*Frais accessoires*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**3 911 850,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**5 833 770,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	2 838 937,53	0,00	-38 459,83	0,00	-38 459,83
1641	Emprunts en euros	2 838 937,53	0,00	-38 459,83	0,00	-38 459,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**2 838 937,53**	**0,00**	**-38 459,83**	**0,00**	**-38 459,83**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 838 937,53**	**0,00**	**-38 459,83**	**0,00**	**-38 459,83**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 064 832,94*		*38 459,83*	*0,00*	*38 459,83*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*1 930 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
3354	*Etudes et prestations de services*	*1 930 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
33581	*Frais accessoires*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***2 994 832,94***		***38 459,83***	***0,00***	***38 459,83***

Ville de Guebwiller

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 976 682,94**	**0,00**	**0,00**	**38 459,83**	**0,00**	**0,00**	**38 459,83**	**38 459,83**
011	Charges à caractère général (4)	1 981 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 981 850,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 981 850,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 064 832,94*			*38 459,83*	*0,00*		*38 459,83*	*38 459,83*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*1 930 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 994 832,94**			**38 459,83**	**0,00**		**38 459,83**	**38 459,83**

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**38 459,83**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Ville de Guebwiller

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 631 050,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	689 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**719 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**719 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*3 911 850,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**3 911 850,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	**38 459,83**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**38 459,83**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 976 682,94**	**0,00**	**0,00**	**38 459,83**	**0,00**	**0,00**	**38 459,83**	**38 459,83**
011	Charges à caractère général (5)	1 981 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6045	Achats études et prestations de services	420 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	1 441 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 981 850,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 981 850,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 064 832,94*			*38 459,83*	*0,00*		*38 459,83*	*38 459,83*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*1 930 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*1 930 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 994 832,94**			**38 459,83**	**0,00**		**38 459,83**	**38 459,83**

Ville de Guebwiller

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Ville de Guebwiller

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 631 050,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	689 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	689 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**719 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**719 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*3 911 850,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*3 911 850,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**3 911 850,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Ville de Guebwiller

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Ville de Guebwiller

N°15-12/2023

PRODUITS COMMUNAUX
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES
NON-VALEURS

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 4 décembre 2023.

Le recouvrement de produits communaux, au profit du budget principal n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans les états transmis par la trésorerie municipale.

Un état de demande d'admission en non-valeur a été établi par le Trésorier d'un montant total de créances irrécouvrables de 2 378,97 € dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet de la créance	Année d'origine-numéro du titre	Montants des titres de recette émis à l'origine	Montants des admissions en non-valeur demandées par le Trésorier	Motif d'irrécouvrabilité
Remise en état lampe éclairage public	2013-97	97,10 €	97,10 €	Poursuite sans effet
Remboursement sinistre route de Colmar Îlot circulatoire	2014-815	994,29 €	994,29 €	
Remboursement sinistre remplacement mat éclairage public	2018-583	775,85 €	775,85 €	
Périscolaire	2018-610	33,33 €	33,33 €	
Périscolaire	2015-110	95,57 €	95,57 €	
Périscolaire	2015-897	69,60 €	69,60 €	Surendettement et décision effacement de dette
Périscolaire	2015-981	103,23 €	103,23 €	
Périscolaire	2018-1129	112,00 €	112,00 €	
Périscolaire	2018-1177	98,00 €	98,00 €	
Total restant dû		**2 378,97 €**	**2 378,97 €**	

Les états et pièces annexes sont tenus à votre disposition au Service des finances et des budgets.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

ACCEPTE **d'admettre en non-valeur une somme de 2 378,97 € sur le budget principal ;**

DECIDE **l'ordonnancement des sommes admises en non-valeur sur les crédits inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».**

Direction des Services Techniques
Service environnement et cadre de vie

N°16-12/2023

FORET COMMUNALE – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur : Madame Isabelle Schroeder, adjointe déléguée à l'événementiel et au cadre de vie

Dossier présenté à la Commission du Développement Durable, de l'Urbanisme et du Commerce en date du 30 novembre 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1 ;
VU la Charte de la forêt communale signée le 16 octobre 2003, modifiée le 15 septembre 2005, et notamment son article 12 ;
VU l'arrêté d'Aménagement forestier n°2022/105 du 7 octobre 2022 portant sur l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale de Guebwiller pour la période 2022-2040 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 acceptant l'État d'Assiette 2024
VU la proposition du 11 octobre 2023 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de Colmar – Unité Territoriale Guebwiller/Soultz, portant sur l'exploitation de la forêt communale pour l'exercice 2024 ;

Proposé chaque année par l'Office National des Forêts, le conseil municipal est appelé à approuver l'état prévisionnel des coupes ainsi que le programme des travaux à réaliser dans la forêt communale.

Il est précisé que l'état d'assiette des coupes proposé pour l'année 2024, a été approuvé par délibération du conseil municipal le 12 décembre 2022.

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

		Montants estimés en TTC
Recettes des bois	117 370 € HT	**140 844 €**
Dépenses d'exploitation	71 495 € HT	**83 283 €**
Soit une valeur nette, estimée, des produits (RECETTES)	45 875 € HT	57 561 €

PROGRAMME DES TRAVAUX PATRIMONIAUX		**Montants estimés en TTC**
Maintenance	932 € HT	1 025 €
Sylviculture	9 483 € HT	10 431 €
Protection/gibier	4 140 € HT	4 910 €
Infrastructure	19 877 € HT	22 121 €
Travaux touristiques & environnementaux	2 342 € HT	2 701 €
Assistance technique à donneur d'ordre	4 780 € HT	5 736 €
Assistance à la gestion de la MO + CAAA	1 220 € HT	1 464 €
TOTAL TTC		**51 258 € TTC**

Il apparaît un budget positif de 6 303 € TTC.
Les membres de la Commission développement durable, urbanisme et commerces le 30 novembre 2023, ont émis un avis favorable à ces propositions de travaux.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

APPROUVE **le programme établi par l'ONF en précisant :**

- **que la réalisation de ce programme est effective dans la limite des moyens ouverts par le Conseil municipal ;**
- **que les travaux devront être suspendus, à n'importe quel moment, si le produit des ventes de bois est inférieur aux montants escomptés.**

HABILITE **M. le Maire, ou son représentant, à signer et approuver les documents techniques y afférents dans la limite des moyens ouverts.**

COMMUNE DE GUEBWILLER

COM COM DE LA REGION DE GUEBWILLER

Régie Communale

Annexe au programme 2024 - Détail des montants

Type de prestation	Actions et localisations	Quantité programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvriers RC prévues
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE	Entretien du périmètre Localisation : Axwald	2 785 MLI	480 €	50 €	530 €	15 H
	Entretien de parcellaire Localisation : Axwald	2 261 MLI	352 €	50 €	402 €	11 H
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION	Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 53.r	150 PL	256 €	0 €	256 €	8 H
TRAVAUX SYLVICOLES	Cloisonnement d'exploitation : maintenance Localisation : 1.a, 2.a	4 KM	0 €	2 400 €	2 400 €	0 H
	Dégagement manuel de régénération naturelle. Localisation : 3.r, 31.v, 4.r, 5.r	7,3 HA	2 336 €	0 €	2 336 €	73 H
	Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 4.r, 12.a, 18.i, 53.r	5,8 HA	1 856 €	0 €	1 856 €	58 H
	Intervention en futaie irrégulière combinant éclairement des semis, nettoiement, dépressage et remise en état Localisation : 15.a, 23.i, 40.a, 6.a	9,49 HA	2 635 €	0 €	2 635 €	82 H
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER	Fourniture de répulsifs	20 KG	0 €	400 €	400 €	0 H
	Application de répulsif à l'entreprise Localisation : 45.i, 46.i, 47.i, 48.i	6 HA	0 €	1 000 €	1 000 €	0 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	Entretien des renvois d'eau Localisation : Chemins	30 KM	2 560 €	0 €	2 560 €	80 H
	Entretiens divers de fossés bordiers Localisation : Réseau	10 KM	0 €	1 250 €	1 250 €	0 H
	Création de place de dépôt empierrée Localisation : Parcelle 12	1 U	0 €	1 000 €	1 000 €	0 H
	Entretiens divers de route en terrain naturel Localisation : Parcelles 12, 13, 14	0,4 KM	0 €	2 700 €	2 700 €	0 H
	Création de pistes d'exploitation en terrain naturel Localisation : Parcelles 9, 10, 11	1,5 KM	0 €	6 500 €	6 500 €	0 H
	Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : rotorherbe MONTAGNE Localisation : Réseau	6,5 KM	187 €	1 000 €	1 187 €	6 H
	Entretiens divers de route empierrée avec rechargement Localisation : Chemin du Péternit	0,86 KM	0 €	11 180 €	11 180 €	0 H
TRAVAUX CYNEGETIQUES	Création d'enclos témoin cynégétique Localisation : 3.r, 4.r, 47.i, 55.r	4 U		2 740 €	2 740 €	
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX	Elimination ou limitation d'espèces indésirables Localisation : Parcelle 40 + bord des chemins et pistes secteur bildstoecklé	28 H	896 €	0 €	896 €	28 H
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC	Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Réseau	1 U	640 €	450 €	1 090 €	20 H
TRAVAUX DIVERS	Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de bois de chauffage > 10 M3A) Localisation : Parcelles diverses	178 M3A		356 €	356 €	
			12 199 €	***31 076 €***	***43 275 €***	***381 H***

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	**5 223 €**
Honoraires de gestion de la main d'oeuvre + équip.de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	**1 220 €**
Montant total estimatif HT	**49 718 €**

Siège : 2B Avenue du Général Leclerc
94704 MAISONS ALFORT CEDEX
SIRET : 662 043 116 04119

Programme d'actions pour l'année 2024
PRC-24-869305-00360689

FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

Office National des Forêts	**Destinataire**
AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN	Monsieur le Maire
UT GUEBWILLER-THUR	COMMUNE de GUEBWILLER
13, rue du Docteur Bucher	73 RUE DE LA REPUBLIQUE
68500 GUEBWILLER	BP 159
Tél :	68503 GUEBWILLER CEDEX

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF).
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE			
▫ Entretien du périmètre (*) Localisation : Axwald Trait blanc + bleu	2 785,00	MLI	
▫ Entretien du parcellaire (*) Localisation : Axwald Trait blanc	2 261,00	MLI	
Sous-total			**1 090,00 € HT**
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION			
▫ Régénération par plantation : mise en place des plants (*) Localisation : 53.r	150,00	PL	
Sous-total			**300,00 € HT**
TRAVAUX SYLVICOLES			
▫ Cloisonnement d'exploitation : maintenance (*) Localisation : 1.a, 2.a	4,00	KM	
▫ Dégagement manuel des régénérations naturelles (*) Localisation : 3.r, 31.v, 4.r, 5.r Dégagement de la régénération naturelle de chêne et pin à la débroussailleuse, dans les zones ouvertes et sous les semenciers.	7,30	HA	
▫ Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : 4.r, 12.a, 18.i, 53.r Dégagement des plants en puit de lumière.	5,80	HA	
▫ Intervention en futaie irrégulière (*) Localisation : 15.a, 23.i, 40.a, 6.a Favoriser le chêne le pin et l'érable, maîtriser le châtaignier. Parcelle 40 : favoriser le douglas, le sapin et le bouleau. Travailler l'aspect paysager aux abords du sentier.	9,49	HA	
Sous-total			**10 760,00 € HT**
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER			
▫ Fourniture de répulsifs (*)	20,00	KG	
▫ Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) (*) Localisation : 45.i, 46.i, 47.i, 48.i	6,00	HA	
Sous-total			**1 640,00 € HT**
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
▫ Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : Chemins	30,00	KM	
▫ Travaux connexes d'infrastructures : entretiens divers de fossés (*) Localisation : Réseau	10,00	KM	

Office National des Forêts
Siège : 2B Avenue du Général Leclerc
94704 MAISONS ALFORT CEDEX
SIRET : 662 043 116 04119

FORÊT COMMUNALE de GUEBWILLER

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
▫ Travaux d'amélioration de la desserte : création de place de dépôtempierrée (*) Localisation : Parcelle 12	1,00	U	
▫ Travaux d'entretien de route en terrain naturel (*) Localisation : Parcelles 12, 13, 14 Transformation de piste en chemin pour grumiers Pose de 5 rigoles	0,40	KM	
▫ Création de pistes (*) Localisation : Parcelles 9, 10, 11	1,50	KM	
▫ Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (*) Localisation : Réseau	6,50	KM	
▫ Travaux d'entretien de route empierrée (*) Localisation : Chemin du Péternit Broyage de matériau sur place et compactage. Pose de rigoles métalliques.	0,86	KM	
Sous-total			**30 740,00 € HT**
TRAVAUX CYNEGETIQUES			
▫ Création d'enclos témoin cynégétique Localisation : 3.r, 4.r, 47.i, 55.r	4,00	U	
Sous-total			**2 830,00 € HT**
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX			
▫ Elimination ou limitation d'espèces indésirables (*) Localisation : Parcelle 40 + bord des chemins et pistes secteur bildstoecklé Arrachage de balsamine	28,00	H	
Sous-total			**1 050,00 € HT**
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC			
▫ Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Réseau Sécurisation d'arbres secs en bord de chemin	1,00	U	
Sous-total			**1 270,00 € HT**
TRAVAUX DIVERS			
▫ Matérialisation des lots de bois de chauffage Localisation : Parcelles diverses	178,00	M3A	
Sous-total			**370,00 € HT**
			Total : 50 050,00 € HT

(*) : Actions pouvant être réalisées en régie communale. Les montants indiqués intègrent une évaluation de la rémunération du maître d'oeuvre.

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, BENJAMIN MURA Date :	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,

Ville de Guebwiller

ONF - AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN
UT GUEBWILLER-THUR
13 rue du Docteur Bucher
68500 GUEBWILLER

DEVIS

Votre interlocuteur :
BENJAMIN MURA
Tél :
Mél : benjamin.mura@onf.fr
Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-24-869305-00541767 / 13491

Adresse de livraison principale	**Adresse client**
Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX	Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX

Forêt communale de GUEBWILLER **Objet de la prestation :** Devis coupes 2024 : FC GUEBWILLER	**Coordonnées Client :** Tél : 03 89 76 80 61 - Mail : accueil@ville-guebwiller.fr SIRET : 21680112600014

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature (1)
TRAVAUX D'EXPLOITATION						
Honoraires d'ATDO-MOE						
□ Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes *(Ref : 06-MOE-EXPL0)*	1 713,00	M3	3,00	20,00	**5 139,00**	F

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	*Quantité*	*Un.*	*Montant € HT*
□ *Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00)* *Localisation : EPC 2024*	*1713.0*	*M3*	*35 834,78*
□ *Débardage des bois (Ref : 04-EXPL-DEB00)* *Localisation : EPC 2024*	*1713.0*	*M3*	*25 106,00*
□ *Façonnage de stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route (Ref : 04-EXPL-FST02)* *Localisation : EPC 2024*	*25.0*	*ST*	*805,00*
□ *Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt (Ref : 04-EXPL-SECB01)* *Localisation : EPC 2024*	*16.0*	*H*	*4 952,00*
	Total estimatif HT		*66 697,78*

Sous-total					**5 139,00 € HT**	

TVA		
Taux	Base	Montant
20,00%	5 139,00	1 027,80

Total HT	5 139,00 €
Total TVA (2)	1 027,80 €
Total TTC (2)	6 166,80 €

ONF - AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN
UT GUEBWILLER-THUR
13 rue du Docteur Bucher
68500 GUEBWILLER

DEVIS

Votre interlocuteur :
BENJAMIN MURA
Tél :
Mél : benjamin.mura@onf.fr
Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-24-869305-00541767 / 13491

Total Investissement	Total Fonctionnement
0,00 € HT	**5 139,00 € HT**

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. **Cette offre est valable 1 mois**

Le 16/10/2023

Responsable de l'offre ROMAIN BAUDET



Devis lu et accepté pour un montant de : 5 139,00 **€ HT**
6 166,80 **€ TTC** (2)

Transmis en retour à l'ONF pour exécution :

A , le
(Signature nom, fonction)

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)
- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(2) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

ONF - AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN
SERVICE TRAVAUX AG HAUT-RHIN
15 Avenue de Strasbourg - Parc des Collines
68350 DIDENHEIM

DEVIS

Votre interlocuteur :
BENJAMIN MURA
Tél :
Mél : benjamin.mura@onf.fr
Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-24-869305-00541761 / 13491

Adresse de livraison principale	**Adresse client**
Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX	Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX

Forêt communale de GUEBWILLER **Objet de la prestation :** Devis travaux 2024 : FC GUEBWILLER	**Coordonnées Client :** Tél : 03 89 76 80 61 - Mail : accueil@ville-guebwiller.fr SIRET : 21680112600014

ASSISTANCE TECHNIQUE à DONNEUR D ORDRE : Prestation d encadrement de travaux d exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou entreprise : assistance à la passation de la commande publique et au choix du prestataire (si entreprise y compris vérification de la régularité), organisation et suivi du chantier, assistance à la réception des travaux. La ventilation du montant total des travaux et des honoraires entre les opérations est indicative.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature (1)
TRAVAUX PATRIMONIAUX						
Honoraires d'ATDO-MOE						
□ Assistance technique à donneur d'ordre *(Ref : 06-MOE-ATDO)*	40 178,53	€	13,00 %	20,00	**5 223,21**	F

Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :

Prestations encadrées	*Quantité*	*Un.*	*Montant € HT*
□ *Entretien du périmètre (Ref : 04-LIPA-EPZ00)* *Localisation : Axwald* *Trait blanc + bleu*	*2785.0*	*MLI*	*530,00*
□ *Entretien de parcellaire (Ref : 04-LIPA-EAZ00)* *Localisation : Axwald* *Trait blanc*	*2261.0*	*MLI*	*402,00*
□ *Régénération par plantation : mise en place des plants (Ref : 04-PLAN-PLA00)* *Localisation : 53.r*	*150.0*	*PL*	*256,00*
□ *Cloisonnement d'exploitation : maintenance (Ref : 04-CLOI-ECE00)* *Localisation : 1.a, 2.a*	*4.0*	*KM*	*2 400,00*
□ *Dégagement manuel de régénération naturelle. (Ref : 04-DEGN-MAN01)* *Localisation : 3.r, 31.v, 4.r, 5.r* *Dégagement de la régénération naturelle de chêne et pin à la débroussailleuse, dans les zones ouvertes et sous les semenciers.*	*7.3*	*HA*	*2 336,00*
□ *Dégagement de plantation ou semis artificiel (Ref : 04-DEGP-DGP00)* *Localisation : 4.r, 12.a, 18.i, 53.r* *Dégagement des plants en puit de lumière.*	*5.8*	*HA*	*1 856,00*
□ *Intervention en futaie irrégulière combinant éclairement des semis, nettoiement, dépressage et remise en état (Ref : 04-FIRR-IRR00)* *Localisation : 15.a, 23.i, 40.a, 6.a* *Favoriser le chêne le pin et l'érable, maîtriser le châtaignier.* *Parcelle 40 : favoriser le douglas, le sapin et le bouleau. Travailler l'aspect paysager aux abords du sentier.*	*9.49*	*HA*	*2 635,33*
□ *Fourniture de répulsifs (Ref : 02-FPRO-REP01)*	*20.0*	*KG*	*400,00*
□ *Application de répulsif à l'entreprise (Ref : 04-PROG-REP01)* *Localisation : 45.i, 46.i, 47.i, 48.i*	*6.0*	*HA*	*1 000,00*
□ *Entretien des renvois d'eau (Ref : 04-CNXI-ERI00)* *Localisation : Chemins*	*30.0*	*KM*	*2 560,00*
□ *Entretiens divers de fossés bordiers (Ref : 04-CNXI-EDF00)* *Localisation : Réseau*	*10.0*	*KM*	*1 250,00*
□ *Création de place de dépôt empierrée (Ref : 04-CNXI-CDE00)* *Localisation : Parcelle 12*	*1.0*	*U*	*1 000,00*
□ *Entretiens divers de route en terrain naturel (Ref : 04-DESS-ERN00)* *Localisation : Parcelles 12, 13, 14* *Transformation de piste en chemin pour grumiers* *Pose de 5 rigoles*	*0.4*	*KM*	*2 700,00*
		Total estimatif HT	*40 178,53*

Ville de Guebwiller

ONF - AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN
SERVICE TRAVAUX AG HAUT-RHIN
15 Avenue de Strasbourg - Parc des Collines
68350 DIDENHEIM

DEVIS

Votre interlocuteur :
BENJAMIN MURA
Tél :
Mél : benjamin.mura@onf.fr
Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-24-869305-00541761 / 13491

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature (1)
Prestations encadrées	*Quantité*		*Un.*		*Montant € HT*	
□ *Création de pistes d'exploitation en terrain naturel (Ref : 04-DESS-CPI00)* *Localisation : Parcelles 9, 10, 11*	*1.5*		*KM*		*6 500,00*	
□ *Entretiens divers de route empierrée avec rechargement (Ref : 04-DESS-ERE00)* *Localisation : Chemin du Péternit* *Broyage de matériau sur place et compactage.* *Pose de rigoles métalliques.*	*0.86*		*KM*		*11 180,00*	
□ *Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : rotorherbe MONTAGNE (Ref : 04-GVIN-ACT00)* *Localisation : Réseau*	*6.5*		*KM*		*1 187,20*	
□ *Elimination ou limitation d'espèces indésirables (Ref : 04-ENVM-ELIMEI0)* *Localisation : Parcelle 40 + bord des chemins et pistes secteur bildstoecklé* *Arrachage de balsamine*	*28.0*		*H*		*896,00*	
□ *Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (Ref : 04-LOI-SECU00)* *Localisation : Réseau* *Sécurisation d'arbres secs en bord de chemin*	*1.0*		*U*		*1 090,00*	
	Total estimatif HT				*40 178,53*	
Sous-total					**5 223,21 € HT**	

TVA		
Taux	Base	Montant
20,00%	5 223,21	1 044,64

Total HT	5 223,21 €
Total TVA (2)	1 044,64 €
Total TTC (2)	6 267,85 €

Total Investissement	Total Fonctionnement
0,00 € HT	**5 223,21 € HT**

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. **Cette offre est valable 1 mois**

Le 16/10/2023

Responsable de l'offre ROMAIN BAUDET



Devis lu et accepté pour un montant de : 5 223,21 **€ HT**
6 267,85 **€ TTC** (2)

Transmis en retour à l'ONF pour exécution :

A , le
(Signature nom, fonction)

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)
- Entreprise agréée pour l'application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques (n° d'agrément : IF00267).
- Assurance responsabilité civile ONF N° de contrat : 10390808504.
- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(2) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

ONF - AGENCE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN
SERVICE TRAVAUX AG HAUT-RHIN
15 Avenue de Strasbourg - Parc des Collines
68350 DIDENHEIM

DEVIS

Votre interlocuteur :
BENJAMIN MURA
Tél :
Mél : benjamin.mura@onf.fr
Tél Portable : 06 23 24 61 49

N° DEC-24-869305-00541765 / 13491

Adresse de livraison principale	**Adresse client**
Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX	Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX

Forêt communale de GUEBWILLER **Objet de la prestation :** Devis travaux OET 2024 : FC GUEBWILLER	**Coordonnées Client :** Tél : 03 89 76 80 61 - Mail : accueil@ville-guebwiller.fr SIRET : 21680112600014

Travaux réalisés par l¿ONF en forêt communale

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature (1)
TRAVAUX CYNEGETIQUES						
□ Création d'enclos témoin cynégétique *(Ref : 04-CYNE-CET0)* Localisation : 3.r, 4.r, 47.i, 55.r	4,00	U	685,02	20,00	**2 740,08**	I
TRAVAUX DIVERS						
□ Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de bois de chauffage > 10 M3A) *(Ref : 08-SDIV-LCHAUMAT1)* Localisation : Parcelles diverses	178,00	M3A	2,00	20,00	**356,00**	F

TVA		
Taux	Base	Montant
20,00%	3 096,08	619,22

Total HT	3 096,08 €
Total TVA (2)	619,22 €
Total TTC (2)	3 715,30 €

Total Investissement	Total Fonctionnement
2 740,08 € HT	**356,00 € HT**

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. **Cette offre est valable 1 mois**

Le 16/10/2023

Responsable de l'offre ROMAIN BAUDET



Devis lu et accepté pour un montant de : 3 096,08 **€ HT**
3 715,30 **€ TTC** (2)

Transmis en retour à l'ONF pour exécution :

A , le
(Signature nom, fonction)

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.prestations.onf.fr ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)
- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)
- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(2) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative

Agence de HAUT-RHIN
Unité Territoriale : GUEBWILLER-THUR
Triage(s) de ORSCHWIHR

Votre interlocuteur : M. B. MURA
Tel : 06 23 24 61 49

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - GUEBWILLER - Année 2024

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)

PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage						Abattage et façonnage		Débardage	
											En régie	A l'entreprise		
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
14.a	5	90	65	26					186	11 440		3 350	1 860	6 230
3.r	68	143	134		18	25	24	34	386	23 840		7 730	5 018	11 092
30.i	16	300	37						354	25 540	8 140		6 372	11 028
32.i		4	4						8	550	200		104	246
32.v	10	13	23						47	3 270	1 080		611	1 579
40.a	3	124	11						138	10 050		2 630	1 794	5 626
47.i	47		130				31	44	208	10 210		3 360	2 704	4 146
53.a	20	55	66				70	100	211	9 970	3 250		2 743	3 977
Chablis		300							300	22 500	6 900		3 900	11 700
Sous-Total	169	1029	471	26	18	25	124	178	1837	117 370	19 570	17 070	25 106	55 624

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)

PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus m3	Résineux m3	Feuillus m3	Résineux m3	m3	
Total						

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)

Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :		**Dépenses HT de débardage et de câblage**	25 106
Salaires + charges ouvriers :	13 685		
Charges patronales (43 %) :	5 885	**Honoraires**	5 224
Total :	19 570		
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	17 070	**Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT**	979
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	36 640	**Autres dépenses HT (€)**	3 546
Frais totaux d'exploitation (HT)	71 494	**BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)**	45 876
TVA sur les frais d'exploitation :	6 167		

Observations :

Autres dépenses :
Câblage/sécurisation : 16 h tracteur à 90 € = 2040 € et 32 h bucheron à 46 = 2912 €
Cotisations CAA et équipements sécurité : 634 €

J'ai l'honneur de vous transmettre l'état de prévision des coupes de votre forêt, proposé par M. B. MURA

Le Conseil Municipal accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
En application de l'article 4 du règlement organisant les relations entre l'ONF et les collectivités pour préparer la commercialisation de leurs bois dans le cadre de ventes de gré à gré, il donne son accord pour la vente de gré à gré et dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe. En application des articles L.214.6 et suivants du code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF. La commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.
Les bois façonnés en bloc pourront également, au cas par cas, faire l'objet d'un regroupement pour une vente groupée selon les mêmes modalités que ci-dessus.

A Guebwiller le 26 septembre 2023 A le

Le Responsable de l' Unité Territoriale

Bruno GASTON

Le Maire,

Direction des Services techniques
Service environnement et cadre de vie

N°17-12/2023

FORET COMMUNALE – ETAT D'ASSIETTE POUR L'ANNEE 2025

20h55 : Départ de Mme CLERGET-BIEHLER Karine

Rapporteur : Madame Isabelle Schroeder, adjointe déléguée à l'événementiel et au cadre de vie

Dossier présenté à la Commission du Développement Durable, de l'Urbanisme et du Commerce en date du 30 novembre 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2544-10-1 ;
VU la Charte de la forêt communale signée le 16 octobre 2003, modifiée le 15 septembre 2005, et notamment son article 12 ;
VU l'arrêté d'Aménagement forestier n°2022/105 du 7 octobre 2022 portant sur l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale de Guebwiller pour la période 2022-2040 ;
VU la proposition du 11 octobre 2023 par l'Office National des Forêts (ONF), Agence de Colmar – Unité Territoriale GUEBWILLER/SOULTZ ;

L'Office National des Forêts propose annuellement, pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes" qui organise la gestion des coupes ainsi que les surfaces concernées.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application du plan d'aménagement forestier.

L'article 12 de la Charte de la Forêt Communale, cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions soient approuvées par délibération du conseil municipal.

Cette opération de martelage, désignant les arbres à couper, réalisée en 2024, est préalable à l'élaboration du Programme des travaux d'exploitation et État de prévision des coupes qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal dans le cadre du budget 2025 de l'ONF.

La proposition d'état d'assiette 2025 de l'ONF est annexée au présent rapport.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

ACCEPTE **l'État d'Assiette présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2025 tel que proposé.**

Office National des Forêts

Monsieur le Maire
Commune de Guebwiller
73 rue de la République
68503 GUEBWILLER CEDEX

Agence territoriale

Haut-Rhin

Bruno GASTON
Affaire suivie par :
0624973446
Téléphone :
bruno.gaston@onf.fr
Courriel :

Parc des Collines
15 avenue de Strasbourg
68350 DIDENHEIM
Tél. : 03 89 46 03 28
ag.haut-rhin@onf.fr

Guebwiller, le 11 octobre 2023

Objet : Approbation de l'état d'assiette 2025

Monsieur le Maire,

L'Office National des forêts établit annuellement un « état d'assiette des coupes » des forêts relevant du régime forestier, qui permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (courant 2024) ; cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent néanmoins être décidées (annulation, ajournement, ajout ou anticipation) en fonction de critères sylvicoles ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le code forestier.

L'article 13 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, spécifie que les propositions d'état d'assiette doivent être arrêtées par la collectivité ou personne morale propriétaire conformément à l'article D 214-21-1 du code forestier.

Je vous adresse donc ci-jointe une proposition d'état d'assiette 2025 des coupes à marteler dans votre forêt communale pendant la prochaine campagne de martelage.

En cas d'accord avec la proposition d'état d'assiette, la commune peut laisser passer le délai légal d'un mois au bout duquel le silence vaut acceptation. Dans le cas d'un souhait de modification, en faire la demande écrite et motivée à l'ONF dans un délai d'un mois à compter de la date de réception.

Je vous précise que les coupes ainsi martelées feront l'objet d'un Etat Prévisionnel des Coupes (EPC) qui sera soumis à votre approbation en fin d'année 2024.
L'approbation de l'EPC engagera alors votre décision de commercialiser les produits martelés.

Je reste à votre disposition, ainsi que Mr MURA pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable de l'Unité Territoriale Guebwiller/Thur
Bruno GASTON

Ville de Guebwiller

Office National des Forêts	Etat d'Assiette Année 2025 UT GUEBWILLER-THUR	Forêt GUEBWILLER	Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX

Coupes de l'aménagement

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
GUEBWILLER	19_i	14,66	2031	2025		PR-AU - Autres cas de figure	Irrégulière	5,50	60	
GUEBWILLER	49_r	13,87	2027	2025		PR-AU - Autres cas de figure	Régénération indifférenciée	13,87	89	
GUEBWILLER	48_i	11,65	2025	2025			Irrégulière	11,65	39	Vente sur pied
GUEBWILLER	51_v	2,00	2025	2025		ONF-RE - Retard exploitation	Amélioration indifférenciée	1,99	3	
GUEBWILLER	51_r	7,40	2025	2025		ONF-RE - Retard exploitation	Régénération indifférenciée	7,40	79	
GUEBWILLER	54_a	16,43	2023	2025			Amélioration indifférenciée	16,43	75	Bois façonné

Ville de Guebwiller

Office National des Forêts	Etat d'Assiette Année 2025 UT GUEBWILLER-THUR	Forêt GUEBWILLER	Monsieur le Maire COMMUNE de GUEBWILLER 73 RUE DE LA REPUBLIQUE BP 159 68503 GUEBWILLER CEDEX

Coupes proposées en suppression

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
GUEBWILLER	26_i	14,10	2025	2025	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Irrégulière	14,10	87	
GUEBWILLER	53_r	2,61	2025	2025	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Régénération indifférenciée	2,61	99	
GUEBWILLER	34_i	7,32	2025	2025	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Irrégulière	7,32	82	

Ville de Guebwiller

N°18-12/2023

PERSONNEL COMMUNAL
REVISION DES TAUX DE COTISATION AU 1ER JANVIER 2024
POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE « PREVOYANCE »

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 04 décembre 2023.

En 2018, la commune de Guebwiller a adhéré à la convention de participation sur la complémentaire prévoyance, négociée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, avec le groupement conjoint CNP/RELYENS (Assureur/Gestionnaire).

Cette convention, entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une période de six ans, porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et sur une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie en option.

Elle concerne au 30 juin 2023, 349 collectivités et 5 397 agents.

Par courrier du 27 juin 2023, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention à échéance du 31 décembre 2023, faisant état d'une aggravation significative de la sinistralité.

Les résultats techniques, toutes garanties confondues, font apparaître au 31 mars 2023, un compte de résultats au global déficitaire.

Le rapport sinistres / primes (S/P) pour la période 2019 – 2022 est à 1,39 avec un déficit de près de 2,2 M€ (provisions incluses).

La dégradation est particulièrement importante sur le risque incapacité dont le S/P s'élève à :
- 2,41 pour 2019 ;
- 2,25 pour 2020 ;
- 3,06 pour 2021 ;
- 2,48 pour 2022 ;

avec un déficit de 3,6 M€ pour cette garantie.

Concernant le risque invalidité, le S/P pour 2019 - 2022 est à 1,28 avec un déficit de 346 000 euros. 17 invalidités sont déjà connues au 31 mars 2023 : 7 pour 2019, 5 pour 2020, 3 pour 2021 et 2 pour 2022.
Le risque perte de retraite n'est pas encore connu, il intervient bien plus tard après l'invalidité et à l'âge de départ à la retraite d'un agent.

En outre, l'assureur reporte sur la tarification l'impact lié à la réforme réglementaire des retraites qui augmente la durée d'exposition à la survenance des arrêts et aggrave la charge des arrêts.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, après consultation du Comité Social Territorial, d'accepter la proposition d'augmentation tarifaire au 1er janvier 2024 :

- au titre de la sinistralité, de 15 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite pour le niveau de couverture actuelle avec un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 95 % ;
- au titre de l'impact de la réforme des retraites, de 2 % des garanties incapacité, invalidité et décès.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

PREND ACTE **des nouveaux taux de cotisations applicables au 1er janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :**

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2023	**Taux au 01/01/2024**
Incapacité	95 %	0,70 %	**0,82 %**
Invalidité	95 %	0,37 %	**0,44 %**
Perte de retraite	95 %	0,54 %	**0,62 %**
Décès / PTIA	100 %	0,33 %	**0,34 %**

AUTORISE **M. le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.**

N°19-12/2023

PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 04 décembre 2023.

Conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et des emplois à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé, la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi, le motif invoqué, la nature des fonctions, et s'il s'agit d'un emploi de non titulaire, la base juridique servant à la création de cet emploi ainsi que les conditions justifiant le recours à un agent contractuel.

Attendu que le poste de Directeur-trice des Services Techniques est vacant depuis le mois d'août 2023.

Attendu que la procédure de recrutement a été mise en œuvre. A l'issue de celle-ci, la candidature d'un agent titulaire de la fonction publique, dont la formation et l'expérience professionnelle sont en parfaite adéquation, a été retenue.

L'intéressé, technicien principal de 1ère classe, titulaire, entrera en fonction le 1er février 2024.

Pour permettre sa nomination par voie de mutation, il convient de créer au tableau des effectifs un poste de Directeur-trice des Services Techniques, à temps complet (35/35èmes), relevant du grade de technicien principal de 1ère classe.

M. FACCHIN demande si nous avons quand même payer la cotisation à l'ordre des architectes pour l'ancienne directrice des services techniques alors qu'elle est partie 6 mois plus tard.

M. le Maire répond que la ville a payé pour l'année et que ce ne sera pas renouvelé, mais la directrice des services techniques de l'époque ayant signé des documents pour la ville en tant qu'architecte, nous étions obligés de payer cette cotisation.

Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :
Voix Pour : 29
F. KLEITZ représentant : D. BRAUN / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. BOLLECKER / O. ABTEY / M. LOTZ représentant : K. CLERGET-BIEHLER / C. PLACET / C. REIBEL / L. HEBERLE / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN représentant : P. WIESSER / F. MERTZ

CREE au tableau des effectifs de la commune un poste de Directeur-trice des Services Techniques, à temps complet (35/35èmes), relevant du grade de technicien principal de 1ère classe ;

DIT **que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent-e nommé-e seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

DIVERS

1. Où en est-on de l'éclairage de la portion de piste cyclable entre le Chemin Noir et le centre sportif du Florival ? (Groupe « Gueb' à venir »)

   M. TOGNI répond que le projet est en cours, au premier semestre 2024 nous souhaitons mettre en place le nouvel éclairage sur cette piste cyclable. Nous avions fait une étude pour savoir s'il était possible d'envisager un éclairage avec des panneaux solaires, ce qui n'est pas possible au vu du nombre d'arbres.

   Mme FRANÇOIS-AULLEN demande s'il s'agit bien de la portion entre le Chemin Noir et le centre sportif ?

   M. TOGNI confirme que c'est bien le cas.

2. Proposition de vœu.
   Lors des débats sur le Projet de loi de finances 2024 à l'Assemblée Nationale 10 000 places d'hébergement d'urgence ont été adoptées puis rejetées par le recours à l'article 49 alinéa 3. Il est possible de faire pression pour que l'Etat prenne enfin les mesures nécessaires afin d'en finir avec cette situation indigne. L'une des actions consiste à présenter un vœu dans les conseils municipaux, départementaux et régionaux. Je vous partage donc le vœu écrit par des parlementaires, reçu vendredi 08.12.2023 et souhaiterais le soumettre au conseil municipal. (Groupe « Gueb' à venir »)

   Mme FRANÇOIS-AULLEN propose de faire circuler le vœu à l'ensemble du conseil municipal.

   M. le Maire propose de le diffuser et d'en discuter dans un premier temps lors d'une commission sociale, santé et sécurité.

   Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que c'est un vœu qui fait suite au constat de l'augmentation des enfants qui se retrouvent dans la rue avec leurs familles et à la problématique des places d'hébergements auxquelles l'Etat ne répond pas et qui, au contraire, les diminue. Le but est d'alerter les pouvoirs publics de la situation de ces enfants et que soient créées des places d'hébergements pour ces familles.

3. Que comptez-vous faire pour sécuriser la zone de rencontre ? (M. FACCHIN)

   M. FACCHIN dit que dans le schéma de développement touristique 2024-2029, fait par l'Office du Tourisme, il est inscrit : « la mobilité en famille, se déplacer en famille et en poussette ». A Guebwiller, les familles apprécient les déambulations sécurisées dans les parcs de la Marseillaise et de la Neuenbourg, mais évoquent des difficultés une fois sortie de ces lieux, la zone de rencontre de Guebwiller inquiète les familles non piétonnes, une importante vigilance est nécessaire de la part des parents.
   Il demande s'il y a des opérations de prévues par rapport à cela ?

   M. le Maire dit qu'il y a peu d'autres zones de rencontre ayant des panneaux d'explications aux automobilistes aussi grands que ceux de Guebwiller.

4. Comment souhaitez-vous redynamiser le musée Deck ? (M. FACCHIN)

M. FACCHIN dit qu'il est également écrit dans le schéma de développement touristique 2024-2029, que le pôle culturel touristique de la Neuenbourg a accueilli en 2022, 10 000 personnes hors office du tourisme et stagiaires de l'Institut Européen des Arts Céramiques. En 2023 sa fréquentation atteindra probablement 17 000 visiteurs et ils en sont déjà à 15 366. La fréquentation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est en hausse constante depuis son ouverture et arrivera à 14 000 visiteurs en 2023. Les chiffres de la ville de Guebwiller pour le musée Deck, qui se trouve juste à côté, est d'environ moitié moins. Au 15 novembre nous en sommes à 7 021 visiteurs. Que compte faire la ville pour que ces personnes viennent également au musée. Est-ce que cela est dû au fait que le pôle culturel est gratuit et pas le musée ? Quels sont les actions à mener ?

M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas de la même offre, que les touristes peuvent s'intéresser à l'histoire de la vallée et de la ville mais pas forcément à la céramique.

Mme GRAWEY répond que dans les chiffres présentés, relatifs au musée Deck, les actions gratuites n'ont pas été comptabilisées comme cela est fait pour les visites du château de la Neuenbourg, à savoir toutes les animations faites pour les scolaires, les établissements, les sorties et découvertes de la ville. Les chiffres ne peuvent donc pas être comparés. Elle dit avoir été surprise par la question, à savoir « redynamiser » le musée Deck, car elle estime que celui -ci est dynamique. Depuis 2014, un vaste travail de rénovation des lieux a été entrepris, avec notamment la mise en place d'une salle d'exposition temporaire. Dans de nombreux musées, les tarifs augmentent lorsqu'il y des expositions, ce qui n'est pas le cas au musée Deck. Celui-ci étant passé « Musée de France », nous avons à cœur de restaurer les œuvres de façon à rendre le musée attractif. Nous avons également une politique culturelle pour proposer un certain nombre de médiations, d'animations, d'ateliers tout au long de l'année avec les partenaires culturels et tout cela à titre gratuit. En 2018, il y avait 5 091 visiteurs, en 2019, 4 501 visiteurs, en 2020, 1 364 visiteurs en raison de sa fermeture due au Covid, en 2021, 2 989 visiteurs avec la fermeture sur 4 mois pour le Covid et ensuite le pass sanitaire imposé. En 2022, 3 656 visiteurs, le taux de fréquentation du musée a augmenté de 129 % par rapport à 2021. Il y a deux semaines nous étions exactement à 7 021 visiteurs.
Depuis 2014, nous avions envie d'en faire le fleuron de la ville et d'avoir un projet ambitieux pour le musée. Le nombre d'agents a également été augmenté, 3 personnes supplémentaires ont été nommées au musée, pour la médiation, pour la conservation et faire le choix du renouvellement des objets après chaque exposition. Tout cela dans le but de proposer un dynamisme. Elle dit également avoir consulté 30 communes aux alentours de Guebwiller et pas un seul musée ne propose son entrée à moins de 3,50 €.

M. FACCHIN dit qu'il serait peut-être intéressant d'avoir une démarche ou mener des actions pour qu'une partie de ces personnes viennent au musée.

Mme GRAWEY répond que cette démarche a déjà été effectuée et se réjouit de tous les contacts qu'on peut avoir avec le château de la Neuenbourg et le CIAP.

M. le Maire remercie les élus et les services qui ont préparé cette séance du conseil municipal et notamment M. BRAUN qui est absent mais qui a, avec M. FREYBURGER, dont c'est le premier budget à la ville de Guebwiller, très bien préparé ces budgets primitifs 2024.

Mme GRAWEY souhaiterait terminer cette séance sur une note de légèreté, de féérie et avec un brin d'humour, et dire qu'il reste encore une semaine pour mettre les lettres pour le père Noël dans la boîte aux lettre située Place de l'Hôtel de Ville.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire, lève la séance, il est 21h16.